

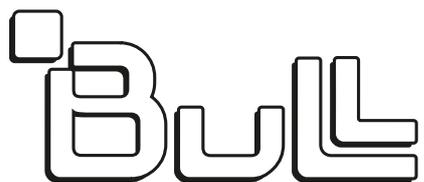
2011

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



■	MESSAGE DU PRÉSIDENT	2		
1	PRÉSENTATION DU GROUPE	5		
	1.1 Présentation générale	6		
	1.2 Informations financières sélectionnées	11		
	1.3 Profil de la société et chiffres clés	12		
	1.4 Historique et évolutions récentes	13		
	1.5 Principales activités	14		
	1.6 People Company	20		
	1.7 Recherche et Développement RFA	23		
	1.8 Facteurs de risque RFA	25		
2	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	31		
	2.1 Synthèse	32		
	2.2 La RSE, une dynamique en marche	33		
	2.3 Axe 1 - « Corporate Responsabilités » - le Groupe	35		
	2.4 Axe 2 - « Business Responsabilités » - les métiers	42		
	2.5 Tableau des indicateurs RSE	48		
	2.6 Avis du vérificateur indépendant	50		
	2.7 Note méthodologique	52		
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	55		
	3.1 Rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise RFA	56		
	3.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration RFA	78		
	3.3 Rémunérations RFA	79		
	3.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	84		
4	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE RFA	89		
	4.1 Faits marquants	90		
	4.2 Résultats du Groupe	95		
	4.3 Résultats de la Société	101		
	4.4 Événements postérieurs à l'arrêté des comptes	102		
5	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BULL RFA	105		
	5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	106		
	5.2 Comptes consolidés et notes annexes	108		
6	COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ BULL RFA	157		
	6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	158		
	6.2 Comptes annuels et notes annexes	160		
7	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2012	185		
	7.1 Ordre du jour	186		
	7.2 Rapport du conseil d'administration	187		
	7.3 Projets de résolutions	192		
8	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL	201		
	8.1 Renseignements à caractère général concernant la Société	202		
	8.2 Renseignements à caractère général concernant le capital RFA	204		
	8.3 Évolution du capital	205		
	8.4 Répartition du capital social	206		
	8.5 Organigramme et informations concernant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	210		
9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	219		
	9.1 Informations historiques : incorporation par référence	220		
	9.2 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	221		
	9.3 Information des actionnaires et investisseurs RFA	222		
	9.4 Commissaires aux comptes et honoraires RFA	224		
	9.5 Document d'information annuel RFA	225		
	9.6 Responsable du document de référence RFA	229		
■	TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004	230		
■	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	232		
■	GLOSSAIRE	233		



2011 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2012, conformément à l'article 213-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



PHILIPPE VANNIER

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DE BULL

« Nous sommes à l'orée d'un nouveau cycle de croissance alimenté par la révolution numérique. »

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

En 2011, Bull a fêté ses 80 ans. 80 ans durant lesquels le Groupe n'a jamais dévié de sa mission : être pour ses clients le partenaire de confiance qui leur apporte tous les bénéfices des technologies de pointe. Bull a connu en 2011 une année capitale : une année d'innovation, de transformation, d'ambition. Dès janvier, nous avons mis en œuvre notre plan stratégique, BullWay 2011-2013, dont l'objectif est de conduire Bull sur la voie d'une croissance dynamique et d'une profitabilité accrue, et mis en place une nouvelle organisation autour de quatre Business Lines, qui mobilisent les expertises du Groupe sur les grands enjeux actuels et futurs du numérique : Innovative Products, Computing Solutions, Business Integration Solutions et Security Solutions. En parallèle, nous avons renforcé nos fonctions de support, avec notamment la création d'International & Business Development. BullWay porte d'ores et déjà ses fruits avec une bonne progression de la dynamique commerciale et de la rentabilité opérationnelle enregistrées en 2011, et permet à Bull de confirmer ses objectifs à moyen terme.



« Bull se distingue par son engagement auprès de ses clients, basé sur l'excellence technologique. »

A L'ORÉE D'UN NOUVEAU CYCLE DE CROISSANCE

Toutes ces initiatives ont été conduites dans un contexte pourtant délicat. Riche en bouleversements, 2011 a été marqué par les crises. Or, sur le terrain, nous observons des situations extrêmement variées, d'un pays, d'un secteur, et même d'une entreprise à l'autre. Ceci est la marque d'une mutation structurelle – économique, sociétale, géopolitique – et non d'un ralentissement conjoncturel : nous assistons à l'émergence d'un monde nouveau. Nous sommes à l'orée d'un nouveau cycle de croissance alimenté par la révolution numérique. Dans le secteur privé, à la recherche de compétitivité et d'innovation, comme dans le secteur public, désireux de modernisation et de maîtrise budgétaire, les nouvelles technologies offrent un extraordinaire champ d'opportunités. La vocation de Bull est depuis toujours d'aider ses clients à les saisir, et ainsi profiter de cet élan.

LA TECHNOLOGIE, PASSEPORT POUR UN MONDE NOUVEAU

Le numérique, qui génère déjà 30 % de la croissance mondiale, est lui-même à un tournant historique. Jusqu'à présent, il a aidé les entreprises et les administrations à optimiser des activités ou des processus existants ; désormais, intimement intégré à leurs produits et à leurs services, il est directement source d'innovation métier. Levier majeur de différenciation, la technologie est le passeport pour le monde de demain. Cette évolution vers des « Business Technologies » se traduit dès à présent par quatre grandes tendances : un besoin insatiable de puissance de calcul, une transition des systèmes d'information vers les modèles « as a Service » du Cloud computing, un rapprochement étroit entre l'informatique et les métiers, et une exigence renforcée de sécurité et de souveraineté. Précisément les domaines d'expertise de Bull.

BULL, LEADER DES SYSTÈMES NUMÉRIQUES CRITIQUES

Un environnement en mutation constitue une chance pour un acteur tel que Bull, qui peut croître en faisant valoir ses différences. Seul acteur européen présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur informatique, Bull se distingue par son engagement auprès de ses clients, basée sur l'excellence technologique, le sur mesure et la confiance, qui sont aussi les facteurs clés pour réussir dans la société numérique. Notre histoire et notre identité, notre agilité, la pertinence de notre positionnement, et nos expertises fortes sur la puissance et la sécurité sont autant d'atouts sur lesquels nous fondons notre ambition : être un leader des systèmes numériques critiques.



*Tera 100, lancé en 2010, le premier supercalculateur pétaflopique européen a été le plus puissant en Europe pendant un an.
Crédit : P. Stroppa, CEA.*

B

Bull est un acteur majeur de l'économie numérique. Spécialiste de l'intégration de solutions technologiques, expert des systèmes d'information ouverts, flexibles et sécurisés, Bull est le seul acteur européen positionné sur les principaux maillons de la chaîne de valeur de l'informatique. Le Groupe accompagne les grandes entreprises et les administrations dans la transformation de leurs systèmes d'information en leur apportant son expérience et son savoir-faire dans trois domaines fondamentaux : la fourniture et l'intégration d'infrastructures informatiques d'entreprise, le développement de services applicatifs métiers, et l'exploitation sécurisée des systèmes d'information.

Depuis le 1^{er} janvier 2011 les activités du Groupe sont regroupées dans quatre Business Lines (BL) à vocation mondiale : deux Business Lines technologiques et deux Business Lines offrant des solutions complètes aux clients du Groupe s'appuyant notamment sur les offres des Business Lines technologiques.

PRÉSENTATION DU GROUPE



1

1.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
1.1.1	Résumé	6
1.1.2	Le marché dans lequel évolue Bull	7
1.1.3	Stratégie	7
1.1.4	Concurrence et avantages concurrentiels	8
1.1.5	Organisation	9
1.1.6	Partenaires	9
1.1.7	Investissements et principaux actifs	10
1.2	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	11
1.3	PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ET CHIFFRES CLÉS	12
1.4	HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES	13
1.5	PRINCIPALES ACTIVITÉS	14
1.5.1	Innovative Products : fournisseur de supercalculateurs et de serveurs hautes performances pour les systèmes critiques	14
1.5.2	Computing Solutions : architecte, intégrateur et infogérant de data centers	15
1.5.3	Business Integration Solutions : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques	17
1.5.4	Security Solutions : constructeur, conseil et intégrateur de solutions de sécurité de bout en bout	19
1.6	PEOPLE COMPANY	20
1.6.1	Attirer les talents	20
1.6.2	Favoriser l'expression des talents	21
1.6.3	Bien vivre ensemble	22
1.7	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	23
1.8	FACTEURS DE RISQUE	25
1.8.1	Risques et facteurs de risque	25
1.8.2	Information sur les assurances	28

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1.1 RÉSUMÉ

Bull est un acteur majeur de l'économie numérique. Spécialiste de l'intégration de solutions technologiques, expert des systèmes d'information ouverts, flexibles et sécurisés, Bull est le seul acteur européen positionné sur les principaux maillons de la chaîne de valeur de l'informatique. Le Groupe accompagne les grandes entreprises et les administrations dans la transformation de leurs systèmes d'information en leur apportant son expérience et son savoir-faire dans trois domaines fondamentaux : la fourniture et l'intégration d'infrastructures informatiques d'entreprise, le développement de services applicatifs métiers, et l'exploitation sécurisée des systèmes d'information.

Seul acteur européen ayant cette maîtrise globale des infrastructures informatiques, Bull se démarque des groupes américains ayant une compétence semblable par le choix résolu des standards et des technologies ouvertes, ce qui lui permet à la fois de s'adosser à des partenaires technologiques puissants (notamment Intel®), de concentrer ses efforts de Recherche et Développement sur les domaines à très haute valeur ajoutée, et d'offrir une proposition de valeur unique à ses clients : des systèmes d'information sur mesure, bénéficiant d'une véritable suprématie technologique.

Parmi les pionniers des systèmes d'information d'entreprise, Bull a développé ou contribué à de nombreuses innovations au cours de son histoire, parmi lesquelles les premiers ordinateurs centraux d'entreprise (*mainframes*), les PC/Micral, la carte à puce, les serveurs ouverts, la sécurité, les logiciels d'infrastructure et aujourd'hui les meilleurs supercalculateurs mondiaux (*bullx™*), des conteneurs « *plug & boot* » pour révolutionner les centres de données (*mobull™*), *globull®*, la première plate-forme mobile totalement sécurisée ou encore le serveur novascale *bullion™*, classé plus rapide serveur d'entreprise X86 au monde selon un benchmark international.

En 2010, Bull annonce sa nouvelle génération de supercalculateurs *bullx* pour offrir une des gammes les plus complètes et les plus performantes du marché du Calcul haute performance, déploie Tera 100, le supercalculateur petaflopique (un million de milliards d'opérations par seconde) le plus puissant en Europe et signe d'autres grands contrats notamment avec GENCI (Grand Équipement National de Calcul Intensif), AWE (*Atomic Weapons Establishment*) au Royaume-Uni. Cette même année, Bull lance le serveur d'entreprise novascale *bullion* mis au point spécifiquement pour virtualiser les applications critiques d'entreprise et revient en force sur le marché des serveurs haut de gamme. Bull renforce son expertise avec l'acquisition du groupe Amesys, spécialiste de la sécurité et des systèmes critiques qui contribue notamment à l'élaboration du premier cœur artificiel ou à la mise au point de systèmes de brouillage contre les explosions radiocommandées.

En 2011, Bull met en œuvre son plan stratégique BullWay qui vise une croissance 50 % supérieure à celle du marché à l'horizon 2013. La nouvelle organisation comporte les quatre Business Lines suivantes :

- **Innovative Products** : constructeur de grands serveurs d'entreprise et de supercalculateurs, dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au *big data* et au *cloud* ;
- **Computing Solutions** : architecte, intégrateur et infogérant de data centers, dédié à concevoir, bâtir et opérer les infrastructures massives et les solutions *cloud* de demain ;
- **Business Integration Solutions** : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques, notamment pour le secteur public, les télécom, la finance, la sécurité intérieure, l'énergie, les transports et la santé ;
- **Security Solutions** : constructeur, conseil et intégrateur de solutions de sécurité de bout en bout.

S'adressant au marché des grandes et moyennes organisations, ces Business Lines développent des synergies pour offrir ensemble une valeur ajoutée rare : la maîtrise complète et intégrée de la chaîne d'infrastructure des systèmes d'information, des plates-formes matérielles aux applications métiers. Cette maîtrise intégrée permet de concevoir, bâtir et supporter des systèmes d'information particulièrement puissants et sécurisés. Elle contribue au positionnement de Bull comme un leader des systèmes numériques critiques, marché stratégique du monde numérique de demain. L'ambition de développer ce leadership est au cœur du plan stratégique BullWay.

En 2011, Bull fête ses 80 ans et des succès importants ont été atteints, dans la droite ligne de la stratégie fixée par BullWay. Dans le domaine du Calcul haute performance, Bull a réussi l'installation de deux supercalculateurs petaflopiques, l'un au Japon (Rokkasho) et l'autre au GENCI en France. Dans le domaine applicatif, Bull devient l'opérateur de développement et de test des applications critiques d'EUROCONTROL, l'organisme pour la sécurité de la navigation aérienne en Europe. Bull a également lancé son offre de *cloud computing*, « Le cloud by Bull ». Fidèle à son expertise en matière d'Open Source, Bull considère que le *cloud computing* se développera en améliorant la sécurité des solutions.

Les clients de Bull appartiennent principalement au secteur public, à la santé, à la finance, aux télécommunications, à l'industrie et la défense. Le Groupe est présent sur l'ensemble du continent européen, en Amérique, en Asie et en Afrique/Moyen-Orient, avec un effectif à fin 2011 de près de 9 000 employés dans le monde. Au 31 décembre 2011, Bull dispose d'un site principal d'intégration et de logistique, de trois centres de R&D principaux et de centres de vente et de services avec un réseau de distribution et de partenaires s'étendant sur près de 50 pays.

1.1.2 LE MARCHÉ DANS LEQUEL ÉVOLUE BULL

Les technologies de l'information représentent l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Principal moteur d'innovation et de compétitivité dans les économies développées, le numérique et ses usages génèrent aujourd'hui 30 % de la croissance mondiale.

Dans ce contexte, le marché mondial des technologies de l'information a représenté en 2011 plus de 1 530 milliards de dollars, et pourrait atteindre 1 622 milliards de dollars en 2012 en croissance de 6 % environ (3,3 % dans les pays où opère Bull. Source Gartner, octobre 2011).

Malgré une conjoncture mondiale troublée en 2011 par des catastrophes naturelles (notamment le tsunami japonais, qui a eu des impacts industriels et macroéconomiques sensibles) et le ralentissement économique lié à la crise des dettes souveraines, les systèmes d'information (SI) se placent plus que jamais au cœur de la performance des entreprises et des administrations. À ce titre, ils comptent parmi les grands domaines d'investissement des organisations et offrent un marché dynamique, animé par un vaste écosystème d'acteurs qui compte tout à la fois sociétés de conseil, concepteurs de technologies, prestataires de services spécialisés dans l'intégration de systèmes et opérateurs d'exploitation (infogérance, *cloud*).

Cet écosystème de marché évolue aujourd'hui sous l'impulsion de 4 mutations fondamentales :

- l'explosion des besoins de calcul, liée à la croissance des données, des transactions et des besoins d'analyse dans un univers numérique en rapide expansion. D'ici à 2020, les analystes estiment que les volumes de données devraient être multipliés par 40 (nécessitant des technologies décisionnelles nouvelles, le « *big data* »), le trafic Internet par 350 et la puissance de pointe des supercalculateurs par 1 000 ;

- la transition vers une informatique « *as a service* », de type « *utility* ». L'avènement du *cloud computing* va notamment faciliter les usages et la maîtrise de la complexité grâce à la massification des infrastructures ;

- le développement de l'informatique métier. Selon le cabinet d'étude Forrester, 5 % des dépenses informatiques étaient liées aux applications métiers en 2009 (e-gouvernements, finance en ligne, transports multimodaux, analyse prédictive pour la santé...). Elles devraient approcher 30 % en 2016 ;

- la mobilité et l'Internet des objets. Depuis fin 2010, il se vend plus de smartphones que de PC. 900 millions de tablettes devraient être en circulation d'ici 2016. D'ici à 2020, le nombre d'objets connectés devrait passer de 10 milliards à 50 milliards. Il en résulte de formidables enjeux de sécurité.

Ces transformations conduisent à une mutation progressive de l'écosystème : divergence entre les sphères B2C (Business to Consumer, marqué par la consommation et la mobilité de l'ère « post-PC ») et B2B (Business to Business, marqué par les enjeux d'extrême puissance et de gestion des services critiques), retour à l'intégration verticale (*cloud*), développement des systèmes sur mesure, haut de gamme et souverains pour répondre à des besoins numériques métiers de plus en plus critiques.

Ces mutations mettent au cœur des enjeux de demain les disciplines dans lesquelles le groupe Bull excelle en particulier dans l'*Extreme Computing*, la haute sécurité, les solutions sur mesure, verticalisées et opérées de bout en bout. Elles ouvrent de fortes opportunités au Groupe.

1.1.3 STRATÉGIE

Fin 2010, Bull a annoncé BullWay, son plan stratégique dont l'objectif est de positionner Bull en trois ans comme un leader européen des systèmes numériques critiques, et de mettre le Groupe sur le chemin d'une croissance rentable. Cette stratégie capitalise sur les atouts fondamentaux du Groupe : son expertise technologique, en matière de puissance et de sécurité qui représentent actuellement deux enjeux majeurs pour les organisations ; sa connaissance des marchés porteurs, notamment ceux des secteurs publics, de la défense, de la finance et des télécommunications ; sa présence géographique historique dans des zones à fort développement comme l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est.

Le plan stratégique BullWay comporte quatre dimensions clés :

Un renforcement de l'agilité du Groupe, avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, qui met les clients de Bull au cœur de la stratégie, en structurant le Groupe autour de quatre Business Lines internationales répondant aux quatre grands défis de l'économie numérique :

- Innovative Products : constructeur de grands serveurs d'entreprise et de supercalculateurs, dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au *big data* et au *cloud* ;

- Computing Solutions : architecte, intégrateur et infogérant de data centers, dédié à concevoir, bâtir et opérer les infrastructures massives et les solutions *cloud* de demain ;

- Business Integration Solutions : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques, notamment pour le secteur public, les télécom, la finance, la sécurité intérieure, l'énergie, les transports et la santé ;

- Security Solutions : constructeur, conseil et intégrateur de solutions de sécurité de bout en bout.

Cette organisation par métier, conjuguée de manière souple et matricielle avec les grandes fonctions Groupe (stratégie, développement international, pilotage financier, ressources humaines et organisation) facilite la constitution de solutions et d'équipes pluridisciplinaires, orientées métiers, permettant de concevoir, bâtir et opérer des solutions technologiques puissantes, sur mesure et sécurisées pour aider les organisations à optimiser leurs processus métiers, renforcer leur relation client et innover mieux et plus vite.

Une compétitivité renforcée, avec un engagement accru en faveur de l'innovation, sous-tendue par une simplification des processus et la maîtrise des coûts.

Une politique de croissance renforcée, liée à une impulsion commerciale rénovée qui s'articule autour d'offres plus fortement différenciées et de partenariats étendus.

Une ambition accrue, avec le renforcement de la culture entrepreneuriale, soudée autour d'un pacte managérial.

L'année 2011 a été marquée par le succès du déploiement opérationnel de cette nouvelle organisation, l'accélération de la différenciation commerciale, et le développement international du Groupe. Une seconde phase de ce développement est prévue en 2012 avec le renforcement des stratégies sectorielles, notamment dans les secteurs public, finance, défense et la sécurité intérieure, les télécom, l'énergie, les transports et la santé, où l'avantage compétitif de Bull saura plus rapidement se déployer.

1.1.4 CONCURRENCE ET AVANTAGES CONCURRENTIELS

Bull se distingue par sa suprématie technologique dans les domaines du Calcul haute performance (HPC) et de la sécurité, ainsi que par sa capacité à maîtriser l'ensemble de la chaîne des systèmes numériques critiques, qui va du conseil à l'exploitation, et de l'infrastructure aux applications métiers. Le Groupe est le seul acteur européen ce qui constitue un différentiel notable lorsque la souveraineté est un enjeu. Multi-spécialiste, le Groupe se focalise dans chacune de ses Business Lines sur des domaines ciblés à forte valeur ajoutée, où il fait jouer son excellence technologique et sa capacité à concevoir des solutions client sur mesure et sécurisées.

Dans le domaine des technologies serveur pour le Calcul haute performance, Bull se distingue avec la Business Line Innovative Products par sa capacité d'innovation (technologies « supernodes », simulation en mode *cloud computing*...), son excellence marketing et sa dynamique commerciale. Face à une compétition directe d'acteurs essentiellement américains, japonais et chinois, qui comprennent à la fois des spécialistes du Calcul haute performance (SGI, Cray) et des généralistes dotés de divisions *High Performance Computing* (notamment IBM, HP, Dell et Fujitsu), l'excellence de Bull lui a permis de recevoir des distinctions de classe mondiale. En 2009, Bull est élu meilleur supercalculateur au monde. En 2010, Bull est classé parmi les cinq entreprises à suivre dans le HPC. En 2011, Tera 100, le supercalculateur mis au point par le Groupe avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), est retenu comme réalisation de l'année en Calcul haute performance. Cette excellence a aussi permis au Groupe de multiplier son chiffre d'affaires HPC par cinq en quatre ans. Combinées à son leadership de seul fournisseur européen, ces qualités font de Bull un fournisseur de choix pour le HPC haut de gamme en Europe et dans les pays émergents.

Depuis 2010, Bull réplique son expertise acquise dans l'*Extreme Computing* pour ses *mainframes* GCOS, modernisant son parc de grands clients historiques, et dans une nouvelle ligne de serveurs haut de gamme visant le marché de la virtualisation des applications critiques et des plates-formes de *cloud*, *bullion*. Les résultats des *benchmarks* plaçant *bullion* comme « serveur de virtualisation le plus rapide du monde » augurent de relais de croissance très favorables.

Dans le domaine des infrastructures, Bull se positionne avant tout comme conseil, intégrateur et opérateur à haute valeur ajoutée, incorporant ses propres technologies et des produits partenaires dans des solutions sur mesure, adaptées aux enjeux spécifiques de chaque client. Face à une concurrence variée de grands intégrateurs et opérateurs d'infrastructures (IBM, HP, Atos Origin, Cap Gemini) et d'acteurs plus spécialisés dans le conseil ou l'*outsourcing*, Bull

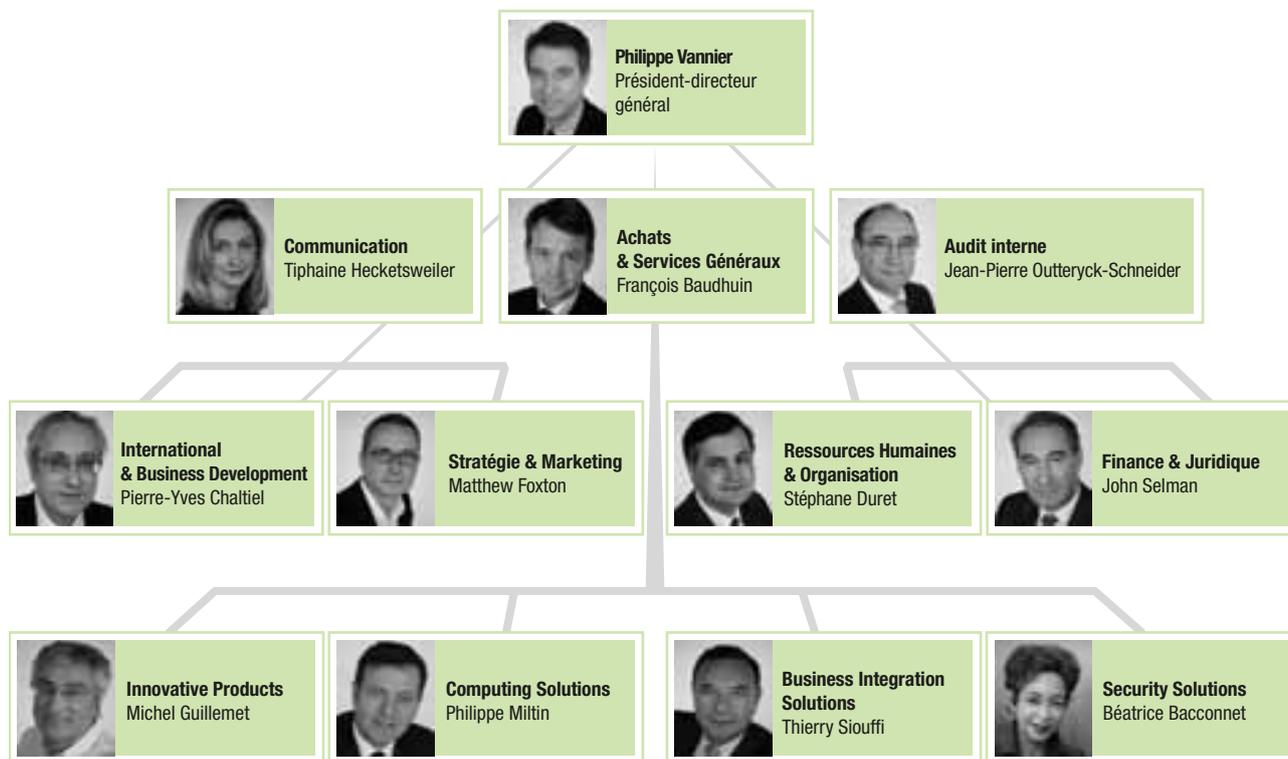
se distingue par sa maîtrise unique en Europe des technologies serveurs haut de gamme (*bullion*, et aussi *Escala*®, qui est co-développé avec IBM), et sa maîtrise d'intégrateur de solutions de stockage et de réseaux, distinguée par des partenariats étroits avec des équipementiers comme EMC ou NetApp. Reconnu pour son savoir-faire de pointe, Bull est reconnu pour sa maîtrise des systèmes critiques, sa capacité à bâtir des solutions sur mesure et sécurisées, et sa capacité à fournir des solutions de bout en bout : conseil (*advisory services*), intégration, exploitation et support (*outsourcing, cloud*). Les 12 000 m² de data centers de Bull placent le Groupe parmi les grands *outsourcers* européens. L'annonce en 2011 de l'offre « Le cloud by Bull », première offre structurée pour le *cloud* d'entreprise en Europe, renforce cette différenciation.

Dans le domaine des services métiers, Bull se distingue des intégrateurs du marché par son expertise des systèmes critiques, sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne technologique et son savoir-faire en sécurité. La combinaison de ces différenciateurs permet au Groupe de proposer à ses clients des solutions à haute valeur ajoutée dans les domaines du décisionnel, de la dématérialisation, de la relation client multicanal, des systèmes d'échange ou encore des développements métiers et la TMA, grâce à ses capacités de Virtual Shore (avec des équipes services puissantes au Benelux, au Brésil, en Espagne, en France, au Maroc et en Pologne). La Business Line Business Integration Solutions s'appuie sur des partenariats étroits avec de grands éditeurs (SAP, Oracle, Microsoft...) et sur sa maîtrise des solutions Open Source, permettant ainsi de bâtir des solutions sur mesure. Dans ce cadre, le Groupe a développé une expertise métier reconnue dans le secteur public, les télécom, la sécurité intérieure et la défense, la finance, les transports, l'énergie et la santé.

Dans la sécurité, le Groupe se distingue des autres acteurs spécialisés par une forte suprématie technologique dans des domaines à haute valeur ajoutée : sécurité numérique (chiffrement, protection contre les fuites de données, gestion des identités...), sécurité des sites (vidéosurveillance), sécurité des systèmes critiques (systèmes embarqués), sécurité des territoires (protection contre les engins explosifs radiocommandés...). Dans le monde de la sécurité, qui compte à la fois de très grands groupes et de multiples PME et start-up, l'ensemble de ces expertises, issues de la jonction des activités sécurité de Bull et d'Amesys, est fortement différenciatrice sur chacun de ces marchés. Elle permet aussi à Bull de se positionner comme un des rares acteurs capables d'offrir des solutions sur mesure en sécurité intégrée, avec une large couverture internationale (présence dans près de 50 pays via une implantation locale ou par vente directe).

1.1.5 ORGANISATION

Afin de mener à bien toutes les dimensions du plan stratégique BullWay, une nouvelle organisation a été mise en place en 2011. Au 31 décembre 2011 elle était la suivante :



Le comité exécutif du Groupe met en œuvre les orientations stratégiques et en assure le suivi et l'évaluation. Présidé par Philippe Vannier, le comité associe les quatre organisations métier (Business Lines) responsables du développement de leurs activités dans chacune des géographies, ainsi que les cinq fonctions Groupe en soutien des Business Lines : stratégie & marketing, *international & business*

development, ressources humaines & organisation, finance & juridique et communication.

Deux fonctions support complètent le dispositif : achats & services généraux et audit interne.

1.1.6 PARTENAIRES

Bull développe des solutions et des technologies avancées en s'appuyant sur ses compétences et en coopérant avec des partenaires industriels. Le Groupe a noué un partenariat étroit avec Intel pour ses gammes de serveurs bullx, bullion et gcos. Le Groupe collabore également avec IBM pour la gamme de serveurs Escala, et le système d'exploitation AIX®. Bull travaille également avec de grands acteurs du

stockage et des réseaux (Brocade, EMC, NetApp, Oracle/StorageTek, Overland...) et des logiciels (Infor, Microsoft, Oracle, SAP, VMware...). Enfin, Bull collabore et contribue fortement aux grandes communautés Open Source telles que la Linux Foundation, OW2, PostgreSQL, ainsi que de nombreuses communautés dans le Calcul haute performance.

1.1.7 INVESTISSEMENTS ET PRINCIPAUX ACTIFS

En 2011, les investissements opérationnels de Bull se sont élevés à 19,4 millions d'euros (contre 27,9 millions d'euros en 2010 et 17,6 millions d'euros en 2009). Ces investissements se sont répartis principalement en 6,5 millions d'euros pour les investissements liés aux

contrats de services en France et à l'international, 5,9 millions d'euros pour les investissements liés aux data centers, à l'amélioration des locaux et 5,7 millions d'euros en équipements courants informatiques et bureautiques (y compris pour la R&D).

Les principaux actifs de Bull sont les sites immobiliers utilisés dans le cadre de ses activités. Au 31 décembre 2011, Bull occupe les principaux sites suivants :

Site	Pays	Usage	Surface (m ²)	Statut de Bull
Les Clayes-sous-Bois	France	Siège social & Bureaux	35 678	Propriétaire
Angers	France	Intégration & Logistique	35 101	Propriétaire
Echirrolles	France	Bureaux	23 488	Propriétaire
Trélazé	France	Infogérance	12 755	Propriétaire
Hemel 1 et 2	Royaume-Uni	Bureaux & Stockage	12 150	Propriétaire/Locataire *
Massy	France	Bureaux & Formation	16 000	Locataire
Phoenix	USA	Bureaux, Stockage & Infogérance	12 746	Locataire
Saint-Ouen	France	Bureaux & Infogérance	12 640	Locataire
Aix-en-Provence	France	Bureaux & plates-formes techniques	6 929	Locataire
Madrid	Espagne	Bureaux	3 068	Locataire
Amsterdam	Pays-Bas	Bureaux	2 995	Locataire
São Paulo	Brésil	Bureaux	2 986	Propriétaire
Cologne	Allemagne	Bureaux	2 785	Locataire
Issy-les-Moulineaux	France	Bureaux	2 600	Locataire
Boulogne-Billancourt	France	Bureaux	1 490	Locataire

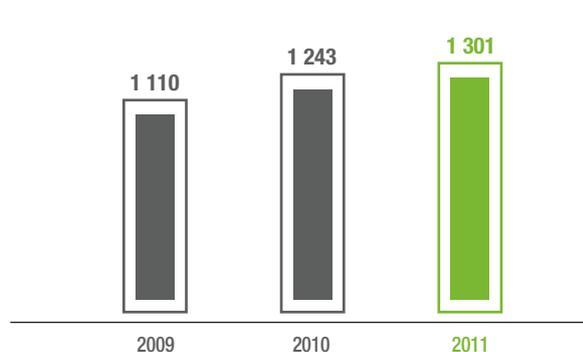
* Bull est propriétaire des murs et installations, et locataire du terrain (bail emphytéotique).

Une partie significative des activités du Groupe est réalisée en dehors de ses propres sites. Par ailleurs, Bull considère que les mesures de sûreté des installations, notamment en ce qui concerne l'alimentation

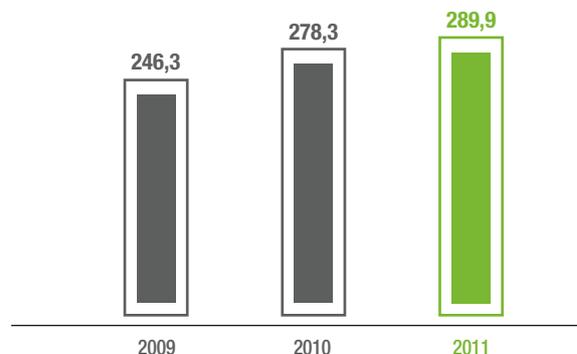
électrique et leur sécurité physique, sont suffisantes pour limiter au maximum les conséquences des catastrophes naturelles sur son activité.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

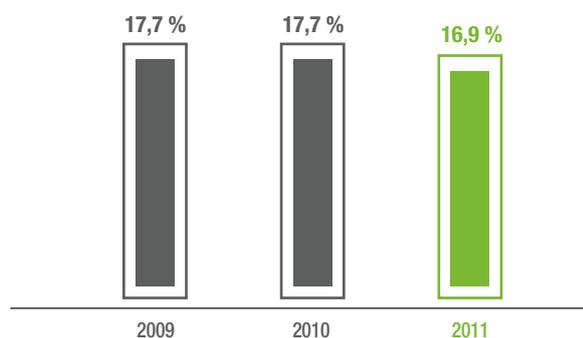
→ ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)



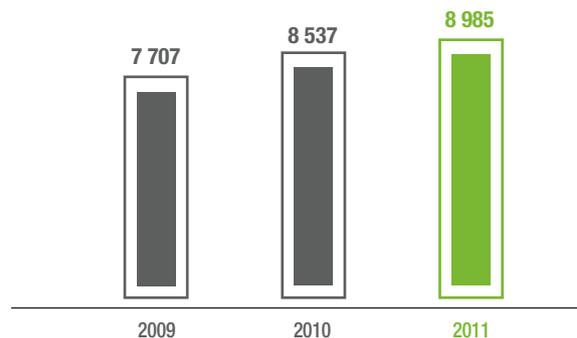
→ ÉVOLUTION DE LA MARGE BRUTE (EN MILLIONS D'EUROS)



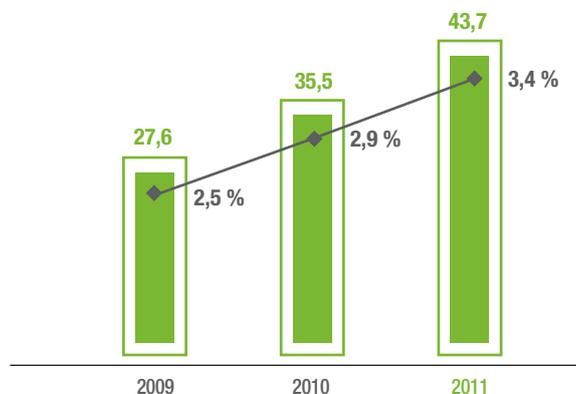
→ ÉVOLUTION DES FRAIS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES)



→ EFFECTIF EN FIN DE PÉRIODE



→ ÉVOLUTION DE L'EBIT ⁽¹⁾

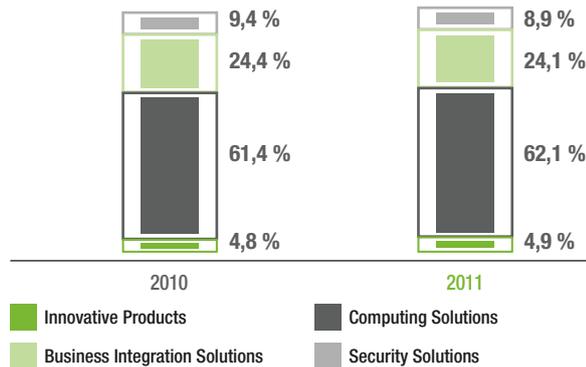


■ millions d'euros —■ % du chiffre d'affaires

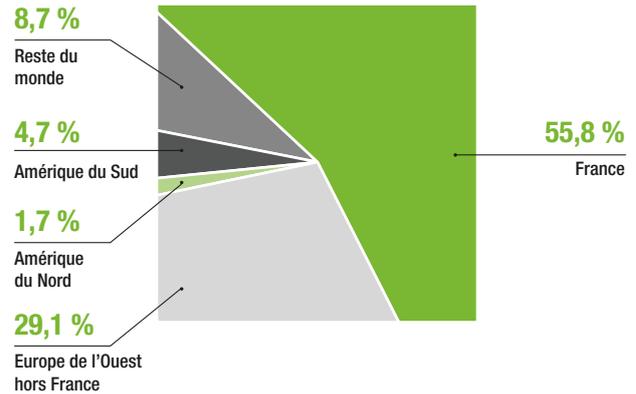
(1) EBIT = Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des sociétés associées.

1.3 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ET CHIFFRES CLÉS

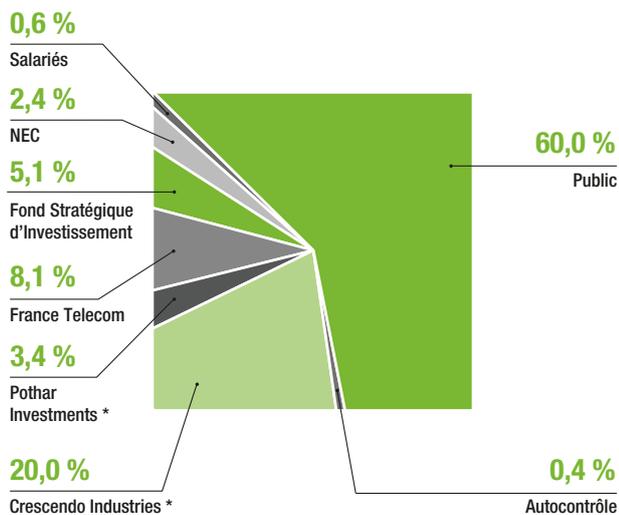
→ ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



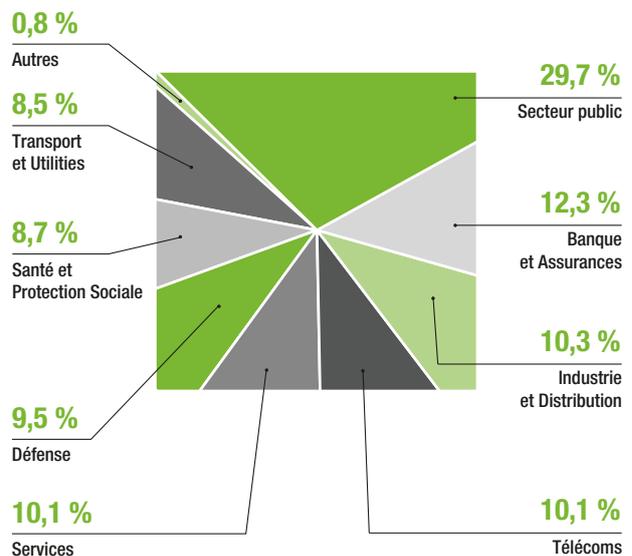
→ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GÉOGRAPHIE (2011)



→ ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2011



→ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



* Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration de Bull.

1.4 HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

En 2011, Bull fête ses 80 ans au service de l'innovation.

Bull est un des premiers acteurs au monde de l'informatique avec IBM et Univac. Fondée en 1931 pour développer et commercialiser les machines à statistiques conçues par l'ingénieur norvégien Fredrik Rosing Bull, la Société devient en 1933 la Compagnie des Machines Bull. En 1964, elle prend le nom de Bull General Electric à la suite d'un accord avec General Electric, puis Honeywell Bull en 1970, suite au transfert des activités informatiques mondiales de General Electric à Honeywell. En 1976, elle fusionne avec la Compagnie Internationale pour l'Informatique pour devenir CII-Honeywell-Bull. Le groupe Bull est créé en 1982 par le regroupement de CII-Honeywell Bull, SEMS et Transac. L'État français devient majoritaire dans le capital.

En 1989, Bull acquiert Zenith Data Systems, constructeur américain de micro-ordinateurs, qu'il revendra en 1996 à la société Packard Bell NEC. En 1993, suite à des difficultés conjoncturelles, l'État français recapitalise l'entreprise, qui est redressée et revient à la profitabilité en 1995, sous la direction de Jean-Marie Descarpentries. Les années 1995 à 1997 voient la privatisation progressive du groupe Bull, avec la constitution d'un socle d'actionnaires (dont France Telecom et NEC) et l'ouverture du capital au public.

Fin 2000, le Groupe cède son activité cartes à puce à Schlumberger. Fin 2001, faisant face à des pertes, Bull vend une partie de ses activités de services en Europe à Steria. Le Groupe engage alors une restructuration profonde sous la direction de Pierre Bonelli. Dans le cadre d'un plan stratégique en trois étapes, Bull est restructuré et revient dès 2003 à la profitabilité, puis est recapitalisé et totalement privatisé fin 2004. Parallèlement, Bull confirme un engagement technologique novateur dans les technologies ouvertes, qui conduit dès 2002 à la fondation du premier consortium mondial dédié aux logiciels d'infrastructure libres, ObjectWeb (aujourd'hui OW2) et au lancement en 2003 d'une nouvelle génération de serveurs ouverts pour les applications commerciales et scientifiques, NovaScale®. En 2005, une offre de services globale est lancée avec succès, permettant de concevoir, bâtir et exploiter les applications critiques d'entreprise en s'appuyant sur toute la richesse fonctionnelle des logiciels libres.

L'année 2006 est une année de transformation du Groupe, associant d'importantes avancées, notamment dans le Calcul haute performance, les télécommunications et les services ainsi que des cessions et des acquisitions. La filiale italienne du Groupe, déficitaire depuis des années est cédée dans de bonnes conditions. Bull procède au rachat d'AMG.net, société polonaise de conseil et d'intégration spécialisée dans les solutions informatiques ouvertes notamment pour les secteurs de la finance et les télécommunications, et d'Agarik, société d'hébergement et d'infogérance sur Internet. En 2007, la transformation se poursuit avec la cession de la filiale portugaise, centrée sur les solutions

monétiques, à GFI Informatique et d'autre part avec des acquisitions ciblées, en particulier l'acquisition en Espagne de la société de services Siconet, en France celle de Serviware, principal intégrateur de solutions pour le Calcul haute performance.

L'année 2008 a permis de poursuivre la voie de la transformation du Groupe et du développement de ses activités d'avenir, avec en particulier la cession de sa filiale Maine CI à Elco, l'acquisition de CSB Consulting en Belgique, la cession à Ingenix de l'activité Medicaid aux États-Unis et l'acquisition en Allemagne de la société science+computing, leader dans les services et les solutions pour le Calcul haute performance.

En 2009 Bull a confirmé sa position d'acteur européen majeur de l'économie numérique : lancement d'innovations majeures (notamment bullx, élu meilleur supercalculateur au monde, mobull™, le container plug & play, une révolution des centres de données), réalisations de très grande envergure (livraison de Chorus, du supercalculateur du Forschungszentrum Jülich, conception de mon.service-public.fr).

En 2010, Bull annonce sa nouvelle génération de supercalculateurs bullx pour offrir une des gammes les plus complètes et les plus performantes du marché du Calcul haute performance. Bull renforce son expertise avec l'acquisition du groupe Amesys, un spécialiste de la sécurité et des systèmes critiques. Le plan de développement stratégique BullWay, annoncé fin 2010 par son nouveau Président-directeur général Philippe Vannier, a pour objectif de positionner Bull en trois ans comme un leader européen des systèmes numériques critiques et de mettre le Groupe sur le chemin d'une croissance rentable.

Au début de l'année 2011, Bull est retenu pour fournir le supercalculateur de Rokkasho au Japon. Cette année initie la mise en œuvre du plan de développement stratégique BullWay. Début avril, Bull lance le serveur d'entreprise novascale bullion et déploie Tera 100, le supercalculateur petaflopique (un million de milliards d'opérations par seconde) le plus puissant en Europe et signe d'autres contrats significatifs avec GENCI, AWE au Royaume-Uni. En mai, un consortium dirigé par Bull est choisi par EUROCONTROL, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, afin de développer et tester des applications stratégiques. Au mois de juin, Bull remporte à nouveau le titre de supercalculateur le plus puissant d'Europe avec le Tera 100. Un mois plus tard, le serveur bullion est qualifié de « plus rapide serveur d'entreprise X86 » par un benchmark international. La fin d'année est marquée par le lancement de son offre « Le cloud by Bull », première démarche structurée pour aller vers le *cloud* d'entreprise. En déployant les supercalculateurs de classe petaflopique Helios et CURIE en France, Bull devient la première entreprise au monde à avoir installé trois machines de cette puissance sur deux continents.

1.5 PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.5.1 INNOVATIVE PRODUCTS : FOURNISSEUR DE SUPERCALCULATEURS ET DE SERVEURS HAUTES PERFORMANCES POUR LES SYSTEMES CRITIQUES

En capitalisant sur l'expertise de ses équipes et sur des produits à haute valeur ajoutée dans les domaines de la simulation numérique (bullx) et les grands serveurs d'entreprise (bullion et gcoss), la Business Line Innovative Products a pour ambition d'être l'acteur-clé européen des supercalculateurs et des serveurs d'entreprise haut de gamme pour les systèmes critiques.

Innovative Products associe trois principaux centres de Recherche et Développement, en France (Région Parisienne et Grenoble), aux États-Unis (Phoenix), et un centre industriel et logistique basé en France (Angers). Les offres d'Innovative Products sont commercialisées dans le monde entier, à travers ses canaux directs, essentiellement les BL Computing Solutions et Business Integration Solutions, et un réseau de canaux indirects dont sa filiale Serviware pour les supercalculateurs en France qui permettent à Bull d'adresser de nouveaux marchés.

Extreme Computing : recherche fondamentale, R&D industrielle, applications financières, création audiovisuelle

Bull a investi le marché du Calcul haute performance avec Tera 10, classé en juin 2006 n°1 des supercalculateurs en Europe. Le nombre d'experts Bull dédiés à l'*Extreme Computing* est passé de 300 à plus de 600, plaçant Bull comme l'acteur le plus important en Europe dans le domaine du Calcul haute performance et des supercalculateurs.

La gamme bullx, lancée en 2009, est destinée spécifiquement au Calcul haute performance haut de gamme. Éco-efficace, ultra-dense et ultra-performant, bullx a été créé spécifiquement pour le calcul intensif, par la plus grande équipe d'experts de l'*Extreme Computing* en Europe. Reposant sur des standards, intégrant les meilleurs logiciels Open Source du marché, bullx a été entièrement conçu pour la mise en œuvre d'environnements de production, très fiables et très robustes. Bull développe aussi une gamme de logiciels pour le Calcul haute performance basés largement sur Linux® et des produits Open Source. Bull a dévoilé en 2010 *extreme factory*, offre unique en Europe pour la simulation numérique à la demande et le *cloud computing*.

En 2011, Bull renouvelle l'ensemble de sa gamme bullx en la dotant de technologies entièrement dédiées à la puissance et à la diminution de la consommation énergétique. Lames ultra-denses, refroidissement à eau tiède, très grande facilité de maintenance sont parmi les caractéristiques les plus remarquables qui mettent la nouvelle offre bullx à la pointe du marché de l'*Extreme Computing*.

Au salon Supercomputing de 2011 aux États-Unis, Bull était ainsi à nouveau reconnu à travers de multiples nominations et de multiples récompenses :

- les lecteurs de HPCwire ont ainsi élu le projet Tera 100 le plus important projet de l'année ;

- le classement du TOP500 a classé le Tera 100 de Bull numéro 1 en Europe pour le troisième semestre consécutif, supercalculateur développé en partenariat avec le CEA ;

- le Green500 qui classe l'éco-efficacité des supercalculateurs, place Bull numéros 1 et 2 en Europe avec le plus puissant système en Espagne installé au Barcelona Supercomputing Center (BSC), et un supercalculateur installé au GENCI.

Mainframes et serveurs haut de gamme : l'offre de Bull pour la production dans les grandes entreprises et les administrations publiques

NOVASCALE GCOS, LE MEILLEUR DU MAINFRAME ASSOCIÉ AU MEILLEUR DU MONDE OUVERT

Avec les systèmes novascale gcoss 9010 et 7010, ces derniers annoncés en 2011, une nouvelle génération de classe *mainframe* est née. novascale gcoss associe à l'ouverture et à la flexibilité des standards la puissance et la fiabilité des environnements gcoss. Ils confirment la vocation de la famille novascale gcoss à assurer une production lourde, ultra-sécurisée et performante. Leur architecture, directement issue de l'*Extreme Computing*, autorise à travers un réseau à très haut débit, l'interconnexion d'applications gcoss avec des bases de données Open Source PostgreSQL, Oracle et Microsoft SQL Server. Leur conception bénéficie des avancées procurées par les nouvelles technologies (processeurs Intel®, mémoire, disques) amenant de fortes réductions de consommation électrique et de dissipation thermique avec un encombrement réduit.

En offrant aux clients le meilleur des nouvelles technologies ouvertes du marché, tout en pérennisant leurs investissements applicatifs gcoss existants, jamais les serveurs de classe mainframe de Bull n'avaient été aussi loin dans leur promesse faite auprès des grandes organisations : assurer la protection de leur patrimoine informationnel et pouvoir le faire évoluer à leur rythme.

NOVASCALE BULLION, POUR VIRTUALISER LES APPLICATIONS CRITIQUES DES ENTREPRISES ET LE CLOUD COMPUTING D'ENTREPRISE

bullion a été pensé et développé par Bull avec l'objectif de répondre à des besoins primordiaux pour les entreprises : stabilité de l'infrastructure, haute disponibilité, flexibilité. De caractère novateur, bullion inclut également dans sa conception une approche éco-responsable. Sa création a mobilisé en Europe une équipe d'experts en conception et mise en œuvre de systèmes critiques.

En intégrant dès la conception les offres de VMware, bullion est optimisé pour offrir la solution de virtualisation la plus mature ainsi qu'un socle d'infrastructure cohérent.

Annoncées en 2011 dans le cadre de l'offre « Le cloud by Bull », les appliances bullion cloud platform associent étroitement sur une plateforme bullion l'environnement complet de *cloud computing* de VMware, avec les solutions de stockage et de réseaux de ses partenaires EMC et Brocade.

Bénéficiant de la solution VMware vCloud, bullion cloud platform fournit aux utilisateurs des accès à la demande sécurisés à des ressources partagées, tout en simplifiant la gestion du data center. Avec VMware vCloud, les ressources du data center, incluant la puissance de

traitement, le stockage, les réseaux et la sécurité, sont rassemblées dans des data centers virtuels : de véritables conteneurs de ressources hautement sécurisés et évolutifs qui peuvent être partagés entre les utilisateurs et accessibles en self-service à travers des portails.

En 2011, bullion a été classé par le *benchmark* standard SPECint_{rate}2006 comme « le plus rapide serveur d'entreprise X86 », confirmant ainsi la puissance et la qualité de son architecture 16 sockets issue des développements de Bull pour *l'Extreme Computing*.

1.5.2 COMPUTING SOLUTIONS : ARCHITECTE, INTÉGRATEUR ET INFOGÉRANT DE DATA CENTERS

Les infrastructures informatiques sont aujourd'hui au cœur de la performance des entreprises. Architecte, intégrateur et infogérant, la BL Computing Solutions aide ses clients à définir, bâtir et exploiter leurs infrastructures critiques garantissant les niveaux de sécurité et de service les plus exigeants. Ses expertises d'intégration autour des produits de Bull (grands serveurs d'entreprise, supercalculateurs, sécurité) ou de ceux de ses partenaires (EMC, IBM, Intel, Microsoft, NetApp, Oracle, SAP, VMware...), associées à ses capacités d'infogérance et ses services industriels en font un acteur majeur des systèmes numériques critiques.

Conseil et services d'infrastructure

Pour répondre globalement aux besoins d'évolution et d'innovation incessants des métiers, les directions des systèmes d'information (DSI) des entreprises et des administrations se doivent d'offrir des systèmes particulièrement agiles, disponibles et sécurisés. Cela passe par un nouveau type d'infrastructures, optimisées pour pouvoir garantir de très hauts niveaux de service, s'adapter aux écosystèmes métiers ou lancer rapidement de nouveaux produits. Bull aide ses clients à mettre en œuvre ces infrastructures de nouvelle génération, résolument orientées services. Fruit d'un dialogue structuré entre la DSI et les métiers, cette logique de service se fonde sur la compréhension des enjeux des clients internes et l'évaluation de l'impact des évolutions sur le système d'information (SI). Elle permet de s'engager sur des niveaux de service pertinents, apporte un pilotage financier plus fin et des mesures de ROI grâce à une visibilité financière par activité ou service, et contribue à mieux identifier, évaluer et maîtriser les risques liés à l'informatique.

Bull réunit les experts conseil, intégration et support nécessaires pour aider les DSI à inventer les infrastructures orientées services de demain. Bull intervient aussi bien dans le cadre de démarches globales, pour structurer la relation entre la DSI et les métiers autour des architectures de référence et des catalogues des services, que sur des projets d'optimisation plus ciblés, pour lesquels Bull propose des services d'audit et préconise les axes prioritaires. La force de Bull est de fournir des évaluations rapides, de s'engager sur la réalisation et la maîtrise des performances dans le temps, et d'avoir une réelle démarche d'intégrateur multi-technologies et multi-vendeurs.

Les consultants de Bull Advisory Services, l'offre de conseil dédiée à l'optimisation des infrastructures, aident la DSI à définir la trajectoire qui la conduira jusqu'à la mise en œuvre d'une infrastructure orientée métier. Ils s'appuient sur des outils éprouvés afin d'identifier rapidement les axes de progrès, puis accompagnent les clients lors de l'étape fondamentale qui consiste à structurer les relations entre la DSI et ses clients internes.

Data centers

Qu'il s'agisse de concevoir et déployer de nouveaux systèmes ou d'optimiser l'existant des data centers, les experts en intégration de Bull s'appuient sur un large éventail de technologies, issu de la BL Innovative Products (serveurs bullx, bullion, gcoss...) ou de partenariats stratégiques avec d'autres leaders du marché. Ils utilisent également des outils et méthodes afin de répondre au mieux au contexte de chaque client. Tournée vers les besoins métier, l'infrastructure est rationalisée, sécurisée et flexibilisée. Bull conduit ses projets de migration, d'évolution et d'intégration avec le souci constant de la cohérence globale du SI, de la continuité de service et de la performance.

L'offre de data center Bull comprend des supercalculateurs, de grands serveurs d'entreprise et des solutions de stockage ouvertes pour les centres informatiques de nouvelle génération.

SERVEURS

La BL Computing Solutions conçoit et intègre des infrastructures basées sur une gamme complète de serveurs, intégrant les technologies les plus robustes et les plus avancées. Trois gammes de serveurs, intégrées dans l'usine à Angers en France, constituent l'offre de Bull et lui permettent de répondre à un très large éventail des besoins du marché : serveurs Linux/Windows® (novascale, bullx, bullion), serveurs GCOS et serveurs UNIX® (Escala).

Outre l'offre bullx, novascale bullion et GCOS provenant de ses laboratoires de R&D et de la BL Innovative Products, Bull propose avec son offre Escala une gamme complète de serveurs compatibles UNIX, avec tout le choix des logiciels ouverts. Issue d'un accord de partenariat avec IBM, et s'appuyant sur la technologie AIX®/POWER™, leader dans le monde UNIX face aux solutions HP et Oracle, la gamme Escala de serveurs multiprocesseurs offre des perspectives de croissance, notamment en Europe où Bull est fortement implanté. Disponible avec un large choix de logiciels et de solutions de stockage, elle offre une plateforme particulièrement adaptée aux déploiements d'applications distribuées ou d'applications critiques, impliquant une totale continuité de service, ou aux approches de consolidation. La bonne position concurrentielle de Bull sur ce marché s'explique à la fois par l'excellence de la technologie AIX/POWER, à laquelle Bull contribue, et par sa valeur ajoutée en matière de solutions intégrées et de services.

STOCKAGE

Le volume des données stockées double tous les dix-huit mois et les accès se multiplient avec la montée en puissance d'Internet et l'individualisation croissante des traitements. En même temps, les DSI sont confrontées à la gestion de l'existant avec l'empilement successif de systèmes dédiés à des applications spécifiques et la dispersion des ressources. Une telle complexité non maîtrisée risque d'aboutir d'une part, au blocage ou à l'immobilisme et, d'autre part, à l'envolée des coûts d'exploitation. La protection des données, leur archivage et leur accès posent des défis de plus en plus nombreux aux entreprises, liés à l'augmentation massive des données non structurées (e-mail, images, vidéos) et à un contexte où la réglementation exige une conservation des données sur de longues périodes. Sur ce marché, Bull propose l'offre StoreWay, une famille de solutions de stockage intégrées par Bull.

Cette offre couvre :

- tous les besoins de stockage primaire et secondaire en réseau, des solutions de stockage d'entrée de gamme pour les petits groupes de travail, en passant par les solutions de stockage flexibles de milieu de gamme, adaptées à une grande variété de besoins d'entreprise, et jusqu'aux baies de stockage haut de gamme, conçues pour les centres de données les plus critiques et les plus exigeants ;
- la protection des données et l'archivage englobant les libraires sur bandes et le CAS (*Content Addressable Storage*), la réplication de données, la sauvegarde, l'archivage et le stockage hiérarchisé (HSM), afin de gérer le cycle de vie des données dans l'infrastructure de stockage ;
- le déploiement d'infrastructures de stockage en réseaux de toutes tailles, s'appuyant sur des solutions indépendantes ou multi-sites. À ces solutions de stockage Bull associe ses partenaires stratégiques (dont EMC, NetApp, Brocade, Oracle/StorageTek et Overland).

SUPPORT & MAINTENANCE

Pour garantir les niveaux de service attendus, les DSI doivent développer et maintenir un savoir-faire global leur permettant de faire face à tout type de besoins liés au cycle de vie de leur infrastructure. Au travers de ses activités de support et de maintenance, Bull offre non seulement des services de support sur ses propres produits, mais propose aussi des services complets de support et de maintenance multi-constructeurs et multi-éditeurs, de la prestation ponctuelle jusqu'aux solutions de continuité de service avec télésurveillance et intervention 24h/24 et 7j/7.

Ainsi, Bull conseille les organisations et les aide à intégrer, optimiser et maintenir leurs infrastructures informatiques. Pour cela, Bull s'appuie sur un vivier d'experts ainsi que sur des moyens industriels de très haut niveau, comme son Centre de Haute Disponibilité (HA-Center), et son Centre d'Appel Utilisateurs, point d'entrée unique accessible 24h/24 et 7j/7, ainsi que sur un réseau d'agences dense qui assure proximité et disponibilité des ressources. Pour apporter la meilleure réponse dans les meilleurs délais, les équipes opérationnelles ont accès à toutes les expertises de Bull en architecture et aux centres de R&D et de support spécialisés. Bull fournit une large gamme de services pour garantir durablement l'exploitabilité, la performance et la continuité de service des infrastructures. Bull met en place l'ensemble du dispositif : infrastructure de secours, contrats de service, procédures, documentation, cellules de crise, surveillance proactive, et plate-forme d'administration intégrée qui répond de façon industrielle à l'hétérogénéité du SI. Bull fournit aussi de nombreux services d'optimisation de l'administration, avec la mise en place d'outils d'analyse de performance.

Infogérance et cloud computing

Une fois les systèmes d'information conçus et bâtis, les entreprises sont confrontées au défi de leur hébergement et de leur exploitation quotidienne. Au travers de services flexibles et modulaires, Bull aide ses clients à déléguer tout ou partie de leur exploitation informatique, pour pouvoir mieux se concentrer sur leurs priorités métiers.

Véritable opérateur de services, Bull peut ainsi prendre en charge l'exploitation et le support quotidien d'applications spécifiques ou de systèmes d'information complets, dans un cadre contractuel et organisationnel adapté à chaque contexte. Ce métier consiste à prendre en charge l'ensemble ou un périmètre défini d'un système d'information, en assurer le fonctionnement au quotidien sur la base d'engagements de résultats et à être force de proposition pour le maintenir à l'état de l'art tout en apportant des leviers de productivité.

Les prestations peuvent être délivrées en mode mutualisé depuis les centres de production de Bull, ou sur site client, ou encore avec des équipes mixtes.

L'offre comprend les activités suivantes : infogérance d'exploitation, infogérance bureautique, management des applications, *help desk*, hébergement, support logiciel, insourcing, secours & archivage légal, conseil et ingénierie en services infogérés. Elle comprend également des solutions innovantes telles que la migration d'infrastructures ou infogérance de solutions (dématérialisation, coffre-fort électronique).

Preuve de la maturité de son expertise en infogérance, Bull compte parmi les rares acteurs en Europe certifiés « SAP Certified Provider of Hosting Services ».

Bull compte en Europe plusieurs data centers qui forment un espace virtuel d'hébergement comparable à une zone unique de 12 000 m². Entièrement maîtrisé par Bull, sans sous-traitance, l'ensemble est placé sous une gestion unifiée en service continu (24h/24, 7j/7) au travers d'un réseau propriétaire ouvert aux principaux opérateurs internationaux. Ce réseau d'une grande efficacité énergétique et sécurisé, l'activité *outsourcing* étant certifiée ISO 27001, constitue un espace de confiance pour un hébergement souverain des systèmes d'information les plus sensibles.

« LE CLOUD BY BULL » : UNE DÉMARCHÉ STRUCTURÉE POUR ÉVOLUER VERS LE CLOUD COMPUTING D'ENTREPRISE SÉCURISÉ ET SUR-MESURE

Révolution en marche le passage au *cloud computing* constitue un projet majeur de transformation pour la DSI ainsi que pour toute l'entreprise organisée autour de son outil informatique. Comme toute évolution en profondeur, elle nécessite de la résolution et du rythme, mais aussi de la progressivité et un accompagnement attentif du changement.

Bull a conçu « Le cloud by Bull », une méthode progressive et intégrée, qui mobilise toutes les expertises de Bull pour accompagner ses clients vers un *cloud* d'entreprise pour répondre à leurs besoins actuels et futurs et préserver leurs investissements.

Avec « Le cloud by Bull », Bull apporte un vaste continuum de technologies et de services dédiés aux entreprises et à leurs spécificités. Bull est notamment l'un des rares acteurs à être positionné sur toutes les formes de *cloud* d'entreprise (privé, managé, public, scientifique), et à même, par conséquent, d'évaluer les avantages respectifs pour chaque entreprise. En abordant très en amont les questions de sécurité, de niveaux et de continuité de service, de contrôle des données et des systèmes, et de gouvernance du SI, « Le cloud by Bull » aborde de façon pragmatique et cohérente l'ensemble

des problématiques pour définir, en accord avec les exigences des métiers, la configuration et les modalités d'un *cloud* sécurisé, évolutif et sur mesure.

Pour que le *cloud* soit un levier de création de valeur et non un facteur de complexité, la DSI doit soigneusement envisager ses conséquences sur l'entreprise : technologies et topologie du SI, nature, gestion et diffusion des services, relations avec les métiers, organisation et compétences. L'offre de conseil spécialisée dans la transformation d'infrastructures, Bull Advisory Services, s'appuie sur des analyses rigoureuses, rapides et indépendantes avec pour cadre méthodologique les recommandations ITIL, COBIT ou eSCM pour accompagner la DSI dans la transition vers le *cloud* à travers sa réorientation par services.

Bull fournit également tous les composants techniques et les services d'intégration indispensables pour bâtir une infrastructure *cloud* robuste, évolutive, ouverte, sécurisée, compatible avec l'architecture de référence et capable d'assurer les niveaux de performance attendus. L'objectif est de permettre aux DSI de rendre leur infrastructure plus compétitive avec l'intégration de piles logicielles orientées *cloud* grâce aux outils de ses partenaires VMware (X86) et CA Technologies (pour les environnements hétérogènes) et l'expertise associée.

Acteur majeur de l'infogérance, Bull est le partenaire de confiance pour héberger et superviser les *clouds* privés et proposer des solutions innovantes de *cloud* public. En complément de ses offres *extreme factory* (1^{er} *cloud* scientifique en Europe) et Cloud Maker (offre d'infrastructure « as a Service » d'Agarik, spécialiste de l'hébergement web critique) lancées en 2010, Bull propose en 2011 deux nouvelles offres pour les entreprises souhaitant mettre en place des *clouds* privés hébergés, tout en gardant un contrôle souverain sur leurs données : Managed private cloud (hébergement et exploitation de grands *clouds* privés sur infrastructures privées virtuelles ou physiquement dédiées) et Managed private cloud for e-business (*Platform as a Service* dédiée aux éditeurs et opérateurs e-business). Avec son offre, qui s'appuie sur les 12 000 m² de data centers hautement sécurisés, le Groupe offre un ensemble de solutions *cloud* sur mesure unique en Europe.

La sécurité, un des piliers de la démarche « Le cloud by Bull », est garantie en synergie avec la BL Security Solutions.

Avec « Le cloud by Bull », Bull mobilise un millier d'experts pour concevoir et déployer une stratégie spécifique au *cloud* d'entreprise, permettant aux organisations d'évoluer à leur rythme vers le *cloud* avec le meilleur ROI métier.

1.5.3 BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS, : CONSEIL ET INTÉGRATEUR D'APPLICATIONS MÉTIERS CRITIQUES

Spécialiste des processus complexes et des applications critiques, la BL Business Integration Solutions met son savoir-faire technologique et sectoriel au service de ses clients pour les aider à tirer partie des nouveaux usages et développer des services innovants qui dynamiseront leur activité, notamment dans les domaines de la Business Intelligence, de la dématérialisation, des ERP, de la GED et de l'archivage, de la veille économique, de la mobilité et des portails collaboratifs ou transactionnels multicanal.

Les entreprises et administrations sont confrontées aujourd'hui à de nombreux enjeux en termes de réglementation, de relation client ou citoyen, d'optimisation des processus internes, de globalisation des opérations, d'émergence de nouvelles technologies ou de nouveaux modèles d'affaires. Avec la maturité des technologies Internet et l'avènement de la mobilité ou du *cloud*, leur informatique change : agile et évolutive, elle doit participer à la transformation rapide des métiers, des produits et des services. Se focalisant sur des services à valeur ajoutée, la BL Business Integration Solutions aide ses clients à concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes, performantes et sécurisées leur permettant de valoriser leur patrimoine applicatif et de tirer pleinement partie des nouveaux usages numériques. Partenaire de confiance de ses clients, la BL s'appuie sur l'expérience sectorielle et l'expertise technologique de ses équipes, sur les produits de ses partenaires éditeurs ou sur des socles Open Source, pour bâtir des applications sur mesure.

Conseil

Qu'il s'agisse de déployer de nouveaux services de guichet numérique, de mettre en place des outils de pilotage de la performance, de prendre en compte de nouvelles réglementations ou de s'intégrer à de nouveaux écosystèmes partenaires, le système d'information doit s'adapter en permanence aux évolutions métier et technologiques.

De l'urbanisation au décisionnel et aux entrepôts de données, Bull aide les organisations à aligner leur SI sur leurs enjeux métiers, à bâtir

leurs applications métiers (Progiciel de Gestion Intégré, ressources humaines, décisionnel, CRM...), à décloisonner leur SI, à moderniser leurs processus inter-applicatifs et à connecter leurs applications à celles de leurs partenaires. Bull apporte aux entreprises une démarche et des expertises techniques et métiers pour définir les impacts de la stratégie sur le SI et permettre ainsi un pilotage de l'investissement technologique.

Les consultants et experts de Bull interviennent sur une large gamme de services à forte valeur ajoutée : aide à l'alignement du SI par rapport aux objectifs de l'entreprise, études de faisabilité, cahier des charges, schéma directeur du SI, aide au choix des solutions, accompagnement des maîtrises d'ouvrage, urbanisation, architecture, réingénierie fonctionnelle des processus de l'entreprise, expertises progiciels métier, mise en œuvre des solutions et accompagnement au changement. À travers son entité Bull Formation, entièrement dédiée à la formation, Bull offre aussi à ses clients un point d'entrée privilégié sur l'univers d'experts dans lequel le Groupe évolue.

Intégration, développement et TMA

Pour aligner le système d'information sur la stratégie de l'entreprise, les DSI doivent mettre en œuvre des projets complexes, tout en étant confrontés à l'impératif de maîtrise des coûts de développement, à la problématique du support et à la maîtrise des risques liés au changement. Grâce à ses centres d'expertise et de services dédiés, Bull aide les organisations à « industrialiser » leur SI pour garantir une disponibilité et une flexibilité sans faille.

Du développement à l'intégration de systèmes, de l'Open Source aux solutions éditeurs, Bull aide les organisations à maîtriser la complexité pour bâtir des infrastructures et des applications ouvertes, puissantes, flexibles et sûres. Dans le cadre de sa stratégie d'industrialisation des prestations de services et de réplique de ses solutions, la BL Business Integration Solutions déploie une organisation en centres de services spécialisés. Dans un contexte de marché de massification, sa

stratégie est de se positionner sur la spécialisation, sur des solutions à valeur ajoutée et des projets innovants, avec des centres à dimension humaine qui permettent de répondre au mieux aux attentes de ses clients. Bull accompagne ceux-ci tout au long du cycle de vie de leurs applications, de la conception au développement et à la tierce maintenance applicative.

En 2011, deux nouveaux centres de services à Lyon et à Marseille ont complété ceux déjà mis en place à Lodz en Pologne et à Casablanca au Maroc, et complètent les équipes services de Bull au Benelux, au Brésil et en Espagne. À Lyon, le choix d'ouverture d'un centre dédié à la Business Intelligence (BI), en particulier sur les solutions SAP BI, répond à une demande du marché et constitue une première en France.

Solutions sectorielles

Outre ses compétences sur les grandes technologies transversales, la BL Business Integration Solutions a développé une expertise verticale particulière sur un certain nombre de secteurs, sur lesquels elle est reconnue dans le monde entier : secteur public, télécom, finance, défense et sécurité intérieure, énergie, transports, santé.

SECTEUR PUBLIC : AIDER LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES À RENFORCER LE SERVICE AUX CITOYENS

Depuis de nombreuses années, Bull travaille en partenariat étroit avec les administrations centrales et les autorités locales pour les aider à moderniser leurs SI avec les technologies ouvertes. Il les aide aussi à optimiser la mise à disposition et la gestion des services publics en ligne, et à fournir des services centrés sur les citoyens et les entreprises. De plus, la BL Business Integration Solutions dispose d'un pôle éditeur qui fournit des solutions ciblées pour les administrations centrales telles que e-biscus pour les administrations douanières, domaine dans lequel Bull a acquis une renommée internationale, notamment au sein de l'Union européenne où la majorité des nouveaux pays entrants a fait appel à Bull pour la modernisation de leur système douanier, et e-ris pour la déclaration et le recouvrement des impôts et taxes. Pour les administrations locales, la BL Business Integration Solutions propose Coriolis pour la gestion financière et Genesis/Sirus pour la gestion de l'action sociale.

TÉLÉCOM & MÉDIAS : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

Expert et intégrateur pour les grands opérateurs mondiaux, la BL Business Integration Solutions aide les fournisseurs Internet et les opérateurs fixes et mobiles à bâtir des services à valeur ajoutée, à développer des systèmes de gestion de la relation client et de facturation, et à renforcer leurs capacités d'activation de service et de gestion de la qualité. En France et dans le reste du monde, de nombreux opérateurs utilisent les solutions de Bull en matière de géo-localisation, mobilité, systèmes d'alerte et de routage.

FINANCE : OPTIMISER LES PROCESSUS MÉTIERS ET RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Bull aide les grands acteurs de la banque et de l'assurance à croître dans un marché volatil, où la flexibilité et la sécurité sont clés, tout

comme la capacité à maîtriser les risques et à s'adapter en permanence à de nouvelles contraintes économiques et réglementaires. Bull aide notamment les organisations du secteur à optimiser et à consolider leurs SI, à développer de nouveaux services en ligne, à mettre en place des solutions décisionnelles, et à développer des solutions monétiques et de paiement. En tant qu'intégrateur, Bull a conçu certains des plus grands projets de sécurité financière en Europe.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ INTÉRIEURE : CONCEVOIR LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DE DEMAIN

Expert des SI sécurisés, Bull aide les autorités et les entreprises de défense et de sécurité intérieure à relever le défi d'un monde globalisé. Des services d'intégration de systèmes aux solutions applicatives, Bull aide les acteurs de la défense à bâtir et opérer sur les technologies et systèmes de sécurité de demain.

ÉNERGIE ET TRANSPORTS : ALIGNER LES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES PRIORITÉS LIÉES À LA DÉRÉGULATION

Le secteur du transport et de l'énergie évolue rapidement alors que les entreprises s'adaptent à la croissance continue de la demande, à la pression sur les coûts, et aux nouvelles contraintes environnementales et réglementaires. Certains acteurs choisissent de privilégier les avantages traditionnels d'une approche intégrée, associant maîtrise de la production/exploitation et de la distribution. D'autres cherchent à maximiser leurs avantages compétitifs sur une seule partie de la chaîne de valeur. Pour tous, Bull fournit des solutions puissantes et sécurisées qui aident les acteurs des transports et de l'énergie à réussir dans un marché très compétitif.

SANTÉ : AIDER LES ORGANISATIONS DE SANTÉ À PLACER LA RELATION PATIENT-SANTÉ AU CŒUR DE LEURS SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans un marché de la santé marqué par des avancées rapides en matière d'innovation médicale, et par une demande en explosion liée au vieillissement démographique des pays développés, Bull aide les acteurs de la santé et du social à accroître l'offre de soin, tout en gardant les coûts sous contrôle grâce à des processus métiers optimisés. Bull est un acteur européen reconnu des SI critiques pour les organismes sociaux, les hôpitaux et les agences de santé.

À NOUVEAUX USAGES, NOUVELLES SOLUTIONS

Bull est également présent via des solutions spécifiques sur les secteurs des services postaux (via sa filiale AddressVision Inc.), de la distribution et de l'industrie. Dans tous les secteurs, les nouveaux terminaux mobiles, le *cloud*, le SaaS offriront dans les années à venir de formidables opportunités : nouveaux services différenciants, processus agiles et dématérialisés, outils analytiques avancés... Les applications de demain adapteront aux contextes professionnels des usages issus du grand public, sans perdre de vue les exigences de l'entreprise et du SI : protection et confidentialité des données (anonymisation), performance, interopérabilité, agilité, évolutivité. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur un partenaire de confiance tel que Bull, capable d'appréhender le besoin dans toutes ses dimensions et de le traduire en fonctionnalités et en infrastructures orientées services, innovantes et complètes.

1.5.4 SECURITY SOLUTIONS : CONSTRUCTEUR, CONSEIL ET INTÉGRATEUR DE SOLUTIONS DE SÉCURITÉ DE BOUT EN BOUT

Pour les entreprises comme pour les institutions, la révolution technologique est porteuse d'extraordinaires opportunités, mais aussi de menaces nouvelles. Dans un environnement de plus en plus connecté, dématérialisé, mobile et rapide, dans un monde marqué par les crises et une compétition exacerbée, des risques apparaissent, d'autres changent de nature ou d'amplitude, et, tour à tour cible, ou parade, la technologie est au cœur de toutes les questions de sécurité. Multifformes, imprévisibles, sophistiquées, les attaques qui visent les intérêts vitaux des économies s'exercent sur quatre fronts : l'information numérique, les systèmes critiques, les sites sensibles et les territoires. C'est là que se concentrent les risques majeurs, ceux aux conséquences lourdes, ceux qui ne se règlent pas avec des solutions standard. C'est sur ces quatre domaines, lorsque la sécurité devient une affaire d'expert et d'extrême précision, que Bull intervient, apportant sa capacité d'analyse, de conseil, d'accompagnement et de mise en œuvre de réponses haut de gamme et sur mesure.

En matière de haute sécurité, les spécificités de chaque situation (secteur d'activité, géographie, organisations, contraintes opérationnelles et réglementaires) nécessitent l'intervention de spécialistes capables de mettre en œuvre des solutions adaptées à la nature et à l'ampleur des risques, empruntant au meilleur des technologies civiles et militaires. La complexité croissante des menaces requiert de s'appuyer sur un partenaire en mesure d'appréhender les risques de façon globale et de concevoir dès l'amont des solutions intégrées de sécurité capables de garantir la protection des infrastructures de haute performance supportant l'analyse, la communication, le traitement et le stockage de données. En concevant, développant et intégrant des offres expertes de haute sécurité, et en les adossant à son savoir-faire reconnu dans les infrastructures numériques critiques, Bull répond à ce double enjeu d'une sécurité à la fois spécialisée et envisagée de façon globale. Bull se positionne sur le spectre de la sécurité avec des solutions intégrables entre elles, de haute qualité.

Sécurité de l'information

Dans un environnement de plus en plus dématérialisé, l'information devient le premier capital des entreprises et des administrations et sa protection un enjeu vital. Surveillance des fuites de données, gestion des accès et des identités, sécurisation des données par chiffrement matériel ou chiffrement des transactions bancaires, associés aux services de conseil, d'intégration et de support spécialisés de sécurité, constituent le cœur de l'offre de Bull en matière de sécurité des données. En 2011 l'offre s'est renforcée avec l'agrément Confidentiel Défense reçu pour globull (disque dur USB intégralement chiffré et sécurisé grâce à un processeur cryptographique embarqué AES 256) par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information). globull est la seule plate-forme de sécurité mobile à avoir obtenu cette certification à ce jour. Evidian a par ailleurs annoncé le logiciel I&AM9, logiciel innovant de gestion des identités. Ses produits logiciels, qui ont remporté à nouveau trophées et évaluations élogieuses de la part des analystes, ont été déployés par de nombreux grands comptes. 2011 a également été l'année de développements communs entre Amesys et Bull résultant en l'annonce de visibull, appliance de gestion des fuites d'informations particulièrement innovante en termes de profondeur de recherche et de couverture de protocoles.

Sécurité des sites

Assurer la protection des personnes et des infrastructures sensibles telles que les sites militaires, les grands sièges sociaux ou les installations industrielles majeures, proposer aux organisations des synergies en matière de sécurité physique et logique pour répondre aux nouvelles menaces sont les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Les offres phares de Bull dans ce domaine sont Vauban et Sésame, des plates-formes intégrées de gestion de la sécurité physique des sites et des infrastructures essentielles aux intérêts et à la sûreté des États, des entreprises et des populations. L'offre Vauban prend notamment en charge les équipements de protection physiques, le contrôle d'accès, la vidéosurveillance ou encore la détection d'intrusion. De plus, les équipes services de Bull, extrêmement spécialisées et mobiles, sont capables d'envisager des couvertures multinationales et la mise en œuvre de solutions intégrées logiques et physiques permettant, en fonction des besoins de sûreté, de mettre en œuvre des architectures et solutions de surveillance sur mesure.

Sécurité des systèmes critiques

Un système critique est un système dont une défaillance peut entraîner des conséquences graves pour les personnes, l'environnement, l'activité économique d'une entreprise ou d'un pays. Essentiellement abordé sous un angle projet car devant répondre très précisément aux besoins de chaque client, le développement de systèmes critiques sûrs s'appuie sur des compétences et des technologies telles que les automatismes et l'électronique pour l'industrie, l'aéronautique, l'énergie et les transports, les systèmes industriels de contrôle-commande, les systèmes embarqués durcis, les moyens d'essais et les bancs de test. Ce sont autant de compétences proposées par Bull.

Sécurité des territoires

Maîtriser les technologies civiles et militaires nécessaires à un État pour assurer sa sécurité intérieure, la protection de ses citoyens et la surveillance de ses frontières est un enjeu primordial. Bull est devenu un acteur incontournable dans ce domaine avec ses expertises liées au brouillage, à la cryptographie de haute sécurité, aux systèmes navals, aéroportés et terrestres. Son offre phare *Shadow*, offrant une technologie unique au monde, en est la meilleure preuve. *Shadow* propose la seule parade véritablement efficace qui consiste à neutraliser à la volée, par un brouillage intelligent, le signal de détonation des engins explosifs radiocommandés (RCIED). Fixe ou mobile, *Shadow* assure la protection des personnalités, des convois, des sites ou des événements sensibles.

Afin de renforcer son offre et son expertise dans ces domaines, Bull a fait récemment l'acquisition de la société française Time Reversal Communications. Issues de la recherche, innovantes, ses technologies couvrent quelques-uns des enjeux de sécurité majeurs de demain, comme le test des réseaux sans fil, la sécurisation des communications mobiles ou le retournement temporel. L'offre de Bull en sécurité de l'information est ainsi complétée par le s-phone qui sera annoncé en début d'année 2012, l'offre en sécurité des systèmes critiques par de nouveaux bancs de tests et systèmes embarqués et l'offre en sécurité du territoire par de nouvelles technologies liées au traitement du signal dans le domaine de la défense.

1.6 PEOPLE COMPANY

La démarche d'entreprise BullWay mobilise l'ensemble des talents du Groupe autour d'une vision partagée de ses métiers et de son positionnement sur ses marchés. BullWay est, pour les femmes et les hommes du Groupe dans le monde, une opportunité de redéfinir la relation qui les unit à Bull, avec son projet, avec ses dirigeants mais aussi leur relation avec leur management, avec leurs collègues et enfin avec les partenaires et avec les clients du Groupe. Cette redéfinition du lien individuel et collectif est créatrice de valeur pour chacun et pour l'ensemble du Groupe ; elle façonne la culture et l'identité du Groupe.

Au travers de cette démarche, Bull devient un employeur de référence, c'est-à-dire un Groupe performant qui, dans sa diversité, permet à chacun d'associer son développement à celui de Bull et de favoriser des « façons d'être » individuelles et collectives, que sont l'agilité, l'engagement et l'esprit d'équipe.

1.6.1 ATTIRER LES TALENTS

Bull est un partenaire de référence pour ses clients et partage leurs enjeux business et leurs démarches d'innovation. Ce positionnement s'exprime en particulier par l'enthousiasme et les talents des femmes et des hommes du Groupe. Avec ce positionnement, le Groupe devient un employeur de référence et une cible attractive pour les talents d'aujourd'hui et de demain.

L'image employeur

Bull est un acteur multi-niches de l'informatique reconnu pour sa maîtrise de la puissance de calcul et le contrôle de la sécurité. Ces deux différentiels permettent d'offrir aux clients de Bull des solutions d'infogérance pour leurs infrastructures et leurs applications critiques. Le Groupe est un acteur majeur de la société numérique où les technologies de l'information et de la communication sont vecteurs de progrès et contribuent à créer un monde plus sûr et plus ouvert tout en conciliant croissance économique et développement durable, au service de la communauté dans son ensemble. Bull fonde sur des principes éthiques forts une dynamique permettant l'émergence des initiatives, des responsabilités et des expertises de chacun dans un système de valeurs partagées.

Le Groupe a développé cette « offre de valeurs » en particulier auprès des universités et des écoles ; elle a attiré de très nombreux talents en 2011 en particulier en France, en Pologne et au Brésil, renforçant ainsi les compétences du Groupe avec des expertises technologiques et fonctionnelles entre autres dans le Calcul de haute performance, la sécurité ou encore le développement logiciel.

Un enjeu partagé

La cooptation est le premier canal de recrutement du Groupe. Il illustre la confiance des femmes et des hommes du Groupe en Bull. En recommandant leur entreprise, chacune et chacun des collaborateurs s'engagent, partagent leur expérience et leurs valeurs ; elles et ils en deviennent les premiers ambassadeurs.

La cooptation est particulièrement développée pour le recrutement des professionnels expérimentés. Le projet et la culture du Groupe étant partagés en amont, l'intégration des nouvelles et nouveaux collaborateurs au sein du Groupe en est grandement facilitée.

Une démarche innovante

Dans un monde de plus en plus complexe dont Bull est un acteur, la diversité des profils et des personnalités qui rejoignent le Groupe est un gage de proximité de Bull avec ses clients d'une part et de compréhension des marchés et des géographies d'autre part ; cette proximité favorise l'innovation et la performance.

La politique d'apprentissage mise en place au sein du Groupe illustre cette politique d'ouverture à la diversité des talents. Pour les métiers techniques du Groupe (infrastructure informatique), une filière de recrutement par le biais de l'apprentissage est en place. Les étudiants intègrent les équipes d'experts de Bull durant deux ou trois années. Un partage de connaissance technique et de culture se développe entre l'étudiant et son tuteur. Largement relayée au sein du Groupe, cette politique favorise la création de valeur entre générations et la mise en place de partenariats écoles, complémentaires aux approches avec les « grandes écoles » et les universités.

1.6.2 FAVORISER L'EXPRESSION DES TALENTS

Le développement du capital humain est un des éléments de développement de la stratégie de compétitivité et de performance du Groupe.

Fort de cette conviction, le Groupe est particulièrement focalisé sur l'intégration de nouveaux talents (recrutement et diversité), sur le développement des compétences (gestion prévisionnelle et formation), sur la dynamique des parcours professionnels (mobilité) et sur la professionnalisation de l'encadrement (people manager – management collaboratif). Chacune de ces démarches est constitutive des valeurs de Bull.

L'agilité

La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Groupe ont été la première étape de la démarche d'entreprise BullWay. Cette nouvelle organisation est structurée autour de quatre Business Lines correspondant aux quatre familles d'offres du Groupe.

Chacune de ces BL regroupe par métier l'ensemble des compétences du Groupe. Cette démarche favorise le déploiement de la gestion des compétences (identification, évaluation, projection) et donc l'employabilité des collaboratrices et des collaborateurs de Bull. Deux programmes sont lancés dans ce cadre : la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (identification et projection collectives) et le déploiement du *People Development Review* (évaluation et projection individuelles).

Les solutions à valeur ajoutée du Groupe impliquent l'association des différentes offres des différentes BL. La transversalité est donc favorisée au travers d'un projet de développement du management collaboratif permettant d'associer ponctuellement les expertises dans une logique d'innovation et de création de valeurs partagées. Cette transversalité est aussi développée au travers d'une politique de mobilité (géographique et fonctionnelle), base de la dynamique des parcours professionnels et des promotions qui en découlent.

L'esprit d'équipe

La valeur ajoutée des solutions de Bull découle, entre autres, de la capacité du Groupe à architecturer des solutions innovantes à partir de ses expertises technologiques et fonctionnelles.

Afin de créer les conditions favorables à ces innovations, Bull s'appuie sur des compétences et des personnalités d'une grande diversité, mobilisées sur les mêmes projets. Le Groupe développe donc une politique axée sur la diversité homme/femme, sur une politique senior et sur l'intégration de collaborateurs handicapés.

Le Groupe s'implique en faveur de l'intégration des personnes handicapées, atteignant ainsi un taux d'emploi très supérieur à la moyenne des sociétés du secteur informatique, en France en particulier, avec un focus particulier pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

Pour favoriser la diversité homme/femme, le premier volet est de garantir une équité de traitement des rémunérations. C'est le cas en France (par échelon) sur 2011 et c'est un objectif pour 2012 sur les autres zones géographiques du Groupe.

Enfin, Bull est engagé dans une politique à destination des seniors en collaboration avec les partenaires sociaux. Au-delà de la signature d'un accord d'entreprise, les actions mises en œuvre à destination des « en seconde partie de carrière » permettent de garantir une dynamique des parcours professionnels équivalente quel que soit l'âge, en particulier en matière de formation et de rémunération.

L'engagement

L'engagement de chacune et de chacun des collaborateurs de Bull auprès de ses clients et l'engagement de Bull auprès de ses équipes est un enjeu majeur, au cœur de la stratégie du Groupe.

Cet engagement dépend de la capacité du Groupe à partager sa stratégie, à faire apprécier ses enjeux, à faire comprendre son organisation, à partager ses valeurs.

Cet engagement dépend aussi des conditions dans lesquelles chaque collaborateur se développe au quotidien.

Pour relever ce challenge, Bull développe, dans le cadre de BullWay, un programme dédié à la communauté managériale, pour renforcer et professionnaliser son management dans sa mission de « développeur de talents » ; ce programme est basé sur la montée en puissance d'une communauté de managers internationaux et sur des programmes de formation et d'accompagnement spécifiques.

1.6.3 BIEN VIVRE ENSEMBLE

Veiller à la qualité de vie de chacun et développer des règles de vie sociale font partie intégrante de la responsabilité du Groupe telle qu'exprimée dans la démarche BullWay. Cette responsabilité s'exprime au travers de trois thématiques développées en 2011 et qui seront poursuivies en 2012.

Le pacte

Dans une démarche collaborative avec des femmes et des hommes du Groupe, la direction des ressources humaines a élaboré un « pacte » constituant un engagement fort de la direction vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ; cet engagement invite chacune et chacun à partager et à porter les valeurs de Bull ; il favorise des « façons d'être » assurant le respect et le « bien-vivre » de tous au sein du Groupe. Pour ce faire, ce pacte précise notamment les comportements managériaux attendus et responsabilise les managers dans leur rôle d'organisation, de mobilisation et de développement des équipes. Ce pacte sera communiqué au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Une nouvelle approche des conditions de travail

En France, la politique de prévention des Risques Psycho-Sociaux, fruit d'un travail mené avec les partenaires sociaux, a permis, entre autres, de sensibiliser environ 800 collaborateurs, de former une centaine de managers sur l'année 2011 et d'identifier de nouveaux modes de travail permettant d'accroître la qualité de vie au sein des équipes. Cette politique sera finalisée et déclinée sur 2012, avec les partenaires sociaux, par les responsables ressources humaines des pays sur l'ensemble du Groupe, au travers d'actions locales avec une implication forte de la médecine du travail et du management.

Des progrès partagés

En 2012, l'ensemble des collaborateurs du Groupe pourront s'exprimer au travers d'une « enquête collaborateurs » (*Employee Opinion Survey*) qui sera reconduite tous les deux ans. Cette enquête permettra d'apprécier la compréhension des collaboratrices et des collaborateurs de la stratégie et de l'organisation du Groupe comme de leur perception de leur environnement de travail et de développement. Des plans de progrès partagés sur chacun de ces thèmes seront alors définis et mis en œuvre.

1.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe confirme qu'à sa connaissance et en fonction de la veille technologique qui est faite, il est propriétaire ou détient par licence ou autrement, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la réalisation de ses activités actuelles. Aucun litige ou réclamation significatif n'est pendant ou ne fait l'objet de menace précise en ce qui concerne l'usage et l'exploitation de la propriété industrielle et intellectuelle appartenant aux sociétés du Groupe ou mise en œuvre par celles-ci.

Depuis plusieurs années, Bull a développé la protection et la valorisation des travaux des ingénieurs de ses centres de recherche par une politique d'incitation aux dépôts de brevets sur les inventions qui s'est traduite par le dépôt de plusieurs dizaines de brevets par an.

Systèmes de calcul intensif

Grâce aux supercalculateurs, la puissance informatique est aujourd'hui au cœur des stratégies d'innovation dans la recherche et les entreprises. En quelques années seulement, Bull est devenu l'expert européen du calcul intensif, constructeur de supercalculateurs petaflopiques, concepteur et hébergeur d'*extreme factory*, le premier *cloud* européen dédié au calcul intensif, concepteur et développeur de *mobull™*, solution intégrant des conteneurs pour les data centers mobiles. Ce succès de Bull dans l'*Extreme Computing* est basé sur une stratégie d'innovation ambitieuse, associant le savoir-faire historique de Bull dans les grands systèmes de production, une solide coopération avec le CEA (avec qui Bull a développé les supercalculateurs Tera 10 puis Tera 100, le plus puissant supercalculateur d'Europe), et un partenariat avec les meilleurs fournisseurs de technologies standards en matière de processeur, en particulier Intel.

Le résultat se traduit par des supercalculateurs ouverts, reposant sur les meilleurs standards, associant processeurs Intel et logiciels Open Source, puissants et éco efficaces, et un ensemble de solutions, des conteneurs aux solutions pour le *cloud computing*, permettant de faciliter l'accès au calcul intensif au plus grand nombre (centres de recherche dans l'industrie, universités, bureaux d'études des petites et moyennes entreprises).

Après avoir conçu et réalisé Tera 100, le supercalculateur de classe petaflopique destiné au Programme Simulation français du CEA/DAM, la coopération entre Bull et le CEA, devrait s'orienter vers des systèmes 30 fois plus puissants, premier chemin vers l'exaflops (systèmes mille fois plus puissants que les systèmes actuels). Le développement des solutions de Bull passe également par des coopérations étroites, notamment en France dans le cadre du pôle de compétitivité Systematic, mais également en Europe, dans le cadre de coopérations bilatérales ou au sein d'organisations européennes.

Bull rassemble ainsi de nombreux partenaires industriels et de recherche dans le domaine des serveurs de nouvelle génération, qui permettront d'atteindre des niveaux de puissance de calcul particulièrement adaptés aux applications de Calcul haute performance du futur comme aux traitements de bases de données riches et complexes destinées aux grandes entreprises ou aux grands opérateurs. Au niveau européen, Bull a notamment lancé avec ses partenaires le consortium ParMA (*Parallel programming for Multi-core Architectures*) dans le cadre du programme européen ITEA. Le principal objectif du consortium est d'aider la communauté du Calcul haute performance à bénéficier de l'évolution rapide des processeurs en développant des technologies innovantes, flexibles et ouvertes pour tirer pleinement parti des architectures multi-cœurs.

Nouvelles générations de centrales numériques

Les infrastructures numériques intelligentes seront la force motrice de l'économie de demain. Le *cloud computing* va accélérer cette dynamique, en permettant à des services informatiques orientés métier de s'adosser à des infrastructures flexibles et sans limite de puissance pour doper l'innovation et la compétitivité. D'ici à 2020, une nouvelle génération de solutions métier se profile, qui s'appuiera sur la convergence des supercalculateurs exaflopiques (mille fois plus puissants que les calculateurs d'aujourd'hui) et du *cloud computing* à haute performance pour les applications de l'Internet. Bull a entrepris et annoncé en 2011 des initiatives majeures pour être parmi les premières sociétés à proposer des solutions issues de cette convergence. Bull a ouvert en janvier 2011 *extreme factory*, la première solution de Calcul haute performance en mode *cloud*, permettant aux entreprises de l'industrie et des médias d'activer et d'exécuter des applications proposées à l'usage sur une infrastructure mutualisée (ou privée) accessible au travers d'un portail. Le point majeur de cette offre est l'intégration d'éditeurs de logiciels, permettant ainsi aux clients d'*extreme factory* de disposer des applications majeures de leurs processus d'innovation.

Bull a lancé en 2011 dans le cadre des Investissements d'avenir de l'État français, le projet NumInnov (le Numérique pour l'Innovation), qui vise à créer, à l'échelle européenne, un nouvel opérateur de *cloud computing* public adressant les usages émergents du calcul intensif, notamment dans les domaines de l'industrie, des médias, de la médecine et de la sécurité publique. Ce projet s'appuiera sur un plan de R&D ambitieux, qui permettra de créer un leader de ce marché. Pour les applications d'entreprise plus banalisées, les DSI mettent dès aujourd'hui en œuvre les premières étapes de leur transformation vers le *cloud computing*. Dans ce contexte, Bull a annoncé à l'automne 2011, « Le cloud by Bull », pour apporter à ses clients toutes les technologies et les services nécessaires. Au centre de ce dispositif, l'offre bullion cloud platform offre un ensemble technologique adapté aux enjeux de flexibilité et de configuration dynamique associés aux *clouds* privés. Bull prépare également les architectures de *cloud computing* ouvertes de demain, qui permettront de délivrer une réelle portabilité des services. À ce titre, Bull est notamment le leader du projet collaboratif Compatible One, au sein du pôle de compétitivité Systematic. D'autres initiatives et projets sont en passe d'être lancés, et seront annoncés en 2012.

Architectures orientées service

Bull est activement impliqué dans le développement des plates-formes logicielles *middleware* Open Source permettant de bâtir des systèmes d'information flexibles et ouverts, pouvant communiquer et s'adapter en temps réel aux processus métiers. Bull est co-fondateur et contributeur majeur du consortium OW2, qui est le premier consortium international dédié aujourd'hui au développement de solutions permettant d'aligner l'infrastructure informatique à la logique et aux activités métiers. Bull travaille pour que ces architectures soient adaptées à l'émergence du *cloud computing* et permettent de bâtir de nouvelles solutions pour les grands systèmes d'information. Bull valorise cet engagement au travers des offres services de la BL Business Integration Solutions.

Solutions de sécurité avancées pour un monde globalisé

Dans un monde de plus en plus interconnecté et globalisé, il est non seulement important que les briques de base de sécurité soient de hautes qualité et performance, mais également essentiel que celles-ci soient interconnectables et intégrables entre elles. La R&D dans le domaine de la sécurité de Bull travaille sur ces deux volets : le développement de technologies à très haute valeur ajoutée en sécurité de l'information, des sites, des systèmes critiques et des territoires, mais également le développement d'interfaces et l'intégration entre les briques. Au travers de ses propres développements et de son implication dans les programmes européens de R&D tels que les

Investissements d'avenir, ITEA2, FP7, le groupe Bull développe des solutions de pointe en matière de gestion des identités et des accès « context-aware », de cryptographie, d'infrastructures à clé publique, de gestion de la qualité de service ou encore de *data leakage management*. Shadow, solution de brouillage actif pour neutraliser à la volée les signaux de détonation pour engins explosifs radiocommandés (RCIED) est issue également de cette R&D réunissant les compétences numériques, électroniques et industrielles de haute volée pour des solutions de qualité et focalisées. Bull est un contributeur reconnu dans les domaines de la signature électronique et de la sécurité des services web, essentiels pour les services *cloud* métiers de demain.

Un commentaire sur les investissements réalisés en R&D pendant l'exercice se trouve dans le chapitre 4.2.2 « Résultats de l'exercice ».

1.8 FACTEURS DE RISQUE

1.8.1 RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Bull conduit une politique de gestion des risques visant à assurer au mieux la défense et le développement de son patrimoine et de sa réputation, et à protéger les intérêts de ses actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, de l'environnement et de ses autres parties prenantes.

Bull procède régulièrement à des revues de ses risques, notamment à travers l'établissement d'une cartographie des risques. Cette cartographie a pour objet d'identifier, dans les différentes entités du Groupe, les risques liés aux différents processus et activités, et à les consolider. L'analyse des risques conduit ensuite à définir des actions locales ou transversales pour maîtriser les risques majeurs.

Le système de gestion des risques est décrit de manière plus complète dans le rapport du Président sur le contrôle interne au paragraphe 3.1.2.

Les risques opérationnels généralement liés aux secteurs d'activité dans lesquels Bull intervient, et ceux propres à l'activité et à l'organisation du Groupe sont présentés ci-dessous par thème.

Risque juridique

Bull est une société française cotée en Bourse sur le compartiment B d'Euronext Paris.

À ce titre la direction juridique veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires, tant nationales que communautaires, applicables aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne.

À l'exception de certaines activités et notamment à l'export où des autorisations spécifiques sont nécessaires, la Société n'est soumise à aucune réglementation particulière pour l'exercice de ses métiers qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière ou comporter des risques particuliers pouvant affecter son développement.

Les risques juridiques de Bull sont principalement liés à ses activités commerciales de concepteur, de fabricant et de distributeur de matériel informatique, de logiciel et de solutions de sécurité, ainsi que de prestataire de services informatiques.

La direction juridique veille à ce que les relations contractuelles avec les tiers, qu'ils soient clients ou fournisseurs, soient raisonnablement encadrées par des documents établissant des relations équilibrées. Les principaux facteurs de risque pour lesquels Bull pourrait être impliqué sont des problèmes en matière de propriété industrielle ou intellectuelle, de responsabilité civile en matière de vente de produits ou des prestations de services jugées insatisfaisantes, ainsi qu'en matière de distribution et/ou de commercialisation de produits.

De façon régulière les sociétés du Groupe sont amenées à émettre des garanties bancaires de bonne fin qui sont exigées par les clients lors de la signature de contrats d'une certaine importance. La direction financière assistée de la direction juridique veille tant à la rédaction des garanties bancaires qu'à la prévention de tout tirage injustifié de ces garanties.

De façon exceptionnelle et malgré le soin et les garanties dont le Groupe s'entoure, les opérations d'investissement ou de désinvestissement peuvent conduire à des contentieux qui ne sont pas particulièrement liés à l'activité intrinsèque de Bull, mais qui sont inhérents à toute entreprise qui évolue.

Dans la gestion courante des affaires, certaines sociétés du Groupe sont parties prenantes à des procédures judiciaires, la plupart d'ordre commercial. Il n'existait au 31 décembre 2011 aucun litige devant des tribunaux ou en arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe, qui n'ait pas été pris en compte dans les états financiers.

Les différentes réclamations reçues à titre pré-contentieux ou contentieux ont fait soigneusement l'objet d'une analyse et d'une évaluation de risque par les juristes du Groupe. Les conséquences financières en découlant ont ensuite été analysées et prises en considération dans les états financiers du Groupe. Ces analyses sont corroborées par les différents cabinets d'avocats qui défendent les intérêts du Groupe.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours de l'exercice social 2011 des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques liés à l'activité

LES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PARTENAIRES

Pour l'ensemble de ses offres de technologies et de solutions, Bull est dépendant de diverses coopérations avec des partenaires. L'évolution du métier de Bull dans un marché ouvert l'amène à nouer des partenariats afin de permettre le développement et la mise au point de ses offres produits et services.

Bull est donc dépendant, comme ses concurrents, d'un environnement comprenant des fournisseurs de composants ou de matériel, d'éditeurs de logiciel, et de groupes de travail ou d'autres prestataires. Cependant, dans un monde de systèmes ouverts où la plupart des acteurs se concurrencent entre eux mais coopèrent également dans de nombreux domaines, la standardisation et la banalisation des plates-formes et des offres réduisent ce risque de dépendance en permettant très souvent des alternatives.

Pour certaines offres, l'entreprise dépend néanmoins d'un seul partenariat ou d'une seule source d'approvisionnement. Dans ces cas, Bull s'efforce de maîtriser ce risque grâce à sa faculté à anticiper ses besoins et à travailler très en amont avec ses fournisseurs. Son système de prévisions s'intègre bien dans le processus de fabrication et de développement de produits de ses fournisseurs. De plus, Bull s'appuie sur des fournisseurs fiables et pérennes, et dont la capacité à satisfaire la demande est reconnue.

Les achats effectués par Bull auprès de son premier fournisseur représentent 11,6 % des achats globaux en 2011. En 2010, le premier fournisseur représentait 9,5 % des achats globaux. Les cinq et dix premiers fournisseurs cumulés représentent 26,5 % et 35,2 % respectivement des achats de Bull en 2011, à comparer à 26,7 % et 36,1 % respectivement des achats en 2010.

LES CLIENTS

Bull a avec ses clients des relations commerciales basées sur des contrats qui correspondent aux critères usuels de la profession. Certains de ces contrats, soit par leur taille, soit par leur durée, sont de nature telle que leur arrêt sans préavis peut affecter une activité du Groupe.

Néanmoins la structure du portefeuille global de clients peut être considérée comme suffisamment diversifiée pour que cet impact soit limité à l'échelle du Groupe.

En 2011 le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client est d'environ 3,5 % du chiffre d'affaires consolidé. En 2010, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client était de l'ordre de 3,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires cumulé des cinq premiers clients représente environ 12,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011 alors qu'il représentait 14,9 % du chiffre d'affaires consolidé en 2010. Le chiffre d'affaires cumulé des dix premiers clients représente environ 18,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011 et est à comparer à environ 22,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2010.

LES GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS

Pour un certain nombre de contrats, le Groupe a été amené à donner à ses clients des garanties de bonne exécution, couvertes par des cautions bancaires. Le montant de ces engagements est donné dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

CONTRATS DE SERVICE

Dans le secteur des services informatiques, il est d'usage que certains contrats soient facturés sur la base de la prestation réalisée (régie) et d'autres sur la base d'un prix fixe (forfait). Les contrats en régie sont généralement effectués sur la base de prestations de services définies avec le client, quantifiées et facturées sur une base journalière ou mensuelle. Le chiffre d'affaires des contrats au forfait est reconnu soit sur la base de l'avancement fondé sur des indicateurs de développement du projet, soit par une méthode de points de passage définis contractuellement (*milestones*).

Le taux moyen d'utilisation des ressources propres est calculé principalement pour le personnel de la BL Business Integration Solutions sur la base de relevés de temps, comme le ratio des jours effectivement productifs sur les jours disponibles hors congés. En France, à fin décembre 2011 ce taux est de 83,6 % comparé à 82,2 % fin 2010. La différence entre les jours disponibles et les jours effectivement productifs représente le temps passé en inactivité, formation, management, maladie ou avant vente.

Risque de contrepartie

Les risques clients sont encadrés par une politique Groupe spécifique. Des limites de crédit sont fixées pour tout client privé, avec une révision au moins annuelle. Au-delà d'un certain montant, ces limites de crédit sont approuvées par la direction financière Groupe.

La proportion élevée de clients publics limite fortement le risque clients auquel le Groupe est exposé.

Les créances de Bull SAS sur ses clients domiciliés en France bénéficient, pour 98 % de leur montant au 31 décembre 2011, d'une assurance crédit dans le cadre du contrat d'affacturage.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les instruments dérivés de change. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires financiers de premier plan.

Risque de liquidité

La totalité des filiales françaises, et la majorité des filiales d'Europe de l'Ouest, sont impliquées dans un processus quotidien de centralisation automatique de la trésorerie par la société mère du Groupe. Les autres filiales transfèrent régulièrement leur trésorerie excédentaire disponible à la société mère.

Une partie de la trésorerie, correspondant notamment aux comptes de garantie liés aux contrats d'affacturage (voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés) et aux dépôts liés aux cautions bancaires, est reconnue comptablement comme non disponible. Au 31 décembre 2011, le montant correspondant était de 67,2 millions d'euros.

Par ailleurs, la trésorerie détenue par un certain nombre d'entités à l'étranger n'est pas disponible au niveau de la Trésorerie Groupe. Le montant correspondant est estimé à environ 25 millions d'euros, dont la plus grande partie est constituée par la trésorerie placée localement par Bull GmbH, et qui constitue le complément du prêt de 53 millions consenti à Bull, l'ensemble constituant les actifs financiers couvrant les engagements de retraite de cette filiale.

La liquidité du Groupe a été renforcée par la mise en place, en janvier 2011, d'un crédit syndiqué au profit de Bull de 50 millions d'euros, d'une durée de cinq ans (voir note 22 de l'annexe aux comptes consolidés). Ce crédit comporte une tranche amortissable de 35 millions d'euros tirée dès la mise en place, et une tranche sous forme de crédit renouvelable de 15 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2011.

Ce crédit syndiqué prévoit que Bull respecte des engagements financiers, mentionnés dans la note 22, lesquels, s'ils n'étaient pas respectés, déclencheraient l'exigibilité immédiate du prêt. Bull respecte largement ces engagements financiers.

Une partie de la trésorerie du Groupe résulte de l'affacturage. L'impact en trésorerie est indiqué à la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés. Le principal contrat concerne les sociétés Bull SAS, SA Bull NV (Belgique) et Serviware. Au titre de ce contrat, l'affactureur s'engage à mettre à la disposition de ces sociétés une ligne de financement de 150 millions d'euros, valable jusqu'au 31 décembre 2012, sous réserve du respect des ratios indiqués dans cette même note.

À fin décembre 2011, le Groupe a mobilisé auprès d'un partenaire bancaire sa créance d'impôt recherche au titre de l'exercice 2010. Cette mobilisation améliore la liquidité du Groupe d'un montant de 17,1 millions d'euros (voir note 22 de l'annexe aux comptes consolidés).

La trésorerie disponible au niveau du Groupe enregistre des variations importantes au cours de chaque semestre, liées aux cycles de facturation et d'encaissement. Ces variations sont de l'ordre de 130 millions d'euros, avec les points hauts atteints en fin de semestre.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêts

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque lié à la variation des taux d'intérêt.

Le détail des actifs et passifs financiers est donné dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés. Au bilan, les actifs financiers à taux variable excèdent largement les passifs financiers à taux variable. Le contrat d'affacturage dont bénéficie le Groupe correspond à un financement à taux variable de ses créances commerciales cédées sans recours. Le montant de ces financements au 31 décembre 2011 est de 137,7 millions d'euros (voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés), et l'exposition nette totale du Groupe au risque de taux variable, en tenant compte de ces financements, est de 49,8 millions d'euros.

Les actifs et passifs financiers à taux variable sont très majoritairement libellés en euros, et liés à des indices qui évoluent de manière similaire.

Une variation de 100 points de base des taux court terme (l'Euribor 3 mois pouvant être considéré comme le principal indice de référence) se traduirait par un impact de 0,5 million d'euros sur le résultat avant impôts du Groupe.

Risque de change

Le groupe Bull est soumis à des risques de change naissant de ses transactions commerciales en devises, ainsi que des relations financières entre les entités, essentiellement avec la société mère.

L'exposition du Groupe au risque de change est donnée dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture des risques de change sont coordonnées par la Trésorerie Groupe. Les transactions des filiales sont dans la plupart des cas réalisées en devise locale, sauf pour ce qui est de Bull SAS, l'entité en charge des achats Groupe, dont une partie est effectuée en devises, principalement en USD.

Afin de réduire son exposition au risque de change, Bull maison mère négocie des achats et ventes de devises à terme et des instruments de nature optionnelle et les met à disposition des filiales concernées.

RISQUE DE CHANGE LIÉ À LA POSITION COMMERCIALE

Le Groupe couvre principalement les achats en devises réalisés par Bull SAS. La couverture concerne à la fois les dettes fournisseurs au bilan et les achats prévisionnels, sur une base annuelle, ainsi que ceux se rapportant à des contrats unitaires de montant particulièrement important.

La couverture est constituée d'une part d'instruments dérivés de change, d'autre part d'opérations à seuil de déclenchement (« stop loss »). Ces ordres sont exécutés lorsque le cours de la devise atteint un certain seuil. Les cours de déclenchement sont calculés de manière à obtenir le cours moyen qui avait été retenu pour le budget couvert.

Comptablement, certains instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie en conformité avec les critères de la norme IAS 39. La partie efficace de la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres, la partie inefficace en compte de résultat.

Les variations de valeur des autres instruments dérivés, pour lesquels n'est pas établie une relation de couverture, sont comptabilisées en compte de résultat.

RISQUE DE CHANGE LIÉ À LA POSITION FINANCIÈRE

Il concerne les entités qui portent des prêts ou des emprunts internes au Groupe, libellés dans une devise autre que leur monnaie de fonctionnement : il s'agit essentiellement de la société mère Bull. La couverture du risque de change correspondant donne lieu à des achats ou ventes à terme de devises.

Risque action

Au 31 décembre 2011, l'exposition du groupe Bull au risque action concerne essentiellement les 230 000 actions Bull détenues en autocontrôle pour les besoins du contrat de liquidité. Ces actions ont été valorisées au cours de clôture du 31 décembre 2011, soit 0,7 million d'euros. À titre d'exemple, une variation négative de 10 % du cours de l'action Bull par rapport au cours du 31 décembre 2011 aurait donc un impact négatif d'environ 70 000 euros sur les comptes de Bull. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une politique d'encadrement du risque action.

Risque pays

Le Groupe considère qu'il n'existe pas de risque significatif global du fait du faible volume d'activité réalisé dans un certain nombre de pays déterminés présentant une instabilité économique ou politique forte. Cependant l'exposition est plus importante pour certaines activités dans un certain nombre de ces pays. Si tous ces risques venaient à survenir concomitamment, ils auraient un impact sur les comptes du Groupe, néanmoins limité.

Comme pour toutes les entreprises de la zone euro, tout risque systémique ne peut être écarté.

Marques, brevets et licences

La direction de la propriété intellectuelle assistée de plusieurs cabinets spécialisés dans ce domaine, est en charge de la surveillance et de la protection de la propriété industrielle et intellectuelle des sociétés du Groupe et des droits qui y sont attachés.

Le Groupe confirme qu'à sa connaissance et en fonction de la veille technologique qui est faite, il est propriétaire ou détient par licence ou autrement, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la réalisation de ses activités actuelles. Aucun litige ou réclamation significatif n'est pendant ou ne fait l'objet de menace précise en ce qui concerne l'usage et l'exploitation de la propriété industrielle et intellectuelle appartenant aux sociétés du Groupe ou mise en œuvre par celles-ci.

Le Groupe a une politique de protection active des marques utilisées pour les besoins de ses activités et examine de façon régulière si la couverture géographique des protections souscrites correspond à celles de l'exploitation des marques. Certaines des licences ont été contractées pour une période limitée, mais le Groupe estime qu'il ne devrait pas exister d'obstacle majeur à les renouveler. De même, en ce qui concerne les accords en cours, Bull n'a pas de raison de suspecter d'éventuelles résiliations unilatérales de la part des titulaires des droits. Le renouvellement ou la modification de ces contrats s'effectue dans le cadre de négociations usuelles entre clients et fournisseurs.

Le Groupe a une politique d'incitation pour les chercheurs et ingénieurs au dépôt de brevets pour les inventions effectuées dans le cadre de ses activités de Recherche et Développement.

1.8.2 INFORMATION SUR LES ASSURANCES

Programmes d'assurances

Dans un souci de parfaite maîtrise de sa politique de couverture des risques et de rationalisation des coûts, le groupe Bull centralise la gestion de ses principaux programmes d'assurances au niveau du siège de l'entreprise et ce, pour l'ensemble de ses filiales à travers le monde.

Ainsi, le Groupe ayant choisi de transférer la couverture de ses risques au marché de l'assurance et non de les auto-assurer, a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables les polices d'assurance groupe suivantes :

RESPONSABILITÉ CIVILE (EXPLOITATION, PRODUITS & PROFESSIONNELLE)

Le programme d'assurance Responsabilité Civile du Groupe qui a un plafond de l'ordre de 75 millions d'euros et couvre l'ensemble de ses activités et filiales, a été renouvelé au 1^{er} janvier 2011.

L'évolution des activités du groupe Bull au cours de ces dernières années, mais également la qualité de la statistique sinistres, ont permis d'obtenir des conditions de renouvellement particulièrement satisfaisantes, tant en terme de coût que de niveau de garantie.

RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Accessoire du programme responsabilité générale, une police spécifique couvrant les frais de dépollution en cas de pollution accidentelle ou graduelle a été souscrite.

Par ailleurs, suite à la directive européenne 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale et transposée en droit français le 1^{er} août 2008, une extension a été souscrite pour couvrir d'éventuels dommages à la biodiversité.

RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX (RCMS)

La responsabilité civile des mandataires sociaux est couverte par une police.

PROGRAMME DOMMAGES DIRECTS/PORTE D'EXPLOITATION

Les actifs du Groupe sont couverts dans le monde entier par un programme dommages aux biens et perte d'exploitation dont la limite contractuelle d'indemnisation a été fixée à 150 millions d'euros. Ce programme a été renouvelé pour deux ans à compter du 1^{er} juillet 2010.

POLICE DATAGUARD

Les polices global data et fraude ont été regroupées au sein d'une police DATAGUARD.

Ce contrat d'assurance est dédié à la couverture des risques immatériels informatiques (atteinte à l'intégrité ou la disponibilité de toutes les informations infogérées).

Le champ de couverture du contrat vise l'ensemble des données qui sont la propriété de l'hébergeur ainsi que celles qui lui sont confiées par ses clients : toutes les informations sont immédiatement assurées.

Cette garantie très spécifique démontre la volonté du groupe Bull de prendre toutes les précautions nécessaires, y compris financières, pour assurer la pérennité du service fourni.

Un volet fraude est présent dans cette police.

PROGRAMME TRANSPORT

Le programme Transport couvre l'ensemble des biens nécessaires à l'activité du Groupe (matériel informatique, électronique destiné au traitement de l'information ainsi que tous équipements, matériels, pièces détachées et autres produits se rapportant ou en connexion avec son activité ou destinés à ses approvisionnements...) sur tous les continents, tant pour les risques ordinaires que pour les risques de guerre. Des extensions sont négociées au cas par cas dans le cadre de projets spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe achète toutes les couvertures d'assurances rendues nécessaires, soit par son activité, soit du fait de la réglementation en vigueur (assurance automobile, personnel expatrié...) et ce quel que soit le pays concerné.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et les assureurs afin de prendre en compte les mutations du Groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.

Prévention des risques

Le groupe Bull a mis en place plusieurs programmes de prévention :

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES DOMMAGES ET PERTE D'EXPLOITATION

En collaboration avec son assureur et son courtier, Bull a mis en place un plan de prévention des risques dommages directs et de perte d'exploitation. Ce programme se déroule de la façon suivante :

- visite annuelle des principaux sites stratégiques du Groupe tant en France qu'à l'étranger ;
- système d'auto-évaluation pour les sites ne faisant pas l'objet d'une visite de risque, permettant au *risk management* du Groupe d'appréhender le niveau de protection/prévention de l'ensemble des sites entrant dans le périmètre de couverture du programme d'assurance Dommages existant ;
- rapports de visites et recommandations de l'assureur ;
- réunion de synthèse annuelle avec le courtier et l'assureur.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT

Bull et son courtier poursuivent un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs intervenant sur les opérations de transport des matériels informatiques de Bull afin de les sensibiliser aux risques liés à leur activité et destiné à maîtriser encore davantage la sinistralité.

Un manuel a été rédigé et diffusé en interne.

PRÉVENTION LIÉE AU RISQUE AUTOMOBILE

Bull a également initié un programme pour ses collaborateurs afin de les sensibiliser au risque routier. Après une première expérience positive sur le site de Nantes, en collaboration avec la Prévention Routière, et un vif intérêt de la part des salariés, ces actions vont se généraliser au niveau national.

L'objectif est d'améliorer le quotidien des salariés, associé à une baisse de la sinistralité dans le Groupe ; un impact sur le montant des primes d'assurance payées étant attendu.

Acquisition et utilisation d'un site Extranet

Le groupe Bull bénéficie d'un contrat d'accès à un site Extranet qui offre trois types de fonctionnalités : la collecte d'informations, le *reporting* et l'analyse des programmes d'assurance, le partage d'informations.

Ceci lui permet en outre de consulter en ligne tous les sinistres ouverts et/ou gérés par le courtier ou par son réseau que ce soit par pays ou sous une forme consolidée afin d'optimiser le suivi des dossiers sinistres et de mieux identifier leur coût total.



Dans les années 50, la saisie des données sur cartes nécessitait un nouveau métier : employé de perforation. Bull aménageait des pauses de gymnastique dans ses ateliers de perforation.

C

hez Bull, la mise en œuvre d'une démarche RSE globale vise à déployer des initiatives dans les domaines où les responsabilités et les impacts du Groupe se révèlent les plus importants. Cette démarche RSE se veut à la fois pragmatique et authentique, centrée sur les enjeux réels, valorisant les réalisations concrètes au sein des métiers et porteuse d'une véritable valeur ajoutée là où l'entreprise est légitime. Dès les années 1980, le lancement de projets environnementaux pionniers autour de programmes comme « l'Esprit d'équipe » ou « l'Institut Fredrik R. Bull » a témoigné de ces préoccupations.

L'axe « Corporate Responsibilities » recouvre les responsabilités en tant qu'entreprise sur les grands domaines de la RSE « People, Planet, Profit ». Cet axe consiste à faire progresser la mise en œuvre des bonnes pratiques de RSE et de développement durable au sein de l'entreprise et dans les relations avec les parties prenantes.

L'axe « Business Responsibilities » recouvre des responsabilités associées au secteur d'activité, aux métiers, mais aussi à ceux des clients de Bull. Ces responsabilités alimentent les deux grandes dynamiques que sont la dynamique green IT et la dynamique IT for CSR. Bull est largement impliqué sur ces deux domaines.

Les progrès réalisés se concrétisent notamment au travers des innovations technologiques dans les serveurs et les centres informatiques et dans la mise en œuvre de pratiques innovantes au cœur de nos métiers et de nos propres installations. En 2011, Bull s'est vu décerner le premier prix européen pour ses pratiques énergétiques au sein d'un centre informatique. Les dernières innovations en matière de refroidissement liquide permettent de se rapprocher de ce qui se fait aujourd'hui de mieux en termes d'efficacité énergétique des serveurs. Au « Grand Prix de la Transparence 2011 », Bull a été classé deuxième ex aequo au « TOP 20 des 130+ » pour la qualité de son document de référence 2010. L'audit interne prend désormais en compte les principaux risques RSE et Bull a choisi dès 2011 de procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE par un vérificateur indépendant.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

2.1	SYNTHÈSE	32
2.1.1	La démarche RSE de Bull est pragmatique et authentique	32
2.1.2	Les résultats de cette démarche RSE	32
2.2	LA RSE, UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ	33
2.2.1	La RSE fait l'objet d'une forte mobilisation internationale	33
2.2.2	La RSE, levier de performance globale	33
2.2.3	L'informatique doit répondre à plusieurs enjeux stratégiques	34
2.2.4	Les principales initiatives RSE mises en œuvre chez Bull	34
2.3	AXE 1 - « CORPORATE RESPONSABILITIES » - LE GROUPE	35
2.3.1	Gouvernance RSE et dialogue avec les parties prenantes	35
2.3.2	Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux	36
2.3.3	Progression des achats responsables	38
2.3.4	Ressources humaines et développement professionnel	39
2.3.5	Autres enjeux économiques et sociétaux	40
2.4	AXE 2 - « BUSINESS RESPONSABILITIES » - LES MÉTIERS	42
2.4.1	La dynamique <i>Green IT</i> : l'informatique face aux défis énergétiques	42
2.4.2	La dynamique <i>IT for CSR</i> : l'informatique instrument de modernité et de développement	45
2.5	TABLEAU DES INDICATEURS RSE	48
2.6	AVIS DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	50
2.7	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	52
2.7.1	Sélection des indicateurs	52
2.7.2	Périmètre de reporting RSE	52
2.7.3	Sources et outils utilisés	52
2.7.4	Méthode de consolidation et de contrôle des indicateurs	53
2.7.5	Points spécifiques par indicateur	53

2.1 SYNTHÈSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ».

Cette définition, adoptée par la Commission européenne, s'harmonise avec les grands principes de responsabilité déjà reconnus internationalement et récemment renforcés par les principes directeurs de l'OCDE et l'ISO 26000. Pour la Commission, la RSE fait partie des engagements nécessaires pour stimuler la croissance en Europe. Une entreprise ne peut réussir durablement que dans le cadre d'une société, qui elle-même réussit : « se préoccuper de la RSE est dans l'intérêt des entreprises et de la société dans son ensemble ».

Bull, société des technologies de l'information, a pour mission d'être le partenaire privilégié de ses clients, entreprises et administrations, en optimisant l'architecture informatique, en opérant et rentabilisant leur système d'information, pour soutenir leur activité et les processus critiques liés à leur métier. Les principaux enjeux RSE de Bull sont liés à son secteur d'activité et à l'informatique. Pour les entreprises du secteur, la traduction la plus immédiate de la RSE est l'exigence croissante pour une informatique éco-efficace : sobre en énergie, économe en matières premières et facilement recyclable. Une informatique également capable d'accompagner les autres secteurs d'activité pour les aider à progresser sur leurs propres enjeux RSE.

2.1.1 LA DÉMARCHE RSE DE BULL EST PRAGMATIQUE ET AUTHENTIQUE

Chez Bull, la mise en œuvre d'une démarche RSE globale vise à déployer des initiatives dans les domaines où ses responsabilités et ses impacts se révèlent les plus importants. Cette démarche RSE se veut à la fois pragmatique et authentique, centrée sur les enjeux réels, valorisant les réalisations concrètes au sein des métiers et porteuse d'une véritable valeur ajoutée là où l'entreprise est légitime. Dès les années 1980, le lancement de projets environnementaux pionniers autour de programmes comme « l'Esprit d'équipe » ou « l'Institut Fredrik R. Bull » a témoigné de ces préoccupations.

La démarche RSE de Bull se structure aujourd'hui autour de deux grands axes :

- l'axe *Corporate Responsibilities* qui recouvre les responsabilités en tant qu'entreprise sur les grands domaines de la RSE « *People, Planet, Profit* ». Cet axe vise à faire progresser la mise en œuvre des bonnes pratiques de responsabilité sociétale d'entreprise et de développement durable au sein de l'entreprise et dans les relations avec ses parties prenantes ;

- l'axe *Business Responsibilities* qui recouvre les responsabilités associées au secteur d'activité et aux métiers de Bull. Cet axe se décline en deux grandes dynamiques : green IT et IT for green.

Philippe Vannier, Président-directeur général du groupe Bull : « *Par la façon dont il conduit ses activités et les solutions qu'il fournit à ses clients, le groupe Bull entend bâtir une croissance durable, respectueuse des grands équilibres sociaux, sociétaux et environnementaux.* » [...] « *Si les prochaines années sont celles du numérique, elles seront également marquées par des défis sociétaux et environnementaux majeurs qu'il nous appartiendra de relever collectivement. La technologie constitue pour ce faire un formidable espoir. Par le développement de l'open source, du green IT et par une politique soutenue de recrutement, Bull entend prendre toute sa part dans cet effort vers un développement durable et responsable* » (source : Bull Today - avril 2011).

2.1.2 LES RÉSULTATS DE CETTE DÉMARCHE RSE

Au sein du Groupe, les progrès réalisés se concrétisent au travers des innovations technologiques dans les serveurs et les centres informatiques et dans la mise en œuvre de pratiques innovantes au cœur des métiers du Groupe et de ses propres installations. En 2011, Bull s'est vu décerner le premier prix européen pour ses pratiques énergétiques au sein d'un centre informatique. Les dernières innovations en matière de refroidissement liquide permettent de se rapprocher de ce qui se fait aujourd'hui de mieux en termes d'efficacité énergétique des serveurs. Au « Grand Prix de la Transparence 2011 », Bull a été classé deuxième ex aequo au « TOP 20 des 130+ » pour la qualité de son document de référence 2010. L'audit interne prend désormais en compte les principaux risques RSE et Bull a choisi des 2011 de procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE par un vérificateur indépendant.

L'intégration de la RSE se renforce progressivement dans les processus opérationnels du Groupe. Dans les faits, la diffusion des bonnes pratiques engendre des bénéfices concrets, monétarisés sous forme de gains directs, de surcroît de compétitivité ou encore de coûts évités. Les efforts engagés par l'entreprise, comme ceux réalisés pour optimiser la consommation énergétique des produits et services ont un impact fort qui se prolonge chez les clients. La RSE est à la fois un engagement pour l'avenir, mais aussi un levier de performance globale.

2.2 LA RSE, UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

2.2.1 LA RSE FAIT L'OBJET D'UNE FORTE MOBILISATION INTERNATIONALE

Entreprises et administrations sont étroitement liées au monde qui les entoure. La notion de RSE est liée à l'application des principes du développement durable au monde de l'entreprise. Chacune de leurs actions a un impact sur leurs salariés, leurs clients ou leurs actionnaires, sur la ville ou la région où elles sont implantées, sur les écosystèmes auxquels elles participent. L'entreprise respectueuse et à l'écoute de ses « parties prenantes » doit se soucier de sa croissance et de sa rentabilité, mais aussi des impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de ses activités.

Depuis 2011, la Commission européenne définit la RSE comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Cette définition s'harmonise avec les grands principes de responsabilité déjà reconnus internationalement.

Adoptés en mai 2011, les *Principes directeurs de l'OCDE* sont des recommandations adressées aux entreprises par les gouvernements qui y ont souscrit. Leur objectif est d'aider les multinationales à agir en conformité avec les politiques gouvernementales et les attentes de la société. Ces principes demandent aux entreprises de « respecter les droits de l'homme dans tous les pays avec lesquels elles travaillent », mais aussi, les « normes environnementales et les normes de travail », et de « disposer des processus de contrôle appropriés pour s'en assurer ».

En juin 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté pour la première fois une nouvelle série de principes à respecter dans le monde des affaires. Un ensemble de règles propose des mesures concrètes pour répondre à l'impact des entreprises sur les droits individuels et pour se conformer aux principes : « *protéger, respecter et réparer* ».

Depuis novembre 2010, l'ISO26000 est le cadre de référence international de la RSE. Adopté par 93 % des pays membres de l'ISO, il précise 7 questions centrales impactant la vie de l'entreprise : *la gouvernance, la bonne pratique des affaires, les contributions au développement local, la protection des consommateurs, les relations et les conditions de travail, les droits de l'homme et l'environnement*.

En France, la loi Grenelle II, adoptée en juin 2010, renforce également les attentes en matière de RSE. Le rapport annuel des entreprises devra progressivement réunir les informations financières et extra-financières dites ESG au sein d'un seul document.

2.2.2 LA RSE, LEVIER DE PERFORMANCE GLOBALE

Pour les entreprises, la RSE nécessite des investissements, mais son déploiement peut se faire de manière graduelle et à un coût adapté à leurs capacités financières. Concrètement, les démarches RSE sont de plus en plus souvent intégrées à la stratégie et les indicateurs RSE permettent de regarder au-delà du compte d'exploitation pour appréhender l'entreprise dans toutes ses dimensions comme par exemple son éco-efficience.

Pour les actionnaires et les investisseurs, les entreprises qui conduisent des politiques RSE dynamiques renforcent leur performance globale et confortent leur robustesse à long terme : l'image et la réputation sont des avantages compétitifs ; la confiance est un facteur de développement ; la mobilisation des collaborateurs est une garantie d'adaptabilité supérieure ; les dépendances énergétiques sont maîtrisées ; des innovations environnementales valorisent les offres ; les progrès réalisés sont répercutés chez les clients...

Pour les clients, eux-mêmes engagés dans des démarches de progrès, la mesure de la performance RSE de leurs fournisseurs devient une exigence incontournable. Cette mesure permet d'évaluer le degré de maturité des fournisseurs et de rester en éveil sur des risques importants pouvant « remonter » les chaînes d'approvisionnement. Ce qui importe n'est plus seulement « ce qu'ils font », mais « comment ils le font ». Concrètement, la performance RSE des fournisseurs est évaluée au moyen des questionnaires RSE qui accompagnent de plus en plus fréquemment les appels d'offres ou au moyen d'audits RSE réalisés directement chez les fournisseurs.

2.2.3 L'INFORMATIQUE DOIT RÉPONDRE À PLUSIEURS ENJEUX STRATÉGIQUES

Entre l'origine de l'humanité et 2003, cinq exabytes d'informations ont été créés. En 2012, une quantité d'information équivalente est produite en deux jours. D'ici 2013, 1 000 milliards d'objets devraient être connectés à Internet, et le trafic, pourtant déjà considérable, sera encore multiplié par neuf.

Au-delà de ces chiffres, la révolution numérique touche les infrastructures, invisibles, mais indispensables, qui pour traiter de tels volumes de données doivent offrir une puissance colossale, se montrer d'une fiabilité à toute épreuve, et offrir une efficacité énergétique optimale, car les systèmes sont de plus en plus critiques et les enjeux économiques et écologiques de plus en plus importants.

Chaque catastrophe, chaque accident climatique, chaque renchérissement du coût des matières premières vient rappeler que la question d'un modèle durable de développement reste inéluctablement posée. Dans leurs politiques d'avenir, les responsables publics tout comme les responsables d'entreprises doivent concilier plusieurs responsabilités vis-à-vis des générations futures : développement

économique et maîtrise budgétaire d'une part, préservation de l'environnement d'autre part. Ces exigences ne sont pas forcément incompatibles.

La mise en œuvre des meilleures pratiques associées à l'informatique « verte » et la mutualisation des ressources contribuent directement aux objectifs de maîtrise des dépenses et des consommations énergétiques des organisations. La simulation numérique, la diffusion de solutions intelligentes ou la dématérialisation constituent des leviers puissants pour moderniser les métiers, réduire leur empreinte écologique et accélérer la transition vers l'économie « bas carbone » de demain.

Toutes ces approches ont en outre le mérite de stimuler le dynamisme économique de filières innovantes, créatrices de valeur et d'emploi, et de contribuer à l'indépendance énergétique et technologique des états. Ainsi, en renforçant et en optimisant l'usage des nouvelles technologies, les organisations publiques et privées ont le moyen de contribuer rapidement, significativement et conjointement à leurs objectifs économiques et écologiques.

2.2.4 LES PRINCIPALES INITIATIVES RSE MISES EN ŒUVRE CHEZ BULL

Le plan général du chapitre se poursuit en distinguant les deux grands axes de la démarche RSE de Bull, les responsabilités d'entreprise « Corporate Responsibilities » d'abord, puis les responsabilités métier « Business Responsibilities ». En fin de chapitre, un tableau de synthèse accompagné d'une note méthodologique regroupe les principaux indicateurs RSE 2011. Le tableau fait également le lien avec les indicateurs GRI. Les termes spécifiques employés et les acronymes utilisés sont explicités au lexique général accompagnant ce document.

Le périmètre de référence « Périmètre de reporting RSE » couvre 13 entités et représente 72 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 75 % de l'effectif global du Groupe. Sauf exception dûment précisée les indicateurs présentés dans ce chapitre couvrent exclusivement ce « périmètre de reporting RSE ».

Le périmètre du reporting RSE 2011

Depuis 2008, la production volontaire d'un chapitre RSE au sein du document de référence témoigne de l'engagement de Bull. En 2011, Bull a demandé au cabinet Deloitte & Associés - l'un de ses commissaires aux comptes - de procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE pertinents au regard des activités du Groupe. Les indicateurs sont matérialisés dans la suite du chapitre RSE par un (✓).

2.3 AXE 1 - « CORPORATE RESPONSABILITIES » - LE GROUPE

L'axe « Corporate Responsibilities » recouvre les responsabilités du Groupe en tant qu'entreprise sur les grands domaines de la RSE « People, Planet, Profit ». Cet axe consiste à faire progresser la mise en œuvre des bonnes pratiques de RSE et de développement durable au sein de l'entreprise et dans les relations avec ses parties prenantes.

Sur cet axe Bull adresse en priorité quatre enjeux clés :

- renforcement de la gouvernance RSE et du dialogue avec ses parties prenantes ;
- éco-efficience et meilleure maîtrise des impacts environnementaux, notamment dans ses centres informatiques ;
- progression des achats responsables ;
- développement professionnel des collaborateurs.

2.3.1 GOUVERNANCE RSE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

En matière de gouvernance et de dialogue avec ses parties prenantes, Bull renforce progressivement ses moyens et ses actions. Au « Grand Prix de la Transparence 2011 », Bull a été classé deuxième ex aequo au « TOP 20 des 130+ » pour la qualité de son document de référence 2010. L'audit interne prend désormais en compte les principaux risques RSE et Bull a choisi des 2011 de procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE par un vérificateur indépendant. Les actions concrètes mises en œuvre en 2011 sont décrites dans les points suivants.

Gouvernance et évaluations RSE

L'attention portée par Bull aux enjeux RSE et Développement Durable est confirmée au plus haut niveau de l'entreprise.

Le rattachement du directeur RSE et Développement Durable du Groupe au vice-président en charge du marketing et de la stratégie et membre du comité exécutif marque le souhait de positionner la RSE au cœur de BullWay, le projet stratégique de développement du Groupe, et de renforcer sa visibilité.

La direction de l'audit interne Bull diffuse chaque année un manuel de contrôle interne expliquant, entre autres, les comportements attendus des employés et des managers (*Internal Control Handbook*). Ce guide comporte dix grands chapitres : ventes, achats, stocks, activité services, trésorerie, immobilisations, ressources humaines / paie, systèmes d'informations, divers (procédures, lois, assurance, clôtures comptables), responsabilité sociétale de l'entreprise. Conformément aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et de l'AMF, un nouveau chapitre dédié aux principaux enjeux et risques RSE a été ajouté en 2010. Il est constitué d'une vingtaine de questions concernant l'environnement, les aspects sociaux, les droits de l'homme et la gouvernance des questions RSE. La direction de l'audit interne Bull est rattachée à la direction générale du Groupe.

Depuis 2009, la société EcoVadis a évalué la performance de Bull en France sur 4 grands domaines de la RSE (Environnement, Achats et Social, Éthique des affaires). EcoVadis a positionné Bull à un niveau

général solide nommé « Confirmé » (6/10). Selon la dernière évaluation réalisée par EcoVadis, aucun domaine évalué n'est en deçà de ce niveau et dans 3 domaines sur 4 (Environnement, Achats et Social), Bull est positionné au-dessus de la moyenne des entreprises évaluées.

Bull a été retenu par l'indice GAIA - « Indice Développement durable dédié aux valeurs moyennes ». La méthodologie de notation GAIA Index permet de classer 230 sociétés cotées (représentant 139 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près d'un million de salariés) et d'en extraire un indice composé des 70 sociétés disposant des meilleures notations en termes d'engagement en faveur de la RSE. Site GAIA Index : <http://www.gaia-index.fr>

Bull a demandé au cabinet Deloitte & Associés, l'un de ses commissaires aux comptes, de procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE pertinents au regard de ses activités.

Gouvernance dans les domaines corporate et financier

En termes de gouvernance, dans les domaines corporate et financier, Bull s'attache à être conforme aux règles en vigueur et décrit chaque année sa politique dans le document de référence annuel du Groupe aux chapitres « Renseignements à caractère général concernant la Société » et « Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ».

Le « Référentiel Qualité Groupe » décrit « l'Organisation, la Gouvernance et le Fonctionnement du Groupe ». Il est accessible en ligne sur l'Intranet. En matière de fonctionnement, il aborde les principaux points suivants : fonctions commerciales et grands comptes ; fonctionnement entre Business Lines ; croissance externe ; règles de délégation de pouvoir et de responsabilité ; processus de validation des offres du Groupe ; recrutements ; partenariats stratégiques ; agences de services commerciaux Groupe ; direction des achats Groupe.

Dialogue avec les parties prenantes et satisfaction des clients

Bull adhère ou participe à plusieurs organisations interprofessionnelles, associations ou réseaux qui élaborent et diffusent des principes et des pratiques contribuant au développement durable. En 2011, Bull s'est notamment impliqué dans les travaux de la commission Environnement au MEDEF qui visent à élaborer des propositions dans le cadre de la rédaction des décrets d'application du Grenelle II. Bull a également participé aux travaux du Collège des directeurs du développement durable qui réunissent des acteurs « souhaitant porter dans le débat public des propositions visant à renforcer le mouvement d'implication des entreprises en faveur du développement durable ».

Par ailleurs, l'Institut Fredrik R. Bull contribue aux réflexions sur les impacts futurs des technologies au travers de groupes de travail multidisciplinaires et de publications rassemblant des experts reconnus des domaines de la recherche, des médias, de la médecine, du juridique, de la banque, des hautes technologies, et du développement durable.

Nombre de clients reçoivent sur abonnement la publication mensuelle « Bull World » qui comporte régulièrement des articles sur les progrès en

matière d'efficacité énergétique, d'informatique verte ou de solutions intelligentes au service des métiers. Le document « Bull directions RSE » qui explique la démarche RSE de Bull est envoyé sur demande à l'ensemble des parties prenantes et en complément, Bull présente une courte synthèse de sa démarche RSE sur son site Internet. En 2011 une première présentation mixte regroupant la finance et la RSE a été organisée à l'intention des investisseurs.

Plusieurs grandes enquêtes encadrées par la direction qualité du Groupe sont conduites chaque année auprès des clients du Groupe. En France, l'agence Sofres produit un « Baromètre de satisfaction clientèle » basé sur un échantillon représentatif. Lors de cette enquête, plus de 87 % des clients ont déclaré percevoir Bull comme « un acteur responsable et engagé » en termes de RSE. Lors de cette même enquête, Sofres propose depuis 3 ans l'indice TRIM qui permet, en termes de satisfaction des clients, la comparaison au niveau européen avec les entreprises de notre secteur. Depuis 3 ans, Bull se positionne à un niveau supérieur à la moyenne du marché et progresse.

Bull effectue également des actions de sensibilisation de son personnel relatives à la RSE. En 2011, des présentations RSE ont été réalisées dans 4 grands sites de Bull en France et de nombreuses réunions de travail ont lieu au cours de l'année pour sensibiliser les acteurs sur les enjeux spécifiques dans les différents métiers.

2.3.2 ÉCO-EFFICIENCE ET MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Bull considère que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de la production de produits et services de qualité. Bull veille à réduire les impacts négatifs de ses opérations sur l'environnement et à réduire l'utilisation des ressources naturelles tout en garantissant la santé et la sécurité du public. Les enjeux environnementaux majeurs de Bull ainsi que ses principaux impacts concernent ses produits et ses centres informatiques. Les sites les plus sensibles comme le site d'intégration et logistique à Angers ou les grands centres informatiques font l'objet d'une attention particulière. Les progrès réalisés en termes d'éco-efficience sont également bénéfiques à la performance globale de l'entreprise et à sa compétitivité.

Organisation et certifications

Les enjeux environnementaux clés associés aux activités du Groupe sont adressés chaque année par la direction de l'audit interne et l'information environnementale est délivrée aux employés là où les enjeux clés associés aux activités le nécessitent.

En France, 5 centres informatiques ont fait l'objet de déclarations ICPE (Angers, Trélazé, Grenoble, Saint-Ouen, Les Clayes-sous-Bois) et suivent de ce fait les procédures adaptées.

Sur son site d'intégration et logistique à Angers, Bull est l'une des cent premières entreprises en France à avoir développé un système de gestion de la qualité intégré QSE (qualité ISO 9001, santé & sécurité OHSAS18001 & ILO-OSH 2001, environnement ISO 14001). Cette certification a conduit à la signature d'une charte soulignant l'engagement à long terme de Bull. En 2011, le renouvellement de ces certifications a été validé. Dans ce cadre, Bull entretient une veille réglementaire qui lui permet de s'assurer de la conformité de ses activités avec les dispositions légales concernant le secteur

informatique. D'autres sites qui disposent de la certification ISO14001 se trouvent en Espagne, en Roumanie et en République Tchèque.

À Angers, Bull a également mis en place le *lean manufacturing* et travaille à améliorer la qualité et l'efficacité de ses processus afin de pouvoir répondre de façon précise aux besoins des clients, sans dépassement de budget ni gaspillage. Le *lean manufacturing* a notamment permis au site de libérer jusqu'à 30 % de sa surface totale, tout en maintenant la capacité de production. Cela a généré des économies substantielles en termes de frais d'entretien et d'exploitation du site. Une amélioration de 30 % des délais de livraison a été obtenue en organisant le site par ligne de produits et grâce à un travail étroit avec ses fournisseurs le site a été en mesure de réduire ses stocks de 30 % et par conséquent le risque d'obsolescence.

Consommation d'énergie et efficacité énergétique

Sur le périmètre de reporting RSE, la consommation d'électricité en 2011 s'élève à 112 208 490 kWh (✓), stable par rapport à 2010. Les consommations de carburant pour les véhicules (essence et diesel) s'élèvent à 1 506 735 litres (✓), en augmentation de 3 %. En 2011, la consommation de gaz naturel atteint 8 037 693 kWh PCS (✓), en forte baisse par rapport à 2010 (- 27 %) en raison notamment d'un hiver 2011 plus doux en France et aux Pays-Bas.

Les centres informatiques représentent l'un des principaux facteurs de consommation énergétique du Groupe. L'optimisation de leur consommation énergétique et la réduction de leurs empreintes carbone sont des priorités de la démarche RSE de Bull et également des enjeux économiques importants. Au fil des ans, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire les consommations énergétiques de ces centres. Parmi les bonnes pratiques mises en place, on

note : l'installation de dalles empêchant les fuites d'air à travers le faux plancher, la remontée de la température de soufflage de 14 à 19 C, la capacité d'utiliser de l'air froid extérieur ou de l'eau pour le refroidissement, la mise en place de couloirs de confinement pour créer des allées froides.

En 2011, le plus grand centre informatique du Groupe, situé à Trélazé, s'est vu attribuer le prix de l'EU COC (Code de conduite européen) « pour l'implémentation exceptionnelle des pratiques de performance énergétique », et cela devant 120 concurrents européens, dont une dizaine située en France. Ce centre, d'une superficie de plus de 3 200 m², est dédié aux activités d'infogérance d'applications critiques à très fortes exigences de qualité de service. Le Power Usage Effectiveness (PUE) qui mesure l'efficacité énergétique globale du centre informatique de Trélazé est en amélioration. Il atteint 1,73 en 2011 contre 1,82 en 2010 et 1,92 en 2009. Le PUE des autres centres informatiques progresse également. Il se rapproche du maximum théorique de 1, soit entre 1,1 et 1,2, dans les salles les mieux optimisées.

Aux Clayes-sous-Bois, sur le plus grand site du groupe en termes d'effectif, la mise en place de trois nouveaux groupes froids au sein du centre informatique permet dorénavant la récupération des calories pour les réinjecter dans le circuit de chauffage du site. Dès 2011, le raccordement de cette installation a permis de diminuer de façon importante la consommation de gaz et les rejets de CO₂. À pleine puissance, cette installation permettra de chauffer l'équivalent de 5 400 m².

À Grenoble, des travaux d'économie d'énergie avec réaménagement du centre informatique et rationalisation des installations électriques ont été entrepris avec un retour sur investissement estimé à 18 mois et une économie de l'ordre de 8 % de la consommation électrique.

L'évolution de la répartition des employés entre les sites ou l'optimisation des surfaces permet de fermer des bâtiments anciens et de réduire les consommations, notamment de chauffage et d'éclairages associés. Cinq bâtiments sont concernés : deux aux Clayes-sous-Bois (4 500 m²), un à Massy (3 000 m²) et deux à Grenoble (2 000 m²).

À Angers, des travaux incluant la modernisation de l'éclairage avec un gain théorique de 254 000 kWh/an ont été réalisés. Le principal groupe froid (450 kW) a été remplacé en 2011 par un groupe à faible bruit (51 dB à 10 mètres), basse consommation et régulation électronique des pompes.

En 2011, des actions ont également été entreprises dans d'autres sites en Europe et en particulier en Allemagne et en Angleterre. On peut citer pour 2011 : le choix de véhicules moins émissifs (Allemagne et Angleterre), le regroupement d'activités au sein des mêmes locaux (Allemagne) ou une réduction des surfaces utilisées (Angleterre), le remplacement des anciennes chaudières (Angleterre), l'utilisation de papiers labélisés verts (Allemagne), la mise en œuvre de bonne pratique avec les utilisateurs de micro-informatique.

Autres impacts environnementaux

GAZ À EFFET DE SERRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Deux nouveaux bilans carbone ont été réalisés en 2011 sur les deux grands sites de Saint-Ouen (centre informatique et de services) et de Trélazé (centre informatique). Ces bilans font suite à ceux réalisés en 2009 sur les sites à Angers et Grenoble.

Une première évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre de Bull SAS a été réalisée en France en 2011. Sur ce périmètre, les principaux postes d'émission sont : l'énergie (23 %), le

fret (19 %), les déplacements domicile-travail des employés (18 %), les déplacements professionnels (15 %) et les matières premières (13 %). Cette évaluation doit se poursuivre en 2012 pour affiner le périmètre et les plans d'action.

Sur le périmètre de reporting RSE en 2011, les fuites de gaz réfrigérant mesurées au travers des recharges effectuées ont été de 110 kg (R22) (✓), 68 kg (R407c) (✓), 49 kg (R410a) (✓), 8 kg (R422d) (✓) et 5 kg (R404a) (✓).

À court terme, les activités et les principaux sites du Groupe ne présentent pas de fragilités particulières au regard des risques prévisibles associés aux évolutions du climat : élévation du niveau de l'eau, inondations, tempêtes, pluies, canicules, sécheresse.

EAU

L'utilisation importante d'eau dans les phases de fabrication des serveurs informatiques est principalement localisée chez les fabricants de cartes électroniques et de processeurs. L'utilisation d'eau dans les centres informatiques est dédiée au refroidissement des serveurs. L'eau utilisée circule alors dans un circuit spécifique étanche. L'eau est également nécessaire pour l'arrosage des groupes froids dans les centres informatiques en cas de période de très forte chaleur (St Ouen, Trélazé, Grenoble, Les Clayes-sous-Bois). Cet arrosage d'eau pulvérisé permet de réduire les pics de consommation électrique des groupes. La consommation d'eau pour le reste du Groupe est associée à des usages tertiaires. Les eaux usées sont éliminées conformément aux dispositions réglementaires.

DÉCHETS, POLLUTIONS, NUISANCES SONORES

Bull n'exerce pas directement d'activités pouvant affecter de manière particulière l'air, l'utilisation des sols ou la biodiversité. En 2011, Bull n'a pas eu à recourir à ses assurances pollution Groupe et n'a pas eu à connaître d'amendes ou de sanctions non financières pour non-respect des lois et réglementations dans les domaines de l'environnement.

En 2011, néanmoins, une petite opération de dépollution du sol a été réalisée sur le site d'Angers. Cette opération concernait la dépose d'une cuve à fioul et la dépollution limitrophe liée aux débordements de fioul occasionnés au fil des ans par les opérations de remplissage de la cuve.

Dans leur immense majorité, les activités de Bull ne sont pas source de nuisances sonores affectant le voisinage. Cependant à Trélazé, des habitations particulières ont récemment été construites à proximité du centre informatique de Bull. En 2011, le site a réalisé des travaux afin de réduire le bruit des climatiseurs installés en toiture.

En raison du bruit généré par les grands serveurs et les systèmes de refroidissement, des protections phoniques individuelles sont mises à disposition des employés travaillant dans les salles machines des grands centres informatiques. Le site d'intégration et logistique à Angers a également mis en place une série d'équipements de protection phonique individuels et collectifs.

DÉPLACEMENTS

Concernant les déplacements, le site Bull de Grenoble s'est vu décerner le troisième prix du bassin grenoblois pour les entreprises de plus de 250 salariés lors du Challenge Mobilité Rhône-Alpes 2011. Ce prix organisé par la Région et l'ADEME vise à encourager le développement des trajets professionnels « autrement qu'en voiture ».

Le site des Clayes-sous-Bois, du fait du nombre d'employés et de sa localisation en région parisienne est soumis aux obligations d'un plan de déplacement d'entreprise (PDE) visant à réduire les déplacements individuels.

Le bilan carbone réalisé en France a également intégré les déplacements personnels et professionnels des collaborateurs dans son périmètre. En 2011, en France la nouvelle politique de sélection des véhicules professionnels a introduit comme nouveau critère une limite en termes d'émission carbone et l'installation d'équipements de

visioconférence engagée en 2009 se poursuit. Neuf grands sites en France et dix en Europe et aux États-Unis sont dorénavant équipés. En 2012, de nouveaux sites viendront encore compléter le maillage existant.

2.3.3 PROGRESSION DES ACHATS RESPONSABLES

Le choix des fournisseurs est effectué sur la base de critères objectifs prenant en compte la construction d'une relation de confiance et d'indépendance tout en s'assurant du maintien de la compétitivité et de la qualité des produits et prestations reçus. Des critères RSE sont inclus dans les contrats et dans les évaluations régulières des fournisseurs. Les « fournisseurs stratégiques » qui représentent une large part du montant total des achats du Groupe sont également des acteurs ayant eux-mêmes engagé des démarches de progrès RSE et des actions collectives à l'égard de leurs propres fournisseurs.

Un panel de fournisseurs responsables

Le choix des fournisseurs est basé sur des procédures et des critères précis :

- des procédures dédiées à la transparence des processus d'appels d'offres et à l'équité de traitement des soumissionnaires : l'implémentation d'un outil d'e-sourcing permet de mieux garantir l'équité lors des consultations et attributions des marchés ;
- des procédures liées à la maîtrise du risque de dépendance économique des fournisseurs et sous-traitants : analyse de la solvabilité financière de ses fournisseurs/sous-traitants ;
- des critères de choix des fournisseurs : qualité des prestations, critères économiques, critères environnementaux, critères sociaux.

En 2011, dans le cadre du « Bull Purchasing Improvement Plan », la direction des achats Groupe a mis à disposition de chaque employé un fichier regroupant les principaux fournisseurs référencés et recommandés par le Groupe, classés par segments d'achats. Le fichier appelé « Segmentation Achats & Panel Fournisseurs » est disponible sur l'Intranet. Il a pour vocation de diriger l'utilisateur vers le fournisseur adéquat. Le directeur des achats Groupe et le vice-président des achats Groupe et moyens généraux déclarent : « *Il s'agit de fournisseurs avec lesquels nous avons un contrat court ou long terme, des échanges réguliers, des conditions négociées, qui ont démontré par ailleurs qu'ils étaient responsables, respectueux des réglementations et normes en vigueur, soucieux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et qui ont adhéré au Code de conduite Bull* ».

Prise en compte de la RSE dans la politique d'achats

Depuis 2010, 100 % des fournisseurs gérés par la direction des achats du groupe Bull s'engagent - par contrat et/ou dans les conditions générales d'achat associées au bon de commande - au respect des grands principes du pacte mondial de l'ONU et au respect des normes et réglementations CE, DEEE, ROHS et REACH visant à l'élimination des substances polluantes.

La signature du « Code de conduite fournisseur » est obligatoire. Ce Code de conduite insiste sur la poursuite d'une politique de développement durable et reprend les 10 grands principes du Global Compact. Le fournisseur accepte de s'associer à la mise en œuvre de ces grands principes et s'engage à veiller à leur respect par ses propres sous-traitants. En particulier :

- l'adoption d'une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement et la prise d'initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- l'encouragement du développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- le respect des grandes conventions internationales concernant le respect des enfants et du droit du travail.

En 2011, ces achats gérés en central par la direction des achats du Groupe représentent plus de 75 % de la dépense contre moins de 25 % gérés localement par les entités. En 2012, il est prévu d'analyser la pertinence des réglementations CE, DEEE, ROHS, REACH et des grands principes du pacte mondial de l'ONU dans les achats non couverts par la politique Groupe.

Les critères RSE sont également inclus dans les évaluations régulières des fournisseurs. En 2011, 19 fournisseurs stratégiques ont été évalués par la direction des achats du Groupe (15 en 2010) au travers du « vendor rating program », soit 75 % du montant total des « achats production ». Suite aux évaluations, tout fournisseur obtenant une note inférieure à 75/100 fait l'objet d'actions correctives. En 2011, cinq plans d'action ont été nécessaires (13 en 2010).

Les « achats de production » (équipements physiques) représentent plus de 70 % des achats gérés par le Groupe. Plus de 90 % du volume de ces achats provient de grands fournisseurs eux-mêmes certifiés ISO 9001 et ISO14001 pour tout ou partie de leurs activités et eux-mêmes engagés dans des démarches de progrès RSE et des actions collectives à l'égard de leurs propres fournisseurs.

En France plus de 50 managers ont suivi une formation réalisée par le cabinet Deloitte & Associés sur « L'éthique et sous-traitance externe ».

2.3.4 RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le Groupe présente un effectif très majoritairement implanté en Europe et opère pour l'essentiel dans un contexte social, législatif et culturel fortement structuré et exigeant sur le plan des ressources humaines. Par ailleurs, le groupe Bull adhère aux principes et recommandations internationales et nationales en matière de droit de l'homme et de droit du travail. L'équipe ressources humaines & organisation est constituée d'environ 110 professionnels qui contribuent au management de la totalité des employés dans le monde. Les objectifs et la mise en œuvre de la politique des ressources humaines dans le cadre de la démarche d'entreprise BullWay sont présentés au chapitre 1.6 « People company » qui leur est consacré.

Effectifs, entrées, sorties, turnover

En 2011, le groupe Bull compte au total 8 985 employés. Plus de 80 % des effectifs du Groupe sont basés en Europe et la France représente plus de la moitié des effectifs avec 5 034 employés (✓) répartis sur six sites en région parisienne et huit principaux sites en province (Grenoble, Angers, Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg).

Sur le périmètre de reporting RSE, les effectifs représentent 6 770 employés (✓). Les femmes représentent 28 % des employés (✓) et la répartition entre les employés de moins de 45 ans et de plus de 45 ans est respectivement de 53 % (✓) et 47 % (✓).

Le nombre d'entrées sur le périmètre de reporting RSE est de 1 067 employés (✓) dont 744 en France (✓). Ces entrées représentent le total annuel des embauches (CDD, CDI) à l'exception des stagiaires, des intérimaires et des mouvements en provenance d'autres sociétés du Groupe. La répartition par sexe des entrées est respectivement de 840 hommes et 227 femmes. La répartition des entrées entre moins de 45 ans et 45 ans et plus est respectivement de 976 et 91.

Le nombre de sorties sur le périmètre de reporting RSE est de 963 employés (✓) dont 670 en France (✓). Ces chiffres représentent le total annuel des sorties correspondant aux motifs suivants : démissions, retraites et préretraites, licenciements, sorties pour motifs divers, à l'exception des mouvements vers d'autres sociétés du Groupe. La répartition des sorties par sexe est respectivement de 748 hommes et 215 femmes. La répartition des sorties entre moins de 45 ans et 45 ans et plus est respectivement de 769 et 194.

En 2011, le turnover sur le périmètre de reporting RSE est de 15 % (✓).

Emploi et insertion de personnes handicapées

Bull est un acteur impliqué depuis plus de 20 ans dans l'insertion des personnes handicapées, notamment par l'intermédiaire de l'Institut Fredrik R. Bull qu'il a fondé et qu'il héberge. En 2011, en France, le taux d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises d'informatique est de 0,58 %. Le taux d'emploi de Bull et ses filiales en France au 31 décembre 2011 est de 3,6 %. Quatre sites Bull en France dépassent le seuil des 6 % et Bull poursuit l'ambition d'atteindre ce seuil de 6 % sur l'ensemble de ses effectifs.

Par ailleurs, pour faciliter la vie au travail et le maintien dans l'emploi des salariés atteints par le handicap ou de ceux dont le handicap s'aggrave, Bull adapte, chaque fois que cela s'avère nécessaire, les postes de travail : création de postes en télétravail lorsque le déplacement devient

difficile ; mise en place de stations bureautiques adaptées (terminaux Braille, scanners, interfaces spécifiques), fourniture de prothèses auditives, de véhicules spécifiques ou de tout autre aménagement nécessaire.

Organisation du temps de travail, parcours professionnel, mobilité et formation

En 2011, le nombre total annuel d'heures théoriques travaillées diminuées des jours fériés, des congés et des RTT est de 11 068 643 heures (✓) sur le périmètre de reporting RSE. Ce nombre d'heures théoriques est le principal indicateur global disponible.

L'entretien individuel annuel avec le manager permet de faire un bilan des performances sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année en cours, de préparer un plan de développement de compétences adapté et de faire un point sur les souhaits de carrière ou de mobilité. Compte tenu de l'importance de ce dispositif pour les collaborateurs et pour la performance du Groupe, 320 managers en France y ont été formés entre 2009 et 2010. En France en 2011, plus de 70 % des effectifs ont bénéficié d'un entretien annuel.

La mobilité interne correspond au changement de poste au sein du groupe Bull. Elle peut être fonctionnelle ou géographique. À travers l'application Job Posting sur l'Intranet les employés peuvent consulter et postuler aux différents postes proposés dans le Groupe et le processus général concernant la mobilité est décrit sur un support spécifique « Mon passeport Mobilité ». Le salarié peut entamer une démarche de mobilité à sa propre initiative et être accompagné par un dispositif de suivi RH.

Le nombre total annuel d'heures de formation est de 81 472 sur le périmètre de reporting RSE. 36 % des employés ont eu accès à une formation et le temps moyen d'heures de formation s'est élevé à 33,8 heures par employé formé. La politique de formation recherche un équilibre entre les demandes individuelles exprimées dans les entretiens individuels annuels et les enjeux économiques de rentabilité et d'employabilité. Sa mise en œuvre se fait au travers d'actions de formations collectives, mais aussi par la réalisation des plans de formation individuels. Trois grands domaines de formation sont déployés : technique et métier, fonction et développement personnel.

Hygiène, santé, sécurité, risques psychosociaux

En 2011, le nombre total annuel de jours théoriques perdus pour cause d'absentéisme pour maladie est de 37 991 jours sur le périmètre de reporting RSE et le nombre total annuel de jours d'arrêt associés à des maladies professionnelles est de 255. En 2011, le nombre d'accidents de travail sur le lieu de travail ou lors des trajets est respectivement de 32 (✓) et de 34 (✓) sur le périmètre de reporting RSE. En 2011, le taux de fréquence des accidents du travail est de 5,9 par million d'heures travaillées (✓) et le taux de gravité des accidents du travail est de 0,08 jour d'arrêt par millier d'heures travaillées (✓).

En France, il existe plusieurs accords spécifiques ayant trait à la complémentaire santé obligatoire, à la prévoyance décès, invalidité, à l'incapacité de travail et aux régimes de retraite. Le suivi des règles d'hygiène et sécurité est assuré par des convocations trimestrielles du

CHSCT ou au besoin par des réunions extraordinaires. Concernant la prévention des risques professionnels, la direction et les organisations syndicales ont convenu de définir un cadre de dialogue qui permette de faire émerger les différents facteurs pouvant générer des troubles psychosociaux. Un accord de méthode de prévention des risques a été signé fin 2010. Cet accord met en place une commission paritaire et pluridisciplinaire composée de membres permanents qui travaillent en proximité avec les CHSCT et la médecine du travail. Fin 2010 et début 2011, une douzaine de conférences sur les principaux sites en France ont eu lieu, avec l'intervention d'un consultant expert habilité IPRP - Intervenant en Prévention des Risques Professionnels.

Rémunérations, égalité homme/femme, lutte contre les discriminations

En 2011, le total des salaires bruts théoriques incluant primes, fixe et variable (hors charges patronales) est de 321 251 000 euros (✓) sur le périmètre de reporting RSE. En France le salaire moyen brut théorique correspond à trois fois le minimum légal.

Le salaire moyen versé aux hommes est de 46 853 euros (✓) sur le périmètre de reporting RSE et le salaire moyen versé aux femmes est de 40 518 euros (✓) sur ce même périmètre. Depuis plusieurs années, Bull mène une politique et des plans d'action concernant la politique salariale afin d'atteindre une égalité de traitement par échelon entre les hommes et les femmes. En 2011 en France, cette égalité de traitement par échelon est effective au sein de Bull SAS.

Respectueux de la diversité de chacun et de sa vie privée, Bull considère avant tout la compétence de ses employés et refuse toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, les considérations ethniques, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance syndicale, le statut matrimonial ou toute autre forme de discrimination dans la conduite de ses recrutements et dans la gestion de son personnel.

Dialogue social

En 2011, sur le périmètre de reporting RSE, les managers ont répondu positivement à la question posée par l'audit interne concernant la disponibilité effective des ressources nécessaires au respect du dialogue social au sein de leur entité.

En France, il existe des règles, des procédures et des accords décrits et accessibles sur l'Intranet sur les principaux points suivants : paye, rémunération et fiche de paye, aménagement RTT, durée de travail, gestion des temps et absences, arrêt de travail, arrêt maladie, accident du travail, congés payés, samedi férié, congé d'ancienneté, congé anniversaire, congés familiaux (maternité, paternité, adoption, parentale d'éducation, déménagement), congés à l'initiative individuelle (création d'entreprise, formation, sabbatique), journée de solidarité, conventions collectives applicables à Bull, aide au transport, déplacements et missions, dispositifs sociaux, visite médicale, prévoyance, représentation du personnel.

En France en 2011, des accords collectifs ont été signés et concernent le régime de prévoyance, le régime de remboursement des frais de santé et les CHSCT.

Indicateurs sociaux détaillés

Le bilan social annuel de Bull SAS fournit les principales informations et les indicateurs de suivi concernant les ressources humaines et notamment : les effectifs, les embauches et les réductions d'effectifs, les types de contrat de travail, la répartition par sexe, les rémunérations, le taux d'accidents du travail, d'accidents mortels, de maladies professionnelles, d'absentéisme, le nombre de journées de travail perdues, la durée et l'aménagement du temps de travail, la formation, les représentants du personnel, les accords d'entreprise.

2.3.5 AUTRES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX

Un comportement citoyen et une intégration de qualité dans les communautés d'implantation font partie intégrante des conditions d'une croissance équilibrée et durable. Bull s'emploie à favoriser le développement de l'emploi et les participations positives à la vie locale et à prévenir les éventuels impacts négatifs de ses activités.

Impact territorial de l'activité

Soucieux de développer l'image et la reconnaissance de Bull auprès des étudiants tout en appuyant sa politique de recrutement et d'intégration des jeunes diplômés, Bull en France mène, différentes actions dans les écoles d'ingénieurs et les universités tout au long de l'année scolaire. De nombreux salariés participent et mettent en avant le dynamisme et l'expertise de Bull. Ils apportent leur contribution par le biais d'animation de cours, de présentations métiers, de tables rondes, de participation à des jurys de sélection d'étudiants ou à des forums. Ces forums sont des lieux privilégiés qui favorisent les échanges entre les opérationnels et les étudiants et permettent aux jeunes de découvrir le quotidien de l'entreprise et ses activités.

Chaque année, Bull intègre dans ses équipes des apprentis et stagiaires longue durée. Plus de 300 jeunes se professionnalisent chaque année dans l'entreprise grâce au support de tuteurs et maîtres

d'apprentissage qui les initient à leurs métiers, les forment à la culture d'entreprise et les guident dans leur choix de carrière. La Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne dans le cadre du dispositif « l'apprentissage en 4 étapes » a décerné à Bull le label « Entreprise partenaire de l'apprentissage » pour son engagement, son rôle sociétal et sa volonté de transmission des compétences et des savoir-faire.

La politique de Bull en matière de localisation des expertises consiste à privilégier les solutions locales. En 2011, Bull a ouvert deux nouveaux Centres de Services en France : Rhône-Alpes-BI dédié aux projets décisionnels et Méditerranée-NTIC dédié aux projets et TMA sur la base de nouvelles technologies.

Depuis neuf ans, l'Agence Régionale de Développement (ARD) Paris Île-de-France organise au mois de novembre le Forum ARD des entreprises internationales. Bull participe à ce forum qui consiste à accueillir les entreprises internationales récemment arrivées en Île-de-France et à les ancrer durablement sur le territoire, en facilitant leur implantation et leur développement de par l'accès aux grands groupes qui leur est offert. En 2011, 22 grands groupes, dont Bull, et 90 entreprises récemment arrivées ont participé à ces rencontres.

Emploi et insertion de personnes handicapées

L'Institut Fredrik R. Bull et le service recrutement ont mis en place la Mission Handicap, un processus spécifique d'intégration pour les personnes en situation de handicap. Des entretiens-conseils sont notamment proposés aux personnes ayant des difficultés pour s'insérer professionnellement. En 2011, le renforcement de l'équipe « Mission Handicap » a permis à Bull de participer davantage aux salons spécifiques de recrutement tels que : Salon emploi – handicap, Salon les Jeudi.com, Forum Alternance de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 3^e rencontre de l'apprentissage - CFA Descartes, Rencontre régionale de Salto, Rencontre recrutement de Tremplin entreprises, Handicafé de L'ADAPT, Jobstudio de l'Agefiph.

La Mission Handicap travaille également à renforcer le recours à la sous-traitance en faveur du secteur protégé. Aujourd'hui, certains travaux de sous-traitance, les réponses à des candidatures, et l'entretien d'espaces verts sont déjà confiés au secteur protégé (entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail).

Bull développe spécifiquement des actions de formation et d'insertion des personnes en situation de handicap. Des formateurs sont notamment mis à disposition du Centre de formation Paul et Liliane Guinot pour former des étudiants aveugles ou malvoyants qui suivent un cursus de BTS de développeur d'applications.

Bull contribue également à la formation des étudiants handicapés en proposant des stages et apprentissages dans différents domaines. Bull développe un programme de tutorat d'étudiants handicapés dans des métiers le concernant directement. Un tuteur exerçant le métier cible dans l'entité Bull concernée guide le jeune étudiant en l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Un ou plusieurs stages en rapport avec ses études lui sont proposés chez Bull. Une bourse lui est accordée si le besoin est justifié. Des logiciels spécifiques peuvent être mis à sa disposition.

Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Bull a participé à l'opération « Un jour, un métier en action ». Un appel a été lancé à tous les salariés du Groupe en France pour que chacun accueille pendant une journée une personne handicapée demandeuse d'emploi et lui fasse découvrir son métier et son entreprise. Les salariés qui se sont portés volontaires étaient répartis sur une dizaine de sites.

Un feuillet de présentation de la Mission handicap est distribué dans les salons de recrutement et les salles d'attente de médecins du travail afin de mieux faire connaître les actions menées en interne et en externe. Plus d'informations sont disponibles sur le site <http://www.bull.fr/emploi/mission-insertion.html>

Actions de soutien, de mécénat, de partenariat, œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, de mécénat ou de support, un certain nombre d'actions locales sont réalisées par les employés, sur la base du volontariat, en lien avec l'entreprise ou de manière indépendante. On peut en particulier citer les nombreuses interventions de formation en France, les journées de réfection de locaux dans des écoles défavorisées à Phoenix, Arizona, le support des RH pour faciliter les recrutements dans une ONG ou les actions de l'Institut Fredrik R. Bull.

L'Institut Fredrik R. Bull transcrit à destination des non-voyants, des ouvrages informatiques de différents éditeurs, prend en compte les évolutions logicielles des systèmes d'exploitation et s'assure que les personnes non voyantes pourront y accéder avec leurs interfaces spécifiques. Dans ce cadre, une équipe de bénévoles de Bull développe des outils informatiques pour permettre l'accès à la lecture d'ouvrages non numérisés (lisibles avec des outils spécifiques : plage braille, synthèse vocale, agrandissement de caractères).

Depuis 2008, Bull est partenaire auprès de Handicap international pour l'organisation de « Courir ensemble » qui se tient chaque année en mai. Des affiches et bulletins sont diffusés dans les établissements parisiens et sur l'Intranet afin de solliciter chacun à constituer une équipe de coureurs Bull.

2.4 AXE 2 - « BUSINESS RESPONSABILITIES » - LES MÉTIERS

Aujourd'hui, les organisations font face à des défis complexes. L'impact social et environnemental de leurs activités prend une importance croissante dans un climat financier difficile. L'axe « Business Responsabilités » recouvre des responsabilités associées au secteur

d'activité du Groupe, à ses métiers, mais aussi à ceux de ses clients. Ces attentes alimentent les deux grandes dynamiques que sont la dynamique *green IT* et la dynamique *IT for CSR*. Bull est largement impliqué dans ces deux domaines.

2.4.1 LA DYNAMIQUE *GREEN IT* : L'INFORMATIQUE FACE AUX DÉFIS ÉNERGÉTIQUES

Dans le contexte économique et énergétique actuel, l'adoption des meilleures pratiques *green IT* contribue directement aux objectifs de maîtrise des dépenses et des consommations énergétiques des organisations. En effet, dans de nombreuses organisations, y compris publiques, l'informatique représente jusqu'à un quart de la facture d'électricité et du fait du développement rapide des usages, le centre informatique voit sa facture énergétique continuer à croître chaque année. Par ailleurs, cette consommation électrique, de plusieurs mégawatts pour les plus grands centres informatiques, est devenue le principal facteur limitant la puissance de calcul.

La dynamique *green IT* permet de progresser vers des technologies éco-efficaces, plus respectueuses de l'environnement, et d'accompagner les DSI dans l'optimisation de leur système d'information.

Dans ce cadre, Bull propose des serveurs dont la consommation énergétique et l'empreinte carbone s'améliore de génération en génération et des services pour optimiser les infrastructures informatiques, les rendre plus efficaces et moins chères à opérer tout en maintenant des engagements de niveaux de services professionnels.

Le remplacement des serveurs actuellement en service par de nouveaux modèles peut apporter jusqu'à 40 % d'économies d'énergie. La consolidation ou l'extrême virtualisation des équipements permet de simplifier, automatiser, industrialiser et tout simplement de faire plus avec moins pour atteindre et voir dépasser les 60 %. L'optimisation du centre informatique apporte d'autres bénéfices immédiats pour des investissements parfois négligeables ou rapidement amortis. La sensibilisation de tous les utilisateurs aux questions énergétiques et environnementales permet de réaliser des économies supplémentaires.

Green IT : des serveurs éco-efficaces

Puissants, robustes, les serveurs informatiques ont la charge d'assurer l'efficacité et la continuité des opérations, mais ils sont aussi de grands contributeurs de la facture énergétique.

L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE DES SERVEURS

La conception de produits plus respectueux de l'environnement passe par des progrès tout au long des trois grandes étapes de leur cycle de vie (conception, usage, recyclage). Bull s'est résolument engagé dans une démarche d'innovation à tous les niveaux (composants, alimentation, refroidissement, gestion de la charge...). Les progrès

réalisés, qui se traduisent notamment par le dépôt régulier de brevets spécifiques, impactent l'ensemble des gammes de serveurs.

La comparaison entre Tera 10 et Tera 100, les deux supercalculateurs conçus en partenariat avec le CEA, illustre à cinq ans d'intervalle les progrès réalisés. Le Tera 100 est 20 fois plus puissant que le Tera 10, et apporte une amélioration du rendement énergétique d'un facteur 7 et une réduction des dimensions physiques d'un facteur 3.

Comparé aux produits IBM et HP, le serveur bullion, le dernier-né des serveurs de Bull, présente une efficacité énergétique de 32 % à 100 % supérieure, grâce notamment à une technologie brevetée, le Bull Coherent Switch (BCS).

Tous les serveurs d'entreprise Bull partagent en commun de nombreuses fonctions d'économie d'énergie avancées comme la gestion dynamique de l'enveloppe énergétique des applications critiques ou la gestion dynamique de l'alimentation en fonction de la charge et l'usage étendu de composants basse consommation.

Une plaquette « Serveurs d'entreprise Bull : le cycle de vie vert » a été publiée en juillet 2011 et est disponible sur le site Bull à la rubrique « livres blancs ». Elle présente ces fonctions d'économie d'énergie avancées, un bilan des nombreux progrès récents apportés aux serveurs et fait le point sur les recommandations, certifications ou labellisations les plus significatives comme Energy Star™, 80+, ASHRAE ou l'EUCOC.

LES SUPERCALCULATEURS BULLX POUR LA SIMULATION NUMÉRIQUE

Le Tera 100, avec une efficacité de 83,7 %, se classe en 2011 parmi les supercalculateurs les plus efficaces au monde (voir le classement du TOP500). Cette efficacité signifie que chaque opération de calcul nécessite moins de ressources et moins d'énergie.

En partenariat avec le CEA, une étude sur l'impact carbone du Tera 100 a été réalisée en 2011 et présentée au cours d'une « journée carbone » organisée par le CEA. Cette étude met en lumière de nouveaux axes de progrès et en particulier ceux concernant le transport. Dans le cadre du supercalculateur commandé en 2011, par le KNMI (service des recherches climatiques et sismologiques de l'Institut royal météorologique des Pays-Bas), une option « compensation carbone » a été proposée.

En novembre 2011, Bull a annoncé les serveurs bullx B700 DLC. Leur technologie de refroidissement liquide direct améliore la performance énergétique d'environ 40 % par rapport aux serveurs traditionnels

refroidis par air. Avec cette technologie, une étape supplémentaire est franchie dans la réduction de la consommation énergétique. Elle permet d'atteindre un PUE inférieur à 1,1 dans des conditions standard d'utilisation.

Pour aller plus loin, Bull et l'Université RWTH « Aix-la-Chapelle » ont signé début 2011 un accord de coopération visant à optimiser des applications utiles à l'industrie dans un environnement de cluster hétérogène et dans le domaine du *Green IT*. Le directeur délégué du Centre de Calcul et de Communication de l'université déclare : « *Notre objectif est d'arriver, grâce à la mise en œuvre des logiciels développés dans le cadre de notre coopération à faire baisser sensiblement la consommation électrique sans impact perceptible sur les performances* ».

LES SERVEURS D'ENTREPRISE NOVASCALE GCOS, BULLION ET ESCALA

Les nouveaux serveurs novascale gcos, qui hébergent les applications stratégiques des entreprises, sont basés sur une nouvelle architecture, *Multiple Environment Scalable Architecture* (MESCA). Grâce à cette architecture, jusqu'à 4 serveurs gcos 7 peuvent être hébergés sur un seul système novascale 7010. La consolidation comme la virtualisation permettent de réduire de manière très significative le nombre des équipements nécessaires et d'optimiser leur utilisation. Ces serveurs bénéficient également des fortes réductions de consommation électrique et de dissipation thermique apportées par les nouveaux processeurs, les mémoires et sous-systèmes disques et présentent un encombrement réduit.

Le serveur bullion a été conçu spécifiquement pour virtualiser les applications critiques des entreprises. Le ratio de virtualisation permet de remplacer 15 serveurs de la génération 2005/2006 par un seul serveur. Un benchmark publié en juillet 2011 a montré que bullion était au moins 2 fois plus puissant que le plus rapide des serveurs IBM System x3850 et 47 % plus puissant que le plus rapide des serveurs HP DL980 G7. Face à ses concurrents équipés des processeurs Intel®, bullion offrait un rendement énergétique (performance/Watt) de 32 % à 100 % supérieur. Ces résultats démontrent la grande efficacité de l'architecture et de la technologie BCS du serveur Bull.

En 2010, le serveur Bull Escala Blade avait été élu « produit de l'année » au *Green IT Awards 2010* de Londres, cérémonie organisée par le *Green IT Magazine* avec comme sponsor le Département de l'énergie et des changements climatiques anglais. La gamme des serveurs Escala continue de bénéficier des progrès partagés par l'ensemble des serveurs Bull.

AUTRES PROGRÈS SIGNIFICATIFS

Les « portes froides », à refroidissement à eau, proposées par Bull depuis 2010, interviennent comme un complément à un système de climatisation existant ou comme une alternative à l'installation d'une nouvelle climatisation. L'eau possède en effet une conductivité thermique bien supérieure à celle de l'air. Ces portes permettent d'optimiser la gestion thermique en dissipant la chaleur directement au niveau des serveurs avant qu'elle ne soit relâchée dans la pièce. Avec cette technologie, 600 W permettent d'extraire 40 kW, contre 2,6 kW seulement avec de l'air. La consommation électrique est réduite de moitié.

L'ultra capacitor est une technologie unique développée et brevetée par Bull, qui réduit la consommation électrique de 15 %. Elle permet d'opérer les modules d'alimentation des serveurs dans la portion optimale de leur courbe de rendement (40-90 %) et d'optimiser la consommation énergétique des onduleurs.

Le standard 80+ est le standard le plus reconnu pour les alimentations. Il définit des seuils d'efficacité énergétique pour la transformation du courant alternatif vers le courant continu, tout en réduisant au maximum la perte de puissance électrique. Bull s'engage à produire ou acheter des alimentations certifiées 80+.

Les recommandations ASHRAE concernent les limites de climatisation et de déshumidification dans les centres informatiques. Bull a pour objectif de faire fonctionner ses équipements dans ces limites et offre également des services de conseil pour assister ses clients dans la conception et la climatisation des leurs locaux et pour se conformer aux exigences ASHRAE.

LES LÉGISLATIONS CE, REACH, ROHS POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Dans le cadre de son système de gestion de la qualité intégré QSE, Bull entretient une veille réglementaire qui lui permet de s'assurer de la conformité de ses activités avec les dispositions légales concernant le secteur informatique. Le processus de conception des serveurs Bull intègre les directives européennes comme la norme CE et les directives REACH (Registration, Evaluation, Autorisation for Chemicals) visant à l'élimination des matières polluantes et ROHS (Restriction of Hazardous Substances) pour l'élimination de substances dangereuses.

LA LÉGISLATION DEEE-WEEE CONCERNANT LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Le site intégration et logistique à Angers, suite aux exigences de recyclage introduites par la directive européenne WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment), est depuis 2006 le centre de collecte des déchets électroniques en France. En 2011, il a traité 345 tonnes de matières revalorisées à plus de 94 % (deuxième vie, réutilisation en pièces détachées, recyclage de matière). Le traitement de la totalité de ces déchets a été confié à Veolia et Suez Environnement. Les déchets non revalorisés sont traités dans leurs ateliers spécialisés qui veillent à une élimination stricte des substances polluantes.

Le système de gestion des DEEE s'accompagne également d'un service spécifique ODS « On Demand Services » qui s'occupe de la revalorisation et de la vente de produits en excédent ou repris chez les clients. En favorisant une « seconde vie » sous forme de pièces détachées ou de systèmes complets, ce service réduit le volume annuel recyclé et maintient en activité des équipements plus anciens nécessitant des pièces de rechange. Cette activité contribue à réduire l'impact environnemental des opérations.

Green IT : des centres informatiques optimisés

Le centre informatique, dont la facture énergétique continue à croître régulièrement chaque année, consacre souvent près des deux tiers de son énergie aux systèmes d'alimentation et de refroidissement, et non à l'informatique.

L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE DES CENTRES INFORMATIQUES

Au cours de leurs missions, notamment auprès d'institutions publiques, les équipes de Bull ont souvent observé que les centres informatiques n'avaient pas toujours suivi l'évolution des technologies. Les serveurs actuels peuvent par exemple tolérer des températures bien plus élevées qu'il y a quelques années, ce qui permet de réviser largement les règles de climatisation.

En renforçant le dialogue entre les services généraux et les directions informatiques pour adapter contenant et contenu, en procédant

à quelques aménagements immobiliers (sécurité électrique, refroidissement naturel, zonage des salles...), et en définissant de bonnes pratiques d'exploitation (les serveurs ne sont utilisés en grande majorité qu'à moins de 20 % de leurs capacités) des bénéfices très significatifs sont obtenus rapidement et pour des investissements parfois minimes.

Bull a créé *Advisory Services*, une entité pour l'évaluation et l'optimisation des infrastructures. Cette nouvelle entité de conseil permet de mesurer la maturité de l'infrastructure informatique, de l'aligner avec les niveaux de services demandés par les métiers, d'optimiser les coûts et les consommations énergétiques. Ces services favorisent notamment l'adoption des recommandations européennes en matière de gestion des centres informatiques, d'amélioration de l'existant et de conception de nouveaux centres.

Un exemple récent d'audit énergétique réalisé chez un très grand client disposant d'un PUE de 2,46, démontrait que 59 % de l'énergie absorbée par les salles n'arrivait pas au pied des serveurs informatiques et que chaque kilowatt économisé en salle informatique faisait gagner 2,46 kW sur la facture énergétique globale annuelle.

Quelques travaux d'aménagement ont également permis à l'Université Joseph Fourier de Grenoble de diminuer de 15 % la consommation énergétique de son centre informatique et au CEA de réduire la sienne de 25 % en un an grâce à une simple réorganisation des matériels et l'adoption de bonnes pratiques complémentaires.

C'est en appliquant ces méthodes à son propre centre informatique de Trélazé, que Bull a remporté en 2011 le prix décerné par le *Code of Conduct* européen « pour l'implémentation exceptionnelle des pratiques de performance énergétique ».

Pour compléter ces services, Bull propose à Grenoble le *Bio Demo Center*, un centre européen de démonstration qui permet d'apprécier les toutes dernières évolutions technologiques autour des serveurs et de tester en conditions réelles les outils et méthodologies pour piloter efficacement la consommation énergétique des systèmes et de l'ensemble de l'infrastructure. Bull y démontre aussi son savoir-faire sur les infrastructures virtualisées éco-efficaces.

Bull propose également *mobull™*, un centre informatique en container. Cette nouvelle offre permet une réduction significative en termes de consommation de ressources et représente une nouvelle étape en termes d'efficacité des centres informatiques. Les containers, ultra-densifiés, isolés thermiquement, étanches et résistants, nécessitent très peu d'infrastructures et peuvent être installés dans un bâtiment ou à l'extérieur. Leur nombre s'ajuste précisément aux évolutions des besoins.

POUR ALLER PLUS LOIN EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

EnergeTIC a été lancé il y a un an par sept acteurs, dont Bull et les laboratoires universitaires G2Elab, G-SCOP et LIG pour faire progresser l'expertise dans le domaine de l'efficacité énergétique des centres informatiques. En 2011, plusieurs étapes ont été franchies : modélisation des centres, définition de scénarios d'optimisation et réalisation d'une maquette bientôt déployée chez Bull. Plusieurs retombées concrètes sont par ailleurs déjà mises en œuvre chez Bull, comme la surveillance des ressources consommées ou le pilotage en temps réel des infrastructures.

En matière d'optimisation énergétique, pour que ces progrès puissent être perçus comme un bénéfice net pour toute l'organisation, et que les actions nécessaires soient engagées, il est indispensable de prendre en compte le montant de l'investissement initial et la facture énergétique subséquente, c'est-à-dire d'intégrer aux politiques d'achat la notion de coût total de possession sur toute la durée de vie de l'équipement.

Green IT : les avantages d'une mutualisation des ressources

La mutualisation permet de rationaliser l'utilisation des ressources informatiques et génère des bénéfices économiques et écologiques.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'INFRASTRUCTURES PARTAGÉES

Aujourd'hui, à l'image des infrastructures de transport, d'électricité, d'assainissement ou de télécommunication, les ressources informatiques peuvent être partagées entre différentes organisations. L'optimisation énergétique des centres informatiques conduit également à envisager la mutualisation des ressources.

Pour le consommateur, les nouveaux modes de distribution qui se développent rapidement dans l'informatique, comme le *cloud*, le SaaS (Software as a Service) ou l'hébergement externalisé, vont dans le sens de cette mutualisation, le consommateur n'achète plus un bien, mais sa fonction.

Cette dynamique qui valorise l'usage plutôt que la possession présente plusieurs vertus capitales assimilables à « l'économie de fonctionnalité » : maximisation de l'utilisation des équipements, découplage de la croissance et des consommations de ressources ; logique de rentabilisation dans la durée encourageant la qualité, la robustesse et les faibles consommations énergétiques. Pour le fournisseur, à un coût de fabrication donné, plus un produit est durable, moins il consomme, plus son usage augmente... et plus la création de valeur se renforce.

D'autres arguments plaident également en faveur de la création d'infrastructures partagées : l'alimentation électrique des installations informatiques commence parfois à se révéler problématique, notamment dans les zones urbaines. Pouvoir offrir et maintenir l'accès à des ressources informatiques de qualité devient un enjeu essentiel de compétitivité pour toutes les organisations et notamment pour les PME.

Qu'il s'agisse d'un centre informatique, comme à Barnsley au Royaume-Uni, ou d'un supercalculateur, comme à l'Université de Reims, des institutions publiques ont d'ores et déjà mis en place avec l'aide de Bull, des solutions mutualisées ouvertes aux acteurs économiques locaux, contribuant ainsi très fortement à l'attractivité et au dynamisme économique de leurs territoires.

LE CLOUD COMPUTING OU « INFORMATIQUE EN NUAGE » EST L'ARCHITECTURE CLÉ D'AUJOURD'HUI

Le *cloud* est aujourd'hui l'expression parfaite de la maturité conjointe des technologies et des utilisateurs. Ce nouveau modèle favorise la mutualisation des ressources et privilégie l'utilisation de services accessibles à travers des outils mobiles, gratuitement ou en mode « paiement à l'usage ».

Le *cloud* se traduit par un double mouvement, d'appropriation des aspects ergonomiques et fonctionnels par les utilisateurs d'une part, et de concentration des ressources de production et de diffusion par des prestataires experts d'autre part. Dans notre environnement en évolution permanente, ce qui importe aux utilisateurs est la souplesse de souscrire à des services sur mesure et reconfigurables plutôt que de devoir se plier aux contraintes d'un système figé leur appartenant.

Cette transition vers le *cloud* étant désormais largement amorcée, on voit aujourd'hui émerger différentes formes de *cloud* (public, privé, spécialisé...), qui se combinent pour créer un *cloud* d'entreprise hybride, tourné vers l'une ou l'autre formule selon les exigences propres à chaque processus à outiller. Pour la DSI, il s'agit donc de pouvoir

orchestrer techniquement ces différentes solutions et de les proposer aux utilisateurs sous forme d'un catalogue de services synthétique, cohérent et exhaustif.

C'est pour aider les organisations à accomplir cette transition que Bull a développé Le cloud by Bull, une méthodologie progressive, combinant services et solutions, et conçue pour répondre aux enjeux technologiques, de sécurité et de gouvernance spécifiques au *cloud*.

En 2011, au sein des équipes de développement de Bull à Grenoble, la mise en œuvre d'une mutualisation des ressources en mode *cloud* a permis de réduire le nombre des serveurs utilisés de 80 %.

L'État français a accordé une place significative au *cloud computing* dans les Investissements d'avenir. Le développement de ressources mutualisées à l'échelle locale, régionale ou nationale peut être un puissant moteur de rationalisation pour l'économie et un facteur d'innovation et de croissance. L'État et les collectivités sont en mesure de contribuer à cette nouvelle logique d'aménagement numérique du territoire.

Green IT : des progrès collectifs nécessaires

En matière de *green IT*, des progrès collectifs sont également nécessaires. Bull participe à plusieurs organisations professionnelles qui contribuent aux progrès des technologies : Green Grid, Climate Savers Initiative, Energy Star, l'EUCOC, la SNIA (*Storage Networking Industry Association*). En 2010 et 2011, la participation de Bull à la commission environnement du SFIB (syndicat professionnel pour les matériels informatiques) a permis de dialoguer avec les compétiteurs, les pouvoirs publics et les instances européennes.

Bull s'est également largement impliqué dans la co-rédaction des « Livres verts » du Syntec Numérique portant sur les enjeux du développement durable et les solutions informatiques déjà disponibles. Les 3 dernières publications, accessibles en ligne sur le site du Syntec Numérique, abordent l'optimisation des processus métiers, les émissions carbone et l'optimisation énergétique des centres informatiques.

2.4.2 LA DYNAMIQUE IT FOR CSR : L'INFORMATIQUE INSTRUMENT DE MODERNITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

Malgré l'importance des économies potentielles, les technologies de l'information ne représentent, à elles seules, qu'une faible part des consommations de matières premières ou d'énergie et des rejets de gaz à effet de serre. D'autres secteurs sont des contributeurs beaucoup plus importants. En revanche, le numérique joue un rôle de plus en plus fondamental pour les aider à transformer leurs métiers et modérer leurs impacts.

La dynamique *IT for CSR*, « ou l'informatique au service de la RSE et de la société dans son ensemble » permet aux organisations publiques et privées d'utiliser le levier des technologies de l'information pour atteindre plus rapidement leurs propres objectifs économiques, environnementaux et sociétaux. Des objectifs qui consistent notamment à favoriser l'émergence d'une économie d'une part plus dynamique et plus riche en services à valeur ajoutée pour l'homme et d'autre part, plus durable, car plus efficiente en matière d'énergies et de ressources naturelles rares et générant moins de gaz à effet de serre.

Le *Climate Group* notamment, considère dans son rapport *Smart 2020* que l'utilisation des technologies informatiques sera l'un des premiers vecteurs de réduction des gaz à effet de serre. Et le *Boston Consulting Group* précise dans une étude publiée en 2009 qu'un tiers des objectifs français de réduction des gaz à effet de serre viendra de l'introduction de nouvelles solutions informatiques dans les autres secteurs d'activité. Dans les transports publics par exemple, des solutions intelligentes fournissent déjà une vision objective et les moyens d'analyser la qualité du service rendu en tenant compte de tous les indicateurs clés tels que la ponctualité, la fiabilité et la durabilité. Et dans tous les autres secteurs, des solutions intelligentes existent déjà et peuvent être mises en œuvre partout, sans attendre, par les organisations.

La simulation numérique pour accélérer un développement économique éco-efficace

La simulation numérique est nécessaire à la performance, à la compétitivité et contribue à la protection de l'environnement.

La simulation numérique, soutenue par les progrès rapides des supercalculateurs, est devenue en quelques années absolument incontournable. Grâce à elle, la compréhension des systèmes naturels, la modélisation des phénomènes physiques, la simulation des conséquences environnementales ou l'éco-conception des produits progressent à pas de géant.

La simulation numérique représente tout à la fois un outil de compréhension et un accélérateur d'innovation et de compétitivité. Elle concourt déjà aux meilleures recherches des grands laboratoires publics ou privés et aux nouvelles offres des grandes entreprises. La réduction de la consommation des voitures ou des avions modernes, le développement de nouvelles énergies, l'allègement des matériaux ou l'optimisation du dessin des bâtiments sont parmi les nombreuses avancées très concrètes obtenues par la simulation numérique.

En partenariat avec le CEA, Bull a développé Tera 100, un supercalculateur reconnu comme l'un des plus efficaces au monde et le premier supercalculateur en Europe à dépasser la barrière petaflopique, et est devenu en quelques années un acteur européen majeur de cette révolution.

Dans le domaine de la simulation numérique, la France et l'Europe possèdent, un savoir-faire rare sur lequel elles doivent capitaliser. En France, les Investissements d'avenir lui consacrent une place significative. Bull entend participer à l'accélération de sa diffusion pour rendre l'économie à la fois plus performante, plus compétitive et plus respectueuse de l'environnement.

L'application des travaux menés par Bull dans le cadre du projet européen ParMA a par exemple permis à un industriel d'optimiser la combustion dans ses hauts fourneaux, d'économiser 125 000 euros et d'éviter l'émission de 16 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an.

DE NOUVELLES AVANCÉES RAPIDES VOIENT LE JOUR DANS TOUS LES SECTEURS

En 2011, Bull a participé au Forum Ter@tec qui après avoir réuni 700 personnes en 2010 en a rassemblé plus de 950 experts internationaux du Calcul haute performance. Les travaux ont illustré

l'impact grandissant de la simulation numérique dans de très nombreux domaines. Les ateliers ont abordé son rôle dans les grands défis scientifiques, technologiques et sociétaux. Ils ont été l'occasion de faire le point sur les nombreux projets collaboratifs associant industrie et recherche.

En 2011, Bull a aussi annoncé la création du club NumInnov afin de développer les coopérations technologiques au service de l'innovation. Ses membres regroupent déjà 25 PME innovantes qui établiront une coopération technologique avec Bull et pourront bénéficier des infrastructures de pointe du campus Ter@tec situé en région parisienne. Le club NumInnov vise notamment à fédérer un écosystème d'acteurs, éditeurs de logiciels et prestataires de services métiers, autour des nouveaux usages de la simulation numérique en mode partagé (*cloud computing*) :

- en médecine, le développement de capacités de diagnostic à distance basées sur des reconstitutions en 3D ;
- dans les médias, la mise à disposition de ressources sans limites pour composer et créer des effets spéciaux et des supports 3D/HD ;
- pour la sécurité et la défense, le développement de moyens de simulation avancés en temps réel ;
- pour les collectivités territoriales, la mise au point de systèmes d'information permettant des interactions nouvelles avec les citoyens et les parties prenantes.

LES « GRANDS CHALLENGES »

Lire deux milliards de livres en une seule seconde, c'est la performance que pourrait réaliser le supercalculateur CURIE, conçu par Bull pour le Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI), structure publique chargée de coordonner la politique française dans le domaine du calcul intensif, et mis à disposition de la communauté scientifique française et européenne. Le Président-directeur général de GENCI déclare : « Avec une architecture équilibrée, unique en Europe, qui combine une puissance de calcul élevée et une capacité très grande de traitement des données, CURIE va donner les moyens aux chercheurs français et européens de relever les plus grands défis scientifiques dans des domaines tels que la climatologie, les sciences de la vie ou encore l'astrophysique. »

L'investissement réalisé par GENCI permet en effet à la France de tenir ses engagements auprès de l'infrastructure européenne de recherche PRACE (Partnership for Advanced Computing in Europe), dont elle est un des membres fondateurs. Associant aujourd'hui 24 pays, PRACE met progressivement en place une infrastructure distribuée et pan-européenne, composée de quatre centres de calcul équipés de supercalculateurs d'une puissance d'au moins 1 petaflop/s, dont CURIE.

Dans la phase ultime de test, le bon fonctionnement du supercalculateur est vérifié en exécutant des simulations de très grande taille sur la quasi-totalité de ses composants. Cette période dite de « Grands Challenges » permet généralement aux chercheurs de réaliser des avancées scientifiques majeures.

C'est par exemple le cas des travaux menés, en décembre 2011, par l'équipe du laboratoire de chimie et physique quantiques (CNRS/ Université Paul Sabatier de Toulouse). Pour mieux comprendre les phénomènes chimiques à l'œuvre dans les processus de dégénérescence neuronale, notamment la maladie d'Alzheimer qui touche aujourd'hui plus de 20 millions de personnes dans le monde, les chercheurs cherchent à modéliser le comportement de certains ions métalliques particulièrement impliqués dans ces processus. « Avec la puissance de calcul de CURIE, la précision nécessaire aux explorations à l'échelle des processus chimiques élémentaires à l'œuvre dans les

systèmes moléculaires complexes de la vie est maintenant accessible. Explorer cette dimension, c'est pouvoir comprendre les mécanismes en jeu, en déterminer les facteurs importants et, finalement, suggérer de nouvelles pistes thérapeutiques ».

D'autres « Grands Challenges » sont prévus sur CURIE. En astrophysique, par exemple, une équipe de l'Observatoire de Paris est en passe de réaliser une première mondiale : comprendre l'évolution de l'univers, depuis le *big bang* jusqu'à nos jours sous l'influence de la matière noire. Cette simulation sera 10 fois plus réaliste que celles actuellement effectuées aux États-Unis et en Corée du Sud. D'autres équipes espèrent également beaucoup de CURIE, dont celles du CEA qui travaillent dans le domaine de la fusion pour dimensionner le futur prototype *International Thermonuclear Experimental Reactor* (ITER), celles du CORIA et du CERFACS pour l'optimisation du processus de combustion dans les turbines et moteurs à pistons ou enfin celles de l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL) autour de la modélisation multi-échelles du climat, appliquée à l'étude des cyclones dans l'océan indien.

LE PRIX BULL-JOSEPH FOURIER

Lors du Forum Ter@tec, le ministre chargé de l'Industrie a salué l'initiative du Prix Bull-Joseph Fourier, menée conjointement par Bull et le GENCI. En 2011, le prix a été décerné à un ingénieur de recherche à l'IFP Énergies Nouvelles pour ses travaux de parallélisation des applications utilisées pour la simulation de la combustion des moteurs automobiles. Ces travaux laissent envisager d'importants progrès dans l'amélioration des codes visant à réduire les émissions de polluants. Les années précédentes, ce prix avait également récompensé d'autres contributions dans des domaines clefs pour la société comme « l'amélioration de la détection et des thérapeutiques dans le traitement du cancer » ou « une meilleure prédiction des effets des tremblements de terre et de leurs répliques ». Avec un prix de 15 000 euros, la particularité du Prix Bull-Joseph Fourier est d'offrir aux deux autres lauréats une dotation de temps machine sur les supercalculateurs de GENCI afin de pouvoir intensifier leur effort de recherche dans les meilleures conditions.

LES INFRASTRUCTURES DE LA SIMULATION NUMÉRIQUE SONT DÉJÀ ACCESSIBLES EN MODE PARTAGÉE

Longtemps réservée aux grands instituts de recherche et aux grandes entreprises, la simulation numérique est aujourd'hui accessible aux PME, en particulier via l'offre de cloud scientifique - *extreme factory* - de Bull. Cette solution permet également de répondre aux attentes des entreprises et des laboratoires qui souhaitent accéder à la simulation numérique « à la demande », sans avoir besoin de posséder leur propre équipement.

Dans la même dynamique, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, Bull et Microsoft poursuivent un partenariat ouvrant l'accès du nouveau supercalculateur bullx de l'université à un maximum d'utilisateurs. Au-delà du partage des ressources, le projet met à la disposition des industriels et chercheurs un accompagnement dans l'utilisation des outils de simulation numérique ainsi qu'une expertise sur des domaines scientifiques et techniques avancés.

Des solutions intelligentes au service des autres secteurs d'activité

Les solutions intelligentes et le développement « d'une informatique métier » favorisent des progrès dans les autres secteurs d'activité.

Jusqu'alors, les processus métiers ont privilégié la standardisation pour gagner en productivité. Aujourd'hui, plus puissante, plus mobile, plus intuitive, l'informatique est capable d'anticiper les attentes des clients, prévenir des risques sanitaires, optimiser en temps réel des systèmes de transport complexes... Ces nouvelles solutions associent le décisionnel nouvelle génération, le *big data* pour mieux prévoir, analyser et adapter les métiers aux tendances d'un environnement économique complexe et mouvant, et l'Internet des objets pour pouvoir traiter les formidables masses d'information d'un monde mobile et hyper connecté. Grâce aux innovations de la dématérialisation, du *self care* (résolution des problèmes par le client lui-même), de la gestion de la relation clients (CRM) ou du multi canal, ces nouvelles solutions permettent également de repenser la relation avec les utilisateurs, de renforcer les niveaux de satisfaction et de fidélisation.

Comme le résume le cabinet Forrester, l'enjeu des nouvelles solutions est désormais la création de valeur pour les métiers. Ceux-ci attendent de leurs outils informatiques qu'ils se calquent sur leurs habitudes de travail et d'usage, et qu'ils leur apportent une vraie plus-value opérationnelle. Extrêmement prometteuses, elles sont susceptibles de révolutionner de très nombreux domaines, tels que le commerce, le bâtiment, l'énergie, le transport ou la logistique et de générer des bénéfices inappréciables en matière d'impact environnemental, de qualité de service et de sécurité.

UN EXEMPLE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

La performance des réseaux de transport et le respect de la qualité de services sont des enjeux majeurs pour les opérateurs, les autorités et les voyageurs. Créée en janvier 2011, IFSTTAR placé sous la tutelle conjointe des ministres de la Recherche et du Développement durable mène des recherches pour optimiser les systèmes de transport, les infrastructures et les réseaux. Pour ses travaux, il s'appuie sur les outils d'aide à la décision Bull Fast Track et sur un modèle générique développé par le GRETIA. Ces outils permettent de connaître et d'analyser la qualité de service sur l'ensemble des réseaux collectifs ou routiers en prenant en compte l'ensemble des indicateurs déterminants comme la ponctualité, la régularité, la fluidité, la fiabilité ou encore la durabilité.

À propos de ce projet, Gérard Scemama, directeur de recherche IFSTTAR/GRETIA, déclare : « *Nous devons être en mesure de gérer efficacement un très grand nombre de données, de natures très différentes. Une capitale européenne représente par exemple près de 251 millions de données par jour, que notre modèle doit observer et mesurer. Bull nous a accompagnés dans ce challenge technologique, en nous apportant trois éléments essentiels : l'expertise en data warehouse qui a permis de traduire nos différents modèles en un système décisionnel, l'industrialisation des outils avec une démarche unifiée et intégrée et l'évolutivité avec des migrations simples et maîtrisées* ».

LA DÉMATÉRIALISATION AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Depuis de nombreuses années, les télé-procédures, le développement de l'e-administration et le lancement de sites comme *mon.service-public.fr* ont contribué à une évolution profonde des services publics.

Le site « mes démarches en ligne » réalisé par Bull est une première en Europe. C'est un guichet unique fédérant l'ensemble des portails et services en ligne de l'État français. Quelques clics suffisent désormais à tout citoyen pour déclarer en toute sécurité un changement de coordonnées, s'inscrire sur les listes électorales ou renouveler ses papiers. Une « usine à télé-procédures » permet de concevoir, automatiser et gérer les traitements dématérialisés entre tous les organismes publics.

De même, dans le secteur privé, les services dématérialisés, délivrés simultanément vers une multitude d'acteurs mobiles bouleversent profondément les métiers.

Ces évolutions contribuent à la dématérialisation globale de la société et représentent de ce fait des bénéfices réels en termes de maîtrise budgétaire et de réduction des impacts énergétiques et environnementaux. Pour qu'ils soient également synonymes d'une plus grande valeur ajoutée pour les citoyens et les clients, ces évolutions doivent aussi respecter un juste dosage entre la dématérialisation d'une part et la préservation d'une relation humaine de qualité et parfois de proximité d'autre part.

LA SÉCURITÉ RENFORCÉE POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE INFORMATIONNEL

Pour que les utilisateurs adoptent ces nouvelles solutions, il faut bien sûr qu'elles leur conviennent, mais aussi qu'elles leur inspirent confiance. Avec la dématérialisation ou le *cloud*, de nouveaux risques apparaissent et de nouveaux enjeux émergent. Dans certains domaines stratégiques par exemple, les problématiques de maintien - sur le territoire national - d'infrastructures critiques constituent dorénavant pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics un enjeu fort de sécurité et de souveraineté.

Plus le patrimoine informationnel s'étend et prend de la valeur, plus il suscite de convoitises, et plus les dommages sont coûteux. Face à des attaques malveillantes de plus en plus sophistiquées, silencieuses et patientes, entreprises et administrations mettent en place de nouvelles stratégies, qui combinent mesures organisationnelles et dispositifs techniques, en particulier pour détecter, qualifier et traiter au plus tôt les menaces. La sécurité est désormais la plus haute priorité de toute solution numérique. Il faut sécuriser les infrastructures, les connexions et les terminaux sans brider la productivité et la liberté de mouvement. Bull propose à ses clients les solutions de sécurité nécessaires au développement de la société numérique et à la protection renforcée du patrimoine informationnel. Ces solutions s'organisent autour de quatre domaines majeurs : la sécurité de l'information, la sécurité des sites, la sécurité des territoires et la sécurité des systèmes critiques.

L'OPEN SOURCE, POUR LA DIFFUSION DE L'INNOVATION

Bull s'est imposé depuis plusieurs années comme l'un des pionniers européens de l'Open Source. L'Open Source, en favorisant le travail collaboratif et l'émergence de standards ouverts, représente un levier efficace pour accélérer la diffusion de l'innovation et rendre plus accessibles les solutions informatiques nécessaires. Bull a mis l'Open Source au cœur de sa stratégie d'innovation haut de gamme, avec des succès majeurs comme *bullx*, élu en 2009 meilleur supercalculateur mondial en simulation numérique. Pour favoriser la diffusion de l'Open Source et accélérer la disponibilité des composants, Bull, est cofondateur et co-animateur de plusieurs grandes initiatives comme l'*Open World Forum* ou l'OW2 et s'implique dans la communauté du libre.

2.5 TABLEAU DES INDICATEURS RSE

■ Indicateurs

Thème	Détail du thème	2011	Indicateur GRI 3.1
Indicateurs clés Gouvernance - (Périmètre de reporting RSE)			
Reporting RSE	Vérification par un tiers indépendant d'une sélection d'indicateurs RSE pertinents au regard de ses activités	Vérification de 30 indicateurs RSE	Indicateurs GRI
Reporting RSE	« Périmètre de reporting RSE » / Groupe (% Chiffre d'affaires et % Employés)	72 % du chiffre d'affaires consolidé 75 % de l'effectif total	3.5 à 3.11
Indicateurs clés Environnement - (Périmètre de reporting RSE)			
Énergie	Électricité (kWh)	112 208 490 (✓)	EN-3 à 7
Énergie	Essence et Diesel (Litres)	1 506 735 (✓)	EN-3 à 7
Énergie	Gaz naturel (kWh PCS)	8 037 693 (✓)	EN-3 à 7
Énergie	Charbon (Tonnes)	Pas de charbon (✓)	EN-3 à 7
Énergie	Fuel domestique (Litres)	53 956 (✓)	EN-3 à 7
Gaz à effet de serre	Gaz réfrigérants – recharges annuelles (kg)	R22 : 110 (✓) R422d : 8 (✓) R404a : 5 (✓) R407c : 68 (✓) R410a : 49 (✓)	EN-16 à 20
Indicateurs clés Achats responsables			
Achats responsables	Normes CE, ROHS, REACH intégrées aux nouveaux contrats fournisseurs gérés par la direction des achats Groupe	100 %	HR-1 à 2
Achats responsables	Grands principes du <i>Global Compact</i> intégré aux nouveaux contrats fournisseurs gérés par la direction des achats Groupe	100 %	HR-1 à 2
Achats responsables	Grands fournisseurs évalués par la direction des achats Groupe au travers du « vendor rating program »/Plans d'action correctifs (Nombres)	19 Fournisseurs 5 Plans d'action	HR-1 à 2
Indicateurs clés sociaux - (Périmètre de reporting RSE)			
Effectif total du Groupe	Nombre d'employés dans le monde	8 985	LA1
Effectif sur le Périmètre de reporting RSE	Sur le périmètre total de reporting RSE	6 770 (✓)	
	Dont France	5 034 (✓)	LA1
Effectif, répartition par sexe	Hommes (%)	72 % (✓)	
	Femmes (%)	28 % (✓)	LA1
Effectif, répartition par tranche d'âge	Moins de 45 ans (%)	53 % (✓)	
	45 ans et plus (%)	47 % (✓)	LA1
Entrées	Total des embauches (nombre)	1 067 (✓)	LA-2
Entrées, répartition par sexe	Hommes (nombre)	840	
	Femmes (nombre)	227	LA-2
Entrées, répartition par tranche d'âge	Moins de 45 ans (nombre)	976	
	45 ans et plus (nombre)	91	LA-2
Sorties	Départs volontaires et licenciements (nombre)	963 (✓)	LA-2

Thème	Détail du thème	2011	Indicateur GRI 3.1
Indicateurs clés Gouvernance - (Périmètre de reporting RSE)			
Sorties, répartition par sexe	Hommes (nombre)	748	
	Femmes (nombre)	215	LA-2
Sorties, répartition par tranche d'âge	Moins de 45 ans (nombre)	769	
	45 ans et plus (nombre)	194	LA-2
Turnover	% par an	15 % (√)	LA-2
Rémunérations	Total des salaires bruts théoriques année N incluant primes, fixe et variable hors charges patronales (euros)	321 251 000 (√)	EC-1 & 5
	Salaires minimum légal en France (euros)	16 380 (√)	
Rémunérations	Écart avec le Brut théorique moyen Bull en France	3 fois le minimum légal	EC-1 & 5
Rémunérations	Brut théorique moyen Hommes (euros)	46 853 (√)	
	Brut théorique moyen Femmes (euros)	40 518 (√)	LA-14
Organisation du travail	Nombre théorique d'heures travaillées (heures)	11 068 643 (√)	LA
Absences	Absentéisme - parental & familial (jours)	8 409	LA-7
Absences	Absentéisme - initiative personnelle (jours)	6 182	LA-7
Absences	Absentéisme - maladie (jours)	37 991	LA-7
Maladie	Nombre total d'heures d'absence pour cause de maladie professionnelle (jours)	255	LA-7
Accidents	Accidents du travail (nombre)	32 (√)	LA-7
Accidents	Accidents du travail - trajet et déplacements professionnels (nombre)	34 (√)	LA-7
Accidents	Taux de fréquence des accidents du travail (par million d'heures travaillées)	5,9 (√)	LA-7
Accidents	Taux de gravité des accidents du travail (jours d'arrêt pour mille heures travaillées)	0,08 (√)	LA-7
Formation	Nombre d'heures de formation	81 472	
	Pourcentage des salariés formés en 2011	36 %	
	Nombre moyen d'heures de formation par employé	33,8 heures	LA-10 à 11

■ Autres indicateurs

Thème	Détail du thème	2011	Indicateur GRI 3.1
Environnement	Amendes ou de sanctions non financières pour non-respect des lois et réglementations dans les domaines de l'environnement.	Aucune	PR-9
Bilan Carbone	Mesure du bilan carbone des entités	4 principaux sites et évaluation globale Bull SAS réalisée	EN-16 à 20
Efficacité énergétique	Meilleur PUE obtenu	1,1	EN-5 à 7
Efficacité énergétique	Serveurs disposant des fonctions d'économie d'énergie avancées	OUI	EN-6 & 26
DEEE - Déchets électroniques	% du poids des équipements DEEE revalorisé à partir du site de rétro logistique à Angers	94 %	EN-22
Virtualisation/ Consolidation	Serveurs disposant des fonctions Virtualisation et Consolidation (gamme de serveurs)	OUI	EN-6 & 26
ASHRAE	Serveurs respectant les recommandations ASHRAE	OUI	EN-6 & 26
Label Energy Star™	Serveurs disposant du Label Energy Star™	OUI - Serveurs Escala	EN-6 & 26
Alimentations	Blocs d'alimentation respectant la conformité 80+	80+ (niveaux Or et Platine)	EN-6 & 26
Partage et mutualisation	Mise en place d'offres permettant le partage et la mutualisation des ressources	Offres cloud, SaaS HPC extreme factory	EN-6 & 26

2.6 AVIS DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CERTAINS INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU GROUPE BULL

Groupe Bull

Siège social : rue Jean Jaurès, 78340 Les Clayes-sous-Bois, France

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur certains indicateurs environnementaux et sociaux du groupe Bull.

À l'attention de John Selman, directeur financier du groupe Bull.

En notre qualité de commissaire aux comptes et suite à votre demande, nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux et sociaux identifiés par le signe (✓) dans les pages 32 à 53 du document de référence 2011 du groupe Bull, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (ci-après les « **Données** »).

Ces Données ont été établies sous la responsabilité de la direction RSE - développement durable en lien avec la direction de la communication financière, conformément au protocole interne de mesure et de reporting disponible auprès de ces mêmes directions (ci après le « **Référentiel** »). La note méthodologique figurant en pages 52 du document de référence 2011 précise les méthodologies de collecte et de calcul des indicateurs présentés, ainsi que les limites inhérentes à la mesure de certains d'entre eux.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une assurance modérée sur ces Données, étant précisé que les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble des informations environnementales et sociales présentées dans le document de référence 2011.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable. Nos travaux incluent, pour les Données sélectionnées, l'appréciation du Référentiel utilisé au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible.

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées conduisant à une assurance modérée sur le fait que les Données sélectionnées, identifiées par le signe (✓), ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau raisonnable aurait nécessité des travaux plus étendus.

Pour les Données sélectionnées, nous avons :

- mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel au niveau des principales directions suivantes : la direction RSE - développement durable et la direction de la communication financière ;
- mené des entretiens et réalisé des tests de détail sur l'application du Référentiel dans les entités suivantes : Bull SAS (France), Bull España S.A., Siconet (Espagne), science+computing (Allemagne), Bull Nederland N.V. (Pays-Bas), S.A. Bull N.V. (Belgique), Tuscan Connects Ltd. (Royaume-Uni) (les « **Entités sélectionnées** ») ;
- réalisé des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données au niveau du Groupe.

La contribution des Entités sélectionnées aux Données sur le périmètre de reporting RSE défini dans la partie « 2.7.2 Périmètre de reporting RSE » de la note méthodologique figurant en pages 52 du document de référence 2011 représente en moyenne 95 %⁽¹⁾ pour les Données environnementales et 88 %⁽²⁾ pour les Données sociales.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts en Responsabilité Sociale et Environnementale du cabinet.

(1) Effectif total : 88 %, Effectif hommes : 87,4 %, Effectif femmes : 90,5 %, Effectif <45 ans : 84,5 %, Effectif ≥ 45 ans : 92,1 %, Embauches : 80,9 %, Départ : 80,2 %, Rémunération totale : 90,3 %, Rémunération hommes : 93,9 %, Rémunération femmes : 87,4 %, Nombre d'heures théoriques travaillées : 87,4 %, Nombre d'accidents du travail : 65,6 %, Nombre d'accidents de trajet : 94,3 %, Taux de gravité des accidents du travail : 98 %.

(2) Électricité - Consommation énergétique : 99,8 %, Essence - Consommation énergétique : 81,5 %, Gazole/Diesel - Consommation énergétique : 92,4 %, Gaz naturel - Consommation énergétique : 88,5 %, Charbon - Consommation énergétique : 100 %, Fuel domestique - Consommation énergétique : 100 %, Fluides réfrigérants : 100 %.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Données, identifiées par le signe (✓), ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

Sans remettre en cause les conclusions de nos travaux exprimées ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la nécessité de renforcer vos efforts d'homogénéisation du périmètre de reporting sur certains indicateurs. Le paragraphe « 2.7.2 Périmètre de reporting » de la note méthodologique figurant en page 52 du document de référence présente le périmètre de reporting RSE 2011 par indicateur et expose la volonté du groupe Bull d'aboutir à un périmètre homogène pour l'ensemble des indicateurs à court terme ;
- l'importance de poursuivre la sensibilisation des contributeurs au processus de reporting, au Référentiel ainsi qu'aux échéances Groupe de remontée des données.

Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2012

L'un des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Bénédicte Sabadie-Fauré

2.7 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

2.7.1 SÉLECTION DES INDICATEURS

Les indicateurs RSE sélectionnés par Bull répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec nos activités et notre stratégie RSE.

L'organisation du groupe Bull laisse une large autonomie aux filiales hors de France. La mise en œuvre d'un système de reporting couvrant un ensemble large et cohérent d'indicateurs RSE à la fois uniformes et fiables au niveau du Groupe a été initiée en 2011.

Un axe de progrès de la démarche RSE de Bull consiste à élargir progressivement le périmètre de ses indicateurs et leur disponibilité dès la fin de l'exercice écoulé.

2.7.2 PÉRIMÈTRE DE REPORTING RSE

En 2011, le périmètre de reporting dont les indicateurs chiffrés ont été vérifiés par le vérificateur inclut les filiales suivantes : Bull SAS, Evidian, Serviware, Amesys, Amesys Conseil, Elexo (France), Bull España S.A., Siconet (Espagne), science+computing (Allemagne), Bull Nederland N.V. (Pays-Bas), S.A. Bull N.V. (Belgique), Bull Information Systems Ltd., Tuscan Connects Ltd. (Royaume-Uni).

Le périmètre de référence « périmètre de reporting RSE » représente 72 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 75 % de l'effectif global du Groupe. Sauf exception précisée ci-dessous les indicateurs présentés dans ce chapitre couvrent exclusivement ce « périmètre de reporting RSE ».

■ Exclusions du périmètre de reporting RSE

Indicateur	Entité
Consommation d'énergie : essence	Siconet (Espagne)
Consommation d'énergie : gasoil	Siconet (Espagne)
Gaz réfrigérants	S.A Bull N.V. (Belgique)

2.7.3 SOURCES ET OUTILS UTILISÉS

Les indicateurs environnementaux sont issus des sites et des entités locales et font l'objet d'une compilation locale avant leur compilation globale. Certains indicateurs sont issus des résultats annuels de l'audit interne Groupe.

Les indicateurs relatifs aux achats sont issus du système de gestion centralisé propre aux achats Groupe pour la part gérée par le Groupe et des données propres aux entités pour les achats gérés localement.

Les indicateurs sociaux sont issus pour la France des systèmes HR Access et paye et des systèmes propres aux entités locales hors de France.

2.7.4 MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET DE CONTRÔLE DES INDICATEURS

Un responsable du reporting RSE a été nommé dans chaque entité/pays.

Un référentiel commun (guide méthodologique et fiche explicative par indicateur) a été envoyé à chacun de ces responsables.

Un tableau commun de reporting pour la saisie et la remontée des indicateurs a également été envoyé à chacun de ces responsables.

Une compilation globale de l'ensemble des indicateurs en provenance des entités/pays a été supervisée en central par un directeur de la direction financière.

Certains indicateurs publiés ont fait l'objet de travaux de vérifications menés par l'un des commissaires aux comptes. Ces travaux sont détaillés dans son rapport d'assurance modérée page 50.

2.7.5 POINTS SPÉCIFIQUES PAR INDICATEUR

Actions mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique : Toutes les actions ayant un impact positif sur les consommations énergétiques (réduction, optimisation...) et/ou l'utilisation d'énergie renouvelable.

Consommation d'énergie : Il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité. En cas de cuve, la notion de stock a été retenue pour le calcul de la consommation réelle par l'entité. Une méthode d'estimation basée sur la superficie occupée a été retenue dans les cas où les entités ne sont pas en mesure de collecter l'information.

Gaz à effet de serre : Il s'agit des consommations/recharges annuelles de gaz réfrigérants utilisés dans les groupes froids et climatiseurs.

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : Il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits à l'effectif en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaire, impatrié, expatrié, intérimaire, sous-traitant).

Total des entrées dans le Groupe : Il s'agit du nombre total des embauches (CDD, CDI) pendant l'exercice dans l'entreprise à l'exception des stagiaires, des intérimaires et des mouvements en provenance d'autres sociétés du Groupe.

Total des sorties dans le Groupe : Il s'agit du nombre total des sorties pendant l'exercice correspondant aux motifs suivants : démissions, retraites et préretraites, licenciements, sorties pour motifs divers, à l'exception des mouvements vers d'autres sociétés du Groupe.

Rémunérations : Il s'agit de la somme totale des salaires annuels bruts théoriques de l'exercice incluant primes d'ancienneté et variable ou commissionnement (hors charges patronales).

Nombre d'heures travaillées : Il s'agit du nombre total des heures théoriques travaillées de l'exercice : durée légale et/ou heures contractuelles spécifiées sur les contrats de travail pour l'ensemble des salariés présents en fin d'exercice (hors jours fériés, hors congés payés et hors RTT en France).

Nombre d'accidents : Il s'agit du nombre total d'accidents du travail de l'exercice :

- est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et qui est à l'origine d'une lésion corporelle, d'un traumatisme psychologique, d'une maladie donnant lieu à une incapacité de travail d'au moins 1 jour ;
- les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le salarié entre son domicile et son lieu de travail, sont comptabilisés comme des accidents de trajet et donnant lieu à une incapacité de travail d'au moins 1 jour.

Accidents - gravité : Il s'agit du nombre total des jours calendaires perdus pendant l'exercice, suite aux accidents du travail des salariés.

Absentéisme : Il s'agit du nombre total des jours calendaires d'absence pendant l'exercice pour les motifs suivants :

- Absences pour raisons familiales ou parentales : maternité, congés parentaux, congés autorisés pour événements familiaux (mariage, enterrement...);
- Absence pour projet personnel : création d'entreprise, projet sabbatique, congés sans solde ;
- Risques psychosociaux : congés maladie, congés enfants malades.

Formation : La formation donne lieu à une évaluation couvrant les derniers mois de l'année. Cette estimation est rendue nécessaire du fait de la non-disponibilité des données complètes avant leur dépôt légal en avril de l'année suivante. L'estimation est basée sur les années précédentes.



En 1964, la société prend le nom de Bull GE suite à une intégration dans le groupe General Electric.



u 31 décembre 2011, le conseil d'administration est composé de 12 membres, dont 8 sont libres d'intérêts. Les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur et Président-directeur général : *Philippe Vannier*.

Administrateurs : *Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd – France Telecom représentée par Marc Blanchet – Marc Hériard Dubreuil*.

Administrateurs indépendants : *Valérie Bernis – Henri Conze – Michel Davancens – Michel Paulin – Jean-François Rambicur – Hugues de Saint Germain – Alexandra Soto – Philippe Vassor*.

Le conseil d'administration est assisté par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité hommes et organisation.

Le comité d'audit est composé de 4 membres, dont 3 sont indépendants. Il a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe afin de faciliter les travaux d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, de veiller à la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes et de surveiller les processus de contrôle interne en matière financière. Il s'assure également de l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des principaux risques.

Le comité hommes et organisation est composé de 3 membres, dont 2 sont indépendants. Il assiste le conseil dans le choix de ses membres et se prononce sur leur indépendance. Il formule des recommandations concernant la rémunération des dirigeants-mandataires sociaux, ainsi que les nominations et rémunérations des dirigeants du Groupe.

3.1	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	56
3.1.1	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	56
3.1.2	Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe	73
3.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	78
3.3	RÉMUNÉRATIONS	79
3.3.1	Rémunérations des mandataires sociaux	79
3.3.2	Rémunération des membres du comité exécutif hors mandataires sociaux	83
3.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	84

3.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 al. 6 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société pour l'ensemble du Groupe. Ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Le rapport précise aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou renvoie aux dispositions statutaires qui prévoient ces modalités. À ce titre, les statuts de la Société ne comportent aucune disposition particulière telle que des droits de vote double ou des limitations statutaires aux droits de vote des actionnaires. Le droit des actionnaires chez Bull s'exerce dans les conditions de droit commun qui sont rappelées aux Chapitres 8 et 9 du document de référence.

Le rapport susmentionné présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

À la demande du président du conseil d'administration, le présent rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise a été soumis pour avis au comité d'audit, et pour approbation au conseil d'administration du 15 février 2012 en application des dispositions précitées.

Enfin, ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du groupe Bull qui inclut la société Bull, société holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

3.1.1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

La composition du conseil d'administration selon l'article 13 des statuts

Selon les stipulations de l'article 13 des statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration qui comporte deux catégories d'administrateurs :

- les administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions de l'article L. 225-18 du Code de commerce. Le nombre de ces administrateurs ne peut être inférieur à trois ou supérieur à dix-huit, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ;
- un administrateur est nommé parmi les salariés actionnaires, lorsqu'il est établi que les actions détenues par le personnel de la Société, ainsi que par le personnel des sociétés qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, représentent plus de 3 % du capital social.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition, les attributions et la rémunération des membres qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Il est rappelé que dans le cadre d'une meilleure gouvernance et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le conseil d'administration du 28 avril 2010, après avoir consulté le comité hommes et organisation, a décidé de mettre en place un échelonnement des renouvellements des mandats des administrateurs afin d'éviter un renouvellement en bloc de l'ensemble du conseil d'administration, et de favoriser ainsi un renouvellement harmonieux des administrateurs.

Les statuts prévoient que tout administrateur doit détenir au moins une (1) action de garantie. Le règlement intérieur du conseil d'administration recommande en outre, au-delà de la seule exigence statutaire, que les administrateurs détiennent chacun au moins deux mille (2 000) actions.

À la date du présent rapport, le conseil d'administration comporte douze (12) membres dont deux (2) femmes. Parmi les douze (12) membres, huit (8) membres sont considérés comme indépendants, les critères d'indépendance étant décrits ci-dessous. Il est rappelé qu'en date du 18 janvier 2010, la Société, Crescendo Industries et les actionnaires de Crescendo Industries ont signé un accord de gouvernance visant notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries et les règles relatives à la gouvernance de la Société lequel est plus amplement décrit au chapitre 8 du présent document de référence.

Les critères d'indépendance des administrateurs

Les critères d'indépendance des administrateurs retenus par la Société sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un autre mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

L'article 1^{er} du règlement intérieur du conseil d'administration reprend les critères d'indépendance ci-dessus.

La qualité d'indépendance de certains administrateurs a fait l'objet d'une revue en 2011 par le comité hommes et organisation. Au 31 décembre 2011, le comité hommes et organisation a confirmé la

qualité d'indépendance de huit (8) administrateurs. Il s'agit de Valérie Bernis, Henri Conze, Michel Davancens, Michel Paulin, Jean François Rambicur, Hugues de Saint Germain, Alexandra Soto et Philippe Vassor.

La composition du conseil d'administration

Les informations ci-dessous, mises à jour au 31 décembre 2011, présentent la composition du conseil d'administration de la Société et les mandats ou fonctions des administrateurs de la Société au cours des cinq (5) dernières années.

À la connaissance de Bull, il n'existe pas de conflit d'intérêt pour les mandataires sociaux entre leurs devoirs à son égard et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

PHILIPPE VANNIER PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Né le 12 mars 1960

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Rue Jean Jaurès
 78340 - Les Clayes-sous-Bois

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ERE} NOMINATION

18 janvier 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL (Président-directeur général)

10 mai 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ

Non

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

Philippe Vannier est actionnaire de Bull à travers ses participations dans Crescendo Industries et Pothar Investments SA qui détiennent 28 227 273 actions représentant 23,37 % du capital social et des droits de vote (sous réserve des actions d'auto contrôle)

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Président-directeur général de la Société

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président du Directoire de Crescendo Industries
- Administrateur de la société Elexo

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du conseil de surveillance d'Amesys Réseau Sécurité et Services
- Président d'Amesys
- Président d'Amesys Conseil Montpellier
- Président-directeur général de Crescendo Industries
- Représentant permanent de Crescendo Industries au conseil d'administration de Bull

VALÉRIE BERNIS

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Née le 9 décembre 1958

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Tour T1 - 1 place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
92930 Paris la Défense

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ

Membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

2 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur général adjoint communications et marketing de GDF-SUEZ (société cotée)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Administrateur de la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (Monaco)
- Membre du conseil de surveillance d'Eurodisney SCA (société cotée)
- Membre du conseil d'administration de Suez Environnement Company (société cotée)
- Membre du conseil d'administration de SERNA – SUEZ Energy Resources North America
- Administrateur Cegid Group (société cotée)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président-directeur général de Paris Première
- Administrateur de la Société Générale de Belgique
- Membre du conseil de surveillance de Métropole Télévision M6
- Membre du conseil de surveillance de Libération
- Administrateur de Storengy
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique)

HENRI CONZE ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 17 avril 1939

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Néant

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION
24 mai 2004

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
8 juin 2011

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ
Non

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES
2 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Retraité

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président de l'association Global Education for European Engineers and Entrepreneurs
- Président de la société de conseil HCI
- Administrateur du Forum du Futur
- Conseiller Maître Honoraire à la Cour des Comptes

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Néant

CRESCENDO INDUSTRIES

ADMINISTRATEUR

FORME JURIDIQUE

Société anonyme

DATE DE 1^{ERE} NOMINATION

18 janvier 2010

NUMÉRO D'IMMATRICULATION

477 555 171 RCS Paris

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

18 janvier 2010

SIÈGE SOCIAL123 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris**ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS**

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ

Membre du comité hommes et organisation représenté par Dominique Lesourd

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

24 157 500 actions représentant 20 % du capital social et des droits de vote (sous réserve des actions d'auto contrôle)

REPRÉSENTANT PERMANENT

DOMINIQUE LESOURD

Né le 16 mai 1957 - Nationalité française

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Dirigeant d'entreprise Eimasa Ltd

ADRESSE PROFESSIONNELLE

140, Holland Park Avenue – Londres W11 4UE – Grande Bretagne

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

Dominique Lesourd est actionnaire de Bull à travers ses participations dans Crescendo Industries et Pothar Investments SA qui détiennent 28 227 273 actions représentant 23,37 % du capital social et des droits de vote (sous réserve des actions d'auto contrôle)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

Vice-président et membre du conseil de surveillance de Crescendo Industries

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

Un accord de gouvernance a été signé le 18 janvier 2010 entre Bull, Crescendo Industries et les actionnaires de Crescendo Industries. Pour de plus amples informations, voir le paragraphe 8.4.1 du présent document de référence.

MICHEL DAVANCENS
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT ⁽¹⁾

Né le 4 septembre 1947

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Néant

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION
24 octobre 2002

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 tenue au cours de l'année 2012

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité hommes et organisation

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES
22 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Retraité

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

Néant

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du comité exécutif de France Telecom
- Administrateur de la société France Telecom España

(1) N'ayant plus de lien juridique et de dépendance avec France Telecom, Michel Davancens est dorénavant considéré par le comité hommes et organisation et le conseil d'administration de la Société comme un administrateur indépendant.

FRANCE TELECOM ADMINISTRATEUR

FORME JURIDIQUE

Société anonyme

DATE DE 1^{ERE} NOMINATION

16 juin 2010

NUMÉRO D'IMMATRICULATION

380 129 866 RCS Paris

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

SIÈGE SOCIAL

6 place d'Alleray
75015 Paris

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ

Non

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES

9 747 081 actions représentant 8,07 % du capital social et des droits de vote (sous réserve des actions auto détenues)

REPRÉSENTANT PERMANENT

MARC BLANCHET

Né le 16 juin 1967 - Nationalité française

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Directeur Entreprise France de France Telecom-Orange

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Immeuble Orange Village – Bât B 1, avenue Nelson Mandela – 94110 Arcueil Cedex

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

Représentant permanent de la société France Telecom, administrateur personne morale au conseil d'administration d'Arkadin
Senior vice-président Global Communication Solutions d'Orange Business Services
Administrateur de Network Related Services (NRS)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Directeur général d'Equant France
Senior vice-président Global Communication Solutions de France Telecom-Orange
Directeur de l'activité « Solutions Réseaux » d'Orange Business Services

MARC HÉRIARD DUBREUIL ADMINISTRATEUR

Né le 29 septembre 1951

ADRESSE PROFESSIONNELLE

123 avenue des Champs-Élysées
 75008 Paris

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 tenue au cours de l'année 2012

MEMBRE D'UN COMITÉ

Membre du comité d'audit

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES

2 000 actions

Il est par ailleurs actionnaire de la société Bull à travers ses participations au capital de Crescendo Industries et Pothar Investments SA, qui détiennent 28 227 273 actions représentant 23,37 % du capital social et des droits de vote (sous réserve des actions d'auto contrôle)

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur général d'Andromède SAS

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président du conseil de surveillance de Crescendo Industries
- Administrateur de la société Remy Cointreau (société cotée)
- Vice-président, directeur général délégué et administrateur d'ORPAR SA
- Président-directeur général d'Oeneo (société cotée)
- Administrateur de TC Holding Ltd
- Président de LVL SAS
- Membre du comité de direction de Récopart SA

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directeur et administrateur de Trinity Concord International Ltd
- Membre du comité de pilotage de AUXI-A
- Membre du Directoire de Récopart SA

MICHEL PAULIN

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 20 juin 1960

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Swissair Centre
29 route de l'aéroport PO Box
236
1215 Genève - Suisse

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ

Non

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

4 600 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur des opérations Intégration de Louis Dreyfus Commodities

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Membre du Board de LDC SEV (Brésil)
- Membre du Board de Xchanging (société cotée à Londres)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur et Directeur général de Neuf Cegetel
- Directeur général Réseau, Systèmes d'Informations et Innovations au sein de SFR (après le rachat de Neuf Cegetel par SFR)
- Membre du Board de Myriad (société cotée à Zurich)

JEAN-FRANCOIS RAMBICUR
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 28 novembre 1956

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Néant

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION
25 mars 2009

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
13 mai 2009

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 tenue au cours de l'année 2012

MEMBRE D'UN COMITÉ
Président du comité hommes et organisation

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES
12 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Président d'une ONG à but humanitaire

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

Néant

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du comité stratégique de la Société
- Associé d'Accenture
- Vice-président de Syntec Informatique devenu Syntec Numérique

HUGUES DE SAINT GERMAIN

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 18 mars 1965

ADRESSE PROFESSIONNELLE

10 rue Lincoln
75008 Paris

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ

Non

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

2 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Chief Executive Officer de E8-Partners International Ltd

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Director de MOMA Asia Ltd
- Director de FOROIL Overseas Ltd
- Director de Harbour Of Arts Ltd
- Director de SL2-Fund Ltd
- Director de F4-Toys International Ltd
- Administrateur de Empire of Sports Holding AG
- Président du conseil d'administration de F4 SA
- Président du conseil d'administration de MOMA SA
- Président du conseil de surveillance de FOROIL SAS
- Administrateur de Voltalis SA
- Cogérant de PLHK Sarl

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur de Net Event Solutions SA

ALEXANDRA SOTO ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Née le 21 octobre 1968

ADRESSE PROFESSIONNELLE

121, boulevard Haussmann
75008 Paris

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

28 juillet 2011

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

28 juillet 2011

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ

Membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

10 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Associée Gérant Lazard Groupe et membre du comité de direction de Lazard Paris

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- COO Lazard Paris
- COO Lazard Europe
- Administrateur de Lazard Frères Banque
- Membre du comité mondial des promotions de Lazard

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Néant

PHILIPPE VASSOR ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 11 juin 1953

ADRESSE PROFESSIONNELLE

61, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

NATIONALITÉ

Française

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION

16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL

16 juin 2010

ECHÉANCE DU MANDAT EN COURS

Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ

Président et membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D' ACTIONS BULL DÉTENUES

10 000 actions

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Président de Baignas SAS

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président de DGI Finance SAS
- Président de VLV SAS
- Administrateur, président du comité d'audit et des risques et membre du comité des conventions de Groupama
- Administrateur et président du comité d'audit d'Arkema (société cotée)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du comité des conventions de Groupama
- Président du conseil d'administration et administrateur d'Infovista

LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS AYANT CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Jean Bréchon : Le conseil d'administration dans sa séance du 28 juillet 2011 a pris acte de la démission de Jean Bréchon de ses fonctions d'administrateur et a coopté Alexandra Soto, sur proposition du comité hommes et organisation. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012.

Laurent Kocher : Le conseil d'administration dans sa séance du 28 juillet 2011 a été informé par Laurent Kocher de la cessation de ses fonctions au sein de France Telecom et de son souhait de cesser ses fonctions de représentant permanent de France Telecom. Le conseil d'administration lors de sa séance du 27 octobre 2011 a pris acte de la désignation de Marc Blanchet en qualité de nouveau représentant permanent de France Telecom.

Mode d'exercice de la direction générale

Lors de sa réunion du 10 mai 2010, le conseil d'administration a opté dans le meilleur intérêt de la Société pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, dont les missions sont clairement définies dans les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration lequel fait l'objet de révision périodique. À cette même date, le conseil d'administration a décidé de confier ces missions à Philippe Vannier.

Le choix de la formule moniste est en effet le mieux adapté à la Société compte tenu de sa taille et des défis auxquels elle doit faire face, une telle formule permettant notamment la prise et la mise en œuvre rapide de décisions. La forte proportion d'administrateurs indépendants garantit la prise en compte des intérêts de tous les actionnaires.

La Société est également dotée d'un comité exécutif, qui est une instance de management et d'animation des activités du groupe Bull qui se réunit environ une (1) fois par mois. Il est composé des principaux responsables (i) des fonctions transverses, à savoir John Selman, vice-président finance et juridique, Pierre-Yves Chaltiel, vice-président International and Business Development, Matthew Foxton, vice-président stratégie et marketing, Stéphane Duret, vice-président ressources humaines et organisation, Tiphaine Hecketsweiler, Directrice de la communication (ii) et des responsables des quatre Business Lines, à savoir Michel Guillemet, pour la Business Line Innovative Products, Philippe Miltin, pour la Business Line Computing Solutions, Thierry Siouffi, pour la Business Line Business Integration Solutions, et Béatrice Bacconnet pour la Business Line Security Solutions. Sa composition détaillée est accessible sur le site Internet de Bull (www.bull.fr).

Les limitations de pouvoirs du Président-directeur général

Le Président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve (i) de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration, et (ii) des limitations de pouvoirs internes.

À cet égard, le règlement intérieur dont la dernière version a été revue et adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 17 février 2011, aux termes de son article 2, fixe à 20 millions d'euros le montant au-dessus duquel le Président-directeur général doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour procéder à des investissements et /ou des désinvestissements pour le compte du Groupe. Cette autorisation a été reconduite pour une (1) année pour le même montant par décision du conseil d'administration lors de sa séance du 8 juin 2011.

Par ailleurs, conformément à l'enveloppe conférée annuellement par le conseil d'administration, le Président-directeur-général a été autorisé par décision du conseil d'administration du 8 juin 2011 à donner des cautions, avals et garanties dans les conditions suivantes :

- pour les sociétés du Groupe dans lesquelles Bull possède une participation supérieure à 50 %, le Président-directeur général est autorisé à donner des cautions, avals et garanties pour un montant total maximum de 150 millions d'euros, assorti d'une sous-limite par opération de 37 millions d'euros. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 10 millions d'euros ;
- pour les sociétés qui ne rentrent pas dans la première catégorie, les pouvoirs du Président-directeur général de consentir des cautions, avals et garanties sont limités à un montant total maximum de 37 millions d'euros, assorti d'une sous-limite par opération de 7,5 millions d'euros. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 3,5 millions d'euros ;
- en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qui pourraient être demandés par les administrations fiscale et douanière, il n'y a pas de limitation. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 10 millions d'euros.

Activités du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011

MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration, dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président et selon un calendrier décidé en commun avant la fin de l'exercice précédent, lequel peut être modifié en cours d'année si plusieurs administrateurs le demandent ou si des événements imprévus le justifient. Le conseil d'administration s'est réuni six fois en 2011. Les réunions sont en moyenne d'une durée d'un peu plus de trois heures.

Le tableau ci-dessous présente les différentes réunions du conseil d'administration qui se sont tenues en 2011 avec l'indication pour chacune d'elles de l'identité des participants, des sujets débattus et des documents remis aux administrateurs :

Date	Présent (P) Absent (A)	Ordre du jour débattu	Documents remis
17/02/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (A) J. Brechon (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (A) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (A)	<ul style="list-style-type: none"> ■ approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 27 octobre 2010 et 21 décembre 2010 ■ présentation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2010 ■ rapport du comité d'audit ■ conclusion des travaux des commissaires aux comptes ■ approbation du rapport du président sur le contrôle interne ■ rapport du comité hommes & organisation ■ fixation de la rémunération variable du Président-directeur général au titre de l'exercice 2010 ■ fixation du montant de la rémunération variable du Président-directeur général et des objectifs pour le premier semestre 2011 ■ rémunération à allouer aux administrateurs ■ attribution de stock-options ■ point sur l'Égypte ■ fixation de la date de l'assemblée générale mixte des actionnaires ■ fixation de la date de la prochaine réunion du conseil d'administration ■ approbation des modifications à apporter au règlement intérieur du conseil d'administration et approbation du projet de règlement intérieur tel que modifié ■ communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> ■ projet de procès-verbal des réunions du conseil d'administration des 27 octobre 2010 et 21 décembre 2010 ■ projet de rapport annuel avec les projets de comptes annuels et de comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ■ présentation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2010 ■ projet de rapport du président sur le contrôle interne ■ règlement intérieur du conseil d'administration révisé ■ présentation de la nouvelle organisation BullWay ■ projet de communiqué de presse
06/04/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (P) J. Brechon (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (A) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (A)	<ul style="list-style-type: none"> ■ préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2011 : <ul style="list-style-type: none"> □ arrêté du texte définitif du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale incluant le rapport du président sur le contrôle interne □ arrêté de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte □ arrêté du texte du projet de résolutions à soumettre aux actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ projet de rapport du conseil d'administration incluant le rapport du président sur le contrôle interne ■ texte du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 8 juin 2011
28/04/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (P) J. Brechon (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (P)	<ul style="list-style-type: none"> ■ approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 17 février 2011 et 6 avril 2011 ■ examen des résultats du 1^{er} trimestre 2011 et des prévisions du 1^{er} semestre 2011 ■ arrêté du texte définitif du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions ■ communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> ■ projet de procès-verbal des séances du conseil d'administration des 17 février 2011 et 6 avril 2011 ■ présentation sur les résultats du 1^{er} trimestre 2011 et sur les perspectives du 1^{er} semestre 2011 ■ rapport du conseil d'administration sur les résolutions à présenter aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte convoquée le 8 juin 2011 ■ projet de communiqué de presse

Date	Présent (P) Absent (A)	Ordre du jour débattu	Documents remis
08/06/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (P) J. Brechon (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (A) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (P)	<ul style="list-style-type: none"> ■ fixation des pouvoirs, cautions, avals et garanties du Président-directeur général 	<ul style="list-style-type: none"> ■ présentation sur les cautions avals et garanties
28/07/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (A) J. Brechon (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (P)	<ul style="list-style-type: none"> ■ approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 28 avril 2011 et 8 juin 2011 ■ examen des résultats du 1^{er} semestre 2011 <ul style="list-style-type: none"> □ rapport du comité d'audit □ rapport financier semestriel ■ prévisions du 2^e semestre 2011 ■ rapport du comité hommes et organisation ■ cooptation d'Alexandra Soto en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Jean Bréchon, démissionnaire ■ rémunération variable du Président-directeur général au titre du 1^{er} semestre 2011 ■ renouvellement des membres du comité d'audit et nomination d'Alexandra Soto en qualité de nouveau membre du comité d'audit ■ questions diverses <ul style="list-style-type: none"> □ résultats de l'étude de l'actionnariat □ calendrier des conseils et des comités pour 2011/2012 ■ communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> ■ projet de procès-verbal des séances du conseil d'administration du 28 avril 2011 et 8 juin 2011 ■ résultats du 1^{er} semestre 2011 ■ budget 2011 ■ étude annuelle de l'actionnariat ■ projet de communiqué de presse
27/10/2011 Réunion physique	P. Vannier (P) V. Bernis (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (A) A. Soto (A) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairege (P)	<ul style="list-style-type: none"> ■ approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2011 ■ rapport du comité hommes et organisation du 25 octobre 2011 ■ examen des modifications à apporter aux statuts de la Société en vue de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ■ confirmation du calendrier des conseils et des comités pour 2011/2012 et fixation de la date de la prochaine réunion du conseil d'administration ■ fixation de la date et du lieu de l'assemblée générale mixte des actionnaires à tenir en 2012 à l'effet notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ■ principaux faits et événements intervenus depuis la dernière réunion du conseil d'administration ■ examen des résultats du 3^e trimestre 2011 et prévisions du 2^e semestre 2011 ■ compte rendu du comité d'audit du 25 octobre 2011 ■ examen des documents de gestion prévisionnelle ■ communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> ■ projet de procès-verbal de la séance du conseil du 28 juillet 2011 ■ documents de gestion prévisionnelle ■ présentation des résultats du 3^e trimestre 2011 ■ présentation des perspectives du 2^e semestre 2011 ■ projet de nouveaux statuts à soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale mixte ■ projet de communiqué de presse

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur les sujets pouvant avoir un impact significatif sur le développement et la stratégie du Groupe.

Afin de pouvoir mener à bien sa mission, le conseil d'administration de la Société dispose d'une information complète, sincère et rapide, notamment sur les performances de chacune des activités de la Société, ainsi que sur la situation financière et la trésorerie de la Société.

À ce titre, le règlement intérieur du conseil a été modifié le 17 février 2011 pour prévoir que le président du conseil d'administration, lors de chaque réunion du conseil, présente aux administrateurs les principaux faits et événements intervenus depuis le précédent conseil.

Par ailleurs, lors des réunions du conseil, les administrateurs disposent sous forme de dossier des documents indiqués dans le tableau ci-dessus. Les éléments disponibles sont adressés par courrier électronique dans la mesure du possible sept (7) jours à l'avance aux administrateurs pour les conseils d'administration réunis périodiquement. Le dossier complet est remis préalablement au début de la séance et les éléments principaux sont généralement projetés en séance et commentés au fur et à mesure.

Pour les conseils d'administration réunis exceptionnellement, les documents sont adressés si possible par courrier électronique dans un délai permettant aux administrateurs de délibérer sur l'ordre du jour qui leur est soumis. Par ailleurs, les dossiers sont également communiqués en support papier lorsqu'il en est fait la demande.

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration et des chartes de ses comités, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés et soumis à la décision du conseil d'administration. Ces sujets portent notamment sur (i) la revue des comptes, l'examen des procédures de contrôle interne, les missions des commissaires aux comptes et les opérations financières en ce qui concerne le comité d'audit, (ii) la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, la composition des comités, les rémunérations des administrateurs et mandataires sociaux en ce qui concerne le comité hommes et organisation. Une présentation des comptes rendus des séances de travail des différents comités est effectuée par leur président au cours des séances du conseil d'administration.

Des cadres de l'entreprise peuvent également être invités aux réunions du conseil d'administration pour présenter des dossiers particuliers et/ou pour répondre aux questions des administrateurs en fonction des sujets débattus et des spécialités des dites personnes. Il s'agit principalement du directeur des ressources humaines du Groupe, du directeur financier du Groupe, du directeur des fusions-acquisitions, du directeur juridique du Groupe, et de manière plus ponctuelle, des directeurs de l'audit interne et du contrôle de gestion, et de directeurs opérationnels.

Le conseil d'administration délibère sur les sujets inscrits à l'ordre du jour et émet un vote pour chaque point impliquant une prise de décision.

Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société après avoir pris connaissance des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF, a considéré que ces recommandations entrent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et a décidé en conséquence de se référer, pour la rédaction du présent rapport, au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, avec certaines adaptations.

Conformément à la décision prise par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 février 2012, une auto-évaluation du conseil sera réalisée au cours de l'exercice 2012. Les résultats de cette auto-évaluation seront communiqués dans le prochain document de référence.

Concernant la recommandation d'avril 2010 sur la représentation des femmes au sein des conseils d'administration, et conformément aux dispositions légales en vigueur, Bull veillera à s'inscrire dans son respect en particulier lors du renouvellement des mandats sociaux prévus au cours des années 2012 et 2013.

Le Groupe anticipera également ainsi l'application des dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, et à l'égalité professionnelle qui imposera une représentation des membres de chaque sexe dans les conseils égale ou supérieure à 20 % à compter du 1^{er} janvier 2014 et à 40 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

Organisation et fonctionnement des comités

Le conseil d'administration est assisté par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité hommes et organisation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le règlement du comité d'audit précise ses différentes missions.

Le comité d'audit a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe afin de faciliter les travaux d'arrêté des comptes par le conseil d'administration. Il vérifie les rapports financiers périodiques du Groupe, veille à la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes et surveille les processus de contrôle interne en matière financière. Plus généralement, il examine toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise. De plus, le comité d'audit a aussi pour mission de s'assurer que l'ensemble des diligences et moyens appropriés a été mis en œuvre par ou sur l'initiative de la direction du Groupe, afin de permettre l'identification, l'analyse, la documentation ainsi que l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des principaux risques.

Dans ce cadre, le comité s'assure que le recours à l'audit (tant interne qu'externe) est optimisé. Il examine aussi l'organisation, le fonctionnement et le plan des missions menées par l'audit interne.

Sa charte de fonctionnement est écrite et précise entre autres que le comité d'audit se réunit au moins six fois par an et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. La charte peut être consultée sur le site Internet de Bull. Cette charte a été actualisée en juillet 2010.

Depuis le 16 juin 2010, les trois administrateurs qui composent le comité d'audit sont : Philippe Vassor (président), Valérie Bernis et Marc Hériard Dubreuil. Un censeur, France Telecom, représentée par Claude Benmussa, apporte son expertise au comité d'audit.

Au cours du second semestre, Alexandra Soto, administrateur indépendant devient membre du comité d'audit et Claude Benmussa quitte le comité d'audit après avoir assuré la transition avec le précédent comité d'audit.

Désormais trois membres du comité d'audit sont qualifiés d'indépendants, Philippe Vassor, Valérie Bernis et Alexandra Soto. Ces membres présentent des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce.

Le comité d'audit s'est réuni six fois en 2011 avec un taux de présence de 94 %. Ses travaux ont principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes de l'année 2010 et du premier semestre 2011, ainsi que sur les points de passage trimestriels de 2011. Ils ont également porté sur la présentation des principaux risques du Groupe, notamment par le biais de la présentation de la cartographie des risques, sur le bilan de l'audit interne, sur l'examen des principaux résultats des missions d'audit menées au cours de l'année, ainsi que sur le suivi du plan d'audit 2011. Lors de la revue des projets de communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels, le comité s'est assuré de la cohérence de la présentation des informations financières au marché avec les comptes. Divers sujets de trésorerie ont aussi été débattus. Le comité a eu un travail suivi avec les commissaires aux comptes et s'est réuni périodiquement avec eux hors la présence du management.

LE COMITÉ HOMMES ET ORGANISATION

Le comité hommes et organisation est chargé :

- de revoir régulièrement les principes et les critères d'indépendance des administrateurs au regard des critères définis par les règles de gouvernance auxquelles la Société se réfère ;
- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du conseil d'administration ;
- de faire des recommandations en ce qui concerne le montant des jetons de présence devant être alloué aux administrateurs ;
- de faire des recommandations chaque année sur les objectifs du Président-directeur général et sur la réalisation de ces objectifs pour l'appréciation de ses performances et la détermination de la partie variable de sa rémunération liée à la performance.

Le comité hommes et organisation reçoit par ailleurs mission de faire au conseil d'administration des recommandations :

- concernant les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que des attributions gratuites d'actions ou tout autre élément de rémunération long terme ayant un impact sur le capital du Groupe ;

- sur la rémunération des membres du comité exécutif ;
- sur la rémunération et la nomination de dirigeants au sein du Groupe.

Le comité hommes et organisation est composé de trois membres au moins, dont la majorité est désignée parmi les administrateurs indépendants (en ce compris le président du comité).

Au cours de l'année 2011 et à la date du présent rapport le comité est composé de Jean-François Rambicur (président et administrateur indépendant), Michel Davancens (administrateur indépendant), et de Crescendo Industries, représentée par Dominique Lesourd.

Philippe Vannier peut être convié à participer aux réunions de ce comité uniquement sur invitation de son président. Stéphane Duret, vice-président ressources humaines et organisation du groupe Bull assure le secrétariat de ce comité.

Ce comité s'est réuni six fois en 2011 avec un taux de présence de 100 %. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été les questions relatives à la gouvernance, telles que la qualité d'indépendance des administrateurs, l'équilibre hommes/femmes au sein du conseil d'administration, et l'examen des candidats au poste d'administrateur. Par ailleurs, le comité a examiné la rémunération variable et les critères de performance associés du Président-directeur général et les rémunérations des principaux dirigeants et membres du comité exécutif. En outre, le comité a examiné le montant et la répartition des jetons de présence entre les administrateurs et les membres et présidents des deux comités. Le comité a également étudié le principe et les modalités d'attribution au profit de certains managers de stock-options.

Il a été régulièrement informé au cours de l'exercice de la politique ressources humaines du Groupe et notamment des aspects d'organisation, de rémunération, de climat social et de gestion des talents.

3.1.2 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Rappel des objectifs de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Bull ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'objectif général du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité de Bull et les risques d'erreurs et de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le groupe Bull retient une définition et une approche du contrôle adaptées aux orientations du cadre de référence de l'AMF et des principes du guide d'application.

Le contrôle interne est défini dans le groupe Bull comme étant un processus mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la protection des actifs ;

- l'optimisation des activités opérationnelles.
- Ce processus se compose de cinq éléments interdépendants :
- une organisation avec des ressources, des systèmes d'information et des modes opératoires ;
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes ;
 - la gestion des risques au regard des objectifs de la Société ;
 - les activités de contrôle ;
 - le pilotage du contrôle interne.

Les acteurs du contrôle interne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les structures de pilotage du Groupe comprennent un conseil d'administration composé de douze administrateurs dont huit d'entre eux sont considérés comme indépendants au 31 décembre 2011. Une plus ample description du fonctionnement du conseil d'administration, de sa composition et de ses travaux est présentée dans la première partie du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Deux comités spécialisés, mentionnés précédemment dans ce rapport, le comité hommes et organisation et le comité d'audit, assistent le conseil d'administration. En 2011, ces comités ont été régulièrement consultés sur les décisions importantes de la Société chacun dans son domaine respectif.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Groupe met en œuvre les orientations stratégiques et en assure le suivi et l'évaluation. Le comité, présidé par Philippe Vannier, associe les quatre organisations métier (Business Lines) responsables du développement de leurs activités dans chacune des géographies, ainsi que les cinq fonctions Groupe en soutien des Business Lines.

LES RESPONSABLES DES FILIALES

Les responsables hiérarchiques opérationnels sont les principaux acteurs du contrôle interne dans leurs domaines de responsabilité respectifs, avec l'appui de nombreuses fonctions centrales.

Les filiales directes ou indirectes de Bull, sont quasiment toutes détenues à 100 % par Bull.

Bull SAS, la filiale la plus importante du Groupe, héberge certaines activités Corporate et les activités centralisées des lignes de produits. Elle applique des procédures de contrôle, entre autres pour le cycle client-vente, le cycle achat-stock, le cycle fabrication-assemblage à Angers, le cycle Recherche et Développement aux Clayes-sous-Bois et à Echirrolles, la gestion des immobilisations et la gestion des créances clients.

Des déplacements spécifiques, de durée raisonnable pour exercer certains contrôles, sont réalisés par les contrôleurs financiers de zone géographique de façon à veiller à ce que le contrôle interne soit satisfaisant dans les autres filiales qui sont aussi soumises à un contrôle des directions centralisées.

Les fonctions trésorerie, consolidation, audit interne et communication sont centralisées au niveau Groupe.

LES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Dans l'organisation actuelle du Groupe, les services administratifs, comptables et financiers des sociétés françaises et étrangères sont rattachés à des directions centrales. Celles-ci assurent la responsabilité des opérations de consolidation, reporting et gestion de trésorerie pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Les fonctions comptables et de gestion utilisent principalement les bases Oracle-Hypérion pour les filiales importantes. Les fonctions d'administration et de paie sont également communes à presque toutes les sociétés du groupe Bull en France hormis les filiales Amesys. La partie exploitation de la paie est externalisée depuis 2002 en France.

Chaque directeur financier de filiale a une responsabilité d'organisation des procédures de contrôle interne adaptées aux transactions locales. Il répond de cette mission vis-à-vis du contrôleur financier du Groupe. Il est également responsable localement du respect des règles internes et des réglementations. En particulier, c'est lui qui s'assure de la préparation des états financiers sociaux et des déclarations fiscales.

L'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne a pour mission d'aider la direction générale à évaluer et améliorer ses processus de management des risques et de contrôle. L'objectif des revues d'audit est d'apprécier le respect des procédures et processus de fonctionnement et de contrôle des risques principaux. L'équipe d'audit interne est composée de quatre auditeurs. Cette fonction est désormais directement rattachée au Président-directeur général.

Un programme de missions est approuvé par la direction générale et par le comité d'audit au début de l'année et revu au début du second semestre en prenant en compte l'historique des missions réalisées d'une part et le niveau de risque perçu d'autre part. L'équipe d'audit interne procède à des audits réguliers dans les unités opérationnelles ainsi qu'à des audits portant sur des sujets centraux ou transversaux. Les missions d'une durée de une à deux semaines sur le terrain, peuvent concerner une entité juridique, un site, un processus ou bien tout sujet particulier nécessitant un audit ponctuel. Après chaque mission effectuée par l'audit interne, des recommandations sont émises par l'équipe d'audit dans un rapport, et des plans d'actions visant à améliorer le contrôle interne sont établis par l'entité auditée. La mise en œuvre de ces recommandations fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'audit interne, de la direction générale et des responsables hiérarchiques opérationnels.

LA FONCTION ACHATS

La fonction achats a mis en place une organisation régie par une charte et fondée sur des procédures afin de clarifier les processus et les responsabilités, qui a vocation à optimiser le nombre de fournisseurs et les coûts d'achats. Les règles d'achats, les procédures d'achats, les contrats d'interface et les documents types sont disponibles sur l'intranet et accessibles à tout le Groupe.

Depuis mi-2008, Bull intègre dans ses activités, et en particulier dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, les principes définis dans le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact).

LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

La fonction ressources humaines a mis en place une organisation destinée à bâtir des processus partagés pour le Groupe, à contrôler leur mise en œuvre sur le terrain, et à être garante du respect de la législation sociale. L'organisation mise en place doit permettre de façonner des politiques de ressources humaines propres à chacun des métiers du Groupe.

Plusieurs grands processus Management redéfinis en 2010 ont été poursuivis en 2011 :

- recrutement, mobilité et plan de succession, destinés à s'assurer que les postes clés sont pourvus par des personnes répondant aux profils souhaités ;
- *Performance Management* pour s'assurer de l'alignement entre les objectifs individuels et les objectifs stratégiques du Groupe, pour bâtir des plans de développement de compétences et construire des parcours professionnels ;
- rémunération et en particulier un plan de rémunération variable pour les managers reconnaissant la performance individuelle et collective, et un plan de commissionnement pour les commerciaux ;
- un plan senior a été mis en place en France pour s'assurer de la valorisation des secondes parties de carrière.

En 2011 comme en 2010, la direction des ressources humaines a déployé des actions en matière de prévention des risques psychosociaux. Plus de 100 managers et responsables des ressources humaines ont participé à la formation de prévention des risques psychosociaux, près de 1 000 collaborateurs ont suivi une conférence à ce sujet. Une commission paritaire a été mise en place encourageant ainsi l'engagement du personnel à améliorer la qualité de vie au travail dans les équipes et à réduire les facteurs de risque.

LA FONCTION JURIDIQUE

La fonction juridique a pour mission de s'assurer que l'activité du groupe Bull est conduite dans le respect des législations et des règlements en vigueur tout en préservant au mieux les intérêts du Groupe et de toutes les parties prenantes. Outre les fonctions classiques d'assistance à la négociation lors de la prise d'engagements par Bull, la direction juridique peut être amenée à évaluer et prévenir les risques juridiques des actions de l'entreprise (fusions-acquisitions, contrats, opérations de haut comme de bas de bilan, baux, réglementation boursière, assurances, responsabilité pénale des dirigeants, etc.). Le correspondant Informatique et Libertés (CIL) est maintenant rattaché au directeur juridique en accord avec les recommandations de la CNIL.

Les cinq points clés du contrôle interne

ORGANISATION, RESPONSABILITÉS, MODES OPÉRATOIRES, OUTILS

Dans le groupe Bull, l'organisation opérationnelle est décentralisée et assistée par des entités fonctionnelles centrales. Les acteurs principaux du contrôle interne sont énumérés ci-dessous. Les responsabilités sont clairement définies, formalisées et communiquées en interne. La gestion des compétences est en ligne avec les objectifs fixés.

Toutes les entités du Groupe ont les mêmes contraintes et responsabilités. Cependant, certaines procédures doivent être adaptées à la taille des filiales, car bien que les exigences de contrôle

interne soient les mêmes quelle que soit la taille des filiales, la densité des procédures est reliée au volume et à la diversité des activités. C'est pourquoi les procédures ci-dessous se retrouvent plus particulièrement en France.

Les principales filiales européennes utilisent une même version de l'ERP Oracle.

Cycle Recherche et Développement

Les activités de conception et de développement des produits qui entrent dans l'offre de Bull sont principalement réalisées au sein de la Business Line Innovative Products. Toutes ces activités de Recherche et Développement sont affectées à des projets qui sont suivis dans le cadre du « cycle de vie des produits ». À chaque projet sont affectés le temps passé des ingénieurs et les coûts afférents.

Cycle client-vente

Les ventes suivent un processus encadrant le type de contrat, la tarification et le financement, et dont les différents éléments sont examinés systématiquement par la hiérarchie opérationnelle et financière, en impliquant les services juridiques centraux dans les cas les plus significatifs. Ce processus s'inscrit dans un cadre de délégation d'autorité fixant les seuils et modalités d'engagement du Groupe.

Le niveau de délégation pour chaque contrat client dépend du montant engagé et également de certaines conditions commerciales. Les contrats cadre ainsi que les contrats spécifiques font l'objet de revues systématiques. Il existe des procédures spécifiques pour les projets d'intégration de systèmes et pour les contrats complexes impliquant, entre autres, de la sous-traitance.

Cycle achat-stock

Les achats sont centralisés en France et les approvisionnements sont effectués conformément aux clauses des contrats négociés par la direction des achats du Groupe. Les volumes d'achats sont déterminés par décomposition du carnet de commandes clients. Le volume des approvisionnements permet de satisfaire la demande commerciale et de conserver un stock optimum répondant à un niveau de sécurité et de flexibilité. Les stocks sont désormais suivis, valorisés et inventoriés avec le module Oracle Manufacturing. Des inventaires physiques tournants sont réalisés en permanence en respectant un minimum de deux inventaires par an pour chaque produit.

Cycle fabrication assemblage à Angers

La maîtrise de l'introduction des nouveaux produits et de la production en série est assurée par une succession d'étapes qui s'intègrent dans le processus « cycle de vie des produits ». Ces étapes sont l'industrialisation, la mise en place des moyens, la validation industrielle puis la production en série. La *supply chain* à Angers est le principal point de passage de tous les produits livrés, à l'exception des produits locaux achetés et gérés en direct dans les pays. Lorsque le site d'Angers a accepté une commande du réseau commercial, celle-ci est positionnée dans le plan de production atelier et est suivie par l'ordonnancement au travers d'ordres de fabrication. L'ordre de fabrication sert d'outil de suivi et de contrôle. Les commandes de produits de négoce (pas de prestation à valeur ajoutée) sont positionnées dans le plan d'approvisionnement et sont suivies par les approvisionneurs au travers d'ordres d'achat. L'ordre d'achat sert d'outil de suivi et de contrôle. L'ensemble du processus « achat - réception - stockage - assemblage - livraison » est désormais piloté et valorisé dans Oracle Manufacturing directement interfacé au système comptable Oracle Financial.

Trésorerie centralisée

Les opérations de trésorerie et de financement de l'ensemble du Groupe sont pilotées par le service de trésorerie centrale dont les opérations principales sont enregistrées dans les comptes de Bull. La majorité des mouvements de trésorerie est réalisée entre Bull et l'une ou l'autre des sociétés du Groupe par le biais de conventions de comptes courants ou de prêt/emprunt dûment documentés. À chaque clôture mensuelle, une opération de compensation (*netting*) est opérée entre les principales filiales du Groupe pour solder les paiements internes au Groupe. Un système de *cash pooling* est en place entre la trésorerie centrale et les filiales françaises et celles de l'Europe de l'Ouest. Le financement et la restructuration capitalistique des filiales du Groupe sont organisés par le service de trésorerie centrale qui propose les mesures adaptées.

Gestion des créances clients

Un manuel spécifique précise les règles à suivre en matière d'autorisation de crédit client et de recouvrement des créances. Le contrôle de l'application des procédures donne lieu à des revues périodiques du Credit Manager Groupe. Chaque mois un rapport lui est transmis sur la performance de recouvrement des principales sociétés du Groupe.

Immobilisations

Les immobilisations sont gérées dans un système spécifique interfacé au système comptable dans la majorité des filiales. Le processus d'acquisition est basé sur l'approbation finale d'un responsable investissement centralisé qui juge du bien-fondé et de l'impact économique de l'investissement. Le processus demande d'achat et commande est lancé dès que la demande d'autorisation d'investissement est approuvée.

Procédure achat

Un système de gestion électronique des demandes d'achats déployé sur l'ensemble des activités en France, permet de renforcer le contrôle exhaustif et a priori des engagements de dépenses, et d'assurer un niveau d'approbation adéquat grâce à un *workflow* électronique entièrement automatisé.

Gestion des frais

Un système de gestion des ordres de mission, des notes de frais et de leur règlement mis en place en France hormis les filiales Amesys, permet de fluidifier et d'accélérer le traitement des notes de frais et le remboursement de celles-ci aux collaborateurs de l'entreprise, tout en générant la récupération automatique de la TVA lorsque celle-ci est autorisée. Il garantit aussi la bonne application des délégations internes à l'entreprise en matière d'autorisation de déplacement et d'approbation des dépenses.

DIFFUSION INTERNE D'INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes permet à chacun d'exercer correctement ses responsabilités. Les délégations internes d'engagement et de signature sont transmises en début d'année avec une éventuelle possibilité de subdélégation. Un manuel de contrôle interne reprenant les problématiques du questionnaire de contrôle interne est réactualisé chaque année et distribué afin de diffuser des règles de base et des meilleures pratiques dans l'ensemble des entités du Groupe pour la maîtrise des risques.

RECENSEMENT, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Chaque année, l'audit interne établit en janvier une cartographie des risques basée sur un questionnaire de 200 questions réparties sur dix processus auquel répondent 50 entités juridiques. Cette cartographie sert au recensement des risques ainsi qu'à l'élaboration du plan d'audit de l'année. Cette démarche sera poursuivie et affinée en 2012.

Suivant la procédure GAPP 3021 « *Irregularity Report* », les irrégularités (pertes, vols, fraudes, erreurs, etc.) intervenues dans l'ensemble du Groupe entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011, ont été recensées en avril et en octobre 2011. Les quelques cas identifiés en 2011 portent sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Bull. Ce rapport ne se substitue pas à l'obligation de déclaration immédiate auprès de la hiérarchie opérationnelle et financière ainsi qu'au service chargé des risques et assurances.

Chaque année, l'emphase est mise dans tout le Groupe plus spécifiquement sur la maîtrise des risques de deux cycles en se servant du manuel de contrôle interne comme référence. Les deux cycles revus en 2011 étaient le cycle ressources humaines & paie et le cycle immobilisations. Les six cycles (trésorerie, achats, ventes, stocks, immobilisations et paie) sont ainsi revus en trois ans dans les principales filiales.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PROPORTIONNÉES AUX ENJEUX

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les activités de contrôle sont constituées des procédures et moyens mis en place afin de maîtriser l'activité du Groupe. Ces activités de contrôle ont pour objectif de s'assurer, entre autres, de l'application des normes, procédures et recommandations qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la direction générale. Le Groupe a mis en place un processus systématique d'identification des risques, via un outil spécifique de cartographie des risques.

Plusieurs entités du Groupe ont obtenu des certifications qualité telles que les certificats AFAQ ISO 9001 V2000 et ISO 14001.

SURVEILLANCE ET VEILLE ACTIVE

Pour ce qui concerne les contrôles portant sur le contrôle interne lui-même, le Groupe dispose d'une équipe d'audit interne (cf. ci-dessus « Les acteurs du contrôle interne »). Cette équipe d'audit interne exerce une surveillance du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. En 2011, la direction de l'audit interne a mené 30 missions d'audit interne dans des filiales ou fonctions transversales, sur la base d'un plan préalablement validé par le comité d'audit. À la suite de chaque mission d'audit, l'équipe d'audit interne émet des recommandations dans un rapport et en suit la mise en œuvre. Les plans d'actions sont préparés par les directions des filiales pour corriger les éventuelles faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit et un suivi de l'exécution des plans d'actions est systématiquement assuré par les responsables opérationnels et fonctionnels, sous la supervision de la direction de l'audit interne.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Bull

LES PRINCIPAUX ACTEURS

L'information financière est issue d'un processus rigoureux et complet de planification. Ce processus intègre un plan stratégique, une procédure budgétaire, des réestimations à intervalles réguliers et des arrêtés mensuels.

Les principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de l'information financière et comptable sont la comptabilité, la consolidation et le contrôle de gestion. Ces différents acteurs impliqués dans ces processus sont responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique. Ils sont non seulement responsables du respect des procédures et règles comptables, mais ils ont aussi la responsabilité de mettre en place les processus de contrôle pour assurer la fiabilité de l'information fournie. Les informations financières de chaque entité sont traitées sur le système d'information comptable et financier du Groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE

La fonction comptable est organisée de manière décentralisée dans chaque pays. Elle est rattachée hiérarchiquement au directeur financier du pays qui lui-même rapporte au contrôleur financier de la zone géographique. Elle est animée fonctionnellement par la directrice comptable et consolidation Groupe rattachée à la direction financière Groupe.

L'UNICITÉ DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE CONSOLIDATION

Les normes comptables décrites dans le manuel GAPP (*General Accounting Policies and Procedures*) en accord avec les IFRS sont appliquées uniformément par toutes les filiales consolidées du Groupe. Il en ressort un langage commun qui sert de trame à toutes les analyses de gestion.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

En tant que société cotée, Bull publie chaque année des comptes semestriels revus et annuels certifiés par les commissaires aux comptes. La procédure de remontée et de contrôle des comptes s'inscrit dans un processus rigoureux mensuel. Les comptes de bilan et le compte de résultat sont remontés et consolidés chaque mois sauf juillet. Une équipe centrale répond aux questions de mise en place pratique des filiales et interroge celles-ci à chaque clôture pour s'assurer de la bonne application des procédures ou des nouvelles transactions nécessitant des précisions additionnelles.

L'équipe centrale de consolidation prépare aussi les comptes consolidés semestriels et annuels. Les unités opérationnelles reportent dans les liasses de consolidation, des états financiers conformes au référentiel IFRS du Groupe ainsi que des tableaux d'analyse permettant de préparer les états financiers consolidés et les notes annexes. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide, tout au long de l'année, les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'élimination et de consolidation ainsi qu'à la validation des postes qui présentent le plus de risques.

LA REVUE DE PRÉ-CLOSING

Sur la base de la clôture de septembre, une revue dite de « pré-closing » comporte d'une part, la revue de tous les postes du bilan de chaque entité par un responsable financier n'appartenant pas à la même organisation, et d'autre part, l'anticipation de tout problème de clôture annuelle. Chaque revue donne lieu à un compte rendu qui précise les actions, corrections et investigations à mener pour préparer la clôture annuelle.

LE BUDGET ET LES RÉ-ESTIMÉS

Il existe un processus de planification à moyen terme qui se déroule lors de la deuxième partie de l'année et qui aboutit à l'établissement d'un budget pour l'année suivante au niveau du Groupe et au niveau de chaque Business Line après avoir été présenté à la direction générale lors de revues d'affaires. Après révision et acceptation par la direction générale, le budget est revu par le comité d'audit et validé par le conseil d'administration en début d'année. Ces budgets servent, entre autres, de base au suivi mensuel des réalisations. Des ré-estimés du semestre sont produits, tous les mois au niveau de chaque Business Line et trimestriellement au niveau du Groupe, à partir du réalisé et concernent les prises de commandes et le compte d'exploitation jusqu'à la marge opérationnelle.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUDITEURS COMPTABLES

Ils ont une mission de certification des comptes annuels et consolidés, et s'assurent de la concordance et de la sincérité des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe au conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et sur les comptes de la Société et du Groupe.

Le commissariat aux comptes des filiales en France est confié à l'un ou à l'autre des co-commissaires aux comptes de la société mère du Groupe à l'exception de la société Time Reversal Communications. Au plan international, la revue des comptes est assurée par les réseaux Deloitte et Grant Thornton quasiment partout où ils sont implantés. Leurs représentants locaux effectuent les diligences exigées dans les pays respectifs en matière de commissariat aux comptes. Cette organisation facilite clairement la transparence filiale-siège et véhicule efficacement les préoccupations comptables du moment de façon à contribuer à une harmonisation des traitements.

Philippe Vannier
 Président-directeur général

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BULL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Victor Amselem

Bénédicte Sabadie-Fauré

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des rubriques 15 à 17.2 de l'annexe 1 du Règlement européen 809/2004, de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de la recommandation AMF du 22 décembre 2008 les informations suivantes sont communiquées concernant les mandataires sociaux.

Les dirigeants visés par la présente information sont les mandataires sociaux de Bull, c'est-à-dire les personnes ayant un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de Bull.

Les éléments déclarés concernent pour ces personnes, les sommes perçues au titre de l'exercice 2011 pour l'ensemble de leur rémunération

au sein du Groupe, ainsi que les engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En application de la recommandation AMF, les salaires versés aux administrateurs liés à la Société par un contrat de travail et représentant les salariés ne sont pas individualisés.

Sauf mention contraire, tous les montants présentés ci-après sont exprimés en euros.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011	Exercice 2010
Philippe Vannier Président-directeur général depuis le 10 mai 2010		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	700 000	226 389
Valorisation des options attribuées	226 000	226 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	926 000	452 389

L'ancien Président-directeur général, Didier Lamouche, a quitté la Société au 10 mai 2010. Sur l'année 2011, il lui a été versé 416 250 euros concernant le solde des indemnités dues au titre du protocole transactionnel du 27 mai 2010.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

PHILIPPE VANNIER, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 10 MAI 2010

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés	Montants dus ⁽⁴⁾	Montants versés
Philippe Vannier Président-directeur général depuis le 10 mai 2010				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	350 000	350 000	226 389	226 389
Rémunération variable ⁽²⁾	350 000	226 300	226 389	0
Rémunération exceptionnelle	-	0	-	0
Jetons de présence	-	0	-	0
Avantages en nature ⁽³⁾	0	0	4 885	4 885
TOTAL	700 000	576 300	457 663	231 274

(1) La rémunération fixe est déterminée en fonction des pratiques de marché des sociétés internationales cotées.

(2) Il s'agit de l'assiette de la rémunération variable, équivalente à la rémunération fixe. En début de période, le comité apprécie la performance du Président-directeur général et évalue le degré d'atteinte des objectifs. La part variable pour 2011 est basée sur les critères suivants : 40 % sur les bookings, 40 % sur le cash opérationnel et 20 % sur la mise en place d'une nouvelle organisation en ligne avec les objectifs de rentabilité du Groupe. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. La part variable est plafonnée à 100 % de la cible.

(3) Utilisation d'une voiture et d'un scooter de fonction.

(4) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail en vigueur	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence au titre d'un contrat de travail en vigueur
Philippe Vannier Président-directeur général	Non	Non	Oui	Non

ENGAGEMENTS AU PROFIT DE PHILIPPE VANNIER

En application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007, dite loi TEPA, la rémunération, les indemnités et avantages dont bénéficie le Président-directeur général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci, doivent être subordonnés au respect de conditions liées aux performances du président appréciées au regard de Bull.

Le 27 juillet 2010, le conseil d'administration de Bull a approuvé les nouvelles règles auxquelles sont subordonnés la rémunération, les indemnités et avantages dont bénéficie le Président-directeur général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Philippe Vannier bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire de 24 mois de rémunération fixe et variable, le variable étant le variable cible.

Cette indemnité est soumise à des conditions de performance mesurée par le taux moyen de réalisation de la performance depuis sa nomination dans la limite des 3 années précédant son départ.

Pour un taux de performance inférieur à 75 %, aucune indemnité n'est versée. L'indemnité est versée proportionnellement au taux moyen mesuré pour une performance entre 75 % et 100 %.

Sauf faute grave ou lourde, le déclenchement de cette indemnité se ferait en cas de départ contraint de ses fonctions à la demande de l'assemblée générale ou du conseil dans les cas suivants :

- à la suite d'un changement de contrôle, ou dans les 6 mois suivants un changement de contrôle. En cas de changement de contrôle ou de bloc d'actionnariat (pour une part supérieure à 15 %, seule ou groupée), le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception d'une faute grave ou lourde, cette résiliation interviendra dans le cadre d'une procédure de rupture ;

- à la suite d'un changement de stratégie ;
- en cas de non-renouvellement du mandat d'administrateur ;
- en cas de révocation ou démission à l'initiative du conseil.

L'indemnité de départ au titre du mandat ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant pourrait faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

En tant que de besoin, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce :

- aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne pourrait intervenir avant que le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues par les textes légaux et réglementaires, les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise et des termes de la résolution du conseil d'administration du 27 juillet 2010 ;
- cette décision serait rendue publique sur le site Internet de la Société dans les 5 jours de la réunion du conseil d'administration et resterait consultable jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
- tout versement effectué en méconnaissance de ces dispositions serait nul de plein droit.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Claude Benmussa – Administrateur ***		
Jetons de présence	21 200	23 000
Autres rémunérations		
Valérie Bernis - Administrateur		
Jetons de présence	12 000	-
Autres rémunérations		
Jean Bréchon – Administrateur ***		
Jetons de présence	12 000	-
Autres rémunérations	28 736	-
Henri Conze – Administrateur		
Jetons de présence	13 200	16 000
Autres rémunérations		
Michel Davancens – Administrateur		
Jetons de présence	22 000	24 000
Autres rémunérations		
Hugues de Saint Germain – Administrateur		
Jetons de présence	4 500	-
Autres rémunérations		
André Félix – Administrateur ***		
Jetons de présence	0	5 333
Autres rémunérations		
Jean-François Heitz – Administrateur ***		
Jetons de présence *	25 500	51 000
Autres rémunérations		
Michel Paulin - Administrateur		
Jetons de présence *	4 500	-
Autres rémunérations		
Jean-François Rambicur – Administrateur		
Jetons de présence **	42 500	10 667
Autres rémunérations		
Theodore Schaffner – Administrateur ***		
Jetons de présence*	11 400	26 000
Autres rémunérations		
Philippe Vassor - Administrateur		
Jetons de présence	22 000	-
Autres rémunérations		
Jacques Weber – Administrateur ***		
Jetons de présence	11 500	23 000
Autres rémunérations		
Claudi Ménard et Robert Paul Signorini – Administrateurs salariés : salaires bruts ***	0	109 180
TOTAL	231 036	288 180

* Montant brut avant retenue à la source.

** En 2011, y compris une régularisation des jetons de présence au titre de 2009.

*** Administrateur dont le mandat a pris fin en 2010 ou 2011.

Les mandataires sociaux non cités ne perçoivent aucune rémunération.

Les jetons de présence concernant l'exercice 2009 ont été versés en 2010 ; les jetons de présence versés en 2011 concernent l'exercice 2010.

Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	date d'attribution	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (euro)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Vannier	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A

Historique des attributions d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux

OPTIONS ATTRIBUÉES AU MANDATAIRE SOCIAL PHILIPPE VANNIER

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil d'administration	27/10/2010
Nombre d'options attribuées à l'origine à Philippe Vannier	200 000
Date de départ d'exercice des options	12/11/2014
Date d'expiration	12/11/2016
Prix de souscription (euros)	3,41
Modalités d'exercice	(1)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0
Nombre d'options de souscription d'actions restantes	200 000

(1) L'acquisition des droits d'exercice se fait par quart, pendant quatre ans, aux dates d'anniversaire de l'attribution. En cas de départ, le conseil d'administration pourra décider que l'intégralité des options allouées reste acquise. Afin d'être en conformité avec la recommandation AFEP/MEDEF, des conditions de performance s'appliquent à l'acquisition définitive des droits. Pour acquérir définitivement ses options, le bénéficiaire devra également avoir atteint, à chaque vesting, 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Les droits ne peuvent être exercés qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année. Le mandataire social, en application de l'article L. 225-185 du Code de commerce et par décision du conseil d'administration du 27 octobre 2010, devra conserver une proportion d'actions résultant de l'exercice de ses options correspondant à 30 % du gain net d'acquisition, pendant toute la durée de son mandat de Président-directeur général.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	140 000	3,61
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	N/A

3.3.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF HORS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des membres du comité exécutif, excluant les mandataires sociaux, du groupe Bull concerne 9 personnes en 2011. En 2010, le comité opérationnel, quant à lui, concernait 13 personnes.

La rémunération globale des membres du comité exécutif s'élève à 3,0 millions d'euros en 2011 dont 2,7 millions d'euros d'avantages court terme (inférieur à 2010 lié au changement de périmètre) et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Avantages court terme ⁽¹⁾	Avantages long terme ⁽²⁾	Indemnités ⁽³⁾	Paiements en actions ⁽⁴⁾	Total
2011					
Membres du comité exécutif (9 personnes)	2,7			0,3	3,0
2010					
Membres du comité opérationnel (13 personnes)	4,1	-	3,0	0,3	7,4

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature et honoraires.

(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire, y compris préavis non effectués (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision) ; ce montant concerne trois personnes.

(4) Incluent les paiements en actions sous forme de stock-options (charges comptabilisées selon IFRS 2).

3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Convention de prestations de services entre Crescendo Industries et Bull

Il existe une convention de prestations de services entre Crescendo Industries (prestataire de services) et Bull ayant pour objet de définir les prestations de services de nature commerciale, technique, comptable et financière (principalement : missions d'assistance en matière comptable, de contrôle analytique et reporting, conseils relatifs à l'établissement de tableaux de bord financiers, assistance en matière de contrôle de gestion, dans la définition et la mise en œuvre de son plan de développement, assistance en matière de gestion de la trésorerie et de financement et pour la revue et la validation des aspects financiers des propositions commerciales) qui seraient assurées par des salariés de Crescendo Industries au profit de Bull et de déterminer la rémunération de l'ensemble des services. Cette convention initialement conclue avec Bull et à laquelle Bull SAS (filiale de 100% de Bull) s'est substituée dans l'obligation de rémunération du prestataire avec effet à compter du 18 janvier 2010 a fait l'objet d'avenants en date du 24 mars 2010, 29 juillet 2010 et 28 octobre 2010.

Le présent contrat expirera le 31 décembre 2013. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Les administrateurs et actionnaires intéressés sont Crescendo Industries et Philippe Vannier.

La conclusion de cette convention ainsi que la signature des avenants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull les 18 janvier 2010, 10 février 2010, 10 mai 2010 et 27 octobre 2010.

Au titre de l'exercice 2011, le montant facturé par Crescendo Industries à Bull s'élève à 650 000 euros (base forfaitaire).

2.2 Accord de gouvernance entre Crescendo Industries et Bull

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 18 janvier 2010 la conclusion d'un accord de gouvernance signé à cette même date entre la société Crescendo Industries et Bull qui vise notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries et à la gouvernance de Bull.

Les principales clauses de l'accord, conclu pour 5 ans, sont les suivantes :

■ **Incessibilité des actions Bull reçues par Crescendo Industries en rémunération de l'apport des titres du groupe Amesys**

Crescendo Industries conservera, pendant une durée de trois ans à compter du 18 janvier 2010 une participation au capital de Bull représentant au minimum 75 % du nombre d'actions Bull détenues après réalisation de son apport.

Durant cette période, la cession d'actions Bull par Crescendo Industries dans une proportion supérieure à 25 % des actions détenues sera possible mais sera soumise à l'autorisation du conseil d'administration.

■ **Droit de priorité consenti à Bull en cas de projet de cession du contrôle de Crescendo Industries**

Pendant toute la période d'incessibilité définie ci-dessus, Crescendo Industries et ses actionnaires s'engagent à ce que Crescendo Industries notifie à Bull tout projet de transfert à titre gratuit ou onéreux de titres de Crescendo Industries et tout projet d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de Crescendo Industries ayant pour objet ou pour effet de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de Crescendo Industries à un concurrent de Bull opérant dans le domaine de l'informatique et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes d'un (1) milliard d'euros au moins (« un concurrent qualifié »).

La notification de tels projets susceptibles de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de Crescendo Industries à un concurrent qualifié par Crescendo Industries à Bull vaudra promesse unilatérale de vente des actions offertes de Crescendo Industries au bénéfice de Bull.

■ **Gouvernance de Bull**

- Conseil d'administration : deux membres seront nommés sur proposition de Crescendo Industries, parmi lesquels Crescendo Industries en tant que personne morale. En cas de modification ultérieure du nombre de membres du conseil d'administration ou d'accroissement de la participation de Crescendo Industries dans Bull, le nombre de membres nommés sur proposition de Crescendo Industries sera déterminé au prorata de sa participation. En cas de réduction de la participation de Crescendo Industries à moins de 10 %, le nombre d'administrateurs nommés par cette dernière sera réduit à un ;
- Comité stratégique : il intégrera le représentant permanent de Crescendo Industries au Conseil d'administration de Bull ainsi qu'une personne morale sur proposition de Crescendo Industries, n'ayant ni la qualité de dirigeant social ni de fonction opérationnelle dans le groupe Bull ;
- Comités hommes et organisation : un membre sera nommé sur proposition de Crescendo Industries qui sera un des membres du conseil d'administration n'exerçant pas de fonction opérationnelle ;
- Comité d'audit : le comité intégrera un des deux membres du Conseil d'administration de Bull nommé sur proposition de Crescendo Industries en tant que personne morale.

■ **Engagement de non-concurrence**

Crescendo Industries sera tenu par un engagement de non-concurrence à l'égard de Bull tant que la participation de Crescendo Industries dans le capital social de Bull sera égale ou supérieure à 10 %, et pour une durée de trois ans à compter de la date à laquelle sa participation deviendra inférieure à 10 % par la suite de la cession par Crescendo Industries d'actions Bull. En tout état de cause, l'engagement de non-concurrence à la charge de Crescendo Industries ne pourra excéder une durée de cinq (5) ans à compter du 18 janvier 2010.

Chacun des membres du Directoire de Crescendo Industries ainsi que les administrateurs et/ou les membres des comités de Bull nommés sur proposition de Crescendo Industries seront tenus par un engagement de non-concurrence à l'égard de Bull tant qu'ils seront en fonction et pour une durée de trois ans à compter de la date de cessation, pour quelque cause que ce soit, de leurs fonctions.

Les personnes intéressées sont Philippe Vannier et Crescendo Industries.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull le 18 janvier 2010.

L'ensemble de ces clauses a continué à produire ses effets au titre de l'exercice 2011.

2.3 Convention concernant les engagements de la société Bull au profit de Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull.

Votre conseil d'administration a arrêté la convention concernant les engagements de la société au profit de Monsieur Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull, pris en application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

Philippe Vannier bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire de 24 mois de rémunération fixe et variable, le variable étant le variable cible.

Cette indemnité est soumise à des conditions de performance mesurée par le taux moyen de réalisation de la performance depuis sa nomination dans la limite des 3 années précédant son départ.

Pour un taux de performance inférieur à 75 %, aucune indemnité n'est versée. L'indemnité est versée proportionnellement au taux moyen mesuré pour une performance entre 75 % et 100 %.

Sauf faute grave ou lourde, le déclenchement de cette indemnité se ferait en cas de départ contraint de ses fonctions à la demande de l'assemblée générale ou du conseil dans les cas suivants :

- à la suite d'un changement de contrôle, ou dans les 6 mois suivant un changement de contrôle. En cas de changement de contrôle ou de bloc d'actionnariat (pour une part supérieure à 15 %, seule ou groupée), le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception d'une faute grave ou lourde, cette résiliation interviendra dans le cadre d'une procédure de rupture ;
- à la suite d'un changement de stratégie ;
- en cas de non-renouvellement du mandat d'administrateur ;
- en cas de révocation ou démission à l'initiative du conseil.

L'indemnité de départ au titre du mandat ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant pourrait faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

En tant que de besoin, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce :

- aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne pourrait intervenir avant que le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues par les textes légaux et réglementaires, les dispositions du code de gouvernement d'entreprise adopté par Bull et les termes de la résolution du conseil d'administration ;
- cette décision serait rendue publique sur le site internet de la société dans les 5 jours de la réunion du conseil d'administration et resterait consultable jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
- tout versement effectué en méconnaissance de ces dispositions serait nul de plein droit.

La personne intéressée est Philippe Vannier.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull le 27 juillet 2010.

Cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2011.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Victor Amselem

Bénédicte Sabadie-Fauré



Le laboratoire électronique est créé en 1949. Ses travaux portent sur l'amplification électronique de la lecture photo-électrique des perforations.

F

faits marquants de l'exercice 2011

Innovative Products

Bull apporte son expertise à la recherche internationale sur la fusion contrôlée.

BBVA fait confiance à Bull pour son nouveau supercalculateur bullion classé serveur VMware le plus rapide au monde.

Computing Solutions

Bull lance « Le cloud by Bull » : une démarche stratégique pour aller vers le cloud d'entreprise.

Le Barcelona Supercomputing Center triple ses capacités de calcul.

Business Integration Solutions

EUROCONTROL confie à un consortium dirigé par Bull le développement de leurs applications métiers stratégiques.

Bull ouvre un centre de services dédié à la Business Intelligence.

Security Solutions

Bull lance Shadow, un système de brouillage unique au monde pour contrer les attaques d'engins explosifs télécommandés.

Amesys Conseil, expert en Conseil en innovation et ingénierie avancée, inaugure le MEDECYS : MicroElectronic Design Center ameSYS, un centre de services dédié à la microélectronique.

2011 (en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	65,5	786,5	337,1	123,5	1 312,6
Ratio book to bill	1,03	0,97	1,08	1,06	1,01
Chiffre d'affaires total	202,4	813,6	321,0	122,1	
Chiffre d'affaires inter BL	(138,7)	(5,8)	(8,1)	(5,8)	
Chiffre d'affaires consolidé	63,8	807,8	312,9	116,2	1 300,7
Évolution 2011/2010	+ 8,0 %	+ 5,7 %	+ 3,2 %	- 0,6 %	4,6 %
Marge contributive	20,8	64,5	9,8	2,5*	97,6
Coûts fonctionnels et transverses					(53,9)
EBIT					43,7

* Après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA.

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4

4.1	FAITS MARQUANTS	90
4.1.1	Innovative Products	90
4.1.2	Computing Solutions	92
4.1.3	Business Integration Solutions	93
4.1.4	Security Solutions	94
4.2	RÉSULTATS DU GROUPE	95
4.2.1	Changement de périmètre	95
4.2.2	Résultats au 31 décembre 2011	95
4.3	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	101
4.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES	102

4.1 FAITS MARQUANTS

L'activité de Bull en 2011 a été riche du fait de la mise en œuvre de BullWay et de la nouvelle organisation. Chaque Business Line a remporté de grands succès.

Nouveaux contrats, nouveaux produits, performance technologique, recrutements, Bull a encore montré vitalité et dynamisme et sa capacité à consolider son leadership dans les systèmes numériques critiques.

Bull a également créé le Club NumInnov, première réalisation dans la préparation du projet de réponse du Groupe dans le cadre des Investissements d'avenir du Grand Emprunt. Ce club associe 25 PME à Bull pour la présentation de son projet dans le cadre des Investissements d'avenir lancés par l'État français. Le projet NumInnov vise à établir une plate-forme de cloud computing pour les usages du calcul intensif. Les membres du club NumInnov pourront établir une coopération technologique avec Bull et bénéficier des infrastructures de pointe du Groupe sur le campus de Teratec (situé à Bruyères-le-Châtel) mises à disposition par Bull.

Le groupe Bull poursuit son développement avec le recrutement de 1 000 collaborateurs en 2011 dont 500 en France.

Pour répondre aux enjeux de ses clients et déployer des projets complexes, Bull recherche des personnalités, experts, des jeunes diplômés, pour accompagner ses clients dans le déploiement de solutions innovantes. Le Groupe, qui a fêté ses 80 ans, ne cesse d'innover pour être à l'avant-garde de l'informatique. Inventeur des premiers ordinateurs multitâches du monde, du premier PC et de la carte à puces intelligente, Bull a toujours été à la pointe de l'innovation pour répondre aux besoins de ses clients.

Après avoir accueilli 1 000 collaborateurs en 2010 dans le monde, le groupe Bull a poursuivi en 2011 sa politique de recrutement pour porter les projets de ses clients. Sur les 500 recrutements prévus en France, 50 % concernent l'Île-de-France, 50 % concernent la province et principalement le Sud-Est (PACA et Rhône Alpes) où le Groupe connaît une forte progression avec l'ouverture de deux centres de services de Business Intelligence.

Les jeunes diplômés issus d'écoles d'ingénieurs ou de cursus universitaire représentent 25 % des recrutements en France. Le Groupe recherche notamment 150 collaborateurs en Pologne et 100 autres au Brésil.

4.1.1 INNOVATIVE PRODUCTS

Bull apporte son expertise à la recherche internationale sur la fusion contrôlée

Dans le cadre du programme international *Fusion For Energy* (F4E), Bull a été retenu pour développer un nouveau supercalculateur de classe petaflopique, destiné à la recherche fondamentale. Bull équipera et assurera la maintenance et l'exploitation du futur centre de calcul qui sera installé dans l'*International Fusion Energy Research Center* (IFERC) à Rokkasho au Japon. Les plus grands compétiteurs mondiaux ont répondu à cet appel d'offres.

Le supercalculateur de Bull au Japon permet les modélisations et simulations les plus avancées dans le domaine des plasmas et des matériaux pour la fusion contrôlée. Il est mis à la disposition des chercheurs européens et japonais pour une période de 5 ans, à partir de janvier 2012 et aura une puissance dépassant le petaflops. Conçu en partenariat avec le CEA, c'est la troisième machine conçue et développée par Bull à atteindre ce niveau de performance. Il est l'une des composantes de l'« Approche Élargie » – un programme de recherche, complémentaire du projet ITER – engagé en novembre 2006 dans le cadre d'une coopération réunissant le Japon et l'Europe. F4E coordonne la contribution européenne à l'« Approche Élargie » et la JAEA, Japan Atomic Energy Agency, la contribution japonaise.

BBVA fait confiance à Bull pour son nouveau supercalculateur

Afin de poursuivre la croissance du Groupe et de consolider sa position parmi les leaders du secteur bancaire international, Banco Bilbao Vizcaya Argentina (BBVA) a décidé d'accroître son infrastructure informatique pour réaliser des calculs simulant les scénarios d'évolution

des marchés financiers. Pour répondre à ces besoins, Bull a conçu et fourni une solution flexible et modulaire, permettant à BBVA d'augmenter significativement ses capacités dans le Calcul haute performance tout en assurant un retour rapide sur investissements. La solution *Extreme Computing* de Bull est constituée par un cluster bullx de 41 teraflops permettant à BBVA de disposer du 5^e plus puissant supercalculateur en Espagne.

BBVA a ainsi multiplié par trois ses ressources de calcul, ce qui lui permet de réduire le temps d'exécution d'un tiers pour modéliser les scénarios mathématiques, avec comme résultat une meilleure gestion des risques financiers et un positionnement plus compétitif dans le marché des produits financiers complexes.

bullion classé serveur VMware le plus rapide au monde

Le serveur bullion, opérant sous VMware a été classé n° 1 au monde, selon le *benchmark* international SPECvirt_sc201.

Supportant 168 machines virtuelles (VM) sur un seul serveur, bullion se montre plus de deux fois plus puissant que son concurrent le plus proche et d'une plus grande efficacité, avec moins de disques et moins de mémoire. Le résultat de ce *benchmark* témoigne des qualités de robustesse et de puissance extrême de bullion, ce qui en fait aujourd'hui la plate-forme de référence pour les environnements virtualisés sous VMware, leader du marché.

Intégrant, de plus, des contraintes élevées de qualité de service, il est actuellement considéré comme le plus complet pour mesurer la qualité globale des plates-formes de virtualisation.

L'ensemble de ces caractéristiques fait de bullion la plate-forme idéale pour construire des infrastructures de type *cloud computing* privé.

Bull renouvelle ses *mainframes* GCOS 7 en les dotant d'une nouvelle architecture issue de l'*Extreme Computing*

Les nouveaux systèmes novascale gcos 7010 confirment la vocation de la gamme GCOS 7 à assurer une production lourde, performante et ultra-sécurisée et placent les *mainframes* GCOS 7 dans la dimension du *cloud computing* privé.

Ils associent les technologies de l'*Extreme Computing* aux technologies utilisées pour les grands serveurs d'entreprise aux bénéfices des applications critiques.

Supportant dès la conception la base Open Source PostgreSQL, les systèmes novascale gcos 7010 sont conçus pour protéger et enrichir le patrimoine informationnel des organisations.

La technologie Bull au service de l'Université de Perpignan Via Domitia

Le data center modulaire mobull™ au « format conteneur ISO45 », *plug & boot*, choisi par l'UPVD auprès de Serviware, protège et stocke les données informatiques. Il offre les services suivants : un haut niveau d'intégration (pour gérer la complexité technique), une haute disponibilité (minimiser les arrêts d'exploitation), une haute évolutivité et une haute efficacité énergétique.

Bull conçoit les solutions mobull™ en suivant certains principes :

- une puissance et une densité extrêmes avec 227 teraflops par conteneur ;
- une faible consommation d'énergie avec un système de refroidissement innovant, à très haut rendement énergétique, indépendant des technologies de serveurs ou de stockage utilisées ;
- une mise en service rapide et facile sous 8 semaines ;
- une grande flexibilité d'installation et d'évolution car isolé thermiquement, étanche et résistant, mobull™ peut être installé dans un bâtiment ou en extérieur.

Bull annonce la série bullx B700 DLC : cette nouvelle génération de supercalculateurs augmente spectaculairement l'efficacité énergétique du data center scientifique

Les supercalculateurs bullx B700 DLC sont destinés aux grands centres de calcul. Leur puissance multi-petaflopique permettra de réaliser des avancées majeures dans l'industrie et la recherche.

Leur technologie de refroidissement liquide direct est révolutionnaire. En permettant l'utilisation d'eau tiède pour le refroidissement, elle améliore la performance énergétique d'environ 40 % par rapport aux data centers traditionnels tout en conservant la même facilité de maintenance que des serveurs standard refroidis par air.

Bull annonce la série bullx B510, nouvelle génération de supercalculateurs petaflopiques ultra-denses

La série bullx B510 offre deux fois plus de performance de calcul et de débit mémoire que la précédente génération.

La série de lames de calcul bullx B510 est destinée à des systèmes de quelques nœuds de calcul jusqu'aux supercalculateurs multi-petaflopiques. La série bullx B510 est déjà au cœur de deux systèmes petaflopiques, le supercalculateur CURIE installé au centre TGCC en France et le supercalculateur Helios pour F4E à Rokkasho au Japon dans le cadre du projet ITER.

Conçue par les équipes R&D *Extreme Computing* de Bull, la série bullx B510 associe éco-efficacité, ultra-densité et ultra-performance. Elle offre deux fois plus de puissance de calcul que la génération précédente et permet d'optimiser la consommation électrique tout en assurant une densité maximale.

Extreme Computing : Tera 100 nommé réalisation majeure de l'année 2011 par la communauté mondiale du HPC

Lors du salon Super Computing 2011 qui se tient à Seattle et qui réunit plus de 10 000 personnes, les lecteurs de HPCwire, la revue en ligne la plus célèbre dans le monde du Calcul haute performance, ont classé Tera 100 réalisation majeure de l'année 2011 (*TOP supercomputing achievement*). Tera 100 est le supercalculateur conçu par Bull en partenariat avec le CEA/DAM pour le programme Simulation. Son avance technologique sur le marché lui permet d'être classé depuis un an n° 1 en Europe, au TOP500.

4.1.2 COMPUTING SOLUTIONS

Le data center de Bull à Trélazé récompensé par la Commission européenne pour ses performances énergétiques

À l'occasion de la septième édition de Data Centers Europe 2011, le data center de Bull à Trélazé a reçu le prix de l'implémentation exceptionnelle des pratiques de performance énergétique des data centers parmi 120 concurrents à l'échelle européenne dont une dizaine en France. Décerné par la Commission européenne, ce prix récompense la transformation d'un data center existant, construit depuis plus d'un an pour son excellence dans l'implémentation des pratiques de performance énergétique.

Le data center de Trélazé, d'une superficie de plus de 3 200 m², est dédié aux activités d'infogérance de Bull pour les applications critiques. Le data center héberge des applications à plusieurs niveaux de densité, pouvant aller jusqu'à 40 kW par baie, et fournissant des services à très fortes exigences de qualité de service. Le data center intègre les dernières innovations et pratiques en termes d'efficacité énergétique, de développement durable et il répond aux préoccupations majeures des entreprises cherchant à allier performance, responsabilité sociétale et sécurité. Le data center de Trélazé héberge le site mon.service-public.fr ainsi que des applications sensibles demandant un très haut niveau de disponibilité. C'est également un des data centers majeurs pour l'offre de *cloud computing* chez Bull.

C1000 consolide ses systèmes avec bullion

Grâce aux serveurs novascale bullion de Bull, le groupe de supermarchés néerlandais C1000 va pouvoir réduire de cinquante à quatre le nombre de machines sur lesquelles fonctionne son système d'information. Cette spectaculaire consolidation va permettre de significatives économies de maintenance, de surface et de consommation énergétique tout en maintenant des niveaux très élevés de performance et de sécurité. Spécifiquement conçus pour tirer parti des techniques de virtualisation les plus avancées de VMware, les serveurs bullion préparent l'évolution du système d'information de C1000 vers un *cloud* privé.

bullion, serveur le plus rapide au monde pour virtualiser les applications critiques, a été choisi par Xerox

En équipant le groupe Xerox de la technologie bullion, Bull lui offre la plate-forme idéale pour concilier virtualisation et performance dans le cadre de ses services managés d'édition et de dématérialisation sur ses quinze sites de production français.

Xerox utilise cinq serveurs bullion, deux pour son data center principal, deux en miroir sur son data center secondaire, et un pour ses propres besoins informatiques dans lesquels sont implantés les systèmes d'impression et de numérisation et deux data centers, où sont regroupés les moyens informatiques nécessaires à ces prestations, soit près de 450 serveurs logiques. Actuellement, les deux bullion du site principal accueillent 49 serveurs de production. bullion permettra à Xerox de mutualiser les ressources physiques de l'ensemble de ses environnements, y compris Windows.

Cloud : Bull et CA Technologies forment une alliance stratégique

Cette alliance stratégique, mettant en œuvre plusieurs synergies technologiques, vise à aider les grandes entreprises à transformer leurs infrastructures informatiques hétérogènes en architectures de *clouds* privés.

Cette alliance fournira aux clients des services à forte valeur ajoutée de conseil et d'intégration construits autour de l'offre d'automatisation et de gestion des niveaux de service de CA Technologies. Elle permettra également aux deux sociétés d'aider leurs clients à augmenter la productivité de leurs infrastructures informatiques et à rationaliser les composants de leur architecture en silo, tout en automatisant la plupart de leurs processus de gestion.

Le Barcelona Supercomputing Center triple ses capacités de calcul

Le nouveau cluster bullx de Bull équipé d'accélérateurs NVIDIA Tesla est le calculateur le plus puissant d'Espagne. Il permettra à l'université de consolider ses recherches dans des modèles de programmation, de développement d'outils et de portage d'applications. Ce nouveau système Bull, basé sur des nœuds bullx équipés individuellement de processeurs Intel et de cartes graphiques NVIDIA, fournit des performances maximales de 186 téraflops. Il double la capacité de calcul du MareNostrum, consomme sept fois moins d'électricité et occupe 13 fois moins d'espace. En combinant ce nouveau calculateur au système MareNostrum existant, le consortium public a triplé les ressources en calcul intensif mises à la disposition de la communauté scientifique espagnole.

Le nouveau supercalculateur Bull au service des recherches climatiques de l'Institut royal météorologique des Pays-Bas

L'Institut royal météorologique des Pays-Bas (KNMI) et Bull s'associent pour la mise en œuvre d'un nouvel environnement de calcul intensif à haute performance pour accroître la précision des prévisions météorologiques et climatiques au sein de l'un des centres de données météorologiques les plus performants et les plus éco-responsables d'Europe.

Outre sa technologie innovante « conçue et produite en Europe », Bull propose également des services HPC complets, incluant les conseils, la maintenance, la surveillance et l'assistance. Le nouvel environnement sera basé sur le système lame bullx. Cette technologie Bull va permettre au KNMI de profiter d'une véritable résilience, d'un délai de mise en œuvre rapide, d'une consommation d'électricité limitée et d'un coût total de possession (TCO) réduit.

Bull lance « Le cloud by Bull » : une démarche stratégique pour aller vers le *cloud* d'entreprise

L'approche de Bull répond aux quatre grands défis que pose le *cloud* à l'entreprise (stratégie, évolutivité, souveraineté, sécurité) pour engager de manière pragmatique le voyage vers le *cloud* :

- **le *cloud* métier** : Bull lance Advisory Services for Cloud, une méthodologie de conseil et d'accompagnement à la transformation vers le *cloud* ;
- **le *cloud* agile** : Bull introduit bullion cloud platform, plate-forme novatrice de *cloud computing* clé en main, et renforce ses gammes de serveurs haute performance (novascale, Escala, bullx) et sa gamme StoreWay pour le stockage avec les fonctionnalités requises pour le *cloud* ;
- **le *cloud* sécurisé** : Bull apporte une réponse de bout en bout aux enjeux de la sécurité avec une offre complète de sécurité pour le *cloud* ;
- **le *cloud* maîtrisé** : Bull lance deux offres pour les entreprises souhaitant mettre en place des *clouds* privés hébergés, et propose des approches de *cloud* public spécialisées pour le calcul scientifique et l'e-business.

Bull annonce bullion cloud platform pour accélérer la mise en œuvre de *clouds* privés sécurisés

Bull a développé une solution clé en main, privilégiant la qualité de service et mettant la simplicité au cœur des infrastructures de *cloud* privé, basée sur bullion, le plus puissant serveur X86 pour les entreprises. Cette offre est conçue pour aider les entreprises à bâtir et à mettre en œuvre des *clouds* privés.

bullion cloud platform est une solution complète associant la puissance de serveurs conçus et fabriqués en Europe, le meilleur des technologies de partenaires et les propres technologies de Bull dans la sécurité. L'objectif de l'offre bullion cloud platform est de répondre aux besoins les plus élevés en termes de sécurité, d'évolutivité et de performance.

AT Internet dope la performance de ses services grâce à la solution décisionnelle intégrée de Bull, « Bull FastTrack »

Pour cette société pionnière du web analytics qui se différencie par la qualité de ses solutions, la performance des temps de réponse des requêtes de ses clients est un enjeu majeur. AT Internet offre en effet aujourd'hui à ses clients la possibilité de consulter en temps réel leurs données quotidiennes, ou de faire des analyses rétroactives, de plus en plus spécifiques, impliquant des volumétries très importantes : plus de 75 téraoctets sont prévus au total pour 2011.

C'est pour répondre à cette exigence que AT Internet a choisi Bull pour faire évoluer ses infrastructures en s'appuyant sur les nouvelles technologies offertes par les appliances décisionnelles.

4.1.3 BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS

EUROCONTROL confie à un consortium dirigé par Bull le développement de leurs applications métiers stratégiques

L'organisation EUROCONTROL, dont Bull aura la charge du système, gère la totalité du trafic aérien à travers l'Europe, définissant et optimisant le parcours des avions, contrôlant les plans de vol et assurant la sécurité aérienne dans le ciel européen. Il s'agit donc d'un système critique, qui devra traiter de forts volumes de données et fournir des niveaux de sécurité très élevés.

Ce succès a été possible grâce au savoir-faire de Bull dans le développement de systèmes associés à l'expertise sécurité d'Amesys. Afin de différencier l'offre de Bull face à la concurrence européenne, la compétence du Groupe en matière de sécurité et les synergies ainsi créées se sont révélées déterminantes sur le segment des systèmes critiques. Outre le développement et les essais, Bull dirigera un bureau de transformation stratégique afin d'aider EUROCONTROL à faire évoluer sa stratégie d'approvisionnement. La valeur totale du contrat s'élève à 43 millions d'euros répartis sur les cinq prochaines années.

Selon les termes de ce contrat, Bull, représentant du consortium, développera une approche industrielle de la gestion des logiciels,

s'éloignant peu à peu du modèle basé sur le temps et les moyens pour basculer vers un modèle basé sur des prix fixes répertoriés dans un catalogue de services. Le contrat couvre notamment le développement d'applications basé sur des cahiers des charges, les services d'approvisionnement pour le développement d'applications, l'augmentation des effectifs et les services de support optionnels.

Bull ouvre un centre de services dédié à la Business Intelligence

En ligne avec sa stratégie d'industrialisation, de focalisation sur ses offres à valeur ajoutée et de capitalisation sur ses domaines d'excellence, Bull ouvre le premier centre de services dédié à SAP BI en France.

Le Centre de Services SAP BI de Bull en Rhône-Alpes est une pièce maîtresse du dispositif d'industrialisation et de spécialisation engagé par la BL Business Integration Solutions dans le cadre du plan BullWay. Il a pour vocation de servir l'ensemble des clients Bull et propose une capacité de production optimisée pour le développement et la maintenance de systèmes d'information décisionnels. Constitué dans sa grande majorité de consultants confirmés, le centre de services

recrute une part de ses effectifs parmi les jeunes diplômés qui y trouvent une plate-forme métier leur garantissant une montée en compétences rapide, une employabilité renforcée, des projets ambitieux et innovants dans un cadre de référence.

Le Conseil Régional du Languedoc Roussillon gagne le « SAP Quality Awards 2011 »

Primé dans la catégorie « New Business Application Implementation », le Conseil Régional a mis en œuvre avec Bull une solution de restitution.

Le contrat de Tierce Maintenance Applicative (TMA), signé avec le Conseil Régional du Languedoc Roussillon pour la mise en œuvre du système de gestion et de pilotage de la collectivité, consiste en la création de modules métiers (Finance, RH, Transport, Formation Professionnelle, Éducation, Elus) permettant de partager la même information entre les directions opérationnelles et les directions fonctionnelles.

Cet outil traite les alertes et aide à la décision pour le pilotage des moyens et des grands processus (ressources humaines, financiers, marchés publics et subventions) et apporte une information adaptée aux différents contextes métiers.

4.1.4 SECURITY SOLUTIONS

Bull lance Shadow, un système de brouillage unique au monde pour contrer les attaques d'engins explosifs télécommandés

Avec Shadow, brouilleur réactif intelligent, basé sur une technologie unique au monde qui couvre à la fois l'interception, le brouillage et la neutralisation des *Remote Controlled Improvised Explosive Devices* (RCIED), y compris les plus récents (UMTS...), Bull renforce son leadership en matière de sécurité. Contrairement aux systèmes traditionnels, cette adaptabilité permet de réduire considérablement l'exposition des opérateurs et des passagers des véhicules aux radiations, ce qui en fait un système adapté à une utilisation intensive.

Le brouillage « intelligent » de Shadow permet une optimisation des capacités d'action du brouilleur. En effet, Shadow adapte sa puissance en fonction des formes d'ondes de brouillage (FOB) mais aussi des menaces qu'il identifie grâce à sa capacité à les détecter et les classer. Le système n'émet que sur présence d'une menace et se reconfigure automatiquement en fonction de sa localisation en tenant compte des plans de fréquence internationaux.

Amesys Conseil, expert en Conseil en innovation et ingénierie avancée, inaugure le MEDECYS : MicroElectronic Design Center ameSYS, un centre de services dédié à la microélectronique

Basé en région sud-est sur la technopole de Sophia Antipolis, le centre MEDECYS aura pour vocation d'être un centre de conception et d'expertise dans les domaines de la conception FrontEnd et Backend d'Asics numériques et de la vérification d'Asics numériques. Déjà bien implantée dans les métiers de la microélectronique, Amesys Conseil continue la diversification de son offre en créant un plateau de services en conception de puces électroniques. Ce nouveau centre de services qui réunit plus de 20 ingénieurs, experts et chefs de projets, ambitionne de doubler de taille d'ici la fin de l'année 2012.

4.2 RÉSULTATS DU GROUPE

4.2.1 CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

- Le 13 janvier 2011, Bull a annoncé l'acquisition des activités solutions de stockage de la société VAS basée au Caire, en Égypte. VAS est le principal distributeur et intégrateur de solutions de stockage du marché égyptien, mais aussi le plus important partenaire local d'EMC. Bull est devenu l'actionnaire principal d'une nouvelle société nommée VAS Integrated Solutions (VIS) devenue propriétaire des activités mentionnées ci-dessus.
- Fin octobre 2011, afin de renforcer son leadership dans le domaine des systèmes numériques critiques et proposer des offres innovantes, Bull acquiert Time Reversal Communications,

spécialiste des communications sans fil et des appareils nomades sécurisés. Time Reversal Communications offre l'opportunité à Bull d'acquérir des compétences dans des segments de marchés complémentaires à ses offres actuelles, en maîtrisant l'ensemble de la gamme de produits et d'avoir accès à des technologies d'avenir innovantes.

Les résultats ci-après reprennent ces modifications de périmètre, les nouvelles activités à partir de leur entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

4.2.2 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	1 300,7	1 243,1	+ 4,6 %
Marge brute	289,9	278,3	
% chiffre d'affaires	22,3 %	22,4 %	- 0,1 pt
Frais de Recherche et Développement nets	(24,4)	(19,8)	
% chiffre d'affaires	1,9 %	1,6 %	+ 0,3 pt
Frais commerciaux et administratifs	(220,0)	(220,0)	
% chiffre d'affaires	16,9 %	17,7 %	- 0,8 pt
Résultat de change sur flux opérationnels	(1,8)	(3,0)	
EBIT *	43,7	35,5	+ 8,2
% chiffre d'affaires	3,4 %	2,9 %	+ 0,5 pt
Produits de cession et autres produits et charges opérationnels	(26,6)	5,3	
Coûts de départs transactionnels	(15,8)	(14,1)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0,8	(0,4)	
CRMF **	3,3	(1,7)	
Résultat opérationnel ***	5,4	24,6	
Résultat de change sur flux financiers	0,6	0,6	
Frais financiers nets	(11,5)	(8,6)	
Charge d'impôts	(10,9)	(10,0)	
Part des minoritaires	(0,1)	(0,1)	
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	(16,5)	6,5	- 23,0

* EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) : résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des sociétés associées tel que présenté au compte de résultat.

** CRMF : Clause de retour à meilleure fortune.

*** Y compris quote-part dans le résultat des entreprises associées.

À fin 2011, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 1 300,7 millions d'euros, en croissance de 4,6 % par rapport au chiffre d'affaires de 2010. A taux de change constants, la croissance est de 5,1 %.

La croissance organique, c'est-à-dire sans la prise en compte du chiffre d'affaires apporté par l'acquisition réalisée en Égypte au premier semestre et celle de Time Reversal Communications réalisée en France au deuxième semestre, et à taux de change constants, est de 3,7 %.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé pour 2011 évolue légèrement par rapport à 2010. Le chiffre d'affaires apporté par l'acquisition réalisée en Égypte impacte le poids relatif du Reste

du monde. La croissance en Amérique latine a un effet similaire. Ces deux évolutions réduisent la part de la France malgré la croissance enregistrée sur cette géographie.

Répartition géographique du chiffre d'affaires (%)

	2011	2010
France	55,8 %	56,3 %
Europe hors France	29,1 %	29,1 %
Amérique du Nord	1,7 %	2,1 %
Amérique du Sud	4,7 %	4,4 %
Reste du monde	8,7 %	8,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

La marge brute du Groupe s'établit à 289,9 millions d'euros pour 2011, soit 22,3 % du chiffre d'affaires à comparer respectivement à 278,3 millions d'euros et 22,4 % publiés pour 2010.

Les frais nets de Recherche & Développement s'établissent à 24,4 millions d'euros, en hausse de 4,6 millions d'euros par rapport à 2010 du fait de dépenses plus élevées. L'effort R&D du Groupe se concentre désormais principalement sur les systèmes de calcul intensif, les infrastructures nouvelle génération pour les centrales numériques, ainsi que les solutions de sécurité avancées.

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à 220,0 millions d'euros en 2011, stables par rapport à 2010, et traduisent l'objectif d'accroissement de la productivité de ces ressources. La conséquence de cette stabilité est une amélioration du taux des frais commerciaux et administratifs par rapport au chiffre d'affaires.

Après prise en compte des pertes de change sur flux opérationnels, l'EBIT s'établit ainsi à 43,7 millions d'euros en progression de 8,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2010. En relation au chiffre d'affaires, la progression est de 0,5 point.

Les produits de cession et autres produits et charges opérationnels non courants sont constitués principalement de :

- (i) la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition du groupe Amesys et une accélération de l'amortissement de la partie du prix d'acquisition allouée aux immobilisations incorporelles acquises, pour un montant de 34,5 millions d'euros. Cette charge est due à la révision des perspectives d'activité et de nouvelles dispositions fiscales limitant l'utilisation des reports déficitaires ;
- (ii) une reprise sans consommation d'une provision sur litiges postérieurs à une cession de filiale, toutes les voies de recours étant épuisées, pour 6,0 millions d'euros ;
- (iii) un gain sur la cession d'une participation et un complément de gain sur cession antérieure pour 1,2 million d'euros ;
- (iv) un gain exceptionnel lié à la récupération d'excédents de financement sur les plans de préretraite mis en place par le Groupe au début des années 2000, pour 0,9 million d'euros.

Les coûts des départs transactionnels en France et à l'étranger représentent 15,8 millions d'euros.

La Clause de retour à meilleure fortune dont bénéficie l'État français, condition de l'aide à la restructuration reçue par Bull en janvier 2005, a été réduite avec un impact positif sur le résultat de 3,3 millions d'euros principalement du fait que cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2011, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte.

Les autres pertes et gains de change représentent la part non opérationnelle des opérations de change liées à la position financière du Groupe.

En 2011 les frais financiers nets s'élèvent à 11,5 millions d'euros, dont un coût financier de 4,9 millions d'euros lié à l'actualisation des engagements de retraite en Allemagne et de 3,7 millions d'euros lié à l'actualisation des créances de Crédit d'impôt recherche.

La charge d'impôt sur les bénéfices, quant à elle, s'élève à 11,1 millions d'euros et la réévaluation des impôts différés actifs et passifs, y compris ceux liés à la Clause de retour à meilleure fortune, à un gain de 0,2 million d'euros.

Le résultat net, part du Groupe, s'établit ainsi à fin décembre 2011 en perte à 16,5 millions d'euros alors que le Groupe avait enregistré un gain de 6,5 millions en 2010.

Aucune transaction entre parties liées n'a influé significativement sur la situation financière ou les résultats.

RÉSULTATS PAR BUSINESS LINE

Depuis le 1^{er} janvier 2011 les activités du Groupe sont regroupées dans quatre Business Lines à vocation mondiale : deux Business Lines technologiques et deux Business Lines offrant des solutions complètes aux clients du Groupe s'appuyant notamment sur les offres des Business Lines technologiques.

La Business Line Innovative Products est en charge du développement des offres de supercalculateurs et de serveurs haute performance répondant aux exigences des clients du Groupe pour leurs applications critiques. Elle porte l'effort de Recherche et Développement du Groupe dans ces domaines.

La Business Line Security Solutions fédère les activités produits et services du Groupe dans le domaine des systèmes critiques et de la sécurité numérique (sécurité réseaux et cryptographie, gestion des identités, infrastructures de confiance...).

La Business Line Computing Solutions fournit à ses clients, en France et à l'international, des solutions d'infrastructures critiques et sécurisées, qui vont de la distribution de produits et leur maintenance, à l'ingénierie d'infrastructure et l'infogérance.

Enfin la Business Line Business Integration Solutions regroupe les offres de conseil, d'intégration et de solutions applicatives sectorielles.

Les prises de commandes représentent la part ferme des contrats signés pendant l'exercice ainsi que la valorisation pour l'exercice des contrats qui se renouvellent automatiquement ou qui n'ont pas d'échéance.

Les Business Lines reconnaissent non seulement le chiffre d'affaires externe au périmètre du Groupe qu'elles réalisent avec leurs clients en direct, mais elles reconnaissent également le chiffre d'affaires interne qu'elles font vis-à-vis d'une autre Business Line lorsque celle-ci intègre dans la solution offerte au client un composant de leur offre.

L'ensemble de ces chiffres d'affaires internes est éliminé au niveau Groupe.

Les échanges entre les Business Lines se font généralement à un niveau de prix comparable à celui qui serait établi pour des parties tierces et peuvent résulter de négociations spécifiques. En particulier la Business Line Innovative Products bénéficie d'une marge de producteur sur ses produits distribués par les autres Business Lines.

Les Business Lines supportent le coût de leurs frais de Recherche et Développement, ainsi que leurs frais commerciaux et d'administration propres.

Les coûts commerciaux et administratifs de l'organisation International and Business Development, en charge du développement commercial du Groupe en France et à l'international, ainsi que ces mêmes coûts pour les structures fonctionnelles du Groupe, ne sont pas alloués.

2010

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	55,5	818,8	320,2	118,0	1 312,5
Ratio book to bill	0,94	1,07	1,06	1,01	1,06
Chiffre d'affaires total	173,5	767,3	310,2	121,3	
Chiffre d'affaires inter BL	(114,5)	(3,5)	(6,9)	(4,3)	
Chiffre d'affaires consolidé	59,1	763,9	303,3	116,9	1 243,2
Marge contributive	21,6	59,9	7,1	7,2*	95,8
Coûts fonctionnels et transverses					(60,3)
EBIT					35,5

* Après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA

2011

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	65,5	786,5	337,1	123,5	1 312,6
Ratio book to bill	1,03	0,97	1,08	1,06	1,01
Chiffre d'affaires total	202,4	813,6	321,0	122,1	
Chiffre d'affaires inter BL	(138,7)	(5,8)	(8,1)	(5,8)	
Chiffre d'affaires consolidé	63,8	807,8	312,9	116,2	1 300,7
Évolution 2011/2010	+ 8,0 %	+ 5,7 %	+ 3,2 %	- 0,6 %	4,6 %
Marge contributive	20,8	64,5	9,8	2,5*	97,6
Coûts fonctionnels et transverses					(53,9)
EBIT					43,7

* Après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA

Innovative Products

Les prises de commandes de la Business Line Innovative Products sont en forte progression de 17,9 % en 2011 par rapport à 2010. La bonne tenue de l'activité serveurs propriétaires, le démarrage de bullion, ainsi que la croissance de l'activité de la filiale Serviware compensent la légère décroissance des autres activités.

Le chiffre d'affaires progresse fortement de 16,7 % à 202,4 millions d'euros sur la base notamment des contrats *Extreme Computing* enregistrés au Japon (le supercalculateur de Rokkasho pour le projet ITER de fusion nucléaire contrôlée) et en Allemagne (l'Université RWTH « Aix La Chapelle » pour la recherche scientifique, industrielle et environnementale). La progression du chiffre d'affaires correspondant aux partenariats Recherche et Développement contribue également à cette croissance.

La marge contributive s'établit à 20,8 millions d'euros en légère diminution par rapport à 2010.

Computing Solutions

Les prises de commandes de la Business Line Computing Solutions sont en repli de 3,9 % à fin 2011 par rapport à fin 2010 avec une contraction des activités Escala et *managed services*. L'acquisition faite début 2011 en Égypte contribue pour 17,1 millions d'euros aux prises de commandes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 813,6 millions d'euros, en progression de 6,0 % par rapport à 2010 en particulier grâce à l'acquisition faite en Égypte. Les différentes zones et activités réalisent des performances contrastées. Toutefois, sur le plan géographique, une bonne activité en France et en Allemagne, compense les zones géographiques en retrait par rapport à 2010. De même, sur le plan des offres, une progression des activités *Extreme Computing*, Storeway et Maintenance et Infrastructure Services, compense les activités, comme les serveurs Escala, moins dynamiques.

La marge contributive s'établit à 64,5 millions d'euros en progression de 4,6 millions d'euros par rapport à 2010.

Business Integration Solutions

Les prises de commandes de la Business Line Business Integration Solutions croissent de 5,3 % en 2011 par rapport à 2010. Au cours du premier semestre, EUROCONTROL, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, a confié à un consortium dirigé par Bull un marché échelonné sur plusieurs années visant à développer et tester des applications métiers stratégiques.

Le chiffre d'affaires de 321,0 millions d'euros, affiche une progression de 3,5 % par rapport à 2010. Les activités en France, en Amérique latine ainsi que les activités en Pologne soutiennent principalement cette croissance. Malgré la crise qui perdure, la bonne tenue de l'activité en Espagne est à remarquer.

La marge contributive s'établit à 9,8 millions d'euros, en progression de 2,7 millions d'euros par rapport à 2010.

Security Solutions

Les prises de commandes de la Business Line Security Solutions sont en croissance de 4,7 % à fin 2011 par rapport à fin 2010 avec une accélération de la croissance au deuxième semestre à 23,0 %. Les activités conseil d'Amesys et les activités TrustWay et Sécurité tirent cette croissance.

Le chiffre d'affaires, à 122,1 millions d'euros, est globalement stable par rapport à 2010. La légère croissance de 0,7 % provient de l'entrée dans le périmètre de cette Business Line de la filiale Time Reversal Communications, acquise au dernier trimestre 2011.

La marge contributive est dégradée en volume et en taux (2,5 millions d'euros après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA). En effet, les offres de sécurité pour lesquelles les cycles de décision, déjà longs, se sont allongés, nécessitent un investissement commercial supplémentaire. Ceci est le cas pour les offres de haute technologie dans le secteur de la défense qui demandent un engagement à moyen terme. La dépréciation partielle du goodwill reflète cette situation. A l'inverse, les offres de sécurité à cycle de décision rapide tels le conseil et l'ingénierie ont été particulièrement dynamiques.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie brute

(en millions d'euros)

	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	278,8	282,2
Comptes de garantie	67,2	44,1
TRÉSORERIE BRUTE	346,0	326,3

La trésorerie disponible (« Trésorerie et équivalents de trésorerie ») est constituée principalement de placements en OPCVM monétaires, et de comptes à terme bancaires avec possibilité de sortie à tout moment dans des conditions prévues contractuellement.

Les comptes de garantie sont constitués, d'une part des comptes de garantie liés aux programmes de cession de créances, et d'autre part aux dépôts requis par les banques garantissant certaines opérations commerciales ou financières. Ils constituent une part non immédiatement disponible de la trésorerie. La progression du montant

des comptes de garantie est due à un aspect technique très ponctuel, tenant au fait que le 31 décembre n'était pas un jour ouvré.

Une partie de la trésorerie a pour origine les cotisations de retraite accumulées dans la filiale allemande du Groupe et non externalisées conformément à la législation en vigueur.

En 2011, la trésorerie brute du Groupe a augmenté de 19,7 millions d'euros.

Tableau de financement

(en millions d'euros)

	2011	2010
EBIT	43,7	35,5
Amortissements	21,5	19,8
Investissements (opérationnels)	(19,5)	(27,9)
Variation du besoin en fonds de roulement	(23,4)	35,0
Flux opérationnel	22,3	62,4
Frais financiers nets payés	(4,2)	(3,6)
Impôts payés	(11,1)	(10,2)
Flux non récurrents	(20,1)	(50,9)
Flux total de trésorerie	(13,1)	(2,3)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (A)	19,7	(12,5)
Augmentation/(diminution) de la dette (B)	32,8	(10,3)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A - B)	(13,1)	(2,3)

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a consommé 13,1 millions d'euros de trésorerie nette, l'activité générant un flux de trésorerie de 22,3 millions d'euros.

Le Groupe avait précédemment retenu la notion de « flux provenant des opérations courantes » pour suivre sa performance de génération de trésorerie opérationnelle. La notion désormais retenue est celle de « flux opérationnel », qui exclut les frais financiers nets et les impôts. Les frais financiers nets sont les frais effectivement décaissés.

Le Groupe considère que cette définition est plus représentative des flux de trésorerie qui sont du ressort des responsables opérationnels.

Les principaux éléments des flux de trésorerie non récurrents sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Remboursement financement plans de retraite	0,9	6,0
Départs transactionnels	(8,5)	(12,9)
Paiement CRMF	(4,6)	(2,9)
Montant net des acquisitions et cessions d'entités ou d'activités	(2,0)	(34,7)
Compléments de prix sur acquisitions antérieures	(3,7)	(4,8)
Règlement litige fiscal	(1,1)	-
Autres	(1,1)	(1,6)
TOTAL FLUX NON RÉCURRENTS	(20,1)	(50,9)

La réconciliation entre le flux opérationnel indiqué dans le tableau de financement ci-dessus et le flux généré par l'activité figurant au tableau 5.2.4 est indiquée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2011	2010
Flux opérationnel	22,3	62,4
Frais des départs transactionnels	(8,5)	(12,9)
Investissements opérationnels	19,5	27,9
Variations compte de garantie	(23,2)	(5,4)
Impôts	(11,1)	(10,2)
Autres ajustements	0,8	2,6
FLUX GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(0,2)	64,4

Trésorerie nette

(en millions d'euros)	2011	2010
Trésorerie brute	346,0	326,3
Financement de créances commerciales	(5,9)	(2,8)
Financement de créances locatives	(8,9)	(9,2)
Financement de créances de Crédit d'impôt recherche	(17,1)	-
Emprunts auprès d'établissements de crédit, location financement	(41,3)	(22,3)
Emprunts obligataires	(1,1)	(7,2)
Instruments dérivés passif	(0,7)	(1,6)
Option de vente au bénéfice de minoritaires	(0,6)	-
Autres dettes financières	(0,6)	(0,3)
Total endettement	(76,2)	(43,4)
TRÉSORERIE NETTE	269,8	282,9

Le Groupe a mis en place en janvier 2011 un crédit syndiqué d'un montant de 50 millions d'euros, dont la tranche amortissable sur 5 ans, d'un montant de 35 millions d'euros, a été immédiatement tirée.

Le solde de la dette est constitué très majoritairement par le financement de créances pour lesquelles il a été considéré que le Groupe gardait une part du risque, ne permettant pas la décomptabilisation selon les critères de l'IAS 39.

Il s'agit de cessions de créances commerciales avec recours à hauteur de 5,9 millions d'euros, de financements externes auxquels sont adossés des contrats de location de matériels à hauteur de 8,9 millions

d'euros, et de la mobilisation de créances de Crédit d'impôt recherche à hauteur de 17,1 millions d'euros. Le total de la dette correspondant à ces cessions de créances s'élève à 31,9 millions d'euros.

Le détail de ces engagements (répartition, conditions, maturité) figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Les intérêts courus non échus (ICNE) n'étaient pas comptabilisés en dettes financières en 2010. Le montant d'ICNE au 31 décembre 2010 (0,3 million d'euros) a été reclassé dans le présent document en dettes financières.

DETTES FOURNISSEURS

Par ancienneté, la valeur des dettes fournisseurs se détaille ainsi (pour la société mère) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Dettes fournisseurs non échues	0,2	-
Échues depuis moins de 30 jours	-	-
Échues depuis plus de 30 et moins de 60 jours	-	-
Échues depuis plus de 61 et moins de 90 jours	-	-
Échues depuis plus de 91 et moins de 180 jours	-	-
Échues depuis plus de 181 et moins de 360 jours	-	-
Échues depuis plus d'un an	-	-
TOTAL	0,2	-

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Pothar Investments SA, Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration a effectué les déclarations suivants auprès de l'AMF :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
			<i>(euros)</i>	<i>(euros)</i>
Pothar Investments SA	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	23/03/2012	2,945	235 576
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	28/02/2012	3,056	244 480
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 000 actions	14/02/2012	3,307	231 483
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 500 actions	10/02/2012	3,289	254 790
Pothar Investments SA	Acquisition de 64 000 actions	27/01/2012	3,086	197 504

En date du 26 mars 2012, à la connaissance de la Société, Pothar Investments SA détient 4 530 373 actions représentant 3,75 % du capital social et des droits de vote.

PERSPECTIVES

Lors d'une présentation le 9 décembre 2010, le groupe Bull a annoncé les axes de son plan de développement pluriannuel, avec pour objectif de se positionner sous trois ans comme un leader européen des systèmes numériques critiques. En termes d'objectifs financiers à moyen terme, Bull vise une amélioration de sa rentabilité, qui devrait presque doubler en 2013, avec un résultat opérationnel courant (EBIT), qui se situera entre 50 et 60 millions d'euros. Sur la même période, l'objectif en terme de croissance organique est d'atteindre un chiffre d'affaires annuel situé entre 1,35 et 1,45 milliard d'euros, soit une croissance environ 50 % plus rapide que le marché.

Ce plan de développement 2011-2013 et les objectifs financiers à moyen terme associés se fondent sur un périmètre constant d'activité, une reprise progressive de l'économie globale dans les 12 à 18 mois qui viennent et une absence de changements structurels dans la parité des principales monnaies comme dans les politiques d'investissements des pouvoirs publics.

Cette dynamique devrait être accompagnée d'un flux opérationnel de trésorerie d'au moins 80 % du résultat opérationnel courant (EBIT). La proportion du chiffre d'affaires réalisé à l'international devrait tendre vers 50% du chiffre d'affaires total.

4.3 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Bull, société mère du Groupe, a réalisé un profit net de 15,6 millions d'euros pour l'exercice 2011 par rapport à un profit de 6,8 millions d'euros l'année précédente.

Ce résultat provient principalement des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2011	2010
Impact des résultats des filiales de Bull sur le résultat de la société mère, nets des dividendes reçus	20,6	14,1
Résultat net des produits et charges financiers	(4,8)	(1,3)
Variation de la provision pour CRMF	3,3	(1,7)
Écart de change	0,8	0,1
Autres produits et charges	(4,3)	(4,4)
TOTAL	15,6	6,8

Les capitaux propres de Bull, après le profit de l'année 2011, s'élèvent à 182,4 millions d'euros, ils étaient de 166,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Bull n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices et n'escompte pas en distribuer dans un futur proche, afin de privilégier le financement de sa croissance.

Les résultats des principales filiales de Bull pour 2011 sont résumés ci-après :

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Chiffre d'affaires	Résultat net	Quote-part du capital détenue %	Valeurs d'inventaire des titres détenus
Bull SAS et ses filiales	35,6	46,2	808,3	38,7	100,0	118,0
Bull International S.A.S et ses filiales	10,3	13,1	481,4	2,8	100,0	26,3
Bull Data Systems Inc. et ses filiales	-	12,2	27,1	(9,1)	100,0	3,1
Filiales Amesys	5,8	30,8	91,5	(8,6)	100,0	98,3

(Normes IFRS)

Les résultats des principales filiales du groupe Amesys pour 2011 sont résumés ci-après :

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Chiffre d'affaires	Résultat net	Quote-part du capital détenue %
Amesys	1,4	18,6	28,0	(4,5)	100,0
Amesys Conseil Montpellier	-	0,9	7,2	0,3	100,0
Elexo	4,0	2,3	10,5	0,4	100,0
Amesys Conseil	-	0,4	26,2	0,9	100,0

(Amesys Conseil : quote-part du capital détenue 100 %, dont 45 % directement)

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Attribution de stock options

Lors de sa réunion le 15 février 2012, le conseil d'administration a décidé d'attribuer un total de 1 015 000 options de souscription d'actions à 29 salariés du Groupe, dont 710 000 options de souscription d'actions aux 10 membres du comité exécutif (dont 200 000 options au dirigeant mandataire social Philippe Vannier), conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 8 juin 2011. Le prix d'exercice a été fixé sans décote par rapport à la moyenne des cours de clôture de la période de référence, soit 3,16 euros par action. Ces attributions sont soumises à l'acceptation des bénéficiaires.

L'acquisition des options ou *vesting* se fera par quart chaque année, à chaque période anniversaire de la date d'attribution, à condition d'être présent dans l'entreprise conformément aux conditions fixées dans le règlement du plan d'attribution. En outre, conformément au code de gouvernance AFEP/MEDEF, des conditions de performance s'appliqueront à l'acquisition par Philippe Vannier des options qui lui ont été attribuées. Pour acquérir ses options, Philippe Vannier devra également avoir atteint, à chaque *vesting*, 75 % des objectifs ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'exercice écoulé. Ce pourcentage sera fixé et son atteinte mesurée annuellement par le conseil d'administration.

Lors de l'exercice des options, Philippe Vannier conservera en actions nominatives 30 % du gain net d'acquisition qui aura été réalisé à l'exercice, et ce pendant toute la durée de ses fonctions de Président-directeur général.

Attribution gratuite d'actions

Lors de sa réunion le 15 février 2012, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement un total de 179 000 actions à 28 salariés du Groupe conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale le 8 juin 2011. Aucune action n'a été attribuée aux membres du comité exécutif (y compris Philippe Vannier). Ces attributions sont soumises à l'acceptation des bénéficiaires.

Annnonce d'un accord d'exclusivité en vue de la cession des activités relatives au logiciel Eagle

En date du 8 mars 2012, le groupe Bull a annoncé la signature d'un accord d'exclusivité pour négocier la cession des activités d'une des filiales Amesys relatives au logiciel Eagle, destiné à construire des bases de données dans le cadre d'interception légale sur Internet.

Cette activité n'est pas stratégique pour le groupe Bull qui souhaite se concentrer sur son expertise en matière de systèmes critiques électroniques et en particulier sur les domaines concernant la protection des personnes et du territoire. L'activité dont la cession est envisagée représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires du groupe Bull.

Franchissement de seuil de participation

Par courrier en date du 19 mars 2012, Groupama Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société, et que ses FCP représentent 2 873 392 actions, soit 2,38 % du capital.



En 1985, Bull construit à Trélazé, près d'Angers, son premier data center. Il sera agrandi en 1990 et les premiers contrats d'infogérance signés dès 1993 (Photo 2011). Crédit : F. Daubron.

E

n application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Bull et de ses filiales sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

Compte de résultat simplifié

(en millions d'euros)

	2011	2010
Chiffre d'affaires	1 300,7	1 243,1
Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers	43,7	35,5
Résultat opérationnel*	5,4	24,6
Résultat financier	(10,9)	(8,0)
Résultat net, part du Groupe	(16,5)	6,5

* Dont une charge de 34,5 millions d'euros en 2011 liée à la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles constatés lors de l'acquisition du groupe Amesys. En 2010 une charge de 9,2 millions d'euros a été comptabilisée liée à la dépréciation de l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de la société Siconet.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BULL



5.1	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	106
5.2	COMPTES CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES	108
5.2.1	Compte de résultat consolidé	108
5.2.2	Bilan consolidé	109
5.2.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	110
5.2.4	Tableau de flux de trésorerie	111
5.2.5	Notes annexes aux comptes consolidés	112
5.2.6	Événements postérieurs à la clôture	154

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bull, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour un montant net de 102,3 millions d'euros au 31 décembre 2011, après constatation d'une perte de valeur de 31,5 millions d'euros sur l'écart d'acquisition Groupe Amesys. Bull procède à chaque clôture à des tests de perte de valeur des goodwill, selon les modalités décrites dans la note 2 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « IAS 36 Dépréciation des actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futures utilisées et nous avons vérifié que la note 12 « Ecart d'acquisition » de l'annexe donne une information appropriée. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.
- Bull présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs pour un montant de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, ainsi qu'exposé dans la note 8 « Charge d'impôts » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre décrite dans la note 2 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « IAS 12 Impôts différés » de l'annexe des comptes consolidés et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

- Bull présente au passif de son bilan une provision d'un montant de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, pour couvrir le remboursement partiel de l'aide à la restructuration accordée par l'Etat français et assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 23 « Provision pour clause de retour à meilleure fortune » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Victor Amselem

Bénédicte Sabadie-Fauré

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

5.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	(4)	1 300,7	1 243,1
Coûts des produits et services vendus		(1 010,8)	(964,8)
Marge brute		289,9	278,3
Frais de Recherche et Développement		(24,4)	(19,8)
Frais commerciaux		(138,3)	(137,7)
Frais administratifs		(81,7)	(82,3)
Résultat de change sur flux opérationnels		(1,8)	(3,0)
Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers		43,7	35,5
Autres produits opérationnels	(5)	9,8	18,1
Autres charges opérationnelles	(5)	(52,2)	(26,9)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(6)	0,8	(0,4)
Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	(23)	3,3	(1,7)
Résultat opérationnel		5,4	24,6
Résultat de change sur flux financiers		0,6	0,6
Charges de financement		(14,4)	(11,9)
Produits de financement		2,9	3,3
Résultat financier	(7)	(10,9)	(8,0)
Charge d'impôts	(8)	(10,9)	(10,0)
RÉSULTAT NET		(16,4)	6,6
Dont :			
■ part du Groupe		(16,5)	6,5
■ part minoritaires		0,1	0,1
Résultat de base par action	(9)	(0,14)	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		120 360 058	120 425 058
Résultat dilué par action	(9)	(0,14)	0,05
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		121 628 108	122 077 575

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

■ Résultat global consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	2011	2010
Résultat net	(16,4)	6,6
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	0,9	0,1
■ dont autres éléments non recyclables du résultat global	-	-
■ dont autres éléments recyclables du résultat global	0,9	0,1
Écarts de conversion	(1,4)	0,1
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(0,1)	-
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	2,4	-
Résultat global consolidé	(15,5)	6,7
Attribuable :		
■ au Groupe	(15,6)	6,6
■ aux minoritaires	0,1	0,1

5.2.2 BILAN CONSOLIDÉ

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2011	2010
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	(10)	18,9	23,5
Immobilisations corporelles	(11)	57,0	56,8
Écarts d'acquisition	(12)	102,3	129,7
Actifs financiers non courants	(13)	14,9	14,3
Impôts différés – actif	(8)	16,7	15,3
Total actifs non courants		209,8	239,6
Actifs courants			
Stocks et encours	(14)	73,0	67,1
Créances clients	(15)	133,7	124,4
Autres actifs courants	(16)	143,8	86,2
Placements en garantie		8,3	15,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17)	278,8	282,2
Total actifs courants		637,6	575,6
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(18)	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		847,4	815,2

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2011	2010
Capitaux propres			
Capital	(19)	12,1	12,1
Réserves	(20)	164,3	178,2
Capitaux propres		176,4	190,3
Dont :			
■ part du Groupe		175,6	190,1
■ intérêts minoritaires	(21)	0,8	0,2
Emprunts et passifs financiers non courants	(22)	55,2	18,8
Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	(23)	4,9	12,8
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	(24)	98,0	99,1
Autres provisions	(25)	20,8	23,1
Impôts différés – passif	(8)	5,6	3,9
Total passifs non courants hors capitaux propres		184,5	157,7
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		209,3	197,9
Clients : avances et acomptes reçus		11,7	9,6
Impôts à payer sur les bénéfices		4,4	7,5
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	(24)	10,4	9,2
Autres provisions	(26)	53,4	53,6
Autres passifs courants	(26)	176,3	164,8
Emprunts et passifs financiers courants	(22)	21,0	24,6
Total passifs courants		486,5	467,2
Passifs non courants détenus en vue de la vente	(18)	-	-
TOTAL DU PASSIF		847,4	815,2

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2010

(en millions d'euros)	Capital émis	Réserves liées au capital	Réserves de conversions	Autres réserves	Résultat accumulé non distribué	Sous-total	Minoritaires	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2010	9,7	270,0	(6,1)	2,2	(178,5)	97,3	0,1	97,4
Réserves de conversion	-	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6,5	6,5	0,1	6,6
Total du résultat global de la période	-	-	0,1	-	6,5	6,6	0,1	6,7
Augmentation de capital	2,4	82,5	-	-	-	84,9	-	84,9
Actions d'autocontrôle	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Paiement sous forme d'actions	-	1,4	-	-	-	1,4	-	1,4
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	12,1	353,8	(6,0)	2,2	(172,0)	190,1	0,2	190,3

2011

(en millions d'euros)	Capital émis	Réserves liées au capital	Réserves de conversions	Autres réserves	Résultat accumulé non distribué	Sous-total	Minoritaires	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2011	12,1	353,8	(6,0)	2,2	(172,0)	190,1	0,2	190,3
Réserves de conversion	-	-	(1,4)	-	-	(1,4)	-	(1,4)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	2,4	-	2,4	-	2,4
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	(1,4)	2,3	-	0,9	-	0,9
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(16,5)	(16,5)	0,1	(16,4)
Total du résultat global de la période	-	-	(1,4)	2,3	(16,5)	(15,6)	0,1	(15,5)
Autres opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	(0,6)	(0,6)	0,5	(0,1)
Actions d'autocontrôle	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Paiement sous forme d'actions	-	2,0	-	-	-	2,0	-	2,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	12,1	355,5	(7,4)	4,5	(189,1)	175,6	0,8	176,4

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	2011	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	282,2	299,1
Résultat net, part du Groupe	(16,5)	6,5
Intérêts minoritaires (participations non contrôlantes)	0,1	0,1
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
■ Amortissements	21,5	19,8
■ Provisions pour perte de valeur d'actifs corporels	2,9	(0,1)
■ Dépréciation écarts d'acquisition	31,5	9,2
■ Provisions	(1,0)	8,7
■ Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	(7,9)	(1,3)
■ Coûts et produits de financement	11,5	8,6
■ Impôts différés	(0,1)	(0,2)
■ Charge d'impôts courants	11,1	10,2
■ Paiements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés	(5,1)	(3,8)
■ Encaissement au titre du Crédit d'impôt recherche	-	17,5
■ Actualisation des créances et des dettes	3,1	-
■ Charge de rémunération sous forme d'actions	2,0	1,4
■ (Plus)/Moins-values sur cession d'immobilisations	(1,2)	(0,1)
■ Quote-part des résultats des entreprises associées	(0,8)	0,4
■ (Augmentation)/Diminution des placements en garantie	7,4	1,8
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
■ Clients et avances clients	(7,8)	14,7
■ Autres actifs courants	(58,3)	(20,2)
■ Stocks et encours	(7,6)	(12,7)
■ Fournisseurs, avances et acomptes fournisseurs	11,8	13,3
■ Autres passifs courants	3,2	(9,4)
Flux de trésorerie générés/(requis) par l'activité	(0,2)	64,4
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles et incorporelles	(17,3)	(27,0)
Produits résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,5	0,5
Variation nette des autres actifs financiers	1,0	(0,6)
Incidence des variations de périmètre	(5,7)	(35,1)
Flux de trésorerie générés/(requis) par les investissements	(21,5)	(62,2)
Actions autodétenues	(0,3)	(0,1)
Variation nette des dettes à long et moyen terme	25,7	(0,3)
Variation nette des emprunts à court terme	8,5	(12,4)
Coûts et produits de financement*	(12,9)	(8,6)
Flux de trésorerie générés/(requis) par les financements	21,0	(21,4)
Effets des variations de taux de change	(2,6)	2,3
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	278,8	282,2
* Dont paiements effectués au titre des intérêts d'emprunts.	(4,2)	(2,8)

Les flux de chaque rubrique de transactions en devises sont déterminés dans la devise de chaque pays, puis convertis en euros en utilisant un taux moyen sur l'année. La différence de conversion avec les calculs retenus pour le bilan et le compte de résultat est reportée dans la ligne « Effet des variations de taux de change » qui regroupe ainsi l'ensemble des différences de chaque rubrique.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



SOMMAIRE

NOTE 1	ORGANISATION	113
NOTE 2	RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS	113
NOTE 3	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	118
NOTE 4	INFORMATION SECTORIELLE	119
NOTE 5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	121
NOTE 6	RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	122
NOTE 7	RÉSULTAT FINANCIER	122
NOTE 8	CHARGE D'IMPÔTS	123
NOTE 9	RÉSULTAT PAR ACTION	124
NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125
NOTE 11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126
NOTE 12	ÉCARTS D'ACQUISITION	127
NOTE 13	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	128
NOTE 14	STOCKS ET ENCOURS	128
NOTE 15	CRÉANCES CLIENTS	129
NOTE 16	AUTRES ACTIFS COURANTS	131
NOTE 17	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	131
NOTE 18	ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	132
NOTE 19	CAPITAL	132
NOTE 20	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	132
NOTE 21	INTÉRÊTS MINORITAIRES	132
NOTE 22	EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS	133
NOTE 23	PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE	135
NOTE 24	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	135
NOTE 25	PROVISIONS NON COURANTES	139
NOTE 26	PROVISIONS COURANTES ET AUTRES PASSIFS COURANTS	139
NOTE 27	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	140
NOTE 28	CONCENTRATION DE RISQUE DE CRÉDIT SUR UN TIERS	144
NOTE 29	PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE	144
NOTE 30	TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)	150
NOTE 31	ENGAGEMENTS HORS BILAN	150
NOTE 32	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF DU GROUPE	152
NOTE 33	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS RÉSEAUX	153

NOTE 1 ORGANISATION

Les comptes consolidés du groupe Bull comprennent les comptes de Bull, et de ses filiales.

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2011, le capital de Bull est détenu à hauteur de 20,0 % par Crescendo Industries, de 8,1 % par France Telecom, de 5,1 % par le Fonds Stratégique d'Investissement, de 3,4 % par Pothar Investments SA, de 2,4 % par NEC et de 60,6 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,4 % d'actions en autocontrôle.

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme dont le siège social se situe en France, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée en Bourse sur Euronext Paris. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 février 2012.

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Principes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2011 sont préparés conformément au référentiel IFRS.

Les principes comptables retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2011.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du groupe Bull fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ; et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- IAS 24 révisée, Informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées ;
- amendement IAS 32, Classement des droits de souscription émis ;
- amendements IFRIC 14, Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement normal ;
- IFRIC 19, Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres ;
- amendements portant sur plusieurs normes IFRS, issus du programme d'amélioration annuelle des IFRS de mai 2010.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers n° 2011-16, le Groupe a appliqué par anticipation deux amendements non encore approuvés par l'Union européenne :

- IFRS 7, Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers ;

- amendements IAS 1, Présentation des autres éléments de résultat global.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- IAS 12, Recouvrement des actifs sous-jacents ;
- amendements IAS 19, Avantages au personnel ;
- IAS 27 révisée, États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée, Participation dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- IFRS 9, Instruments financiers ;
- IFRS 10, États financiers consolidés ;
- IFRS 11, Partenariats ;
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités ;
- IFRS 13, Évaluation à la juste valeur.

Le groupe Bull mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés du groupe Bull exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux factures à émettre, aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et encours, aux participations non consolidées, à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, aux impôts différés actifs (cf. note 8), à la Clause de retour à meilleure fortune à verser à l'État français (cf. note 23), aux restructurations, aux engagements de retraite, aux passifs éventuels et aux litiges. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement

de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible qu'au moment du dénouement des opérations concernées, les résultats réels soient susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

IAS 1 – Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés en application de la norme IAS 1.

IAS 2 – Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks et encours sont évalués au plus bas du prix de revient (principalement selon le principe du premier entré, premier sorti) ou du prix du marché (valeur réalisable nette estimée). Les coûts standards de matière, main-d'œuvre et frais généraux des produits fabriqués sont établis en considérant un niveau prévisionnel d'activité et sont ensuite ajustés au prix de revient réel par le biais des écarts sur coûts de production. Les charges résultant d'une sous-activité sont comptabilisées en coûts des produits et services vendus.

IAS 11 – Contrats de construction

En application de la norme IAS 11, les sociétés du groupe Bull en France comptabilisent leurs contrats de construction (généralement à plus d'un an) selon la méthode de l'avancement. Les autres sociétés du Groupe dont les contrats de construction ne sont pas significatifs utilisent une méthode de points de passage définis contractuellement (« milestones »).

La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet.

Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

IAS 12 – Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon les prescriptions de la norme IAS 12. Cette norme requiert l'enregistrement de charge ou de crédit d'impôt différé pour constater l'effet fiscal des différences de valorisation des actifs ou des passifs entre les comptes consolidés et les comptes préparés pour la détermination des impôts sur les bénéfices.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et

réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs à la date de clôture.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire pratiquée sur la durée d'utilité des actifs. Les constructions et aménagements sont amortis sur dix à vingt ans, le matériel et outillage sur quatre à dix ans et le matériel de location sur cinq ans. Les micro-ordinateurs et les terminaux immobilisés pour usage interne sont amortis sur trois ans. La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le compte de résultat en charge par destination.

En application de la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés dans le coût de l'actif. Par ailleurs, l'analyse des processus industriels n'a pas révélé d'équipement industriel nécessitant un plan d'amortissement spécifique ou entraînant des grosses réparations désormais traitées comme des composants de la valeur de l'actif.

IAS 17 – Contrats de location

Le groupe Bull applique les critères de qualification des contrats de location financement (IAS 17). Ainsi, les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des loyers minima à recevoir.

Il est rappelé que les contrats comptabilisés comme des ventes correspondent à des contrats pour lesquels l'engagement ferme du client, sur une période de 36 à 60 mois en général, conduit à une chaîne de loyers actualisés proches de la valeur de vente qui aurait été concédée au client si celui-ci avait décidé d'acheter.

Les créances dont l'échéance s'étale sur la durée du contrat font, en général, l'objet de financement auprès d'établissements financiers spécialisés. Tous les contrats de financement ont fait l'objet d'un examen et d'une revue des clauses contractuelles afin de se conformer aux critères de comptabilisation de la norme IAS 39.

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Le groupe Bull applique la norme IAS 18 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du groupe Bull est constitué par des ventes et des locations de matériel et de logiciel, ainsi que par des prestations de services liées au traitement de l'information sous différentes modalités contractuelles.

Les ventes sont considérées comme étant réalisées lorsque les prestations du groupe Bull ont été exécutées conformément aux clauses contractuelles qui retiennent la livraison ou la mise à disposition du matériel. Généralement, les contrats de vente sont assortis d'une clause de réserve de propriété dans tous les pays où la législation le permet.

Le chiffre d'affaires concernant les redevances de logiciel facturées en une seule fois est enregistré à la mise à disposition du logiciel et en fonction de la réalisation des services contractuellement dus. Les redevances mensuelles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'échéance de chaque période.

Les produits provenant des contrats de location sont compris dans le chiffre d'affaires lors de chaque échéance pendant la durée du contrat. Les dotations aux amortissements sont les principaux coûts de ces contrats. Les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des locations minima à recevoir. Les coûts des produits et services vendus comprennent le coût du matériel loué dans le cadre de tels contrats et une provision pour le montant estimé des coûts et des frais à supporter pendant la durée du contrat.

IAS 19 – Avantages au personnel

Le groupe Bull participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ en application des lois et pratiques des pays dans lesquels il est implanté. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations ; les cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés. Cette obligation est estimée par des actuaires indépendants conformément à la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts entre ce qui était anticipé et la façon réelle dont se déroulent les engagements. Ces écarts sont comptabilisés en résultat en application de la méthode du « corridor », qui prévoit l'étalement sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs du régime à la clôture.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà acquis et, dans le cas contraire, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages soient acquis au personnel.

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés, diminuée du coût des services passés non comptabilisés et de la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture.

L'effet des évolutions de l'obligation du Groupe est comptabilisé en résultat opérationnel, à l'exception des composantes financières liées aux effets de désactualisation et de rendement des actifs de couverture.

Les autres avantages à long terme (médailles du travail, couvertures médicales, assurances – prévoyance) sont également évalués sur la base d'hypothèses actuarielles et provisionnés dans les comptes du groupe Bull.

IAS 21 – Conversion

Les états financiers des sociétés étrangères inclus dans les états financiers consolidés sont convertis selon les principes de la norme IAS 21 qui peuvent être résumés ainsi :

- les éléments d'actif et de passif ainsi que les amortissements correspondants sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen mensuel.

Les écarts résultant de cette conversion sont enregistrés pour la part du Groupe dans un compte intitulé « Écart de conversion » inclus dans les capitaux propres.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en fin d'exercice au cours de clôture et les différences de change, réalisées ou latentes, résultant de la conversion des transactions en monnaies étrangères sont incluses dans le résultat de l'exercice.

IAS 27 révisée, 28 et 31 – Consolidation

Les méthodes de consolidation suivies par le groupe Bull sont en accord avec les normes relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation (IAS 27R, 28 et 31).

Les principes et méthodes comptables du groupe Bull sont détaillés dans un manuel comptable diffusé à l'ensemble des sociétés appartenant au Groupe. Ce manuel et les procédures de suivi en assurent une application uniforme au sein du groupe Bull.

Les filiales dans lesquelles Bull détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées dans lesquelles le groupe Bull exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le groupe Bull n'a pas de filiales détenues conjointement avec une société ou un groupe tiers qui aurait pu entraîner un choix entre la méthode proportionnelle et la méthode de mise en équivalence.

IAS 32 et 39 – Instruments financiers

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Le Groupe n'a pas identifié d'actifs financiers répondant aux caractéristiques d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance définis par la norme IAS 39.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat de la période, sauf dans les cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net, lorsqu'une relation de couverture est établie comptablement.

Dans ces cas :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ;
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de documentation et d'efficacité définis par la norme IAS 39.

Le groupe Bull utilise des instruments dérivés pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale, et applique la comptabilité de couverture à compter du 1er janvier 2011.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

INSTRUMENTS HYBRIDES

Les obligations convertibles contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres.

À la date de l'émission, la juste valeur de la composante de passif financier est estimée par référence à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion en actions.

La composante classée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant émis et la juste valeur du passif financier.

ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Les actions de Bull, qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées, sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En général, un actif financier est décomptabilisé, conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39, uniquement dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie de cet actif et perd le contrôle de l'actif ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif.

Les actifs décomptabilisés correspondent principalement aux créances clients cédées à des établissements financiers dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours. Ces cessions sont examinées de manière approfondie. Les créances ne sont décomptabilisées que si l'analyse technique conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

IAS 33 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice en excluant du nombre les actions autodétenues.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en

circulation au cours de la période, qui correspond au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant du nombre d'actions autodétenues. Les actions ordinaires potentielles dilutives sont calculées en utilisant la méthode du rachat d'actions et comprennent notamment les stock-options « dans la monnaie », les attributions d'actions gratuites dont la période d'acquisition des droits est en cours et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

IAS 36 – Dépréciation des actifs

Le groupe Bull procède à chaque clôture à une enquête auprès de ses filiales pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur sur certains actifs qui entraîneraient des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'actif. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget le plus récent approuvé par la direction.

Le taux d'actualisation retenu est calculé après impôt. Il reflète la manière dont les participants au marché apprécient, sur le long terme, les risques associés aux flux de trésorerie futurs. Il tient compte notamment de la valeur temps de l'argent et d'une prime de risque du marché action mesurée sur une longue période, par différence entre la rentabilité attendue sur ce marché et un actif sans risque (obligation d'État).

Pour les besoins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les valeurs d'actifs sont regroupées par unité génératrice de trésorerie (UGT). Le Groupe définit ses UGT conformément à la façon dont sont organisées les activités et analysés les résultats dans le reporting interne du Groupe.

IAS 37 – Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources. Dans le cas des restructurations, une provision est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions à court et long terme, outre les provisions pour engagements relatifs aux régimes de retraite et pour avantages accordés à des employés et les provisions pour restructuration, incluent principalement :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les engagements en garantie donnés aux clients relatifs aux ventes de matériel ou aux contrats ;
- les pertes à terminaison sur les contrats dont le prix de revient prévisionnel s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel à la clôture de l'exercice.

Les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients ou la part de marché détenue par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur une durée définie estimée à la date d'acquisition.

Les technologies et logiciels de valeur significative sont valorisés par les flux, selon la méthode des surprofits. Ils intègrent la valeur de la marque-produit associée ainsi que les relations clients et la Recherche et Développement en cours. Ils sont amortis sur la durée de vie résiduelle estimée à la date d'acquisition.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Les plans octroyés sont enregistrés conformément à la norme IFRS 2.

Les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres suivants ont été retenus :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action ;
- la durée moyenne de détention est déterminée à 4,5 années ; et
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des OAT à dix ans.

La juste valeur des options est comptabilisée linéairement en compte de résultat durant la période d'acquisition des droits, selon l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis, avec une contrepartie directe en capitaux propres. Les variations de juste valeur des options postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette comptabilisation.

IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises

Lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non

contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les écarts d'acquisition, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés en actifs non courants détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que si la vente est hautement probable et l'actif (ou l'activité) destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente de l'actif et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui doit avoir été lancé. De plus, l'actif doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente de l'actif est supposée être réalisée dans le délai d'un an à compter de sa classification en actif détenu en vue de la vente.

Les actifs non courants (et groupes destinés à être cédés) classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Ces actifs ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

NOTE 3 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE**Acquisition de la société VIS**

Le 13 janvier 2011, Bull a annoncé l'acquisition des activités solutions de stockage de la société VAS basée au Caire, en Égypte. VAS est le principal distributeur et intégrateur de solutions de stockage du marché égyptien, mais aussi le plus important partenaire local d'EMC.

Bull est devenu l'actionnaire principal d'une nouvelle société nommée VAS Integrated Solutions (VIS) devenue propriétaire des activités mentionnées ci-dessus.

L'impact de l'acquisition de VIS sur le bilan du Groupe est présenté de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2011
Immobilisations incorporelles	2,0
Actifs financiers non courants	0,2
Impôts différés – passif	(0,4)
Juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition	1,8
Juste valeur des actifs nets acquis (79,99 %)	1,4
Écart d'acquisition	2,3
TOTAL ACQUISITION	3,7
Dont :	
■ prix d'acquisition versé en numéraire	2,8
■ clauses d'ajustement de prix	0,9

Ces montants sont provisoires et pourraient faire l'objet d'ajustements afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues auraient affecté l'évaluation de ces actifs et de ces passifs. Cette période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les frais liés à cette acquisition ont été constatés en résultat en 2011.

L'acquisition a porté sur 79,99 % du capital, en complément de la participation de 0,01 % déjà détenue par le Groupe, la portant à 80 %. Pour cette acquisition, la méthode de l'écart d'acquisition partiel a été appliquée. Les intérêts minoritaires ont été valorisés à leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition pour un montant de 0,5 million d'euros. À la suite de l'approbation de l'opération par les autorités égyptiennes en date du 17 avril 2011, VIS a procédé à :

- une augmentation de capital d'un montant équivalent à 0,7 million d'euros, souscrite de manière paritaire par le Groupe et l'actionnaire minoritaire ;
- l'émission d'un emprunt convertible en actions souscrit en totalité par EMC pour un montant de 1,0 million d'euros. Au terme de l'emprunt, soit le 30 juin 2014, EMC deviendra actionnaire de VIS à hauteur de 16,5 % au maximum.

Par ailleurs, le Groupe a consenti à l'actionnaire minoritaire un droit de vente sur les 20,0 % du capital restant. Ce droit sera exerçable de manière inconditionnelle entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2017. Ce droit a été comptabilisé en « Emprunts et passifs financiers

non courants » avec pour contrepartie une diminution des réserves (part du Groupe) pour un montant de 0,6 million d'euros. Ce droit portera sur 16,7 % du capital de VIS, compte tenu de l'effet dilutif de l'augmentation de capital de 16,5 % au profit de EMC qui aura lieu à la suite de la conversion de l'emprunt. L'actionnaire minoritaire a en retour accordé au Groupe un droit d'achat selon les mêmes caractéristiques.

La contribution de VIS au résultat du groupe Bull au 31 décembre 2011, exprimée en millions d'euros, est la suivante :

- Chiffre d'affaires : 14,5 ;
- Marge brute : 1,0 ;
- EBIT : - 0,1 ;
- Résultat net : - 0,1.

Acquisition de la société Time Reversal Communications

Fin octobre 2011, afin de renforcer son leadership dans le domaine des systèmes numériques critiques et proposer des offres innovantes, Bull acquiert Time Reversal Communications, spécialiste des communications sans fil et des appareils nomades sécurisés. Time Reversal Communications offre l'opportunité à Bull d'acquérir des compétences dans des segments de marchés complémentaires à ses offres actuelles, en maîtrisant l'ensemble de la gamme de produits et d'avoir accès à des technologies d'avenir innovantes.

L'impact de l'acquisition de Time Reversal Communications sur le bilan du Groupe est présenté de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1^{er} novembre 2011
Immobilisations incorporelles	0,7
Immobilisations corporelles	0,2
Créances clients	0,4
Autres actifs courants	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6
Emprunts et passifs financiers non courants	(0,4)
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	(0,4)
Impôts différés – passif	(0,2)
Dettes fournisseurs	(0,3)
Autres passifs courants	(1,0)
Juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition	0,2
Juste valeur des actifs nets acquis (95 %)	0,2
Écart d'acquisition	0,6
TOTAL ACQUISITION	0,8
Dont :	
■ prix d'acquisition versé en numéraire	0,8
■ clauses d'ajustement de prix	-

Ces montants sont provisoires et pourraient faire l'objet d'ajustements afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues auraient affecté l'évaluation de ces actifs et de ces passifs. Cette période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les frais liés à cette acquisition ont été constatés en résultat en 2011.

L'acquisition a porté sur 95 % du capital. Pour cette acquisition, la méthode de l'écart d'acquisition partiel a été appliquée. Les intérêts minoritaires ont été valorisés à leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition pour un montant non significatif.

La contribution de Time Reversal Communications au résultat du groupe Bull au 31 décembre 2011, exprimée en millions d'euros, est la suivante :

- Chiffre d'affaires : 0,9 ;
- Marge brute : 0,5 ;
- EBIT : - 0,1 ;
- Résultat net : 0,0.

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er janvier 2011 les activités du Groupe sont regroupées dans quatre Business Lines à vocation mondiale : deux Business Lines technologiques et deux Business Lines offrant des solutions complètes aux clients du Groupe s'appuyant notamment sur les offres des Business Lines technologiques.

La Business Line Innovative Products est en charge du développement des offres de supercalculateurs et de serveurs haute performance répondant aux exigences des clients du Groupe pour leurs applications critiques. Elle porte l'effort de Recherche et Développement du Groupe dans ces domaines.

La Business Line Security Solutions fédère les activités produits et services du Groupe dans le domaine des systèmes critiques et de la sécurité numérique (sécurité réseaux et cryptographie, gestion des identités, infrastructures de confiance...).

La Business Line Computing Solutions fournit à ses clients, en France et à l'international, des solutions d'infrastructures critiques et sécurisées, qui vont de la distribution de produits et leur maintenance, à l'ingénierie d'infrastructure et l'infogérance.

Enfin la Business Line Business Integration Solutions regroupe les offres de conseil, d'intégration et de solutions applicatives sectorielles.

Les prises de commandes représentent la part ferme des contrats signés pendant l'exercice ainsi que la valorisation pour l'exercice des contrats qui se renouvellent automatiquement ou qui n'ont pas d'échéance.

Les Business Lines reconnaissent non seulement le chiffre d'affaires externe au périmètre du Groupe qu'elles réalisent avec leurs clients en direct, mais elles reconnaissent également le chiffre d'affaires interne qu'elles font vis-à-vis d'une autre Business Line lorsque celle-ci intègre dans la solution offerte au client un composant de leur offre.

L'ensemble de ces chiffres d'affaires internes est éliminé au niveau Groupe.

Les échanges entre les Business Lines se font généralement à un niveau de prix comparable à celui qui serait établi pour des parties tierces et peuvent résulter de négociations spécifiques. En particulier la Business Line Innovative Products bénéficie d'une marge de producteur sur ses produits distribués par les autres Business Lines.

Les Business Lines supportent le coût de leurs frais de Recherche et Développement, ainsi que leurs frais commerciaux et d'administration propres.

Les coûts commerciaux et administratifs de l'organisation International and Business Development, en charge du développement commercial du Groupe en France et à l'international, ainsi que ces mêmes coûts pour les structures fonctionnelles du Groupe, ne sont pas alloués.

Résultats par Business Line

2010

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	55,5	818,8	320,2	118,0	1 312,5
Ratio book to bill	0,94	1,07	1,06	1,01	1,06
Chiffre d'affaires total	173,5	767,3	310,2	121,3	
Chiffre d'affaires inter BL	(114,5)	(3,5)	(6,9)	(4,3)	
Chiffre d'affaires consolidé	59,1	763,9	303,3	116,9	1 243,2
Marge contributive	21,6	59,9	7,1	7,2*	95,8
Coûts fonctionnels et transverses					(60,3)
EBIT					35,5

* Après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA

2011

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	65,5	786,5	337,1	123,5	1 312,6
Ratio book to bill	1,03	0,97	1,08	1,06	1,01
Chiffre d'affaires total	202,4	813,6	321	122,1	
Chiffre d'affaires inter BL	(138,7)	(5,8)	(8,1)	(5,8)	
Chiffre d'affaires consolidé	63,8	807,8	312,9	116,2	1 300,7
Évolution 2011/2010	+ 8,0 %	+ 5,7 %	+ 3,2 %	- 0,6 %	4,6 %
Marge contributive	20,8	64,5	9,8	2,5*	97,6
Coûts fonctionnels et transverses					(53,9)
EBIT					43,7

* Après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA

INNOVATIVE PRODUCTS

Les prises de commandes de la Business Line Innovative Products sont en forte progression de 17,9 % en 2011 par rapport à 2010. La bonne tenue de l'activité serveurs propriétaires, le démarrage de bullion, ainsi que la croissance de l'activité de la filiale Serware compensent la légère décroissance des autres activités.

Le chiffre d'affaires progresse fortement de 16,7 % à 202,4 millions d'euros sur la base notamment des contrats Extreme Computing enregistrés au Japon (le supercalculateur de Rokkasho pour le projet ITER de fusion nucléaire contrôlée) et en Allemagne (l'Université RWTH « Aix La Chapelle » pour la recherche scientifique, industrielle et environnementale). La progression du chiffre d'affaires correspondant aux partenariats Recherche et Développement contribue également à cette croissance.

La marge opérationnelle s'établit à 20,8 millions d'euros en légère diminution par rapport à 2010.

COMPUTING SOLUTIONS

Les prises de commandes de la Business Line Computing Solutions sont en repli de 3,9 % à fin 2011 par rapport à fin 2010 avec une contraction des activités Escala et managed services. L'acquisition faite début 2011 en Égypte contribue pour 17,1 millions d'euros aux prises de commandes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 813,6 millions d'euros, en progression de 6,0 % par rapport à 2010 en particulier grâce à l'acquisition faite en Égypte. Les différentes zones et activités réalisent des performances contrastées. Toutefois, sur le plan géographique, une bonne activité en France et en Allemagne, compense les zones géographiques en retrait par rapport à 2010. De même, sur le plan des offres, une progression des activités Extreme Computing, StoreWay et Maintenance et Infrastructure Services, compense les activités, comme les serveurs Escala, moins dynamiques.

La marge opérationnelle s'établit à 64,5 millions d'euros en progression de 4,6 millions d'euros par rapport à 2010.

BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS

Les prises de commandes de la Business Line Business Integration Solutions croissent de 5,3 % en 2011 par rapport à 2010. Au cours du premier semestre, EUROCONTROL, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, a confié à un consortium dirigé par Bull un marché échelonné sur plusieurs années visant à développer et tester des applications métiers stratégiques.

Le chiffre d'affaires de 321,0 millions d'euros, affiche une progression de 3,5 % par rapport à 2010. Les activités en France, en Amérique latine ainsi que les activités en Pologne soutiennent principalement cette croissance. Malgré la crise qui perdure, la bonne tenue de l'activité en Espagne est à remarquer.

La marge opérationnelle s'établit à 9,8 millions d'euros, en progression de 2,7 millions d'euros par rapport à 2010.

SECURITY SOLUTIONS

Les prises de commandes de la Business Line Security Solutions sont en croissance de 4,7 % à fin 2011 par rapport à fin 2010 avec une accélération de la croissance au deuxième semestre à 23 %. Les activités conseil d'Amesys et les activités TrustWay et Sécurité tirent cette croissance.

Le chiffre d'affaires, à 122,1 millions d'euros, est globalement stable par rapport à 2010. La légère croissance de 0,7 % provient de l'entrée dans le périmètre de cette Business Line de la filiale Time Reversal Communications, acquise au dernier trimestre 2011.

La marge contributive est dégradée en volume et en taux (2,5 millions d'euros après prise en compte d'une charge de 3,4 millions d'euros au titre de l'APA). En effet, les offres de sécurité pour lesquelles les cycles de décision, déjà longs, se sont allongés, nécessitent un investissement commercial supplémentaire. Ceci est le cas pour les offres de haute technologie dans le secteur de la défense qui demandent un engagement à moyen terme. La dépréciation partielle du goodwill reflète cette situation. A l'inverse, les offres de sécurité à cycle de décision rapide tels le conseil et l'ingénierie ont été particulièrement dynamiques.

Effectif par Business Line

31 décembre 2011

Innovative Products	727
Computing Solutions	3 448
Business Integration Solutions	3 400
Security Solutions	1 105
Non alloués	305
TOTAL	8 985

En 2011, un nombre important de recrutements a été réalisé au sein de la BL Business Integration Solutions, afin de participer à sa croissance. Son essor, mû par une politique business axée focalisation, répliation, spécialisation a attiré les talents de tous pays désireux de participer aux projets d'envergure dans les services.

L'organisation BullWay a été mise en place début 2011. L'effectif par BL n'est par conséquent pas disponible pour l'exercice précédent.

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » de nature non récurrente regroupent les postes suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Gains nets sur cessions d'actifs	1,1	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	(31,5)	(9,2)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(3,0)	-
Coûts de départs transactionnels	(15,8)	(14,1)
Divers	6,8	14,5
TOTAL	(42,4)	(8,8)

La dépréciation des écarts d'acquisition est relative au groupe Amesys en 2011 pour 31,5 millions d'euros, et à la société Siconet en 2010 pour 9,2 millions d'euros (voir note 12).

Exercice 2011 :

Les autres produits et charges opérationnels divers de 6,8 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à :

- une reprise sans consommation d'une provision sur litiges postérieurs à une cession de filiale, toutes les voies de recours étant épuisées, pour 6,0 millions d'euros ;
- un gain exceptionnel lié à la récupération d'excédents de financement sur les plans de préretraite mis en place par le Groupe au début des années 2000, pour 0,9 million d'euros.

Exercice 2010 :

Les autres produits et charges opérationnels divers de 14,5 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à :

- 11,8 millions d'euros de Crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2009 ;
- 6,0 millions d'euros de remboursement lié à la récupération d'excédents de financement sur les plans de préretraite mis en place par le Groupe au début des années 2000 ;
- - 2,0 millions d'euros de coûts liés à l'acquisition du groupe Amesys ;
- - 1,4 million d'euros de dotations aux provisions relatives à des litiges anciens dont les risques ont été réévalués.

Le Crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2009 a été encaissé et comptabilisé durant l'exercice 2010. Le Crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2010 est classé en diminution des frais de Recherche et Développement.

NOTE 6 RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La quote-part des résultats des entreprises associées (Bull Finance et SERES) est un gain de 0,8 million d'euros comparé à une perte de 0,4 million d'euros en 2010.

NOTE 7 RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)

	2011	2010
Produits financiers opérationnels	2,9	3,3
Charges financières opérationnelles	(7,1)	(6,5)
Résultat financier opérationnel	(4,2)	(3,2)
Résultat de change sur flux financiers	0,6	0,6
Coût du plan de pension en Allemagne	(4,9)	(5,0)
Actualisation de la créance de Crédit d'impôt recherche	(3,7)	-
Autres actualisations de dettes	1,3	(0,4)
Résultat financier total	(10,9)	(8,0)

Les produits financiers opérationnels sont les intérêts perçus sur les placements de trésorerie, les primes reçues sur options de change ; les charges financières opérationnelles sont les intérêts payés sur emprunt, les commissions et frais bancaires et d'affacturage, les primes payées sur options de change.

Le résultat de change sur flux financiers correspond aux écarts de change réalisés et non réalisés des sociétés holding Bull et Bull International S.A.S résultant des comptes-courants qui les lient à d'autres sociétés du Groupe.

Le coût du plan de pension de Bull GmbH en Allemagne est dû à la différence d'actualisation des engagements de pension entre deux dates de clôture comptable.

Les filiales françaises de Bull détiennent une créance cumulée de Crédit d'impôt recherche de 34,7 millions d'euros, au titre des exercices 2010 et 2011. L'encaissement de ces créances n'interviendra qu'en décembre 2014 et décembre 2015. La valeur actualisée de cette créance au 31 décembre 2011 représente un montant de 31,0 millions d'euros, la différence constituant une charge financière à cette date.

La rubrique « autres actualisations de dettes » est liée principalement à l'actualisation de la provision pour dettes fiscales au Brésil. En 2011, un accord passé avec l'administration fiscale brésilienne a permis de reprendre une provision à hauteur de 1,8 million d'euros. Le montant indiqué est le net entre cette reprise de provision, et la charge d'actualisation de la provision constituée pour les dettes fiscales restantes.

NOTE 8 CHARGE D'IMPÔTS

Le groupe Bull est assujéti à divers impôts sur les bénéfices conformément à la législation fiscale en vigueur dans les différents pays où il exerce ses activités.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Impôts sur les bénéfices	(11,1)	(10,2)
Impôts différés	0,2	0,2
CHARGE D'IMPÔTS	(10,9)	(10,0)

Bull n'est pas placé sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception des sociétés Evidian et Time Reversal Communications. Le groupe Amesys a intégré le groupe fiscal de Bull à partir du 1er janvier 2011.

Les impôts sur les bénéfices s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Impôts exigibles	(4,3)	(4,3)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(6,8)	(5,9)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(11,1)	(10,2)

VÉRIFICATIONS FISCALES DE BULL

Suite à un accord bilatéral entre les administrations française et américaine, le redressement en matière de retenue à la source sur le versement de redevances de logiciel GCOS 8 a été abandonné le 18 août 2011. En conséquence Bull SAS a repris la provision de 1,7 million d'euros devenue sans objet.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés – actif et passif se détaillent ainsi :

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	(Dotations)/Reprises	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2011
Impôts différés – actif	15,3	(1,3)	2,7	16,7
Impôts différés – passif	(3,9)	1,5	(3,2)	(5,6)
IMPÔTS DIFFÉRÉS – NET	11,4	0,2	(0,5)	11,1

Les impôts différés – actif sont déterminés d'une part à partir des consommations des différences temporaires et des déficits reportables, et d'autre part des résultats prévisionnels annuels sur trois exercices tels qu'ils ressortent du dernier plan stratégique.

Les impôts différés – actif s'élèvent à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 comparés à 15,3 millions d'euros à fin 2010. Cette augmentation de 1,4 million d'euros est liée à :

- l'actualisation de la provision pour la Clause de retour à meilleure fortune, qui a conduit à une réduction de 1,0 million d'euros ;
- l'actualisation de la reconnaissance de déficits fiscaux qui seront utilisés par imputation sur les résultats futurs, qui a conduit à une réduction de 0,3 million d'euros ;
- un effet de change pour 0,2 million d'euros, principalement en Angleterre ;

- un reclassement d'impôts différés – actif pour 2,5 millions d'euros qui avaient été reconnus au titre de la juste valeur des actifs nets acquis du groupe Amesys, et présentés en diminution d'impôts différés – passif en 2010.

La variation des impôts différés – passif est principalement liée à :

- l'amortissement et la dépréciation d'immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys ;
- la reconnaissance d'immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition des sociétés VIS et Time Reversal Communications ;
- un reclassement d'impôts différés – actif mentionné ci-dessus.

Les principales composantes des actifs et passifs d'impôts différés sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Reports déficitaires (impôts)	639,1	670,3
Différences temporaires*	18,2	19,5
Total impôts différés-actif potentiels	657,3	689,8
Impôts différés – actif reconnu	16,7	15,3
Impôts différés – passif reconnu	(5,6)	(3,9)

* Dont essentiellement provisions pour dépréciation d'actifs et plus-values sur cessions d'actifs corporels et financiers.

TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Par l'utilisation ou la génération de reports déficitaires, ainsi que par la constatation et la reconnaissance d'impôts différés – actif, le taux d'impôt effectif est significativement différent du taux statutaire ; en conséquence, la réconciliation entre ces deux taux d'impôt, n'a pas de pertinence et n'a donc pas été établie.

DÉFICITS REPORTABLES

Au 31 décembre 2011, le groupe Bull dispose, en cumul, entité par entité, de reports déficitaires fiscaux estimés dans leur ensemble à 1 940,7 millions d'euros majoritairement en France. Ces reports déficitaires sont à concurrence de 1 886,2 millions d'euros reportables indéfiniment, le solde étant soumis à prescription comme suit : 0,1 million d'euros en 2012, 0,3 million d'euros en 2013 et 54,1 millions d'euros en 2014 et au-delà.

NOTE 9 RÉSULTAT PAR ACTION

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Résultat net, part du Groupe	(16,5)	6,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	120 360 058	120 425 058
Résultat de base par action (en euros)	(0,14)	0,05
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de la période	121 628 108	122 077 575
Résultat dilué par action (en euros)	(0,14)	0,05

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice en excluant du nombre les actions autodétenues.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de la période, qui correspond au nombre moyen

pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant du nombre d'actions autodétenues. Les actions ordinaires potentielles dilutives sont calculées en utilisant la méthode du rachat d'actions et comprennent notamment les stock-options « dans la monnaie », les attributions d'actions gratuites dont la période d'acquisition des droits est en cours et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Relations commerciales	Technologies	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2010	5,5	4,0	5,8	15,3
Acquisitions	-	0,6	1,1	1,7
Cessions, reprises, transferts	-	-	(0,2)	(0,2)
Écarts de change	0,2	-	-	0,2
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	4,5	19,7	24,2
Valeur brute au 31 décembre 2010	5,7	9,1	26,4	41,2
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2010	(4,2)	(1,3)	(5,5)	(11,0)
Dotations	(1,0)	(1,4)	(3,4)	(5,8)
Cessions, reprises, transferts	-	-	0,2	0,2
Écarts de change	(0,1)	-	-	(0,1)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	(0,9)	(0,1)	(1,0)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	(5,3)	(3,6)	(8,8)	(17,7)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	1,3	2,7	0,3	4,3
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	0,4	5,5	17,6	23,5

(1) Concerne les variations de périmètre intervenues en 2010. Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, des immobilisations incorporelles ont été identifiées pour 3,5 millions d'euros (relations commerciales amortissables sur une durée comprise entre 8 et 11 années) et pour 19,6 millions d'euros (technologies amortissables sur une durée comprise entre 4 et 7 années).

2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Relations commerciales	Technologies	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2011	5,7	9,1	26,4	41,2
Acquisitions	-	0,2	1,3	1,5
Cessions, reprises, transferts	-	-	(0,2)	(0,2)
Écarts de change	0,1	0,2	-	0,3
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	2,5	0,3	2,8
Valeur brute au 31 décembre 2011	5,8	12,0	27,8	45,6
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2011	(5,3)	(3,6)	(8,8)	(17,7)
Dotations ⁽²⁾	(0,4)	(1,9)	(6,8)	(9,1)
Cessions, reprises, transferts	-	-	0,2	0,2
Écarts de change	(0,1)	-	-	(0,1)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(5,8)	(5,5)	(15,4)	(26,7)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2011	0,4	5,5	17,6	23,5
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	-	6,5	12,4	18,9

(1) Concerne les variations de périmètre intervenues en 2011. Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition, des immobilisations incorporelles ont été identifiées pour 2,5 millions d'euros (relations commerciales amortissables sur une durée comprise entre 2 et 4 années) et pour 0,3 million d'euros (technologies amortissables sur une durée de 2 années).

(2) Une dotation complémentaire de 3,0 millions d'euros a été constatée sur les technologies identifiées lors de l'allocation du prix d'acquisition du groupe Amesys.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2010

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel de location	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2010	3,2	99,5	96,7	2,3	201,7
Acquisitions	-	8,0	17,2	0,1	25,3
Cessions, reprises, transferts	-	(1,3)	(6,1)	(1,3)	(8,7)
Écarts de change	-	0,3	2,4	0,1	2,8
Autres mouvements	-	1,1	4,0	-	5,1
Valeur brute au 31 décembre 2010	3,2	107,6	114,2	1,2	226,2
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2010	-	(75,0)	(80,8)	(2,2)	(158,0)
Dotations	-	(4,2)	(9,7)	(0,1)	(14,0)
Cessions, reprises, transferts	-	0,8	6,3	1,3	8,4
Écarts de change	-	(0,2)	(2,1)	(0,1)	(2,4)
Autres mouvements	-	(0,7)	(2,7)	-	(3,4)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	-	(79,3)	(89,0)	(1,1)	(169,4)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	3,2	24,5	15,9	0,1	43,7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	3,2	28,3	25,2	0,1	56,8

2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel de location	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier 2011	3,2	107,6	114,2	1,2	226,2
Acquisitions	-	3,8	12,9	0,2	16,9
Cessions, reprises, transferts	-	(1,7)	(11,9)	(0,1)	(13,7)
Écarts de change	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Autres mouvements	-	2,9	(2,7)	-	0,2
Valeur brute au 31 décembre 2011	3,2	112,6	112,0	1,3	229,1
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2011	-	(79,3)	(89,0)	(1,1)	(169,4)
Dotations	-	(4,3)	(11,1)	(0,1)	(15,5)
Cessions, reprises, transferts	-	1,6	10,7	0,1	12,4
Écarts de change	-	-	0,4	-	0,4
Autres mouvements	-	0,1	(0,1)	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	-	(81,9)	(89,1)	(1,1)	(172,1)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2011	3,2	28,3	25,2	0,1	56,8
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	3,2	30,7	22,9	0,2	57,0

NOTE 12 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Acquisitions/ dépréciations	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2011
Valeur brute	143,6	2,9	1,2	147,7
Perte de valeur	(13,9)	(31,5)	-	(45,4)
VALEUR NETTE	129,7	(28,6)	1,2	102,3

Les autres mouvements concernent principalement une différence sur l'évaluation initiale des clauses d'ajustement de prix, comptabilisées lors de l'acquisition de science+computing (Allemagne) en 2008 et l'effet de change sur l'écart d'acquisition de VIS.

Les écarts d'acquisition s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Bull HN Information Systems Inc. (États-Unis)	1,1	1,1
Réseau international	6,1	6,1
Bull SAS (France)	1,4	1,4
AMG.net (Pologne)	7,1	7,1
Agarik (France)	5,4	5,4
Serviware (France)	3,5	3,5
Siconet (Espagne)	-	-
CSB (Luxembourg)	3,7	3,7
Sirus (France)	1,8	1,8
science+computing (Allemagne)	14,7	13,7
Groupe Amesys	54,4	85,9
VAS Integrated Solutions (Égypte)	2,5	-
Time Reversal Communications (France)	0,6	-
TOTAL	102,3	129,7

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs (en cours d'année, principalement en cas de déviation significative du résultat par rapport au budget), pour déterminer les pertes de valeur éventuelles. Les acquisitions récentes constituent chacune une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle les écarts d'acquisition sont alloués.

En 2011, le Groupe a constaté 2,5 millions d'euros d'écart d'acquisition liés à l'entrée dans le périmètre de VIS y compris effet de change et 0,6 million d'euros d'écart d'acquisition lié à l'entrée dans le périmètre de Time Reversal Communications (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant des écarts d'acquisition est provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le montant recouvrable d'une UGT est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de

trésorerie basées sur le plan stratégique à trois ans (2012 à 2014). Ils sont également fondés sur les hypothèses suivantes :

- les deux exercices suivant le plan stratégique sont extrapolés ;
- les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 2,0 % ;
- le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe et est identique pour l'ensemble des écarts d'acquisition de la zone Europe. Il est notamment basé sur une prime de risque de marché de 6,0 % afin de refléter les hypothèses à long terme utilisées dans les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Il s'élève à 12,15 % à fin 2011.

Au 31 décembre 2011, les tests de valorisation effectués ont entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur de l'écart d'acquisition du groupe Amesys pour 31,5 millions d'euros, compte tenu de la révision des perspectives d'activité et de nouvelles dispositions fiscales limitant l'utilisation des reports déficitaires.

Au 31 décembre 2011, le Groupe a conduit une analyse de sensibilité sur les hypothèses clés utilisées dont le taux d'actualisation de 13,15 %, le taux de croissance perpétuelle à 1,5 % et la diminution du taux d'EBIT du flux terminal de 10 %. De tels changements d'hypothèses clés n'induiraient une perte de valeur que d'une seule UGT, le groupe Amesys, comme indiqué ci-dessous :

Variation de la juste valeur des écarts d'acquisition	Montant en millions d'euros
Augmentation du taux d'actualisation de 12,15 % à 13,15 %	(7,5)
Diminution du taux de croissance perpétuelle de 2 % à 1,5 %	(1,7)
Diminution de 10 % du taux d'EBIT du flux terminal	(6,3)

Par ailleurs, une diminution de l'EBIT du groupe Amesys à hauteur de 10 % à compter de 2012 et sur la durée du test de dépréciation entraînerait une perte de valeur de 9,2 millions d'euros.

En 2010, les tests de dépréciation avaient conduit à déprécier les écarts d'acquisition de la société Siconet pour 9,2 millions d'euros compte tenu de la crise économique en Espagne.

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Valeur nette au 01/01/2011	Acquisitions	Cessions	Ajustements de valeur	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente	3,3	-	(0,7)	(0,1)	-	2,5
Prêts et avances	8,0	0,4	-	0,4	-	8,8
Participations dans les entreprises associées	3,0	-	-	0,8	(0,2)	3,6
TOTAL	14,3	0,4	(0,7)	1,1	(0,2)	14,9

Actifs financiers disponibles à la vente : ils comprennent pour l'essentiel les titres suivants : Symantec (moins de 1 %) évalué pour 2,1 millions d'euros (2,1 millions d'euros fin 2010) et Safelayer (15 %) valorisé pour 0,5 million d'euros. Les titres Keynectis (14,39 %) ont été cédés en 2011 (évalués pour 0,7 million d'euros fin 2010).

Prêts et avances : ils concernent pour l'essentiel des prêts entrant dans le cadre de l'aide à la construction en faveur des salariés.

Participations dans les entreprises associées : au 31 décembre 2011, comme à fin décembre 2010, ce poste comprend pour l'essentiel les participations dans les sociétés françaises Bull Finance (48,6 %) et SERES (34,0 %).

La part de résultat net dans les entreprises associées correspondant aux intérêts du groupe Bull est incluse dans le compte de résultat consolidé à la ligne intitulée « Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ».

NOTE 14 STOCKS ET ENCOURS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Produits finis	61,3	56,2
Produits encours, matières premières et fournitures	27,6	26,0
Pièces de rechange	16,6	16,9
Provisions pour dépréciation des :		
■ produits finis	(6,4)	(6,9)
■ produits encours, matières premières et fournitures	(11,7)	(9,9)
■ pièces de rechange	(14,4)	(15,2)
TOTAL	73,0	67,1

NOTE 15 CRÉANCES CLIENTS

CONTRATS DE LOCATION DE MATÉRIEL

Les contrats de location de matériel adossés à des financements externes sont comptabilisés selon les critères des normes IAS 17, IAS 32 et IAS 39. Dans le cas où il s'agit de contrats non résiliables, les créances de loyers sont, soit comptabilisées en créances clients pour le montant de l'encours de loyers restant dû, soit décomptabilisées, en fonction de l'analyse du transfert des risques et avantages.

« CONTRATS DE CONSTRUCTION » (IAS 11)

Bull réalise des contrats de construction dans de multiples pays, comptabilisés en fonction de l'état d'avancement. Pour les contrats réalisés en France, qui représentent la majorité des contrats de construction significatifs, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus pour les travaux exécutés. Pour les autres contrats la méthode des points de passage contractuellement définis (milestones), qui atteste de l'avancement d'une partie des travaux, est utilisée.

L'analyse de l'ensemble des contrats français de construction se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Montant des produits des contrats comptabilisés	159,4	157,8
Pour les contrats en cours à la fin de la période :		
■ montant total des coûts encourus et des bénéfices comptabilisés (moins les pertes comptabilisées)	205,4	207,2
■ montant brut dû par les clients pour les travaux du contrat	7,0	10,2
■ montant brut dû aux clients pour les travaux du contrat	(7,4)	(22,5)
■ avances reçues	-	-

Cession de créances clients

Le Groupe procède à deux types de cession de créances : cession de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage d'une part, cession de créances locatives dans le cadre de contrats de refinancement avec des établissements de crédit d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit de créances clients unitaires avec une échéance à court terme ; dans le second, il s'agit de la totalité de la créance de loyers dus de manière irrévocable par un client dans le cadre d'un contrat de location à moyen terme d'équipements.

Ces cessions sont examinées selon les critères de l'IAS 39, et sont ou non décomptabilisées selon que l'analyse conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

Le principal contrat concerne les créances commerciales de Bull SAS sur ses clients domiciliés en France, les créances de Serviware et de Bull Belgique. Ce contrat se traduit par une cession sans recours pour la très grande majorité des créances cédées. L'analyse effectuée a permis de confirmer que le contrat permet de transférer substantiellement tous les risques et avantages liés aux factures cédées bénéficiant de la garantie sans recours, et plus particulièrement :

- le risque de contrepartie ;
- le risque lié au retard de paiement ;
- le seul risque conservé par Bull est le risque de dilution.

Ce risque donne lieu à constitution d'un compte de garantie auprès de l'organisme d'affacturage, calculé en fonction du taux d'avois constaté sur la facturation. Le risque réel, résultant de la proportion d'avois émis ayant un impact sur le montant des créances cédées, est considéré comme non significatif au regard des autres risques transférés.

Par ailleurs, les factures cédées correspondant soit à des factures payables terme à échoir, soit à des contrats de construction tels que définis plus haut, ne sont que partiellement financées. La partie non financée, bien que couverte par l'assurance-crédit, est versée par l'affactureur sur le compte-courant de la société cédante. Le risque de contestation sur cette facturation, apprécié sur une base historique, est considéré comme négligeable.

L'affactureur s'est engagé à mettre à la disposition des sociétés concernées, jusqu'au 31 décembre 2012, une ligne de financement d'un montant maximum de 150 millions d'euros, sous réserve que les indicateurs suivants soient respectés, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels de Bull :

- EBITDA égal ou supérieur à 30 millions d'euros (sur une base annuelle) ;
- Ratio (dette nette/fonds propres) inférieur ou égal à 80 %.

En cas de non-respect de ces indicateurs, le délai de préavis de résiliation serait de trois mois.

Les filiales espagnoles ont cédé des créances commerciales dans le cadre d'un contrat sans recours pour un montant de 6,8 millions d'euros à fin décembre 2011.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces opérations, par nature, en indiquant la valeur comptable des actifs cédés et celle des passifs associés.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	Créances			Créances		
	Commerciales	Locatives	Total	Commerciales	Locatives	Total
Cessions comptabilisées						
■ créances cédées	5,9	13,5	19,4	2,8	13,5	16,3
■ trésorerie	3,9	13,5	17,4	2,1	13,5	15,6
■ comptes de garantie/ compte courant affacturage	2,0	-	2,0	0,7	-	0,7
■ dette	5,9	13,5	19,4	2,8	13,5	16,3
Cessions décomptabilisées						
■ créances cédées	193,0	2,4	195,4	180,2	5,1	185,3
■ trésorerie	137,7	2,4	140,1	152,5	5,1	157,6
■ comptes de garantie/ compte courant affacturage	55,3	-	55,3	27,6	-	27,6

DÉTAILS CONCERNANT LES CESSIONS DE CRÉANCES COMMERCIALES EFFECTUÉES PAR BULL SAS

L'impact de la cession de créances de Bull SAS du 31 décembre 2011 sur les différents postes du bilan peut se résumer comme suit :

Poste concerné (en millions d'euros)	Au 31 décembre		Commentaires
	2011	2010	
Clients et comptes rattachés	(168,2)	(153,2)	Décomptabilisation des créances clients cédées sans recours
Compte de garantie affacturage	13,2	12,4	Dépôt de garantie contractuel
Compte courant affacturage	39,6	12,6	Créances clients cédées sans recours mais non financées
Trésorerie	119,4	129,5	Trésorerie obtenue (hors frais)
TOTAL	4,0	1,2	
Emprunts et passifs financiers courants	4,0	1,2	Dette correspondant au montant des créances cédées avec recours
TOTAL	4,0	1,2	

VALEUR DES CRÉANCES CLIENTS

La valeur nette comptable des créances clients, telle qu'elle est rapportée au bilan, reflète leur valeur de marché et se détaille ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Répartition par nature		
Valeur brute	144,5	132,1
Dépréciation	(10,8)	(7,7)
VALEUR NETTE	133,7	124,4

Par ancienneté, la valeur nette des créances se détaille ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Créances non échues	92,9	-	59,6	-
Échues depuis moins de 30 jours	16,4	-	32,9	-
Échues depuis plus de 30 et moins de 60 jours	5,8	-	9,1	-
Échues depuis plus de 60 et moins de 90 jours	3,8	-	4,2	-
Échues depuis plus de 90 et moins de 180 jours	5,1	(0,5)	8,2	(0,2)
Échues depuis plus de 180 et moins de 360 jours	6,7	(1,4)	6,0	(0,2)
Échues depuis plus d'un an	13,8	(8,9)	12,1	(7,3)
TOTAL	144,5	(10,8)	132,1	(7,7)

À fin 2011, la majorité des créances échues depuis plus de 180 jours correspond à des grands comptes publics et parapublics de pays d'Europe du Sud, du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Le recouvrement de ces créances est long, mais ne présente pas de risque majeur.

Le délai moyen d'encaissement clients est de 48 jours en 2011 contre 55 jours en 2010.

NOTE 16 AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Créances sur financement R&D	4,8	4,4
Créances de Crédit d'impôt recherche	31,0	17,1
Autres créances fiscales	6,3	7,4
Créances liées au personnel	0,9	0,8
Dépôts et cautionnements versés	4,1	2,7
Compte de garantie affacturage	15,1	13,2
Compte courant affacturage	43,7	15,1
Autres créances liées à l'exploitation	8,4	5,7
Charges constatées d'avance	29,5	19,8
TOTAL	143,8	86,2

L'augmentation des créances fiscales est liée à la constatation d'une créance actualisée de Crédit d'impôt recherche au titre de 2011 (13,7 millions d'euros). L'encaissement de ces créances interviendra en décembre 2014 et décembre 2015.

Le compte courant affacturage concerne principalement à fin 2011 comme à fin 2010, des créances cédées sans recours par Bull SAS mais non financées.

NOTE 17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Trésorerie	65,2	53,6
Équivalents de trésorerie	213,6	228,6
TOTAL	278,8	282,2

NOTE 18 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, le Groupe n'a ni actif ni passif non courant détenu en vue de la vente.

NOTE 19 CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le capital de Bull est constitué de 120 786 647 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Toutes les actions émises sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2011, Bull autodétient 426 589 actions de son capital, représentant une valeur de marché de 1,22 million d'euros.

NOTE 20 RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le montant des réserves liées au capital est de 355,5 millions d'euros contre 353,8 millions d'euros à fin 2010. Cette variation de 1,7 million d'euros se détaille ainsi :

- 2,0 millions d'euros au titre des différents plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions ;
- - 0,3 million d'euros d'actions d'autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité.

NOTE 21 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Pour l'essentiel, ils sont constitués d'une participation minoritaire de :

- 8 % prise par la société NEC le 31 janvier 2006 dans la société Evidian suite à une opération d'augmentation de capital ;
- 20 % dans la société VIS lors de l'entrée de cette société dans le périmètre du Groupe en janvier 2011.

NOTE 22 EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS

Analyse de la dette financière par nature

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Emprunt obligataire – OCEANES	0,2	0,2
Emprunt convertible – EMC	0,9	-
Financement de créances locatives	3,0	3,7
Financement de créances de Crédit d'impôt recherche	17,1	-
Emprunts auprès d'établissements de crédit	33,1	14,9
Instruments dérivés passif	0,3	-
Option de vente au bénéfice de minoritaires	0,6	-
Dette financière à plus d'un an	55,2	18,8
Emprunt obligataire – NEC	-	7,0
Financement de créances locatives	5,9	5,4
Financement de créances commerciales	5,9	2,8
Emprunts auprès d'établissements de crédit	8,2	7,4
Autres dettes financières	0,6	0,3
Instruments dérivés passif	0,4	1,6
Dette financière à moins d'un an	21,0	24,6
DETTE FINANCIÈRE TOTALE	76,2	43,4

Emprunt obligataire – OCEANES

Au 31 décembre 2011, le solde des OCEANES non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1er janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin – juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

Emprunt obligataire – NEC

L'emprunt obligataire convertible en actions émis par la société Evidian et souscrit par NEC Corporation en janvier 2006, arrivé à échéance au 31 janvier 2011, a été intégralement remboursé au nominal, soit 7,0 millions d'euros, le 30 mars 2011.

Emprunt convertible – EMC

Dans le cadre de l'acquisition de la société VIS par BISS Egypt (voir note 3), la société EMC a accordé à VIS un prêt de 1,0 million d'euros, convertible automatiquement en actions au plus tard le 30 juin 2014. Ce prêt ne porte pas intérêt.

Cette opération est traitée dans son intégralité comme une dette financière et a été comptabilisée à sa juste valeur au 31 décembre 2011, en actualisant son montant à échéance au taux annuel de 6 %. La différence entre la valeur actualisée de cet emprunt et sa valeur de remboursement est enregistrée en charges financières selon la méthode du coût amorti.

Financement de créances locatives et commerciales

Il s'agit de financements assis sur des actifs du Groupe. Des créances locatives correspondant à des contrats de location à moyen terme de matériels, sont cédées à des établissements de crédit pour en assurer le refinancement. Les financements associés à des créances commerciales correspondent à la partie des créances cédées avec recours dans le cadre de programmes d'affacturage.

Emprunts auprès d'établissements de crédit

L'encours est essentiellement constitué d'un crédit syndiqué à moyen terme, contracté par Bull le 14 janvier 2011. À cette date, Bull a signé avec un groupe de banques une facilité de crédit de 50 millions d'euros, sous la forme d'une part d'un crédit de 35 millions d'euros, amortissable semestriellement sur 5 ans avec un différé d'amortissement de 18 mois, d'autre part d'un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 15 millions d'euros, ce montant étant réduit semestriellement, et de manière linéaire, à compter du 18e mois.

Le crédit amortissable de 35 millions d'euros a été tiré le 20 janvier 2011. À cette même date, le crédit de 15 millions d'euros mis en place le 15 juillet 2009, qui n'avait pas encore donné lieu à amortissement, a été remboursé, et la banque a donné main levée à Bull du nantissement du bon à moyen terme négociable de 7,5 millions d'euros qui garantissait ce crédit.

Ces crédits sont assortis de clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, notamment : maintien des crédits à leur rang, limitation des sûretés attribuées à des tiers, défaut croisé, et respect des engagements financiers suivants :

- trésorerie nette consolidée d'un montant minimum de 100 millions d'euros à chaque fin d'exercice (31 décembre de chaque année pendant la durée des crédits), et de 80 millions d'euros à chaque fin de premier semestre (30 juin de chaque année pendant la durée des crédits) ;
- EBITDA d'un montant minimum de :
 - 40 millions d'euros en 2011 ;
 - 50 millions d'euros en 2012 ;
 - 55 millions d'euros en 2013 ;
 - 60 millions d'euros en 2014 et 2015.

Les crédits sont garantis par le nantissement des titres détenus par Bull dans le capital des sociétés Amesys et Amesys Conseil.

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des capitaux résultant de ce financement.

Figurent aussi dans cette rubrique les engagements en location financement, pour un montant de 5,1 millions d'euros, correspondant soit au refinancement de contrats de location de matériels à moyen terme résiliables par les clients, soit à la location de matériels divers pour les besoins propres des sociétés du Groupe.

Cession de créances de Crédit d'impôt recherche

En décembre 2011, le Groupe a mobilisé auprès d'un établissement de crédit les créances de Crédit d'impôt recherche détenues par un certain nombre des sociétés françaises du Groupe au titre de l'exercice 2010.

Ces créances sont détenues par Bull dans le cadre du périmètre d'intégration fiscale 2010 (sociétés Bull SAS, Servivare, Agarik), par Amesys et Amesys Réseau Sécurité Services.

Le calcul du net escompte a été fait sur la base d'un paiement de ce crédit d'impôt par les services fiscaux au 31 décembre 2014.

L'établissement bancaire garde un recours contre les cédants en cas de contestation par les services fiscaux des montants déclarés. Le financement constitue donc une dette, dont le montant au 31 décembre 2011 est l'actualisation, au taux du financement, des créances cédées.

Instruments dérivés passif

Les instruments dérivés passif sont constitués des dérivés de change valorisés au 31 décembre 2011 à 0,7 million d'euros.

Option de vente au bénéfice des minoritaires

Une option de vente des titres de la société VIS détenue par l'actionnaire minoritaire est valorisée en juste valeur à 0,6 million d'euros.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées de découverts bancaires et des intérêts courus non échus de la dette (ICNE).

Les ICNE n'étaient pas comptabilisés en dettes financières en 2010. Le montant des ICNE au 31 décembre 2010 (0,3 million d'euros) a été reclassé dans le présent document en dettes financières.

ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCE

L'échéancier en capital de la dette financière est le suivant :

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2011	76,2	21,0	13,0	28,0	9,6	4,4	0,2
Au 31/12/2010	43,1	24,3	10,1	4,7	3,8	0,2	-

La dette à moins d'un an donne lieu à l'échéancier ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
de 1 à 3 mois	0,8	8,5
de 3 à 6 mois	1,4	1,8
de 6 à 12 mois	9,4	8,6
TOTAL	21,0	24,3

La dette exigible à moins d'un mois est constituée principalement de la partie non décomptabilisée du financement résultant des contrats d'affacturage.

ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISE

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Euro	74,5	41,5
Livre sterling	0,7	1,7
Autres	1,0	0,2
TOTAL	76,2	43,4

NOTE 23 PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

Le 20 février 2004, l'État français a notifié à la Commission européenne un projet d'aide à la restructuration de Bull, assortie d'une Clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1er décembre 2004, l'État a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'État, pendant une période de huit exercices commençant le 1er janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5 % de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts (RCAI) de l'exercice de Bull tel qu'il ressortira chaque année. Le RCAI correspond à l'EBIT après charges et produits de financement.

Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la Société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

- 1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la Société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'État peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

Lors de la clôture des comptes de l'année 2011, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2012 à 2014), ce qui a conduit à l'actualisation du calcul de la CRMF pour l'exercice 2012. Cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2011, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte.

Par conséquent, la provision s'élève à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 en diminution de 7,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique par le versement de 4,6 millions relatif à 2010 et pour le solde par une reprise de 3,3 millions d'euros liée à l'actualisation du plan stratégique.

NOTE 24 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe Bull offre à ses salariés différents avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme, parmi lesquels des régimes de retraite à prestations définies (aux États-Unis, à Taïwan et en Europe occidentale). Le Groupe considère que l'âge de départ en retraite de ses salariés est, dans toutes les filiales, de 65 ans sauf mesure transitoire ou exceptionnelle.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les caractéristiques de ces régimes (prestations de services, financement et politique d'investissement des actifs) varient selon la législation et la réglementation applicables dans chaque pays.

Les filiales du Groupe ayant des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

- Bull GmbH (Allemagne), Bull GmbH (Autriche), Bull HN Information Systems (États-Unis) et Bull Information Systems Ltd. (Taïwan).

Le plan de pension à prestations définies Bull Integrated IT Solutions AE (Grèce) a été fermé au cours de l'exercice 2011.

Les filiales de Bull en France ont des indemnités pour départ en retraite (IDR) et des médailles du travail. Les filiales grecque et autrichienne offrent des équivalents de IDR. Les engagements pour les médailles sont d'environ 0,7 million d'euros.

SA Bull NV en Belgique offre à ses salariés des avantages de remboursements de soins médicaux pour le personnel retraité, ce régime est non financé et les engagements sont de 1,4 million d'euros. Ce régime a été renégocié avec l'assureur en 2011, entraînant une réduction de la dette.

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

■ Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Rappel des passifs bruts au bilan	107,6	1,5	0,9	110,0	110,2
Rappel des actifs au bilan	(1,6)	-	-	(1,6)	(1,9)
Solde net du bilan	106,0	1,5	0,9	108,4	108,3
Ventilation du solde net du bilan					
Valeur actualisée des engagements financés	2,3	-	-	2,3	2,6
Juste valeur des actifs des régimes	(1,6)	-	-	(1,6)	(1,9)
Solde des régimes financés	0,7	-	-	0,7	0,7
Valeur actualisée des engagements non financés	142,2	1,5	0,9	144,6	136,9
Éléments non encore reconnus					
■ Coûts des services passés non comptabilisés	3,5	-	-	3,5	3,9
■ Gains potentiels non réalisables	-	-	-	-	-
■ Pertes ou (Gains) nets actuariels non comptabilisés	33,4	-	-	33,4	25,4
Total des éléments non encore reconnus	36,9	-	-	36,9	29,3
SOLDE	106,0	1,5	0,9	108,4	108,3

Note : les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

■ Réconciliation des charges du compte de résultat

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Coûts des services de l'année (nets de cotisations)	1,0	-	0,1	1,1	1,0
Coûts financiers	6,7	0,1	-	6,8	6,8
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-	-	-	-
Coûts des services passés comptabilisés	0,4	-	-	0,4	0,4
Pertes ou (Gains) nets actuariels comptabilisés	1,2	(0,6)	-	0,6	0,6
Autres charges	0,5	-	-	0,5	3,9
Effet des liquidations/réduction de services futurs	(0,1)	-	-	(0,1)	-
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	9,7	(0,5)	0,1	9,3	12,7

Le rendement réel sur les actifs des régimes a été :

	2011	2010
en millions d'euros	0,0	0,0
en pourcentage	1,54 %	1,65 %

■ Variation des passifs nets des régimes comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Valeur en début d'exercice	105,3	2,1	0,9	108,3	104,4
Charges inscrites au compte de résultat	9,7	(0,5)	0,1	9,3	12,7
Cotisations patronales aux actifs de financement	(0,1)	-	-	(0,1)	(0,1)
Paiements de prestations non financées	(9,1)	(0,1)	(0,1)	(9,3)	(10,2)
Modifications de l'asset ceiling	-	-	-	-	-
Modifications du périmètre de consolidation et autres	0,2	-	-	0,2	1,5
Valeur en fin d'exercice	106,0	1,5	0,9	108,4	108,3

■ Évolution de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	136,5	2,1	1,0	139,6	125,1
Coûts des services de l'année	1,0	-	0,1	1,1	1,1
Coûts financiers	6,7	0,1	-	6,8	6,8
Ajustements divers	0,5	-	-	0,5	1,2
Coûts des services passés comptabilisés	-	-	-	-	0,1
Pertes ou (Gains) nets actuariels comptabilisés	9,2	(0,6)	(0,1)	8,5	12,2
Prestations versées	(9,1)	(0,1)	(0,1)	(9,3)	(10,2)
Effet des liquidations/réduction de services futurs	(0,5)	-	-	(0,5)	2,8
Écarts de change	0,2	-	-	0,2	0,8
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	144,5	1,5	0,9	146,9	139,6

■ Évolution de la valeur des actifs de couverture

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
Juste valeur en début d'exercice	1,9	-	-	1,9	1,6
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-	0,1
Ajustements divers	-	-	-	-	-
Cotisations des employeurs	0,1	-	-	0,1	0,1
Cotisations des participants	-	-	-	-	-
Gains ou (pertes) nets actuariels comptabilisés	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	-	-	(0,1)
Effet des liquidations/réduction de services futurs	(0,4)	-	-	(0,4)	-
Écarts de change	-	-	-	-	0,2
Juste valeur en fin d'exercice	1,6	-	-	1,6	1,9

Les actifs des régimes ne comprennent pas les terrains et immeubles occupés par des sociétés du Groupe ou les autres actifs utilisés par le Groupe.

Les actifs sont principalement constitués par des contrats d'assurance couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par le Groupe.

■ Ventilation des obligations par zone géographique

(en millions d'euros)	2011				2010
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	
	Régimes de retraite	Autres régimes			
France	49,8	-	0,7	50,5	40,6
Europe hors France	87,3	1,5	0,2	89,0	91,9
Amérique du Nord	6,0	-	-	6,0	5,8
Asie	1,4	-	-	1,4	1,3
Valeur en fin d'exercice	144,5	1,5	0,9	146,9	139,6

■ Principales hypothèses actuarielles

Au 31 décembre	2011	2010	2009	2008	2007
Taux d'actualisation des engagements					
Europe continentale et Irlande	5,25 %	5,25 %	5,50 %	5,75 %	5,25 %
Amérique du Nord	4,60 %	5,00 %	5,50 %	6,50 %	6,00 %
Asie	1,50 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %	2,75 %
Rendement attendu des actifs de régime					
Europe continentale et Irlande	3,75 %	3,75 % - 4,00 %	3,75 % - 4,00 %	4,25 % - 5,00 %	4,25 % - 5,85 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %	2,75 %
Taux de croissance y compris l'inflation des masses salariales					
Europe continentale et Irlande	0,50 % - 4,00 %	0,50 % - 4,00 %	0,50 % - 3,00 %	0,50 % - 3,00 %	1,00 % - 3,50 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,25 %
Taux de révision des rentes					
Europe continentale et Irlande	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 % - 2,00 %	0,25 % - 2,25 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au panier iBoxx.

■ Autres informations

(en millions d'euros)	Au 31 décembre				
	2011	2010	2009	2008	2007
Excédent ou (déficit)					
Valeur actuelle des obligations	146,9	139,6	125,1	252,5	263,8
Juste valeur des actifs	(1,6)	(1,9)	(1,6)	(153,2)	(174,7)
Excédent ou déficit	145,3	137,7	123,5	99,3	89,1
Montants attendus pour le prochain exercice fiscal					
Cotisations de l'employeur	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
Versements de prestations	7,2	11,1	7,8	7,8	16,7
Ajustements liés à l'expérience					
Passifs du régime	1,2	(5,5)	(1,8)	(0,6)	0,3
Actifs du régime	-	-	-	20,6	(0,1)

NOTE 25 PROVISIONS NON COURANTES

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Loyers des locaux inoccupés	2,1	1,8
Avantages au personnel	7,7	8,1
Risques fiscaux	6,6	8,3
Autres risques et divers	4,4	4,9
TOTAL	20,8	23,1

■ Variations de l'exercice 2011 des provisions non courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2011
TOTAL PROVISIONS	23,1	2,1	(2,0)	(1,4)	(1,0)	20,8

* Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2011.

■ Variations de l'exercice 2010 des provisions non courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2010	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2010
TOTAL PROVISIONS	22,5	1,4	(2,3)	(0,3)	1,8	23,1

* Autres mouvements : liés pour l'essentiel à l'impact de l'acquisition du groupe Amesys et aux variations de change intervenues en 2010.

NOTE 26 PROVISIONS COURANTES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

■ Provisions courantes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Frais de personnel et engagements assimilés	9,1	7,1
Réclamations clients	5,4	4,5
Garanties produits	6,1	5,2
Autres risques et charges relatifs aux produits et services vendus	13,9	7,2
Charges à payer et divers	18,9	29,6
TOTAL	53,4	53,6

■ Variation de l'exercice 2011 des provisions courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2011
TOTAL PROVISIONS	53,6	29,5	(15,6)	(12,5)	(1,6)	53,4

* Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2011.

■ Variation de l'exercice 2010 des provisions courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2010	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2010
Total provisions	44,9	27,8	(10,5)	(10,0)	1,4	53,6

* Autres mouvements : liés pour l'essentiel à l'impact de l'acquisition du groupe Amesys et aux variations de change intervenues en 2010.

■ Autres passifs courants

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Produits perçus d'avance	1,8	5,0
Impôts et taxes	3,6	3,3
Salaires	34,6	31,1
Autres frais de personnel	55,2	52,3
Factures à recevoir et divers	81,1	73,1
TOTAL	176,3	164,8

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principes retenus par le Groupe pour la gestion de ses risques financiers sont explicités au chapitre 1.8 « Facteurs de risques » du présent document.

RISQUE DE CHANGE*Exposition aux risques de change*

Les risques de change du Groupe, compte tenu des instruments dérivés de change, s'analysent comme suit (les expositions correspondant à un passif net dans la devise sont indiquées en négatif) :

L'exposition financière est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	USD	GBP	USD	GBP
Exposition bilan	1,3	(11,0)	(7,9)	(9,9)
Instruments dérivés de change	(3,0)	10,7	7,9	10,7
Exposition nette après couverture	(1,7)	(0,3)	0	0,8

L'exposition commerciale est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010	
	USD	GBP	JPY	USD	GBP
Exposition bilan	(21,0)	1,5	-	(16,9)	(0,1)
Exposition flux futurs	(61,9)	-	(10,9)	(65,4)	-
Instruments dérivés de change	46,0	-	10,9	79,0	-
Exposition nette après couverture	(36,9)	1,5	0	(3,3)	(0,1)
Stop loss	30,7	-	-	-	-
Exposition nette après stop loss	(6,2)	1,5	0	(3,3)	(0,1)

L'exposition nette est indiquée ci-dessus avant et après prise en compte des « stop loss » dont le fonctionnement est présenté dans la partie Facteurs de risques – Risque de change.

Valeur de marché des instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Achats à terme	0,7	-	0,3	0,6
Ventes à terme	-	-	-	0,1
Achats d'options d'achat	3,1	-	0,9	-
Ventes d'options d'achat	-	0,1	-	-
Achats d'options de vente	0,1	-	-	-
Ventes d'options de vente	-	0,6	-	0,9
TOTAL	3,9	0,7	1,2	1,6

La juste valeur de marché des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture, celle des options par les modèles standards de valorisation des options. Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Relations de couverture

Les instruments dérivés de change pris en couverture de flux futurs donnent lieu à une relation de couverture pour un contrat dont les engagements de paiement en JPY courent jusqu'en 2017, pour le budget d'achats 2012 en USD de Bull SAS, et pour un contrat de vente en USD de Bull SAS.

Les autres instruments ne sont pas qualifiés de couverture au sens de l'IAS 39.

L'échéancier des instruments dérivés ayant donné lieu à relation de couverture est le suivant :

(en millions d'euros)	Total	< 1an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Actif	3,1	1,8	0,1	0,3	0,4	0,4	0,1
Passif	(0,5)	(0,2)	-	(0,1)	(0,1)	(0,1)	-
INSTRUMENTS QUALIFIÉS DE COUVERTURE	2,6	1,6	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1

Impact des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change ont les impacts nets suivants sur le résultat avant impôts et les capitaux propres :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Instruments non qualifiés de couverture	1,7	-	(0,4)	-
Instruments qualifiés de couverture	(0,4)	2,4	-	-
TOTAL	1,3	2,4	(0,4)	-

La variation de juste valeur des instruments de dérivés de change reconnue en capitaux propres au cours de l'exercice 2011 s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capitaux propres
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change relatifs aux transactions futures	2,4
Recyclage en résultat relatif aux transactions réalisées	-
TOTAL	2,4

Dans la mesure où le Groupe applique pour la première fois la comptabilité de couverture à compter du 1er janvier 2011, et où aucune transaction relative à ces instruments de couverture n'a été dénouée au cours de l'exercice, la variation de juste valeur des instruments dérivés

de change reconnue en capitaux propres au cours de l'exercice est égale à la juste valeur de ces instruments reconnue en capitaux propres au 31 décembre 2011.

Sensibilité au risque de change

Sur la base des couvertures existantes au 31 décembre 2011, l'incidence d'une variation de plus ou moins 10 % de l'euro par rapport aux devises concernées aurait les impacts ci-dessous sur la juste valeur des instruments dérivés de change :

(en millions d'euros)	Impact résultat		Impact capitaux propres	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Instruments non qualifiés de couverture	2,1	(2,5)	-	-
Instruments qualifiés de couverture	(0,2)	(0,2)	3,6	(3,1)
TOTAL	1,9	(2,7)	3,6	(3,1)

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers à taux variable sont les placements en OPCVM monétaires, les comptes à terme à taux variables et les comptes de garantie. Les actifs financiers à taux fixe sont les certificats de dépôt, dont le taux est fixe jusqu'à leur échéance trimestrielle, et les comptes à terme à taux fixe.

Les passifs financiers à taux variable sont constitués du financement résultant des programmes de cession de créances commerciales pour leur part cédée avec recours, du crédit syndiqué de 35 millions d'euros.

Les passifs financiers à taux fixe sont les financements de créances locatives et des créances de Crédit d'impôt recherche et les autres emprunts bancaires.

Les actifs financiers à taux variable excèdent largement les passifs financiers à taux variables. Actifs et passifs financiers à taux variables sont liés à des indices qui évoluent de manière similaire.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque lié à la variation des taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Taux fixe :		
Actifs financiers	52,1	57,1
Passifs financiers	(35,1)	(16,4)
Exposition nette taux fixe	17,0	40,7
Taux variable :		
Actifs financiers	228,6	215,6
Passifs financiers	(41,1)	(26,7)
Exposition nette taux variable	187,5	188,9

L'exposition nette du Groupe au risque de taux, selon la maturité des actifs et passifs financiers, s'analyse ainsi au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	52,1	220,3	(10,4)	(10,6)	41,7	209,7
Plus d'un an	-	8,3	(24,7)	(30,5)	(24,7)	(22,2)
TOTAL	52,1	228,6	(35,1)	(41,1)	17,0	187,5

Il faut toutefois noter que les chiffres ci-dessus correspondent à l'exposition bilancielle. Le Groupe bénéficie par ailleurs du financement à taux variable de ses créances commerciales cédées sans recours, et décomptabilisées. Le montant de ces financements au 31 décembre 2011 est de 137,7 millions d'euros (voir note 15 « cessions de créances clients »), et l'exposition nette totale du Groupe au risque de taux variable, en tenant compte de ces financements, est de 49,8 millions d'euros.

Une variation instantanée de 100 points de base des taux court terme (l'Euribor 3 mois pouvant être considéré comme le principal indice de référence) se traduirait par un impact de 0,5 million d'euros sur le résultat avant impôts du Groupe.

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

La valeur comptable des actifs et passifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2011, la ventilation des actifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de couverture de flux de trésorerie
Actifs financiers non courants	8,8	2,5	-	-
Créances clients	133,7	-	-	-
Autres actifs courants	139,9	-	0,8	3,1
Placements en garantie	8,3	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142,7	-	136,1	-
TOTAL	433,4	2,5	136,9	3,1

Au 31 décembre 2010, la ventilation des actifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de couverture de flux de trésorerie
Actifs financiers non courants	8,0	3,3	-	-
Créances clients	124,4	-	-	-
Autres actifs courants	85,0	-	1,2	-
Placements en garantie	15,7	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110,7	-	171,5	-
TOTAL	343,8	3,3	172,7	-

Au 31 décembre 2011, la ventilation des passifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Emprunts et passifs financiers non courants	-	59,1	0,3
Dettes fournisseurs	-	209,3	-
Clients : avances et acomptes reçus	-	11,7	-
Produits perçus d'avance	-	1,8	-
Autres passifs courants	-	174,5	-
Emprunts et passifs financiers courants	0,2	16,4	0,2
TOTAL	0,2	472,8	0,5

Au 31 décembre 2010, la ventilation des passifs est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Emprunts et passifs financiers non courants	-	18,8	-
Dettes fournisseurs	-	197,9	-
Clients : avances et acomptes reçus	-	9,6	-
Produits perçus d'avance	-	5,0	-
Autres passifs courants	-	159,8	-
Emprunts et passifs financiers courants	1,6	23,0	-
TOTAL	1,6	414,1	-

NOTE 28 CONCENTRATION DE RISQUE DE CRÉDIT SUR UN TIERS

À l'exception des soldes relatifs aux sociétés apparentées, aucun client ne représente plus de 10 % du total clients.

NOTE 29 PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE**PLANS D'OPTIONS**

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 2001, 2004, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Aucune option n'a été exercée sur les plans 2001, 2004 et 2005. Ces plans ont expiré en 2011.

Les plans encore en cours sont décrits ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions 2006

En 2006, de nouvelles options de souscription d'actions ont été attribuées.

- 120 000 options lors du conseil d'administration du 21 février 2006, au prix de 10,15 euros par action nouvelle ;
- 25 000 options lors du conseil d'administration du 9 mai 2006, au prix de 9,52 euros par action nouvelle ;
- 15 000 options lors du conseil d'administration du 26 juillet 2006, au prix de 4,51 euros par action nouvelle ;

- 20 000 options lors du conseil d'administration du 18 octobre 2006, au prix de 4,39 euros par action nouvelle.

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. Cet objectif est mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2006

Plans 2006

Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	17/05/2006	17/05/2006
Date du conseil	21/02/2006	09/05/2006	26/07/2006	18/10/2006
Nombre d'options consenties à l'origine	120 000	25 000	15 000	20 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	3	1	1	1
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Date de départ de l'exercice	08/03/2010	09/05/2010	11/08/2010	02/11/2010
Date d'expiration	08/03/2012	09/05/2012	11/08/2012	02/11/2012
Prix d'exercice en euro	10,15	9,52	4,51	4,39
Options levées en 2011	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	10 000	25 000	-	20 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	20 000
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	1	1	-	1
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-

Au 31 décembre 2011 un total de 125 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011, il restait 55 000 options potentiellement exerçables, dont 20 000 sont détenues par un membre du comité exécutif, et dont aucune option n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions 2008

En 2008, le conseil d'administration du 14 février 2008 a attribué 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 2,89 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif du Plan 2008

Plan 2008

Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	58
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Prix d'exercice en euro	2,89
Options levées en 2011	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	1 105 250
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	56
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, un total de 288 750 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011, il restait 1 105 250 options potentiellement exerçables, dont 55 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions 2009

En 2009, les conseils d'administration du 12 février et 29 juillet 2009 ont attribué 1 509 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix respectif de 1,38 et 2,40 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2009

Plans 2009

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	12/02/2009	29/07/2009
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	1 309 000
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	63
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ d'exercice	27/02/2013	14/08/2013
Date d'expiration	27/02/2015	14/08/2015
Prix d'exercice en euro	1,38	2,40
Options levées en 2011	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	50 000	1 005 250
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	1	59
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2011, un total de 453 750 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 1 055 250 options potentiellement exerçables, dont 120 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions de 2010

Le conseil d'administration du 10 février 2010, a attribué 200 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,45 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Le conseil d'administration du 27 octobre 2010, a attribué à 65 personnes un total de 1 805 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 3,41 euros par option.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social et les membres du comité opérationnel uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2010

Plans 2010

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	10/02/2010	27/10/2010	27/10/2010	27/10/2010
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	200 000	420 000	1 185 000
■ dont membres du comité exécutif	-	200 000	300 000	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	7	57
■ dont membres du comité exécutif	-	-	5	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	1	-	-
Date de départ de l'exercice	26/02/2014	12/11/2014	12/11/2014	12/11/2014
Date d'expiration	26/02/2016	12/11/2016	12/11/2016	12/11/2016
Prix d'exercice en euro	3,45	3,41	3,41	3,41
Options levées en 2011	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	-	200 000	360 000	1 125 000
■ dont membres du comité exécutif	-	200 000	300 000	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	-	1	6	54
■ dont membres du comité exécutif	-	1	5	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	1	-	-

Au 31 décembre 2011, un total de 320 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 1 685 000 options potentiellement exerçables, dont 500 000 sont détenues par les membres du comité exécutif dont 200 000 détenues par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions de 2011

Le conseil d'administration du 17 février 2011, a attribué 140 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,61 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte

de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

■ Tableau récapitulatif du Plan 2011

Plan 2011

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	17/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine	140 000
■ dont membres du comité exécutif	140 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	2
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	05/03/2015
Date d'expiration	05/03/2017
Prix d'exercice en euro	3,61
Options levées en 2011	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	140 000
■ dont membres du comité exécutif	140 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	2
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, aucune option n'a été annulée ou n'est devenue caduque. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 140 000 options potentiellement exerçables, dont 140 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

■ Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2011 (actions de 0,10 euro de nominal)

	Plans 2006	Plan 2008	Plans 2009	Plans 2010	Plan 2011	Total
Solde des options restant à lever						
■ par le mandataire social : Philippe Vannier	-	-	-	200 000	-	200 000
■ par tous les membres du comité exécutif	20 000	55 000	120 000	500 000	140 000	835 000
■ par l'ensemble des salariés et mandataires sociaux	55 000	1 105 250	1 055 250	1 685 000	140 000	4 040 500

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

Les attributions gratuites d'actions n'ont pas été assorties de conditions de performance. Celles-ci ont cependant été distribuées au regard de performances constatées.

Plan d'attribution gratuite d'actions 2008

Le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a décidé l'attribution gratuite de 294 000 actions à un groupe de salariés. L'attribution a les caractéristiques suivantes :

Plan AGA 2008

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	29/07/2008
Nombre de droits consentis à l'origine	294 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	98
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ de l'exercice	29/07/2008
Date d'expiration	30/07/2012
Droits exercés en 2011	-
■ dont membres du comité exécutif	-
Nombre de droits restant à acquérir au 31/12/2011	66 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	22
■ dont membre du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, 228 000 actions ont été acquises, annulées ou sont devenues caduques.

Plans d'attribution gratuite d'actions 2010

En 2010 les conseils d'administration du 27 juillet 2010 et du 27 octobre 2010 ont attribué gratuitement 571 000 actions à un groupe de salariés. Dans le cadre de ces plans, le transfert définitif de propriété des actions, est soumis à une condition de présence dans le Groupe à l'issue des deux ans suivant la date de l'attribution.

Les attributions ont les caractéristiques suivantes :

Plans AGA 2010

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	27/07/2010	27/10/2010
Nombre de droits consentis à l'origine	511 000	60 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	19	15
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ de l'exercice	27/07/2010	27/10/2010
Date d'expiration	28/07/2014	27/10/2014
Droits exercés en 2011	-	-
Nombre de droits restant à acquérir au 31/12/2011	511 000	44 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	19	11
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2011, 16 000 actions ont été annulées ou sont devenues caduques.

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Au 31 décembre 2011, le Fonds Bull Actionnariat détient 691 000 titres et France Bull 79 500 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi-entreprises.

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)

Les principales transactions entre le groupe Bull et les sociétés apparentées (parties liées) sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Transactions avec NEC :		
Achats	5,7	2,7
Ventes	-	0,1
Comptes à payer	0,5	0,3
Comptes à recevoir	-	-
Transactions avec Crescendo Industries :		
Achats	1,9	1,8
Ventes	-	-
Comptes à payer	0,1	0,1
Comptes à recevoir	-	-
Transactions avec France Telecom :		
Achats	7,4	8,1
Ventes	28,3	27,3
Comptes à payer	1,3	1,5
Comptes à recevoir	9,0	9,3

NOTE 31 ENGAGEMENTS HORS BILAN**ENGAGEMENTS DONNÉS**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
■ liés au périmètre du Groupe	-	-
■ liés au financement		
Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	34,2	28,7
■ liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions et garanties donnés pour des tiers	49,9	47,7
Engagements de bail	87,1	86,5
Rachat de matériels	-	0,4

Les avals, cautions et garanties donnés pour des filiales concernent principalement des engagements donnés à des banques pour couvrir les engagements des filiales à leur égard.

Les avals, cautions et garanties donnés pour des tiers concernent principalement des engagements donnés à des clients, couverts par des garanties bancaires.

Les rachats de matériels concernent les engagements de rachat donnés aux établissements de crédit qui refinancent les locations à moyen terme intervenues entre Bull et ses clients.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Avals, cautions et garanties donnés pour des tiers		
■ garanties de bonne exécution	27,8	28,1
■ garanties de soumission	3,3	2,9
■ garanties de restitution d'acompte	6,6	6,5
■ garanties taxes et douane	2,2	2,0
■ retenues de garantie	4,9	3,7
■ autres garanties	5,1	4,6
TOTAL	49,9	47,7

Au 31 décembre 2011, les engagements de bail minima pris dans le cadre de baux à long terme non résiliables, principalement des baux immobiliers, souscrits par le groupe Bull s'échelonnent ainsi :

(en millions d'euros)	
Échelonnement des engagements de bail	
2012	17,3
2013	14,3
2014	12,6
2015	10,9
2016	8,8
2017 et au-delà	23,2
TOTAL	87,1

Certains baux stipulent que le locataire doit payer l'assurance, les taxes et l'entretien, et la plupart comprennent des options de renouvellement ainsi que des clauses de révision liées à la hausse de certains indices. Le montant des loyers s'élève à 18,0 millions d'euros pour 2011, contre 17,8 millions d'euros en 2010.

ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)		Au 31 décembre	
		2011	2010
■ liés au périmètre du Groupe	Garantie actif/passif reçue de Crescendo Industries dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys	5,0	5,0
	Garantie actif/passif reçue dans le cadre de l'acquisition de VIS	0,4	-
■ liés au financement	Ligne de financement liée à l'affacturage	150,0	150,0
	Montant des financements décomptabilisés	140,1	157,6
	Disponibilité d'une tranche de 15 millions d'euros non tirée sur la facilité de crédit de 50 millions d'euros	15,0	-
■ liés aux activités opérationnelles	Les activités services, et en particulier celles concernant l'infogérance, sont conclues avec des engagements de durée pouvant prévoir des indemnités.	-	-

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

■ Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe ; cet accord éteint la convention de garantie Europe, sauf en matière fiscale et parafiscale. Au 31 décembre 2011, une provision d'un montant de 1 million d'euros est maintenue au titre des engagements à prendre

en charge, en raison d'une réclamation effectuée conformément à l'accord transactionnel, pour les coûts, dommages et intérêts relatifs à un litige client en Belgique, correspondant à la franchise de la police d'assurances de 1 million d'euros que pourrait supporter Bull in fine. L'expert judiciaire a remis son rapport sur l'évaluation des responsabilités et du préjudice subi en septembre 2011.

- Bull a été amené, dans certains pays étrangers, à prendre des positions fiscales, généralement après consultation et recommandation d'experts locaux, qui peuvent donner lieu à des contestations de la part de vérificateurs fiscaux locaux. Les positions qui s'avèrent présenter un risque selon IAS 37 font l'objet de provision pour risque. Celles qui sont considérées comme des risques éloignés ne font pas l'objet de provision pour risque mais demeurent sous surveillance.
- Un nombre élevé de litiges de nature et d'ancienneté très diverses est recensé au Brésil. Une revue périodique est effectuée avec les avocats locaux en vue d'en apprécier la légitimité et le degré de risque applicable à chaque litige et les provisions existantes sont réexaminées suite à cet examen périodique, conformément à la pratique systématique du Groupe.
- Le Groupe a un litige concernant la réalisation d'un outil informatique pour les ports autonomes du Havre et de Marseille. À ce stade, l'expertise technique se poursuit et les parties sont en attente du rapport d'expertise demandé par le tribunal administratif de Marseille.

PROCÉDURE JUDICIAIRE OU D'ARBITRAGE

À ce jour, la Société n'a pas connaissance de menace de procédure judiciaire ou d'arbitrage à son encontre ou de litige devant les tribunaux et/ou cour d'arbitrage au cours des 12 derniers mois dont les effets pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF DU GROUPE

RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux du groupe Bull inclut 22 personnes en 2011, contre 24 en 2010 :

- les membres du comité exécutif d'une part, soit 10 personnes pour l'exercice 2011 incluant le Président-directeur général ;
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 12 personnes pour l'exercice 2011 (voir section 3.3.1 « Tableau sur les jetons de présence et des autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants »).

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au comité exécutif pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au comité, jusqu'à sa date de remplacement effectif. La rémunération globale des dirigeants du groupe Bull s'élève à 4,0 millions d'euros en 2011 dont 3,6 millions d'euros d'avantages court terme (en recul par rapport à 2010 lié au changement du périmètre du comité opérationnel devenu comité exécutif en 2011). Elle se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Avantages court terme ⁽¹⁾	Avantages long terme ⁽²⁾	Indemnités ⁽³⁾	Paiements en actions ⁽⁴⁾	Total
2011					
Membres du comité exécutif et administrateurs (22 personnes)	3,6	-	-	0,4	4,0
2010					
Membres du comité opérationnel et administrateurs (24 personnes)	5,3	-	5,1	0,3	10,7

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature, les jetons de présence versés et honoraires.

(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision).

(4) Incluent les paiements en actions sous forme de stock-options (charges comptabilisées selon IFRS 2).

FRAIS DE PERSONNEL

Le total des frais de personnel du Groupe, y compris les charges sociales, s'élève à 594,3 millions d'euros en 2011 (583,9 millions d'euros en 2010).

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2011 est de 8 985 personnes, se répartissant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2011	2010
France	5 137	5 012
Europe (hors France)	2 812	2 580
Amérique du Nord	202	201
Amérique Latine	337	346
Asie et Afrique	497	398
EFFECTIF TOTAL	8 985	8 537

En 2011, un nombre important de recrutements a été réalisé au sein de la BL Business Integration Solutions, afin de participer à sa croissance. Son essor, mû par une politique business axée focalisation, répliation, spécialisation a attiré les talents de tous pays désireux de participer aux projets d'envergure dans les services.

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS RÉSEAUX

■ Exercices couverts : 2010 et 2011

	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾								
■ Émetteur	210	235	15 %	15 %	210	235	72 %	59 %
■ Filiales intégrées globalement	986	1 095	73 %	72 %	72	54	25 %	14 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽²⁾								
■ Émetteur	-	114	-	7 %	-	92	-	23 %
■ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 196	1 444	88 %	94 %	282	381	97 %	96 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ⁽³⁾								
Juridique, fiscal, social	164	85	12 %	6 %	8	15	3 %	4 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total	164	85	12 %	6 %	8	15	3 %	4 %
TOTAL	1 360	1 529	100 %	100 %	290	396	100 %	100 %

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Bull, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe Bull, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires de missions accessoires pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes. Pour 2010, les autres diligences et prestations sont principalement liées à l'acquisition du groupe Amesys (revue du prospectus AMF et audit des comptes établis au jour de l'acquisition).

(3) Les honoraires de nature juridique, fiscale et sociale pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2011 concernent essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de commissariat aux comptes ; aucune prestation de cette nature n'est réalisée en France.

5.2.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Pothar Investments SA, Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration a effectué les déclarations suivantes auprès de l'AMF :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)
Pothar Investments SA	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	23/03/2012	2,945	235 576
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	28/02/2012	3,056	244 480
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 000 actions	14/02/2012	3,307	231 483
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 500 actions	10/02/2012	3,289	254 790
Pothar Investments SA	Acquisition de 64 000 actions	27/01/2012	3,086	197 504

En date du 26 mars 2012, à la connaissance de la Société, Pothar Investments SA détient 4 530 373 actions représentant 3,75 % du capital social et des droits de vote.



Conçu dans les laboratoires Bull à partir de 1957, le Gamma 60 est le premier ordinateur multitâche et multiprocesseur au monde.



es comptes annuels de Bull sont préparés dans le respect des principes prévus par les Articles 120-1 et suivants du plan comptable général (PCG) 2005.

Compte de résultat simplifié

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Chiffre d'affaires	14 980	2 317
Résultat courant avant impôts	10 553	8 555
Bénéfice net	15 582	6 754

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ BULL



6.1	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	158
6.2	COMPTES ANNUELS ET NOTES ANNEXES	160
6.2.1	Compte de résultat	160
6.2.2	Bilan	162
6.2.3	Tableau de flux de trésorerie	163
6.2.4	Notes annexes aux comptes annuels	164
6.2.5	Événements postérieurs à la clôture	182

6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bull, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 283 millions d'euros au 31 décembre 2011, après constatation d'une dépréciation de 10,4 millions d'euros sur les titres Groupe Amesys, d'une dépréciation de 10,2 millions d'euros sur les titres Bull Data Systems Inc. et d'une reprise de provision de 37,4 millions d'euros sur les titres Bull SAS comme indiqué dans la note 10 « Titres de participation » de l'annexe. Les titres sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 3 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « Titres de participation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces estimations ainsi que les données et hypothèses retenues par la société pour leur détermination. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La société Bull présente au passif de son bilan une provision pour couvrir le remboursement partiel de l'aide à la restructuration accordée par l'Etat français et assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 16 « Provision pour clause de retour à meilleure fortune » de l'annexe des comptes annuels. Cette provision s'élève à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Victor Amsalem

Bénédicte Sabadie-Fauré

6.2 COMPTES ANNUELS ET NOTES ANNEXES

6.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

Charges

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Charges d'exploitation	(6)		
Charges de personnel, autres achats et charges externes		19 762	6 666
Impôts, taxes et versements assimilés		4	33
Dotations aux amortissements et aux provisions			
■ Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-	-
■ Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	-
Total		19 766	6 699
Charges financières	(7)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		22 818	13 752
Intérêts et charges assimilées		6 248	3 680
Différences négatives de change – net		-	26
Total		29 066	17 458
Charges exceptionnelles	(8)		
Sur opérations de gestion		4 685	4 100
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	1 695
Total		4 685	5 795
Impôts sur les bénéfices	(9)	(1 553)	(1 084)
Total des charges		51 964	28 868
Résultat de l'exercice – Profit		15 582	6 754
TOTAL GÉNÉRAL		67 546	35 622

Produits

(en milliers d'euros)

	Notes	2011	2010
Produits d'exploitation	(4)		
Produits des activités annexes		351	167
Autres produits		14 629	2 150
Total		14 980	2 317
Produits financiers	(5)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		759	441
Autres intérêts et produits assimilés		1 598	1 209
Reprises sur provisions et transfert de charges		39 336	24 965
Différences positives de change – net		812	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Dividendes reçus		1 900	3 780
Total		44 405	30 395
Produits exceptionnels	(8)		
Sur opérations de gestion		170	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur amortissements et provisions		7 991	2 910
Total		8 161	2 910
Total des produits		67 546	35 622
Résultat de l'exercice – Perte		-	-
TOTAL GÉNÉRAL		67 546	35 622

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull.

6.2.2 BILAN

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2011	2010
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles			
Constructions		49	49
Amortissements		(49)	(49)
Total immobilisations		-	-
Immobilisations financières			
Participations	(10)	2 861 271	2 861 271
Provisions	(10)	(2 577 934)	(2 596 609)
Autres titres immobilisés	(11)	2 833	9 991
Provisions	(11)	(54)	(4)
Prêts	(12)	37 365	21 524
Total immobilisations financières		323 481	296 173
Actif circulant			
Autres créances	(13)	86 174	90 359
Titres de placement	(14)	186 586	202 057
Disponibilités		3 361	975
Charges constatées d'avance		604	-
Total actif circulant		276 725	293 391
Écarts de conversion actif		2 441	1 104
TOTAL DE L'ACTIF		602 647	590 668

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 décembre	
		2011	2010
Capitaux propres			
Capital	(15)	12 079	12 079
Primes d'émission, de fusion, d'apport		97 311	97 311
Réserve légale		1 208	1 208
Réserve ordinaire		2 733	2 733
Report à nouveau		53 533	46 779
Résultat net de l'exercice		15 582	6 754
Total capitaux propres		182 446	166 864
Provisions pour risques et charges	(16)	10 222	16 107
Dettes			
Emprunt obligataire	(17)	923	923
Emprunt auprès d'établissements de crédit	(18)	45 766	15 079
Emprunts et dettes financières divers	(19)	286 840	300 847
Autres dettes	(20)	74 129	89 734
Total dettes*		407 658	406 583
Écarts de conversion passif		2 321	1 114
TOTAL DU PASSIF		602 647	590 668
* dont à plus d'un an		95 060	65 173
* dont à moins d'un an		312 598	341 410

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull.

6.2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2010
Résultat net	15,6	6,8
Dotations, reprises provisions d'exploitation	(18,6)	(11,2)
Dotations, reprises provisions pour risques et charges	(5,9)	(1,2)
Autres dotations, reprises sur amortissements et provisions	-	-
Plus-values sur cessions des immobilisations	-	-
Capacité d'autofinancement	(8,9)	(5,6)
Variation nette des concours de Bull à ses filiales	(29,8)	22,1
Autres débiteurs	10,7	(25,3)
Autres créditeurs	(15,6)	24,2
Écarts de conversions nets	(0,1)	0,3
Fonds générés (requis) par les opérations d'exploitation	(34,8)	21,3
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	(109,6)
Valeur de cession des immobilisations vendues	-	-
Fonds générés (requis) par les opérations d'investissement	0,0	(109,6)
Variation des dettes financières	30,7	-
Augmentation de capital	-	71,9
Fonds générés (requis) par les opérations de financement	30,7	71,9
TOTAL FONDS GÉNÉRÉS (REQUIS)	(13,0)	(22,0)
Trésorerie à l'ouverture	203,0	225,0
Trésorerie à la clôture	190,0	203,0
VARIATION DE TRÉSORERIE	(13,0)	(22,0)

6.2.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

■■■ SOMMAIRE

NOTE 1	ORGANISATION	165
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	165
NOTE 3	RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS	165
NOTE 4	PRODUITS D'EXPLOITATION	166
NOTE 5	PRODUITS FINANCIERS	166
NOTE 6	CHARGES D'EXPLOITATION	167
NOTE 7	CHARGES FINANCIÈRES	167
NOTE 8	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	167
NOTE 9	IMPÔTS	168
NOTE 10	TITRES DE PARTICIPATION	168
NOTE 11	AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	169
NOTE 12	PRÊTS	169
NOTE 13	AUTRES CRÉANCES	169
NOTE 14	TITRES DE PLACEMENT	170
NOTE 15	CAPITAL	170
NOTE 16	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	170
NOTE 17	EMPRUNT OBLIGATAIRE	171
NOTE 18	EMPRUNTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	171
NOTE 19	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	172
NOTE 20	AUTRES DETTES	172
NOTE 21	PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE	173
NOTE 22	TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)	180
NOTE 23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	180
NOTE 24	RÉSULTATS DES FILIALES	181
NOTE 25	RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS DE PERSONNEL	182

NOTE 1 ORGANISATION

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme, dont le siège social se situe en France, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée sur Euronext. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 15 février 2012 et seront soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 juin 2012.

Les comptes de la société Bull comprennent principalement des titres de participations dans les sociétés Bull SAS, Bull International S.A.S, Bull Data Systems Inc., Amesys, Amesys Conseil, Amesys Conseil Montpellier et Elexo.

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2011, le capital de Bull est détenu à hauteur de 20,0 % par Crescendo Industries, de 8,1 % par France Telecom, de 5,1 % par le Fonds Stratégique d'Investissement, de 3,4 % par Pothar Investments SA, de 2,4 % par NEC et de 60,6 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,4 % d'actions en autocontrôle.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'a été identifié en 2011.

NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont préparés dans le respect des principes prévus par les Articles 120-1 et suivants du plan comptable général (PCG) 2005. Les comptes annuels sont arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2008, du 27 juillet 2010 et du 27 octobre 2010 ont fait l'objet de l'application du règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, à savoir :

- reclassement dans un compte spécifique 502-1 « Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés » pour un montant de 0,5 million d'euros ;
- constatation de l'engagement pris par une provision inscrite au passif, prenant en compte le coût des actions au jour de leur attribution, leur nombre probable d'attribution et un étalement sur la durée d'acquisition des droits ;
- à fin 2011, la provision ainsi calculée s'élève à 1,3 million d'euros.

Les plans de stock-options en cours au 31 décembre 2011 impliquent des augmentations de capital, de ce fait aucun passif n'a été constaté.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur 2011.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et leurs amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent pour l'essentiel la détention à 100 % des sociétés Bull SAS, Bull International S.A.S, Bull Data

Systems Inc., Amesys, Amesys Conseil Montpellier et Elexo ainsi que 45 % d'Amesys Conseil.

Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est fondée sur les états financiers consolidés de ces sous-groupes, exprimés en euros selon les règles de conversion monétaire utilisées pour la consolidation du groupe Bull. La valeur de ces titres est ajustée si nécessaire par la constitution de provisions pour dépréciation des titres, afin que la valeur nette comptable de chaque titre n'excède pas la valeur de la quote-part d'actif net correspondante, le cas échéant majorée par les écarts d'acquisition. Lorsque la valeur des titres est entièrement provisionnée, les provisions complémentaires visant à couvrir la situation nette négative des filiales sont entièrement comptabilisées en provisions pour risques sans déprécier les comptes courants de Bull sur ces filiales.

Les autres titres de participation sont également enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition, selon la méthode FIFO. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

PRINCIPES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties selon les principes suivants :

- les créances et dettes en devises sont évaluées en euros au taux de clôture de l'exercice ;

- les différences de conversion par rapport aux montants précédemment enregistrés en euros et après détermination d'une position globale de change par devise, sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes font l'objet de provisions ;
- les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens mensuels.

ACHATS ET VENTES DE DEVICES À TERME

Les devises achetées, converties au taux de clôture, sont enregistrées en « Autres créances », le montant à payer au dénouement du contrat étant porté en « Autres dettes ».

Les devises vendues, converties au taux de clôture, sont enregistrées en « Autres dettes », le montant à recevoir au dénouement du contrat étant porté en « Autres créances ».

INSTRUMENTS FINANCIERS

Des instruments financiers sont utilisés dans le but de réduire l'exposition du Groupe aux risques de change. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts, inscrits en comptabilité.

À la fin de chaque année, la valeur de marché des instruments financiers fermes en portefeuille est comparée à leur valeur nette dans les livres. Toute variation de valeur est enregistrée en compte de résultat.

NOTE 4 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits représentent la facturation de divers honoraires et coûts d'études à des sociétés du Groupe ainsi que des *management fees*.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Produits des activités annexes	15,0	2,3
TOTAL	15,0	2,3

Depuis le quatrième trimestre 2010, Bull a un rôle renforcé d'animation du Groupe. La Société refacture des *management fees* à l'ensemble des filiales pour un montant de 2,1 millions d'euros en 2010 et 14,6 millions en 2011.

NOTE 5 PRODUITS FINANCIERS

Ils se récapitulent ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Intérêts sur prêts aux entreprises liées	0,8	0,4
Revenus des valeurs de placement	1,6	1,2
Reprises de provisions		
■ sur titres de participation	39,3	23,4
■ sur risques et charges financiers	-	1,6
Dividendes reçus	1,9	3,8
Différences de change – net	0,8	0,0
TOTAL	44,4	30,4

NOTE 6 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Honoraires	2,3	3,6
Salaires et charges	4,1	1,4
Management fees	10,6	1,1
Frais de fonction Groupe	2,8	0,6
TOTAL	19,8	6,7

En 2010, les honoraires comprennent 2,0 millions d'euros comptabilisés au titre des frais liés à l'acquisition du groupe Amesys.

À fin 2011, Bull a un effectif de 9 personnes ; à fin 2010 il était de 5 personnes.

NOTE 7 CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se détaillent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Charges d'intérêts et commissions		
■ entreprises liées	4,4	3,1
■ intérêts et charges externes	1,9	0,5
Provisions		
■ sur dépréciation des titres de participation	20,6	13,1
■ sur risques et charges financiers	2,2	0,7
Différences de change – net	-	0,0
TOTAL	29,1	17,4

NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges nets s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Valeur nette comptable titres Bull cédés	-	(1,2)
Provision CRMF	3,3	(1,7)
Autres	0,2	-
TOTAL	3,5	(2,9)

Lors de la clôture des comptes de l'année 2011, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2012 à 2014), ce qui a conduit à l'actualisation du calcul de la CRMF pour l'exercice 2012.

Par conséquent, la provision s'élève à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 en diminution de 7,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique par le versement de 4,6 millions relatif à 2010 et pour le solde par une reprise de 3,3 millions d'euros liée à l'actualisation du plan stratégique.

NOTE 9 IMPÔTS

Depuis le 1^{er} janvier 1993, Bull a adopté le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés. Bull n'est pas placée sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception d'Evidian. Le groupe Amesys a intégré le groupe fiscal de Bull à partir du 1^{er} janvier 2011.

Dans ce cadre, chaque société du groupe fiscal constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Compte tenu des pertes fiscales de Bull, la charge d'impôt des filiales est compensée et génère un crédit de 1,6 million d'euros pour l'exercice 2011.

Au 31 décembre 2011, compte tenu de l'intégration fiscale, Bull dispose d'un report déficitaire fiscal estimé à 1 231 millions d'euros.

NOTE 10 TITRES DE PARTICIPATION

Le poste s'analyse comme suit au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	2011			2010
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Bull SAS	1 667,6	(1 549,6)	118,0	80,6
Bull International S.A.S	423,8	(397,5)	26,3	24,4
Bull Data Systems Inc.	622,6	(619,5)	3,1	13,3
Groupe Amesys	109,6	(11,3)	98,3	108,8
Avance structurelle Brésil	37,6	-	37,6	37,6
TOTAL	2 861,2	(2 577,9)	283,3	264,7

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

Les provisions pour dépréciation des titres de participation s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2011
Bull SAS	(1 587,0)	-	37,4	(1 549,6)
Bull International S.A.S	(399,4)	-	1,9	(397,5)
Bull Data Systems Inc.	(609,3)	(10,2)	-	(619,5)
Groupe Amesys	(0,9)	(10,4)	-	(11,3)
TOTAL	(2 596,6)	(20,6)	39,3	(2 577,9)

Amesys Conseil Montpellier a versé en septembre 2011 un dividende de 0,4 million d'euros à Bull.

Amesys a versé en septembre 2011 un dividende de 0,5 million d'euros à Bull.

Elexa a versé en septembre 2011 un dividende de 1,0 million d'euros à Bull.

NOTE 11 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011			2010
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actions propres	0,6	(0,1)	0,5	0,5
Contrat de liquidité	0,3	-	0,3	0,6
Dépôts et cautionnements	1,9	-	1,9	1,4
Titres en nantissement	-	-	-	7,5
TOTAL	2,8	(0,1)	2,7	10,0

Un contrat de liquidité a été signé entre Bull et la société Oddo & Cie en date du 18 septembre 2006. Ce contrat a pour objet de donner mandat à la société Oddo Corporate Finance pour intervenir pour le compte de Bull sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au 31 décembre 2011, la société Oddo Corporate Finance dispose de 0,3 million d'euros en numéraire et de 230 000 titres Bull pour le compte de Bull.

Les mouvements de ce portefeuille au titre de l'exercice 2011 ont conduit à constater une perte nette de 0,2 million d'euros en résultat financier.

La main levée du nantissement des titres à la faveur d'une banque a été obtenue en janvier 2011.

NOTE 12 PRÊTS

Il s'agit principalement de prêts à court terme et d'avances en comptes courants rémunérés, consentis par Bull à ses filiales.

NOTE 13 AUTRES CRÉANCES

Le solde des autres créances, représentant principalement les achats et ventes de devises à terme à moins d'un an, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Contrats de change à terme		
Ventes de devises	30,2	33,2
Achats de dollars US	27,8	43,3
Achats de livres sterling	13,5	11,3
Autres créances	14,7	2,6
TOTAL	86,2	90,4

En 2011, les autres créances comprennent le Crédit d'impôt recherche à recevoir pour 11,8 millions d'euros au titre de 2010 dans le cadre du périmètre intégré fiscalement.

NOTE 14 TITRES DE PLACEMENT

Le poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Certificats de dépôt et comptes à terme	50,0	30,0
OPCVM	136,1	171,5
Actions gratuites à distribuer	0,5	0,5
TOTAL	186,6	202,0

La valeur comptable des OPCVM est représentative de la valeur de marché au 31 décembre.

NOTE 15 CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le capital de Bull est constitué de 120 786 647 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions détenues par Bull au 31 décembre 2011, représentent un total de 426 589 actions pour une valeur de marché de 1,2 million d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 correspond au bénéfice net de l'exercice 2011 d'un montant de 15,6 millions d'euros.

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2011**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Valeur au 31/12/2011
Risque de change	1,1	1,3	-	-	2,4
Cessions d'actifs	1,0	-	-	-	1,0
CRMF	12,8	-	(4,6)	(3,3)	4,9
Cession actif Italie	0,5	-	-	-	0,5
Attribution gratuite d'actions	0,5	0,8	-	-	1,3
Indemnités départ en retraite	0,2	-	-	-	0,2
TOTAL	16,1	2,1	(4,6)	(3,3)	10,2

Ce poste s'analyse ainsi :

- une provision de 2,4 millions d'euros contre 1,1 million d'euros en 2010 pour couvrir les pertes de change latentes ;
- une provision de 1,0 million d'euros comme en 2010 pour couvrir des risques résultant des réclamations formulées par des tiers au titre des cessions d'actifs réalisées au cours de ces dernières années ;
- une provision de 4,9 millions d'euros contre 12,8 millions d'euros en 2010, pour la Clause de retour à meilleure fortune (CRMF) ;
- une provision de 0,5 million d'euros comme en 2010 concernant des risques relatifs à la cession des actifs en Italie ;
- une provision de 1,3 million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2010 concernant l'attribution gratuite d'actions ;
- une provision de 0,2 million d'euros comme en 2010 pour les indemnités de départ en retraite.

PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

Le 20 février 2004, l'État français a notifié à la Commission européenne un projet d'aide à la restructuration de Bull, assortie d'une Clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1^{er} décembre 2004, l'État a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'État, pendant une période de huit exercices commençant le 1^{er} janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5 % de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts (RCAI) de l'exercice de Bull tel qu'il ressortira chaque année. Le RCAI correspond à l'EBIT après charges et produits de financement.

Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la Société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

- 1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
- 3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la Société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'État peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

Lors de la clôture des comptes de l'année 2011, il a été tenu compte de la révision récente du plan stratégique à trois ans (2012 à 2014), ce qui a conduit à l'actualisation du calcul de la CRMF pour l'exercice 2012. Cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2011, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte.

Par conséquent, la provision s'élève à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 en diminution de 7,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010. Cette diminution s'explique par le versement de 4,6 millions relatif à 2010 et pour le solde par une reprise de 3,3 millions d'euros liée à l'actualisation du plan stratégique.

NOTE 17 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Au 31 décembre 2011, le solde des OCEANes non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1^{er} janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en

juin-juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

NOTE 18 EMPRUNTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'encours est constitué d'un crédit syndiqué à moyen terme, contracté par Bull le 14 janvier 2011, et de la mobilisation de la créance de Crédit d'impôt recherche détenue par Bull au titre de l'exercice 2010.

CRÉDIT SYNDIQUÉ

En janvier 2011, Bull a signé avec un groupe de banques une facilité de crédit de 50 millions d'euros, sous la forme d'une part d'un crédit de 35 millions d'euros, amortissable semestriellement sur 5 ans avec un différé d'amortissement de 18 mois, d'autre part d'un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 15 millions d'euros, ce montant étant réduit semestriellement, et de manière linéaire, à compter du 18^e mois.

Le crédit amortissable de 35 millions d'euros a été tiré le 20 janvier 2011. À cette même date, le crédit de 15 millions d'euros mis en place le 15 juillet 2009, qui n'avait pas encore donné lieu à amortissement, a été remboursé, et la banque a donné main levée à Bull du nantissement du bon à moyen terme négociable de 7,5 millions d'euros qui garantissait ce crédit.

Ces crédits sont assortis de clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, notamment : maintien des crédits à leur rang, limitation des sûretés attribuées à des tiers, défaut croisé, et respect des engagements financiers suivants :

- trésorerie nette consolidée d'un montant minimum de 100 millions d'euros à chaque fin d'exercice (31 décembre de chaque année pendant la durée des crédits), et de 80 millions d'euros à chaque fin de premier semestre (30 juin de chaque année pendant la durée des crédits) ;
- EBITDA d'un montant minimum de :
 - 40 millions d'euros en 2011 ;
 - 50 millions d'euros en 2012 ;
 - 55 millions d'euros en 2013 ;
 - 60 millions d'euros en 2014 et 2015.

Les crédits sont garantis par le nantissement des titres détenus par Bull dans le capital des sociétés Amesys et Amesys Conseil.

CRÉANCE DE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

En décembre 2011, Bull a mobilisé auprès d'un établissement de crédit les créances de Crédit d'impôt recherche qu'il détenait dans le cadre du périmètre d'intégration fiscale 2010 (sociétés Bull SAS, Serviware et Agarik).

Le calcul du net escompte a été fait sur la base d'un paiement de ce crédit d'impôt par les services fiscaux au 31 décembre 2014. Le montant de ce net escompte est de 10,5 millions d'euros.

L'établissement bancaire garde un recours contre le cédant en cas de contestation par les services fiscaux des montants déclarés. Le financement constitue donc une dette, dont le montant au 31 décembre 2011 est l'actualisation, au taux du financement, des créances cédées.

NOTE 19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers se récapitulent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Emprunts et comptes courants auprès de sociétés apparentées	286,4	300,5
Intérêts courus sur emprunts et comptes courants auprès des sociétés apparentées	0,4	0,3
TOTAL	286,8	300,8

EMPRUNTS AUPRÈS DE SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le solde au 31 décembre 2011 des emprunts et comptes courants contractés par Bull auprès des sociétés du Groupe s'établit à 286,4 millions d'euros :

- Une convention de prêt non amortissable a été signée en juin 2008 entre Bull et Bull GmbH, filiale de Bull International S.A.S en Allemagne, pour un montant de 53 millions d'euros et une durée de cinq ans. Ce contrat prévoit une résiliation anticipée dans le cas

où les comptes consolidés du Groupe ne respecteraient plus les indicateurs suivants :

- EBIT positif sur trois semestres consécutifs ;
- un ratio entre la trésorerie brute et l'encours du prêt supérieur à trois, calculé à la fin de chaque semestre.
- Le solde de ce montant est constitué de prêts et emprunts sans date fixe de remboursement.

NOTE 20 AUTRES DETTES

Elles se détaillent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Contrats de change à terme		
Achats de devises	40,5	54,9
Ventes de dollars US	30,9	33,2
Ventes de livres sterling	-	-
Divers	2,7	1,6
TOTAL	74,1	89,7

Dettes fournisseurs

Par ancienneté, la valeur des dettes fournisseurs se détaille ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2011	2010
Dettes fournisseurs non échues	0,2	-
Échues depuis moins de 30 jours	-	-
Échues depuis plus de 30 et moins de 60 jours	-	-
Échues depuis plus de 61 et moins de 90 jours	-	-
Échues depuis plus de 91 et moins de 180 jours	-	-
Échues depuis plus de 181 et moins de 360 jours	-	-
Échues depuis plus d'un an	-	-
TOTAL	0,2	-

NOTE 21 PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE

PLANS D'OPTIONS

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 2001, 2004, 2005, 2006, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Aucune option n'a été exercée sur les plans 2001, 2004 et 2005. Ces plans ont expiré en 2011.

Les plans encore en cours sont décrits ci-après :

Plans d'options de souscription d'actions 2006

En 2006, des options de souscription d'actions ont été attribuées :

- 120 000 options lors du conseil d'administration du 21 février 2006, au prix de 10,15 euros par action nouvelle ;
- 25 000 options lors du conseil d'administration du 9 mai 2006, au prix de 9,52 euros par action nouvelle ;
- 15 000 options lors du conseil d'administration du 26 juillet 2006, au prix de 4,51 euros par action nouvelle ;

- 20 000 options lors du conseil d'administration du 18 octobre 2006, au prix de 4,39 euros par action nouvelle.

Ces différences de prix proviennent de l'application de la méthode légale applicable au jour de l'allocation des options aux bénéficiaires et en fonction du pays de résidence de ceux-ci.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Cet objectif est mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2006

Plans 2006

Date d'assemblée	25/05/2004	25/05/2004	17/05/2006	17/05/2006
Date du conseil	21/02/2006	09/05/2006	26/07/2006	18/10/2006
Nombre d'options consenties à l'origine	120 000	25 000	15 000	20 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires	3	1	1	1
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Date de départ de l'exercice	08/03/2010	09/05/2010	11/08/2010	02/11/2010
Date d'expiration	08/03/2012	09/05/2012	11/08/2012	02/11/2012
Prix d'exercice en euro	10,15	9,52	4,51	4,39
Options levées en 2011	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	10 000	25 000	-	20 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	20 000
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	1	1	-	1
■ dont membres du comité exécutif	-	-	-	1
■ dont mandataire social Philippe Vannier	-	-	-	-

Au 31 décembre 2011 un total de 125 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011, il restait 55 000 options potentiellement exerçables,

dont 20 000 sont détenues par un membre du comité exécutif, et dont aucune option n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions 2008

En 2008, le conseil d'administration du 14 février 2008 a attribué 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 2,89 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif du Plan 2008

Plan 2008

Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	58
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Prix d'exercice en euro	2,89
Options levées en 2011	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	1 105 250
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	56
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, un total de 288 750 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011, il restait 1 105 250 options potentiellement exerçables, dont

55 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions 2009

En 2009, les conseils d'administration du 12 février et 29 juillet 2009 ont attribué 1 509 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix respectif de 1,38 et 2,40 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2009

Plans 2009

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	12/02/2009	29/07/2009
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	1 309 000
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	63
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ d'exercice	27/02/2013	14/08/2013
Date d'expiration	27/02/2015	14/08/2015
Prix d'exercice en euro	1,38	2,40
Options levées en 2011	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	50 000	1 005 250
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	1	59
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2011, un total de 453 750 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 1 055 250 options potentiellement exerçables, dont

120 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions de 2010

Le conseil d'administration du 10 février 2010, a attribué 200 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,45 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Le conseil d'administration du 27 octobre 2010, a attribué à 65 personnes un total de 1 805 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 3,41 euros par option.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

Pour le mandataire social et les membres du comité exécutif uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif des Plans 2010

Plans 2010

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	10/02/2010	27/10/2010	27/10/2010	27/10/2010
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	200 000	420 000	1 185 000
■ dont membres du comité exécutif	-	200 000	300 000	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	1	7	57
■ dont membres du comité exécutif	-	-	5	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	1	-	-
Date de départ de l'exercice	26/02/2014	12/11/2014	12/11/2014	12/11/2014
Date d'expiration	26/02/2016	12/11/2016	12/11/2016	12/11/2016
Prix d'exercice en euro	3,45	3,41	3,41	3,41
Options levées en 2011	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	-	200 000	360 000	1 125 000
■ dont membres du comité exécutif	-	200 000	300 000	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	-	1	6	54
■ dont membres du comité exécutif	-	-	5	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	1	-	-

Au 31 décembre 2011, un total de 320 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 1 685 000 options potentiellement exerçables, dont

500 000 sont détenues par les membres du comité exécutif dont 200 000 détenues par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions de 2011

Le conseil d'administration du 17 février 2011, a attribué 140 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,61 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi

à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4^e et la 6^e année.

■ Tableau récapitulatif du Plan 2011

Plan 2011

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	17/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine	140 000
■ dont membres du comité exécutif	140 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	2
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	05/03/2015
Date d'expiration	05/03/2017
Prix d'exercice en euro	3,61
Options levées en 2011	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2011	140 000
■ dont membres du comité exécutif	140 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	2
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, aucune option n'a été annulée ou n'est devenue caduque. Aucune option n'a été exercée en 2011. Au 31 décembre 2011 il reste donc 140 000 options potentiellement exerçables, dont

140 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

■ Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2011 (actions de 0,10 euro de nominal)

	Plans 2006	Plan 2008	Plans 2009	Plans 2010	Plan 2011	Total
Solde des options restant à lever						
■ par le mandataire social : Philippe Vannier	-	-	-	200 000	-	200 000
■ par tous les membres du comité exécutif	20 000	55 000	120 000	500 000	140 000	835 000
■ par l'ensemble des salariés et mandataires sociaux	55 000	1 105 250	1 055 250	1 685 000	140 000	4 040 500

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

À date, les attributions gratuites d'actions n'ont pas été assorties de conditions de performance. Celles-ci ont cependant été distribuées au regard de performances constatées.

Plan d'attribution gratuite d'actions 2008

Le conseil d'administration du 29 juillet 2008 a décidé l'attribution gratuite de 294 000 actions à un groupe de salariés. L'attribution a les caractéristiques suivantes :

Plan AGA 2008

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	29/07/2008
Nombre de droits consentis à l'origine	294 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	98
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ de l'exercice	29/07/2008
Date d'expiration	30/07/2012
Droits exercés en 2011	-
■ dont membres du comité exécutif	-
Nombre de droits restant à acquérir au 31/12/2011	66 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	22
■ dont membre du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2011, 228 000 actions ont été acquises, annulées ou sont devenues caduques.

Plans d'attribution gratuite d'actions 2010

En 2010 les conseils d'administration du 27 juillet 2010 et du 27 octobre 2010 ont attribué gratuitement 571 000 actions à un groupe de salariés. Dans le cadre de ces plans, le transfert définitif de propriété des actions, est soumis à une condition de présence dans le Groupe à l'issue des deux ans suivant la date de l'attribution.

Les attributions ont les caractéristiques suivantes :

Plans AGA 2010

Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	27/07/2010	27/10/2010
Nombre de droits consentis à l'origine	511 000	60 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	19	15
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ de l'exercice	27/07/2010	27/10/2010
Date d'expiration	28/07/2014	27/10/2014
Droits exercés en 2011	-	-
Nombre de droits restant à acquérir au 31/12/2011	511 000	44 000
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2011	19	11
■ dont membres du comité exécutif	-	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2011, 16 000 actions ont été annulées ou sont devenues caduques.

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Au 31 décembre 2011, le Fonds Bull Actionnariat détient 691 000 titres et France Bull 79 500 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi-entreprises.

NOTE 22 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)

Les principales transactions entre Bull et les sociétés apparentées (parties liées) sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2011	2010
Au bilan		
Participations (nettes)	283,3	264,7
Prêts	37,4	21,5
Autres créances	31,8	34,9
Emprunts et dettes financières diverses	286,8	300,8
Autres dettes	30,7	33,6
Au résultat		
Produits d'exploitation	15,0	2,3
Charges d'exploitation	13,4	1,7
Produits financiers	42,0	27,6
Charges financières	25,0	16,2

Les conventions conclues entre les parties liées sont faites à des conditions normales.

NOTE 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>		Au 31 décembre	
		2011	2010
Engagements donnés liés au financement	Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	34,2	28,7
	Disponibilité d'une tranche de 15 millions d'euros non tirée sur la facilité de crédit de 50 millions d'euros	15,0	-
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	Garantie actif/passif reçue de Crescendo Industries dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys	5,0	5,0

La Société n'a pas d'engagement de rachat de minoritaires en vigueur concernant ses participations.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe ; cet accord éteint la convention de garantie Europe, sauf en matière fiscale et parafiscale. Au 31 décembre 2011, une provision d'un montant de 1 million d'euros est maintenue au titre des engagements à prendre en charge, en raison d'une réclamation effectuée conformément à l'accord transactionnel, pour les coûts, dommages et intérêts relatifs à un litige client en Belgique, correspondant à la franchise de la police d'assurances de

1 million d'euros que pourrait supporter Bull in fine. L'expert judiciaire a remis son rapport sur l'évaluation des responsabilités et du préjudice subi en septembre 2011.

PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

À ce jour, la Société n'a pas connaissance de menace de procédure judiciaire ou d'arbitrage à son encontre ou de litige devant les tribunaux et/ou cours d'arbitrage au cours des 12 derniers mois dont les effets pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 24 RÉSULTATS DES FILIALES

Les résultats des principales filiales indiqués ci-après pour 2011 ont été établis sur la base de leurs résultats consolidés avec ceux de leurs propres filiales selon l'organisation juridique des sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Prêts et avances non remboursés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés	Valeurs des titres	
							Brutes	Nettes
Sociétés françaises								
Bull SAS	35,6	46,2	39,8	808,3	38,7	-	1 667,6	118,0
Bull International S.A.S	10,3	13,1	74,4	481,4	2,8	-	423,8	26,3
Amesys	5,8	30,8	9,3	91,5	(8,6)	-	109,6	98,3
Sociétés étrangères								
Bull Data Systems Inc.	-	12,2	-	27,1	(9,1)	-	622,6	3,1

Quote-part du capital détenu en % : 100 % pour toutes les sociétés.

Cautions et avals donnés par la société mère : néant.

Normes IFRS.

Les résultats des principales filiales du groupe Amesys pour 2011 sont résumés ci-après :

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Prêts et avances non remboursés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
Amesys	1,4	18,6	4,9	28,0	(4,5)	-
Amesys Conseil Montpellier	-	0,9	-	7,2	0,3	-
Elexo	4,0	2,3	-	10,5	0,4	-
Amesys Conseil	-	0,4	1,3	26,2	0,9	-

Quote-part du capital détenu en % : 100 % pour toutes les sociétés. (Amesys Conseil : quote-part du capital détenue 100 %, dont 45 % directement).

Cautions et avals donnés par la société mère : néant.

Normes IFRS.

NOTE 25 RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS DE PERSONNEL**RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX**

La rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux du groupe Bull inclut 22 personnes en 2011, contre 24 en 2010 :

- les membres du comité exécutif d'une part, soit 10 personnes pour l'exercice 2011 incluant le Président-directeur général ;
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 12 personnes pour l'exercice 2011 (voir tableau section 3.1.1. « Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants. »).

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au comité exécutif pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au comité, jusqu'à sa date de remplacement effectif. La rémunération globale des dirigeants du groupe Bull s'élève à 3,6 millions d'euros en 2011 dont 3,6 millions d'euros d'avantages court terme (en recul par rapport à 2010 lié au changement du périmètre du comité opérationnel devenu comité exécutif en 2011).

Elle se décompose de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avantages court terme ⁽¹⁾	Avantages long terme ⁽²⁾	Indemnités ⁽³⁾	Total
2011				
Membres du comité exécutif et administrateurs (22 personnes)	3,6	-	-	3,6
2010				
Membres du comité opérationnel et administrateurs (24 personnes)	5,3	-	5,1	10,4

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature et honoraires.

(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision).

Ces rémunérations sont prises en charge par Bull SAS et la société Bull.

6.2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Pothar Investments SA, Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration a effectué les déclarations suivantes auprès de l'AMF :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire <i>(euros)</i>	Montant de l'opération <i>(euros)</i>
Pothar Investments SA	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	23/03/2012	2,945	235 576
Pothar Investments SA	Acquisition de 80 000 actions	28/02/2012	3,056	244 480
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 000 actions	14/02/2012	3,307	231 483
Pothar Investments SA	Acquisition de 77 500 actions	10/02/2012	3,289	254 790
Pothar Investments SA	Acquisition de 64 000 actions	27/01/2012	3,086	197 504

En date du 26 mars 2012, à la connaissance de la Société, Pothar Investments SA détient 4 530 373 actions représentant 3,75 % du capital social et des droits de vote.



Commercialisé à partir de 1973, le Micral est le premier micro-ordinateur français. Le Micral 35 est commercialisé en 1986.



es actionnaires de Bull sont convoqués en assemblée générale le 8 juin 2012 à 15 heures, au Palais Brongniart, 40 rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.

Tout actionnaire de Bull, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale. Bull informe ses actionnaires des réunions par avis publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), dans un quotidien habilité à recevoir les annonces légales et sur son site Internet <http://www.bull.fr>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2012



7.1	ORDRE DU JOUR	186
7.1.1	Statuant en la forme ordinaire	186
7.1.2	Statuant en la forme extraordinaire	186
7.2	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	187
7.2.1	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	187
7.2.2	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	189
7.3	PROJETS DE RÉOLUTIONS	192
7.3.1	Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire	192
7.3.2	Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	194

7.1 ORDRE DU JOUR

7.1.1 STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et rapport du président du conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants et engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce.
- Ratification de la cooptation d'Alexandra Soto en qualité d'administrateur.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-François Rambicur.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Marc Hériard Dubreuil.
- Non renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Davancens.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (18 mois).

7.1.2 STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières à émettre par le conseil d'administration sur délégation de compétence.
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions, titres et valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation est admise.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.
- Délégation de compétence au conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 du Code du travail.
- Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer les apports en nature.
- Modification de l'article 11 des statuts « *Transmission des actions – Droits attachés aux actions* ».
- Modification de l'article 24 des statuts « *Composition – Réunions – Convocations – Ordre du jour* ».
- Modification de l'article 25 des statuts « *Conditions d'admission aux assemblées – vote* ».
- Modification de l'article 29 des statuts « *Compétence* ».
- Pouvoirs pour les formalités légales.

7.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale mixte pour le 8 juin 2012 aux fins de soumettre à votre approbation les dix-huit résolutions suivantes dont le texte a été arrêté par votre conseil d'administration lors de ses séances des 15 février 2012 et 21 mars 2012, les neuf premières résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, et les résolutions dix à dix-huit relevant de la compétence de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire, et de vous indiquer le sens du vote recommandé par votre conseil d'administration.

Pour mémoire, il est rappelé que pour les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale statuant en la forme :

- ordinaire (résolutions 1 à 9) : le *quorum* requis sur 1^{re} convocation est de 1/5 des actions ayant droit de vote et la majorité requise est de 50 % des voix plus une des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ;
- extraordinaire (résolutions 10 à 18) : le *quorum* requis sur première convocation est du 1/4 des actions ayant droit de vote et la majorité est de 2/3 des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7.2.1 RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1^{re} et 2^e résolutions : approbation des comptes annuels et des comptes consolidés

Nous vous demanderons au vu du rapport de vos commissaires aux comptes d'approuver respectivement les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice net comptable de 15 581 920,22 euros ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2011 se soldant par une perte nette part du Groupe de 16 487 milliers d'euros.

3^e résolution : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'exercice clos le 31 décembre 2011 fait ressortir un bénéfice net comptable de 15 581 920,22 euros auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de 53 532 813,83 euros pour former le bénéfice distribuable de 69 114 734,05 euros.

Nous vous rappelons que l'année 2011 est l'année de mise en place du plan de développement stratégique du Groupe, BullWay. Comme nous vous l'indiquions l'an passé, ce plan, associé à d'ambitieux objectifs à moyen terme, requiert que Bull preserve ses marges de manœuvre financières, d'autant plus que l'environnement économique, malgré quelques signes d'amélioration, reste dégradé. Bull souhaite en outre privilégier le développement de sa croissance.

Pour ces raisons, il vous est proposé comme l'an passé d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2011, soit 15 581 920,22 euros au compte report à nouveau et de ne pas verser de dividende. Le solde créditeur du compte report à nouveau serait ainsi porté de la somme de 53 532 813,83 euros à la somme de 69 114 734,05 euros.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

4^e résolution : conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce

Nous vous proposons dans le cadre de cette résolution de soumettre à votre approbation le rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. À ce titre, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il vous est donc uniquement demandé d'approuver la poursuite des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce, conclus ou autorisés antérieurement et approuvés lors de l'assemblée générale du 8 juin 2011.

5^e résolution : ratification de la nomination d'un administrateur

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la cooptation d'Alexandra Soto en qualité d'administrateur en remplacement de Jean Bréchon, démissionnaire. Alexandra Soto exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 et se tenant dans le cours de l'année 2014.

Diplômée HEC, Alexandra Soto a débuté sa carrière à Londres dans le domaine des fusions & acquisitions chez Morgan Stanley, puis chez Lazard qu'elle a rejoint en 1993. En 2000, elle devient Associée Gérant de Lazard groupe et membre du comité de direction de Lazard Paris en 2010. Alexandra Soto est également administrateur de Lazard Frères Banque.

6^e à 8^e résolutions : renouvellement du mandat d'administrateurs/ non renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous rappelons que dans le cadre d'une démarche de meilleure gouvernance et afin de se conformer aux recommandations « AFEP/MEDEF », le conseil d'administration du 28 avril 2010, après avoir sollicité l'avis du comité hommes et organisation, a décidé de mettre en place un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs afin d'éviter leur expiration en bloc.

Nous vous informons que les mandats de Marc Hériard Dubreuil, Jean-François Rambicur et Michel Davancens arriveront à échéance à l'issue de la présente assemblée générale, et que Michel Davancens n'est pas candidat au renouvellement de son mandat d'administrateur.

Nous vous rappelons que le conseil a été renouvelé en profondeur en 2010 et qu'il convient de privilégier la continuité des travaux des administrateurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan BullWay. Les recommandations AFEP-MEDEF préconisent par ailleurs un nombre impair d'administrateurs.

Nous vous proposerons en conséquence de ne pas renouveler le mandat de Michel Davancens et de ramener à onze (11) le nombre d'administrateurs. Un resserrement du conseil à 11 membres devrait ainsi favoriser les débats entre les administrateurs lors des réunions tout en poursuivant une démarche d'amélioration de la qualité des travaux.

Il vous sera proposé de renouveler Marc Hériard Dubreuil et Jean-François Rambicur dans leurs fonctions pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 et se tenant dans le cours de l'année 2015.

Si vous approuvez ces propositions, le nouveau conseil d'administration serait composé comme suit (*les dates entre parenthèses indiquent l'année au cours de laquelle le mandat prendrait fin*) :

- Philippe Vannier, Président-directeur général (2013) ;
- Valérie Bernis (2013) ;
- Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd (2013) ;
- Michel Paulin (2013) ;
- Hugues de Saint Germain (2013) ;
- Henri Conze (2014) ;
- France Telecom représentée par Marc Blanchet (2014) ;
- Alexandra Soto (2014) ;
- Philippe Vassor (2014) ;
- Marc Hériard Dubreuil (2015).
- Jean-François Rambicur (2015) ;

Il est à noter qu'à l'issue de votre assemblée générale, votre conseil d'administration serait composé d'une majorité d'administrateurs indépendants et de deux (2) femmes.

9^e résolution : programme de rachat d'actions par la Société

L'assemblée générale du 8 juin 2011 a, dans le cadre de sa huitième résolution, autorisé la Société à opérer sur ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois.

L'autorisation actuellement en vigueur arrivant à expiration en septembre 2012, il vous est proposé d'y mettre fin et, d'autoriser à nouveau la Société à opérer sur ses propres actions, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Les conditions associées à cette nouvelle autorisation seraient identiques à celles précédemment autorisées et seraient les suivantes :

- prix maximum d'achat : 8 euros ;
- détention maximum : 10 % du capital social (soit 12 078 664 actions au 31 décembre 2011) ;
- montant maximal des acquisitions : 93 216 600 euros (hors frais de négociation compte tenu des 426 589 actions auto-détenues au 31 décembre 2011).

Cette nouvelle délégation reprendrait les finalités identiques à celles sur lesquelles vous vous êtes prononcés l'année passée et permettrait à la Société d'opérer sur ses actions (y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés), sauf en période d'offre publique afin de :

- (i) animer le contrat de liquidité ;
- (ii) honorer des obligations liées à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- (iii) permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à ces valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la Société ;
- (iv) utiliser les actions acquises dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société ; et
- (v) annuler éventuellement les actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital.

Les objectifs de ce programme de rachat, fixés conformément à la réglementation, sont détaillés au paragraphe 8.2.5 du présent document de référence.

Nous vous rappelons que dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière finalité, l'assemblée générale du 8 juin 2011 a, aux termes de sa onzième résolution, autorisé votre conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation d'actions détenues en propre.

7.2.2 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

10^e résolution : renouvellement de la délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société

L'assemblée générale du 16 juin 2010 dans le cadre de sa dix-huitième résolution avait donné, pour une période de vingt-six (26) mois, une délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ladite délégation ayant pour objectif de permettre à la Société, le cas échéant, la réalisation d'une augmentation de capital avec la rapidité d'exécution nécessaire.

Nous vous proposons de mettre fin à l'autorisation en vigueur dont l'échéance arrive en août 2012, étant précisé que cette délégation n'a pas été utilisée, et de donner une nouvelle délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée de vingt-six (26) mois afin d'émettre des titres de capital et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation vous est proposé à un montant identique à celui voté par l'assemblée générale du 16 juin 2010, soit six millions d'euros (6 000 000 euros), soit à la date du 31 décembre 2011, 50 % du capital social (ce plafond étant commun avec les onzième, douzième et treizième résolutions), auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits existants des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilées, vous est proposé à un montant identique à celui voté par l'assemblée générale du 16 juin 2010, soit soixante millions d'euros (60 000 000 euros).

Le rapport des commissaires aux comptes requis par la loi a été mis à votre disposition dans les délais légaux.

11^e résolution : délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Nous vous proposerons d'autoriser votre conseil d'administration d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves,

primes ou bénéfices ou autres, permettant ainsi d'augmenter le capital social de la Société sans qu'aucun argent frais n'ait à être apporté.

Cette délégation serait consentie pour une durée maximum de vingt-six (26) mois.

Le montant maximal des augmentations de capital social qui seraient réalisées sur le fondement de la présente résolution s'imputerait sur le plafond de six millions d'euros (6 000 000 euros) défini à la dixième résolution et sur le montant de soixante millions d'euros (60 000 000 euros) défini aux termes de la même résolution, ou toute autre résolution ayant le même objet.

12^e résolution : délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Les autorisations données aux termes des dixième et onzième résolutions emportent l'obligation corrélative de présenter à l'assemblée générale un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous proposerons en conséquence de mettre fin à l'autorisation en vigueur consentie aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale du 8 juin 2011, étant précisé qu'elle n'a pas été utilisée, et au vu du rapport établi par vos commissaires aux comptes, de donner une nouvelle délégation de compétence au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois pour procéder à une augmentation du capital social par apports en numéraires à compter de la présente assemblée générale, conformément aux dispositions légales et dans des termes identiques à l'autorisation conférée l'année précédente. La délégation porterait sur un montant nominal maximum de 2 % du capital social, après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de six millions d'euros (6 000 000 euros) défini à la dixième résolution.

Nous vous précisons que le vote de cette résolution emporterait de par la loi, la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre, pour en réserver la souscription aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

À ce titre, nous vous demanderons de bien vouloir déléguer à votre conseil d'administration le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires.

Nous vous proposerons de décider que le prix de souscription des actions devra se situer entre 80 % et 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la

décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription. Exceptionnellement, le prix de souscription des actions pourra se situer entre 100 % et 70 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans. Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, la compétence à l'effet de fixer le prix définitif de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Il vous est également demandé d'autoriser expressément le conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales ou réglementaires, afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Enfin, il vous est demandé de conférer au conseil d'administration les pouvoirs appropriés afin de mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales.

Le rapport des commissaires aux comptes requis par la loi a été mis à votre disposition dans les délais légaux.

13^e résolution : délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social en rémunération d'apports

Il vous est demandé de déléguer au conseil d'administration, la faculté de procéder, dans le cadre d'offre(s) privée(s) d'échange, à des opérations de croissance externe financées par des valeurs mobilières émises par la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital qui lui seraient ainsi consentis.

Ces émissions seraient réalisées dans la double limite de 10 % du capital social et de l'enveloppe maximale de six millions d'euros (6 000 000 euros) fixée à la dixième résolution de la présente assemblée générale.

Cette délégation permettrait au conseil d'administration en particulier de fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte à verser en espèces.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à vingt-six (26) mois.

14^e à 17^e résolutions : modifications statutaires

Nous vous proposerons d'apporter plusieurs modifications aux statuts de la Société dont la majorité d'entre elles sont issues de l'évolution récente de la réglementation en vigueur et méritent donc d'être intégrées. D'autres modifications ont pour objet d'entériner la suppression de dispositions rappelant certains aspects historiques ou de simplifier certaines stipulations statutaires afin d'accroître la lisibilité de l'ensemble.

Modification de l'article 11 des statuts

Nous vous proposerons ainsi de modifier le paragraphe 11,9° et d'ajouter un nouveau paragraphe 11,10° à l'article 11 des statuts « Transmission des actions – Droits attachés aux actions », les

modifications proposées à l'article 11,9° visant à préciser le délai de notification des franchissements de seuils statutaires et clarifier les sanctions applicables en cas d'inobservation des obligations relatives aux déclarations de franchissement de seuils statutaires, et le nouveau paragraphe 11,10° ayant pour objet d'introduire dans les statuts les obligations de déclaration d'intention en cas de franchissement de certains seuils légaux.

En ce qui concerne le délai de déclaration de franchissement de seuils statutaires, nous vous proposons de calquer celui-ci sur celui applicable en cas de franchissement de seuils légaux.

S'agissant des sanctions applicables en cas d'inobservation des obligations de déclaration de franchissement de seuils statutaires, nous vous proposerons de décider que les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils légaux s'appliqueront également en cas de non-respect de l'obligation de déclaration du franchissement des seuils statutaires.

Modification de l'article 24 des statuts

Les modifications que nous vous proposons d'apporter à l'article 24 « Composition, Réunion, Convocation, Ordre du jour des assemblées générales » visent à mettre les statuts en harmonie avec le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 et le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010 pris en application de l'ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne du 11 juillet 2007 concernant le droit des actionnaires, plus particulièrement :

- la modification du délai de convocation des assemblées générales réunies sur deuxième convocation lequel a été porté de 6 à 10 jours (article 24,3° des statuts) ;
- la faculté pour les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée (soit, 1 % en ce qui concerne la Société), ou aux associations d'actionnaires, de requérir l'inscription de points à l'ordre du jour de l'assemblée générale (article 24,4° des statuts) ;
- la possibilité pour le conseil d'administration d'apporter une réponse commune à des questions écrites présentant le même contenu, étant précisé que la Société sera considérée comme ayant répondu à une question écrite dès lors qu'elle aura fait figurer la réponse sur son site Internet dans une rubrique consacrée aux questions-réponses (articles 24,5° des statuts).

Modification de l'article 25 des statuts

Les modifications que nous vous proposons d'apporter à l'article 25 « Conditions d'admission aux assemblées – vote » des statuts visent à mettre les statuts en harmonie avec le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010 précité, afin de tenir compte de la possibilité qui est désormais offerte aux actionnaires de se faire représenter aux assemblées par toute personne de leur choix (article 25,2° des statuts).

Nous vous proposerons également de réécrire l'article 25 des statuts afin de le simplifier et de concentrer ses stipulations sur les options possibles pour la participation et le vote des actionnaires en assemblée générale, et de supprimer les paragraphes qui s'appliquent du fait de la loi et qui sont systématiquement rappelés aux actionnaires dans les documents qui leur sont adressés préalablement aux assemblées. En ce qui concerne les modalités de participation et de vote aux assemblées, nous vous proposerons d'ajouter la possibilité pour les actionnaires de voter par Internet.

Dans le cadre de cette réécriture, nous vous proposerons une modification rédactionnelle de l'article 25,3° des statuts, et à ce titre,

nous vous proposerons de supprimer le dernier alinéa de cet article rappelé ci-après relatif au regroupement d'actions devenu sans objet.

« En conséquence, en raison du regroupement d'actions en cours, et au plus tard jusqu'au 19 décembre 2007, les actions ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un cent) donnent droit à une voix et les actions ayant une valeur nominale de 0,10 euro (dix centimes) donnent droit à dix voix. Passé le 19 décembre 2007, chaque action de 0,1 euro de valeur nominale donnera droit à une voix. »

Modification de l'article 29 des statuts

Nous vous proposerons de procéder à une modification rédactionnelle de l'article 29 visant à supprimer la faculté pour l'assemblée générale de révoquer les commissaires aux comptes.

18^e résolution : pouvoirs en vue des formalités

Nous vous proposons enfin de donner pouvoirs pour l'exécution des formalités requises et consécutives à la présente assemblée générale.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société et favorables au développement des activités de votre groupe.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner.

Le conseil d'administration

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

7.3.1 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 se traduisant par un bénéfice net comptable de 15 581 920,22 euros.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comprenant le bilan, le compte de résultat consolidé ainsi que l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se traduisant par une perte, part du Groupe, de 16 487 milliers d'euros.

Troisième résolution : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui s'élève à 15 581 920,22 euros, au compte de report à nouveau qui se trouve porté de 53 532 813,83 euros à 69 114 734,05 euros.

L'assemblée générale rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices sociaux clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Quatrième résolution : conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve dans toutes ses dispositions les termes du rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que les conventions et engagements réglementés conclus ou autorisés et antérieurement approuvés par l'assemblée générale du 8 juin 2011 et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution : ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la cooptation décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 28 juillet 2011, d'Alexandra Soto en qualité d'administrateur en remplacement de Jean Bréchon, démissionnaire le 28 juillet 2011, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 et se tenant dans le cours de l'année 2014.

Sixième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-François Rambicur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Jean-François Rambicur, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 et se tenant dans le cours de l'année 2015.

Septième résolution : renouvellement du mandat d'administrateur de Marc Hériard Dubreuil

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Marc Hériard Dubreuil, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 et se tenant dans le cours de l'année 2015.

Huitième résolution : non renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Davancens

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, prend acte que Michel Davancens n'est pas candidat au renouvellement de son mandat qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de ne pas renouveler Michel Davancens dans ses fonctions, de ne pas nommer d'administrateur au poste occupé par Michel Davancens et de ramener à onze (11) le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration.

Neuvième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans les limites énoncées ci-après, des actions de la Société.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes :

- animer le marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- honorer des obligations liées à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

- permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la Société ;
- utiliser les actions acquises pour les conserver en vue de les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société ou du Groupe, conformément aux pratiques de marché et à la réglementation applicable ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation donnée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire le 8 juin 2011.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publiques sur le capital de la Société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les opérations d'acquisition, de cession et de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

L'assemblée générale fixe, pour une action d'une valeur nominale de 0,10 euro, le prix maximum d'achat à 8 euros (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions pouvant être acquis ne pourra excéder 10 % au plus du capital social composé au 31 décembre 2011 de 120 786 647 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, soit 12 078 664 actions, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action de la Société, dans les conditions définies ci-dessus, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. À titre indicatif, le montant maximum du programme est donc de 93 216 600 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 426 589 actions autodétenues à la date du 31 décembre 2011. Le nombre maximum de titres pouvant être acquis est donc, en l'absence de revente de 11 652 075 actions.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé, dans les mêmes proportions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale et l'adoption de la présente résolution met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 juin 2011, dans sa huitième résolution.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et généralement, faire ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises dans le cadre de la présente résolution.

L'assemblée générale prend acte que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente autorisation, ce dernier donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

7.3.2 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution : délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce prévues aux articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants et notamment les articles L. 225-129-2 et L. 228-92 :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, sa compétence pour procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social de la Société, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en devises étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, par l'émission en France et/ou à l'étranger, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires nouvelles ou existantes de la Société, étant précisé que la souscription de ces actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra dépasser le plafond de six millions d'euros (6 000 000 euros), soit au 31 décembre 2011, 50 % du capital social, ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que :
 - ce plafond est commun à la présente résolution et aux onzième, douzième et treizième résolutions sous réserve de leur adoption par la présente assemblée générale,
 - à ce plafond s'ajoutera le montant nominal des augmentations de capital au titre des actions ordinaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières et des titulaires d'autres droits donnant accès au capital de la Société,
 - le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra dépasser le plafond de soixante millions d'euros (60 000 000 euros) ou la contre-valeur de ce montant ;
4. en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence, l'assemblée générale :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - confère néanmoins au conseil d'administration la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
 - décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;
5. donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, à l'effet de procéder aux émissions susvisées suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre,

- déterminer le nombre d'actions et/ou autres valeurs mobilières à émettre, ainsi que leurs termes et conditions, et notamment leur prix d'émission, s'il y a lieu, le montant de la prime d'émission, les modalités de leur libération et leur date de jouissance (le cas échéant rétroactive),
- suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois (3) mois dans les cas et les limites prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables,
- à sa seule initiative, imputer les frais de toute émission sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts, demander la cotation de toutes valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation précédemment accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2010 dans sa dix-huitième résolution.

Onzième résolution : délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou tout autre somme dont la capitalisation est admise

L'assemblée générale, réunie en la forme extraordinaire et statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 :

1. délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la compétence pour procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera par incorporation successive ou simultanée de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, sous forme de création et d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités ;
2. fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que le montant maximal d'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées ni le plafond de six millions d'euros (6 000 000 euros) ou la contre-valeur de ce montant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond de six millions d'euros (6 000 000 euros) visé à la dixième résolution de la présente assemblée générale ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature

qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;

4. décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les valeurs mobilières correspondantes seront vendues, étant précisé que les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions légales ;
5. donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder aux émissions susvisées suivant les modalités qu'il arrêtera en conformité avec la loi, et notamment :
 - de déterminer les dates, modalités et autres caractéristiques des émissions,
 - de prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée en vertu de la présente délégation, modifier corrélativement les statuts, demander la cotation de toutes valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Douzième résolution : délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à des augmentations du capital social après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, par apports en numéraires, d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de six millions d'euros (6 000 000 euros) fixé à la dixième résolution de la présente assemblée générale ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une délégation de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre, conformément à l'article L. 225-135 alinéa 1 du Code de commerce lesdits

actionnaires renonçant par ailleurs à tous droits aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises en application de la présente résolution, pour en réserver la souscription, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement visés à l'article L. 233-16 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ;

4. délègue au conseil d'administration le soin d'arrêter la liste précise des bénéficiaires et les conditions d'ancienneté des salariés exigées pour souscrire à l'augmentation du capital, et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce ;
5. décide que, pour la détermination du prix d'émission des actions nouvelles, le conseil d'administration devra se conformer aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, ainsi qu'il résulte de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce. Le prix de souscription des actions à verser par les bénéficiaires visés ci-dessus ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et suivants du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration pourra également prévoir en application de la présente autorisation l'attribution aux salariés d'actions gratuites ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ou tout titre qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer le prix de souscription ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront ;
- d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou des augmentations de capital.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2011 aux termes de sa quatorzième résolution.

Treizième résolution : autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital social limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant aux conditions de majorité des assemblées générales

extraordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires et lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, pour une durée de vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée générale, à procéder à une augmentation de capital et à émettre toutes valeurs mobilières donnant accès au capital (à l'exception d'actions de préférence) dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de six millions d'euros (6 000 000 euros) fixé à la dixième résolution de la présente assemblée générale ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une délégation de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder à l'évaluation des apports et de l'octroi d'avantages particuliers, de décider l'augmentation de capital ou l'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et rémunérant l'opération d'apport, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société.

Quatorzième résolution : modification de l'article 11 « Transmission des actions – droits attachés aux actions »

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 11 des statuts relatifs aux transmissions des actions, afin de prévoir un délai de notification des franchissements de seuils statutaires, de tenir compte des modifications apportées par la loi du 30 janvier 2009 relatif aux déclarations d'intentions à réaliser en cas de franchissement d'un seuil légal, et de préciser les sanctions en cas d'observation des obligations relatives aux déclarations de franchissement de seuils statutaires.

En conséquence de ce qui précède le paragraphe 11,9° de l'article 11 des statuts est modifié ainsi qu'il suit, et il est ajouté à ce même article le nouveau paragraphe 11,10° suivant :

Article 11,9° - (Substitution à l'ancienne rédaction)

« Nonobstant les obligations légales de déclaration des franchissements de seuils, toute personne agissant seule ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions représentant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, puis à compter de ce seuil, tout multiple de ce pourcentage, est tenue de déclarer à la Société dans le délai de notification de franchissement de seuils légaux prévu à l'article L. 233-1 du Code de commerce le nombre total d'actions détenues directement ou indirectement ou encore de concert ainsi que le nombre de droits de vote y attachés.

La même obligation s'applique lorsque la participation au capital ou la fraction des droits de vote détenue devient inférieure à chacun de ces seuils.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents statuts, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égal à 0,5 %.

Article 11,10° - (Nouveau paragraphe)

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder une fraction du capital social ou des droits de vote égale ou supérieure à 10 %, 15 % et 20 % ou plus de 25 % des actions et des droits de vote, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième jour de Bourse suivant le franchissement de l'un de ces seuils, les objectifs que cette personne a l'intention de poursuivre au cours des six (6) mois à venir conformément aux dispositions de l'article 233-7 du Code de commerce. »

Les autres termes de l'article 11 des statuts demeurent inchangés.

Quinzième résolution : modification de l'article 24 « Composition – Réunions – Convocations – Ordre du jour »

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de mettre les statuts en harmonie avec le décret du 23 juin 2010 et l'ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne concernant les droits des actionnaires, plus particulièrement, la modification des délais de convocation de l'assemblée sur deuxième convocation, la faculté désormais offerte aux actionnaires de demander l'inscription de points à l'ordre du jour, et la modification du calcul des délais pour les demandes d'inscription de points et ou de projets de résolutions.

En conséquence de ce qui précède, les paragraphes 3°, 2.- alinéa 1 « Convocation », 4° alinéa 2 « Ordre du jour » et 5° alinéa 1 « Questions écrites » de l'article 24 des statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 24,3,2 - alinéa 1 « Convocation » - (Substitution à l'ancienne rédaction)

« Les convocations des assemblées générales réunies sur première convocation sont faites quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion. Ce délai est réduit à dix (10) jours pour les assemblées réunies sur deuxième convocation, ainsi que pour les assemblées générales extraordinaires prorogées conformément à la loi. »

Article 24,4° alinéa 2 « Ordre du jour » - (Substitution à l'ancienne rédaction)

« Quand l'actionnaire détient le capital minimum requis et qu'il peut en justifier à l'aide d'une attestation d'inscription en compte, il peut demander l'inscription de points et de projets de résolutions à l'ordre du jour. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-cinquième (25^e) jour précédant l'assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt (20) jours après la date de l'avis de réunion. Lorsque l'assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, ces demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le dixième (10^e) jour précédant l'assemblée. L'avis mentionne le délai imparti pour l'envoi des demandes. »

Article 24-5° alinéa 1 « Questions écrites » – (Substitution à l'ancienne rédaction)

« À compter du jour de la convocation de l'assemblée, tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit auxquelles le conseil d'administration répond au cours de l'assemblée, une réponse commune pouvant être apportée à ces questions. »

Les autres termes de l'article 24 des statuts demeurent inchangés.

Seizième résolution : modification de l'article 25 « Conditions d'admission aux assemblées – vote »

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 25 des statuts intitulé « Conditions d'admission aux assemblées – Vote » afin de mettre ses stipulations en harmonie avec l'ordonnance du 9 décembre 2010 transposant la Directive européenne concernant le droit des actionnaires de se faire représenter par toute personne de leur choix, d'introduire la faculté pour les actionnaires de participer et de voter aux assemblées générales par Internet, et de procéder à une refonte de cet article visant à supprimer les paragraphes devenus sans objet ou qui s'appliquent du fait de la loi et qui sont systématiquement et obligatoirement rappelés dans les documents de convocation destinés aux actionnaires préalablement aux assemblées générales.

En conséquence de ce qui précède, l'article 25 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 25 – Conditions d'admission aux assemblées - Vote - (Substitution à l'ancienne rédaction)

« 1°. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées sur justification de son identité, de la propriété des actions sous la forme et au lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard le troisième (3^e) jour ouvré précédant la date de l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2°. Tout actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions légales.

3°. Tout actionnaire peut également, si le conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée, participer et voter par visioconférence ou par des moyens électroniques de communication ou de télétransmission, y compris par Internet permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions légales en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent ou représenté pour le calcul du *quorum* et de la majorité.

Le vote à distance à l'aide d'un formulaire électronique, doit être revêtu de la signature, le cas échéant électronique, de l'actionnaire ou de son représentant. La Société peut à cet effet utiliser un procédé d'identification répondant aux conditions définies à l'article 1316-4 du Code civil.

4°. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Le nombre de voix attaché aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. »

Dix-septième résolution : modification de l'article 29 « Compétence »

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de procéder à une modification rédactionnelle de l'article 29 des statuts de la Société afin de supprimer la faculté pour l'assemblée générale de révoquer les commissaires aux comptes.

En conséquence de ce qui précède, le paragraphe 2° de l'article 29 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Article 29 alinéa 2 – « Compétence » (Substitution à l'ancienne rédaction)

« La même assemblée générale ordinaire annuelle, ou toute assemblée ordinaire réunie à titre extraordinaire, nomme les commissaires aux comptes dans les conditions prévues par la loi. »

Les autres termes de l'article 29 des statuts demeurent inchangés.

Dix-huitième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.



Lancé en 1985, le DPS 90 s'inscrit dans les systèmes les plus puissants parmi ceux à vocation administrative et technique. Commercialisé en 5 modèles, il fonctionne sous GCOS 8.

E

n 2011, Bull est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 542 046 065.

Le capital social au 31 décembre 2011 s'élève à 12 078 664,70 euros. Il est composé de 120 786 647 actions de nominal de 0,10 euro. Toutes les actions ont un droit de vote à l'exception des actions autodétenues par la Société. Il n'y a pas de droit de vote multiple.

	2009	2010	2011
<i>Cours de l'action (en euros)</i>			
Plus haut	3,47	3,84	4,99
Plus bas	1,15	2,22	2,37
Dernier de l'exercice	3,06	3,41	2,86
Nombre d'actions au 31 décembre	96 789 647	120 786 647	120 786 647
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	296,2	411,9	345,4

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL



8

8.1	RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	202
8.2	RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	204
8.3	ÉVOLUTION DU CAPITAL	205
8.4	RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	206
8.4.1	Actionnariat et pacte d'actionnaires	206
8.4.2	Marché du titre	209
8.5	ORGANIGRAMME ET INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	210
8.5.1	Organigramme	210
8.5.2	Informations concernant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011	212
8.5.3	Informations concernant les principales participations minoritaires au 31 décembre 2011 non incluses dans le périmètre de consolidation	217

8.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

8.1.1 Dénomination - siège social – établissement secondaire

Dénomination : Bull

Siège social : Rue Jean-Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois – France.

Établissement secondaire : 5 boulevard Gallieni, 92445 Issy-les-Moulineaux.

8.1.2 Forme

Société anonyme à conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce.

8.1.3 Nationalité

De droit français.

8.1.4 Constitution et durée

La Société a été constituée le 9 mars 1931 pour cinquante ans ; cette durée a été prorogée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1980 jusqu'au 8 mars 2031.

8.1.5 Objet social

(Article 2 des statuts)

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de participation ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises (commerciales, industrielles, immobilières, financières ou autres) et principalement dans celles ayant une activité dans les domaines de l'information, de la bureautique et de l'électronique ;
- l'étude, la fabrication et la commercialisation de matériels de traitement de l'information, de tous matériels, pièces et produits, composants et connexes ;
- d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus. »

8.1.6 Registre du commerce et des sociétés

Numéro RCS : 542 046 065 RCS Versailles

Numéro Siren : 542 046 065

Numéro Siret : 542 046 065 00059

Code APE : 6420Z

8.1.7 Lieu de consultation des documents relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à l'assemblée générale par le conseil d'administration, et plus généralement tous les documents devant être adressés ou mis à la disposition des actionnaires et visés aux articles L. 225-115, L. 225-116 et L. 225-117 du Code de commerce peuvent être consultés au siège social de la Société, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois – France (Téléphone : + 33 1 30 80 70 00). En outre, sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.bull.fr ou www.bull.com) les informations financières historiques ainsi que l'information réglementée du Groupe.

8.1.8 Société mère

Bull, société mère du Groupe détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion de l'intégration fiscale française ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de la couverture de change pour le compte des filiales ;
- la gestion centralisée de la trésorerie Groupe.

Depuis le 1^{er} novembre 2010, la Société jusqu'alors holding pure sans activité, exerce une activité « *Corporate* » ciblée sur des fonctions centrales majeures mises à disposition du Groupe. À cet effet, des conventions de *management fees* pour l'ensemble des filiales du Groupe ont été signées avec la Société.

Au 31 décembre 2011 la Société compte neuf (9) managers et dirigeants dans son effectif.

8.1.9 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

8.1.10 Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué ou augmenté du compte report à nouveau, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts.

Sur le bénéfice distribuable constaté par l'assemblée générale après approbation des comptes, il est prélevé successivement :

- la somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende, 6 % des sommes dont elles sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, le tout sauf la faculté, pour l'assemblée, de décider la mise en réserve ou le report à nouveau de tout ou partie dudit dividende ;

- les sommes que l'assemblée générale ordinaire décide, soit de reporter à nouveau, soit d'affecter à tous fonds de réserve générale ou spéciale ;
- le solde est réparti entre les actionnaires, le tout sous réserve de l'application des dispositions légales relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

8.1.11 Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Chaque action donne droit à une voix, sauf les actions d'autocontrôle qui sont privées de droit de vote conformément à la loi.

Tout actionnaire de Bull, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale convoquée par le conseil d'administration. Bull informe ses actionnaires des réunions par avis publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), dans un quotidien habilité à recevoir les annonces légales et sur son site Internet <http://www.bull.fr>

Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister aux assemblées générales, de voter à distance ou de se faire représenter par un mandataire de leur choix aux assemblées générales, doivent justifier de leur qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires désirant participer à l'assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Les actionnaires qui souhaitent voter à distance pourront demander que leur soit adressée une formule de vote par correspondance.

Les propriétaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire de vote par correspondance, leur procuration ou leur demande de carte d'admission mentionnée ci-dessus, de l'attestation de participation précitée. Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

8.1.12 Conventions conclues avec les dirigeants

Il n'existe pas à fin décembre 2011 :

- de prêt ou de garantie octroyé aux dirigeants de Bull ;
- de convention conclue avec des membres des organes d'administration ou de direction qui ne revête pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, autres que celles mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

8.1.13 Conseil d'administration au 31 décembre 2011

- Administrateur et Président-directeur général

Philippe Vannier

- Administrateurs

Valérie Bernis

Henri Conze

Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd

Michel Davancens

France Telecom représentée par Marc Blanchet

Marc Hériard Dubreuil

Michel Paulin

Jean-François Rambicur

Hugues de Saint Germain

Alexandra Soto

Philippe Vassor

8.1.14 Information sur les administrateurs

À la connaissance de la Société, les administrateurs et principaux dirigeants n'ont pas au cours des cinq (5) dernières années, été condamnés pour fraude, associés à une faillite, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires (organismes professionnels) ou réglementaires, empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société il n'existe pas de lien familial entre les dirigeants, susceptible de générer un conflit avec leur responsabilité au sein de la Société.

Philippe Vannier, administrateur et Président-directeur général de la Société est actionnaire et président du directoire de Crescendo Industries, elle-même actionnaire à 20 % de Bull.

8.1.15 Fonctionnement du conseil d'administration

Une plus ample description du conseil d'administration ainsi que les informations relatives à son fonctionnement sont présentées dans le chapitre 3 du présent document de référence.

8.1.16 Contrats Importants

Au cours des années 2010 et 2011, Bull n'a pas conclu de contrat important, à l'exception de ceux ayant été conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

8.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

8.2.1 Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2011 s'élève à 12 078 664,70 euros. Il est composé de 120 786 647 actions de nominal de 0,10 euro. Toutes les actions ont un droit de vote à l'exception des 426 589 actions autodétenues par la Société en date du 31 décembre 2011.

8.2.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2010 a approuvé une résolution autorisant le conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription, n'excédant pas 6 millions d'euros en valeur nominale.

Il n'a pas été fait usage de cette autorisation au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2011 a approuvé les résolutions autorisant le conseil d'administration :

- pour une période de 38 mois, de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, et ceci dans la limite de 2,5 % du capital social ;
- pour une période de 38 mois, de procéder à des attributions gratuites d'actions, existantes ou à émettre, de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, et ceci dans la limite de 0,5 % du capital social ;
- pour une durée de 18 mois, de procéder à l'émission d'actions, et/ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société par une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, ceci dans la limite de 2 % du capital social.

Il n'a pas été fait usage de ces autorisations au 31 décembre 2011.

8.2.3 Titres émis et donnant accès au capital

Au 31 décembre 2011, le solde des Obligations Convertibles en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANes) non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1^{er} janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin-juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

8.2.4 Actions potentielles

Au 31 décembre 2011, le volume potentiel des instruments dilutifs en circulation représente 5 862 actions au titre des OCEANes, 4 040 500 actions au titre des options potentiellement exerçables et 445 411 actions au titre des attributions d'actions gratuites non couvertes par le stock d'actions détenu en autocontrôle. L'effet potentiellement dilutif global de ces instruments est ainsi d'environ 3,6 %.

8.2.5 Programme de rachat par Bull de ses propres actions

Le 8 juin 2011, l'assemblée générale mixte des actionnaires a consenti au conseil d'administration le renouvellement, pour une durée de 18 mois, de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 16 juin 2010, pour opérer sur les propres titres de la Société. Le descriptif du programme de rachat, désignant comme seul objectif la mise en place d'un contrat de liquidité afin d'améliorer le marché du titre Bull, a été publié, conformément à la réglementation, aux Échos des Yvelines le 15 septembre 2006, lors de l'annonce de la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Le seul usage fait du programme de rachat d'actions a été dans le cadre du contrat de liquidité opéré par Oddo Corporate Finance.

8.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature des opérations	Montant de l'augmentation ou de la réduction de capital	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre et nominal
23/12/2004	Augmentation de capital réservée, en numéraire BSA sur OPE OCEANES	1 718 622,35 euros	12 333 512,91 euros	9 609 686,57 euros	960 968 657 actions de 0,01 euro nominal
11/04/2005	Augmentation de capital conversion des OCEANES	68 893,35 euros	7 164 908,40 euros	9 678 579,92 euros	967 857 992 actions de 0,01 euro nominal
09/12/2005	Augmentation de capital conversion des OCEANES	16,40 euros	25 813,60 euros	9 678 596,32 euros	967 859 632 actions de 0,01 euro nominal
19/12/2005	Regroupement des actions (1 nouvelle pour 10 anciennes)			9 678 596,30 euros 0,02 euro	96 785 963 actions de 0,10 euro nominal 2 actions de 0,01 euro de nominal
28/12/2005	Augmentation de capital, levées d'options	6,20 euros	291,40 euros	9 678 602,50 euros 0,02 euro	96 786 025 actions de 0,10 euro nominal 2 actions de 0,01 euro de nominal
17/05/2006	Augmentation de capital, levées d'options Annulation de 2 actions de 0,01 euro de nominal formant rompu après regroupement – 17 ^e résolution à l'AGE du 17 mai 2007	31,00 euros	1 457,00 euros	9 678 633,50 euros 0 euro	96 786 335 actions de 0,10 euro nominal Aucune action de 0,01 euro de nominal
01/12/2006	Augmentation de capital, levées d'options	6,20 euros	291,40 euros	9 678 639,70 euros	96 786 397 actions de 0,10 euro nominal
31/07/2007	Augmentation de capital, levées d'options	25,00 euros	1 175,00 euros	9 678 664,70 euros	96 786 647 actions de 0,10 euro nominal
18/01/2010	Augmentation de capital pour l'apport du groupe Amesys	2 400 000,00 euros	69 600 000 euros	12 078 664,70 euros	120 786 647 actions de 0,10 euro nominal

8.4 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

8.4.1 ACTIONNARIAT ET PACTE D'ACTIONNAIRES

L'opération d'apport du groupe Amesys à Bull, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 18 janvier 2010, a un effet structurant sur l'actionnariat de Bull. L'impact de l'opération sur le capital, l'actionnariat et la gouvernance de Bull est résumé dans le chapitre 3.2.2 du document de référence 2009 au titre des événements postérieurs à la clôture.

La dernière répartition connue du capital de la Société est tenue à jour sur le site Internet du Groupe www.bull.fr

Sur la base des déclarations et informations disponibles, la répartition connue du capital est la suivante :

Au 31 décembre	2011			2010			2009		
	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote
Crescendo Industries *	24 157 500	20,00 %	20,07 %	24 157 500	20,00 %	20,06 %	-	-	-
Pothar Investments SA *	4 069 773	3,37 %	3,38 %	2 509 423	2,08 %	2,08 %	-	-	-
<i>Concert</i> Crescendo Industries * + Pothar Investments SA *	28 227 273	23,37 %	23,45 %	26 666 923	22,08 %	22,14 %	-	-	-
France Telecom	9 747 081	8,07 %	8,10 %	9 747 081	8,07 %	8,09 %	9 747 081	10,07 %	10,12 %
Fonds Stratégique d'Investissement	6 100 000	5,05 %	5,07 %	-	-	-	-	-	-
MN Services NV	-	-	-	4 831 433	4,00 %	4,01 %	4 831 433	4,99 %	5,02 %
Groupama Asset Management	3 658 612	3,03 %	3,04 %	-	-	-	-	-	-
KBL Richelieu Gestion	3 012 550	2,49 %	2,50 %	5 267 011	4,36 %	4,37 %	5 083 456	5,25 %	5,28 %
NEC	2 947 080	2,44 %	2,45 %	2 947 080	2,44 %	2,45 %	2 947 080	3,04 %	3,06 %
Tocqueville Finance SA	2 867 792	2,37 %	2,38 %	3 030 865	2,51 %	2,52 %	2 741 718	2,83 %	2,85 %
Sycomore Asset Management	2 578 188	2,13 %	2,14 %	3 318 572	2,75 %	2,76 %	-	-	-
Salariés	770 500	0,64 %	0,64 %	908 000	0,75 %	0,75 %	965 000	1,00 %	1,00 %
Autocontrôle **	426 589	0,35 %	-	361 589	0,30 %	-	450 589	0,47 %	-
Public	60 450 982	50,05 %	50,23 %	63 708 093	51,37 %	51,52 %	70 020 290	70,62 %	70,95 %
TOTAL	120 786 647	100,00 %	100,00 %	120 786 647	100,00 %	100,00 %	96 786 647	100,00 %	100,00 %

* Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration.

** Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

NB : il n'y a pas d'action ayant de droit de vote double.

Franchissement de seuil de participation

Aux termes des statuts, les actionnaires doivent déclarer à la Société le franchissement, à la hausse comme à la baisse, de seuils de 2,5 % et chaque multiple de 2,5 % du capital. Ces déclarations complètent les déclarations légales. En cas de non-respect de l'obligation statutaire d'information, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le seuil considéré, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital social. Les déclarations reçues depuis le 1^{er} janvier 2011 sont les suivantes :

- par courrier en date du 3 mai 2011, KBL Richelieu Gestion a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, 3 012 550 actions représentant autant de droits de vote, soit 2,49 % du capital ;
- par courrier en date du 9 mai 2011, Sycomore AM a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte d'OPCVM et de comptes gérés sous mandat 2 578 188 actions représentant autant de droits de vote, soit 2,13 % du capital ;
- par courrier en date du 31 mai 2011, Groupama Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société et que ses FCP représentent 3 658 612 actions, soit 3,03 % du capital ;
- par courrier en date du 29 juillet 2011, la Caisse des dépôts et consignations a déclaré avoir, indirectement par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement qu'elle contrôle, franchi en hausse les seuils de 2,5 % et 5 % du capital et des droits de vote de la Société. Elle déclare détenir indirectement par l'intermédiaire du FSI 6 100 000 actions, soit 5,05 % du capital ;
- par courrier en date du 10 août 2011, Tocqueville Finance a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 2 867 792 actions, soit 2,37 % du capital ;
- par courrier en date du 16 août 2011, Pothar Investments SA a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir 3 117 538 actions, soit 2,58 % du capital ;

- par courrier en date du 17 octobre 2011, Pothar Investments SA a déclaré, agissant de concert avec Crescendo Industries, avoir franchi à la hausse en date du 9 août 2011 le seuil de détention statutaire de 22,5 % du capital de Bull. La participation cumulée de ces deux actionnaires représentait 27 114 255 actions à cette date.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient au 31 décembre 2011 directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital et des droits de vote.

Pacte d'actionnaires

À notre connaissance, il n'existe pas de pacte entre les principaux actionnaires de Bull. Au 31 décembre 2011, il n'existait pas à notre connaissance d'action de concert ni de nantissement sur les titres.

Par courrier en date du 21 janvier 2010, Bull a adressé à l'AMF, au titre de la conclusion d'une convention visée par l'article L. 233-11 du Code de commerce, un accord de gouvernance signé le 18 janvier 2010 entre Bull, Crescendo Industries et les actionnaires de Crescendo Industries (Décision n° 210C0108 en date du 27 janvier 2010). L'accord vise notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries et à la gouvernance de Bull. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org> ou sur le site Internet de Bull : <http://www.bull.fr>

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance depuis le 18 septembre 2006 a été poursuivi. À la date du 31 décembre 2011, les moyens figurant sur le compte de liquidité étaient de 230 000 titres et 286 428 euros en espèces.

Actions autodétenues

Compte tenu des titres figurant sur le compte de liquidité, le nombre d'actions considérées comme autodétenues au 31 décembre 2011 est de 426 589.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers réalisées depuis le 1^{er} janvier 2011 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)
Valérie Bernis	Acquisition de 2 000 actions	18/02/2011	3,870	7 749
Hugues de Saint Germain	Acquisition de 2 000 actions	18/02/2011	3,940	7 880
Michel Paulin	Acquisition de 2 300 actions	18/02/2011	3,930	9 060
Jean Bréchon	Acquisition de 3 000 actions	21/02/2011 et 22/02/2011	3,660	10 965
Pothar Investments SA *	Acquisition de 17 000 actions	18/03/2011	3,590	61 001
Pothar Investments SA *	Acquisition de 5 500 actions	23/03/2011	3,740	20 568
Pothar Investments SA *	Acquisition de 5 000 actions	25/03/2011	3,740	18 705
Pothar Investments SA *	Acquisition de 22 253 actions	05/08/2011	3,702	82 380
Pothar Investments SA *	Acquisition de 397 579 actions	09/08/2011	3,346	1 377 085
Pothar Investments SA *	Acquisition de 116 481 actions	10/08/2011	3,582	417 258
Pothar Investments SA *	Acquisition de 44 302 actions	11/08/2011	3,476	153 991
Pothar Investments SA *	Acquisition de 6 780 actions	16/08/2011	3,682	24 961
Pothar Investments SA *	Acquisition de 78 515 actions	18/08/2011	3,599	282 551
Pothar Investments SA *	Acquisition de 32 490 actions	22/08/2011	3,452	112 158
Pothar Investments SA *	Acquisition de 44 000 actions	22/08/2011	3,452	151 892
Pothar Investments SA *	Acquisition de 13 580 actions	23/08/2011	3,447	46 812
Pothar Investments SA *	Acquisition de 18 124 actions	29/08/2011	3,655	66 250
Pothar Investments SA *	Acquisition de 63 268 actions	02/09/2011	3,638	230 156
Pothar Investments SA *	Acquisition de 36 028 actions	05/09/2011	3,527	127 085
Pothar Investments SA *	Acquisition de 15 000 actions	06/09/2011	3,473	52 101
Pothar Investments SA *	Acquisition de 65 000 actions	16/09/2011	3,322	215 910
Pothar Investments SA *	Acquisition de 65 000 actions	20/09/2011	3,374	219 323
Alexandra Soto	Acquisition de 10 000 actions	30/09/2011	3,300	33 000
Pothar Investments SA *	Acquisition de 16 200 actions	06/10/2011	3,300	53 460
Pothar Investments SA *	Acquisition de 70 250 actions	17/10/2011	3,508	246 548
Pothar Investments SA *	Acquisition de 69 000 actions	01/11/2011	3,614	249 359
Pothar Investments SA *	Acquisition de 65 000 actions	11/11/2011	2,990	194 324
Pothar Investments SA *	Acquisition de 30 000 actions	18/11/2011	2,952	88 554
Pothar Investments SA *	Acquisition de 60 000 actions	25/11/2011	2,701	162 708
Pothar Investments SA *	Acquisition de 15 000 actions	29/11/2011	2,957	44 360
Pothar Investments SA *	Acquisition de 40 000 actions	13/12/2011	2,839	113 556
Pothar Investments SA *	Acquisition de 40 000 actions	16/12/2011	2,499	99 968
Pothar Investments SA *	Acquisition de 75 000 actions	20/12/2011	2,671	200 317
Pothar Investments SA *	Acquisition de 24 000 actions	22/12/2011	2,603	62 462
Pothar Investments SA *	Acquisition de 10 000 actions	23/12/2011	2,608	26 078
Pothar Investments SA *	Acquisition de 64 000 actions	27/01/2012	3,086	197 504
Pothar Investments SA *	Acquisition de 77 500 actions	10/02/2012	3,289	254 790
Pothar Investments SA *	Acquisition de 77 000 actions	14/02/2012	3,307	231 483
Pothar Investments SA *	Acquisition de 80 000 actions	28/02/2012	3,056	244 480
Pothar Investments SA *	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960
Pothar Investments SA *	Acquisition de 80 000 actions	23/03/2012	2,945	235 576
Pothar Investments SA *	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960

* Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration.

8.4.2 MARCHÉ DU TITRE

■ Évolution du cours et des transactions sur Euronext Paris

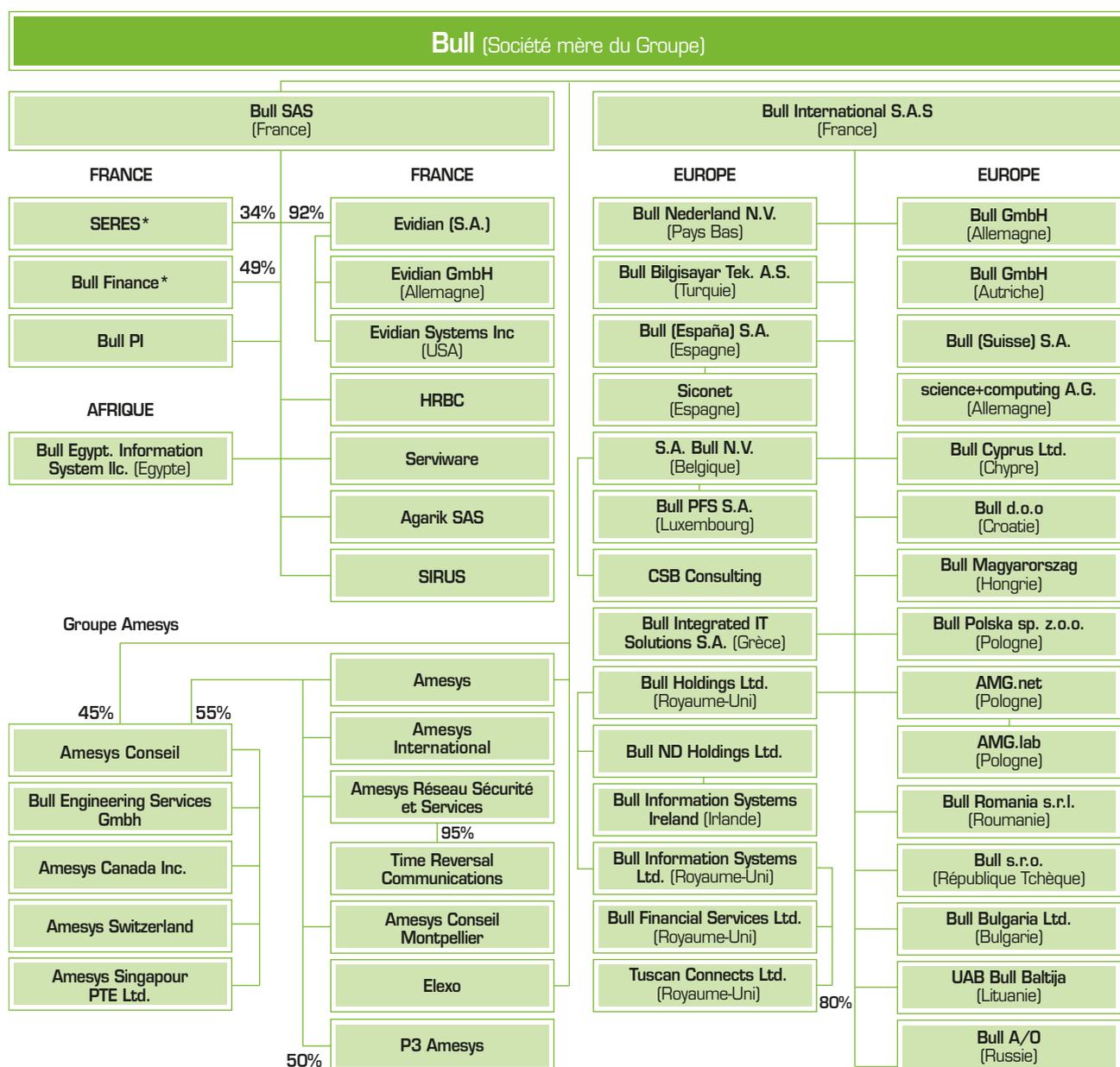
2010 (Source : Euronext)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)		Nombre de titres échangés		Cours de la période (en euros)		
	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Le plus haut	Le plus bas	Moyen clôture
Janvier	27 447	1 372	8 065 451	403 273	3,62	3,05	3,366
Février	17 601	880	5 103 740	255 187	3,64	3,27	3,446
Mars	15 046	654	4 293 413	186 670	3,76	3,35	3,476
Avril	23 262	1 163	6 846 743	342 337	3,56	3,12	3,421
Mai	27 537	1 311	8 849 934	421 425	3,59	2,68	3,097
Juin	16 155	734	5 605 055	254 775	3,09	2,68	2,875
Juillet	29 021	1 319	11 066 297	503 014	2,97	2,40	2,696
Août	19 478	885	8 111 823	368 719	2,57	2,22	2,403
Septembre	37 101	1 686	12 935 471	587 976	3,32	2,36	2,865
Octobre	23 573	1 123	7 058 717	336 129	3,55	3,08	3,315
Novembre	20 997	954	6 075 635	276 125	3,72	3,24	3,297
Décembre	31 064	1 351	8 752 198	380 530	3,84	3,30	3,503
TOTAL OU MOYENNE	288 282	1 121	92 764 477	359 680	-	-	-

2011 (Source : Euronext)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)		Nombre de titres échangés		Cours de la période (en euros)		
	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Le plus haut	Le plus bas	Moyen clôture
Janvier	34 906	1 662	10 854 744	516 893	3,44	3,11	3,246
Février	68 891	3 445	18 922 415	946 121	4,02	3,18	3,501
Mars	55 916	2 431	14 985 037	651 523	3,96	3,39	3,757
Avril	88 688	4 668	20 198 062	1 063 056	4,77	3,74	4,423
Mai	49 259	2 239	10 751 982	488 726	4,81	4,25	4,585
Juin	36 740	1 670	7 805 414	354 792	4,99	4,56	4,687
Juillet	32 182	1 532	7 061 585	336 266	4,83	4,14	4,626
Août	45 921	1 997	12 409 185	539 530	4,35	3,18	3,716
Septembre	27 062	1 230	8 042 841	365 584	3,89	2,90	3,393
Octobre	18 843	897	5 361 320	255 301	3,85	2,96	3,539
Novembre	21 948	998	7 224 294	328 377	3,48	2,58	3,033
Décembre	19 042	907	6 884 416	327 829	3,24	2,37	2,805
TOTAL OU MOYENNE	499 398	1 973	130 501 295	514 500	-	-	-

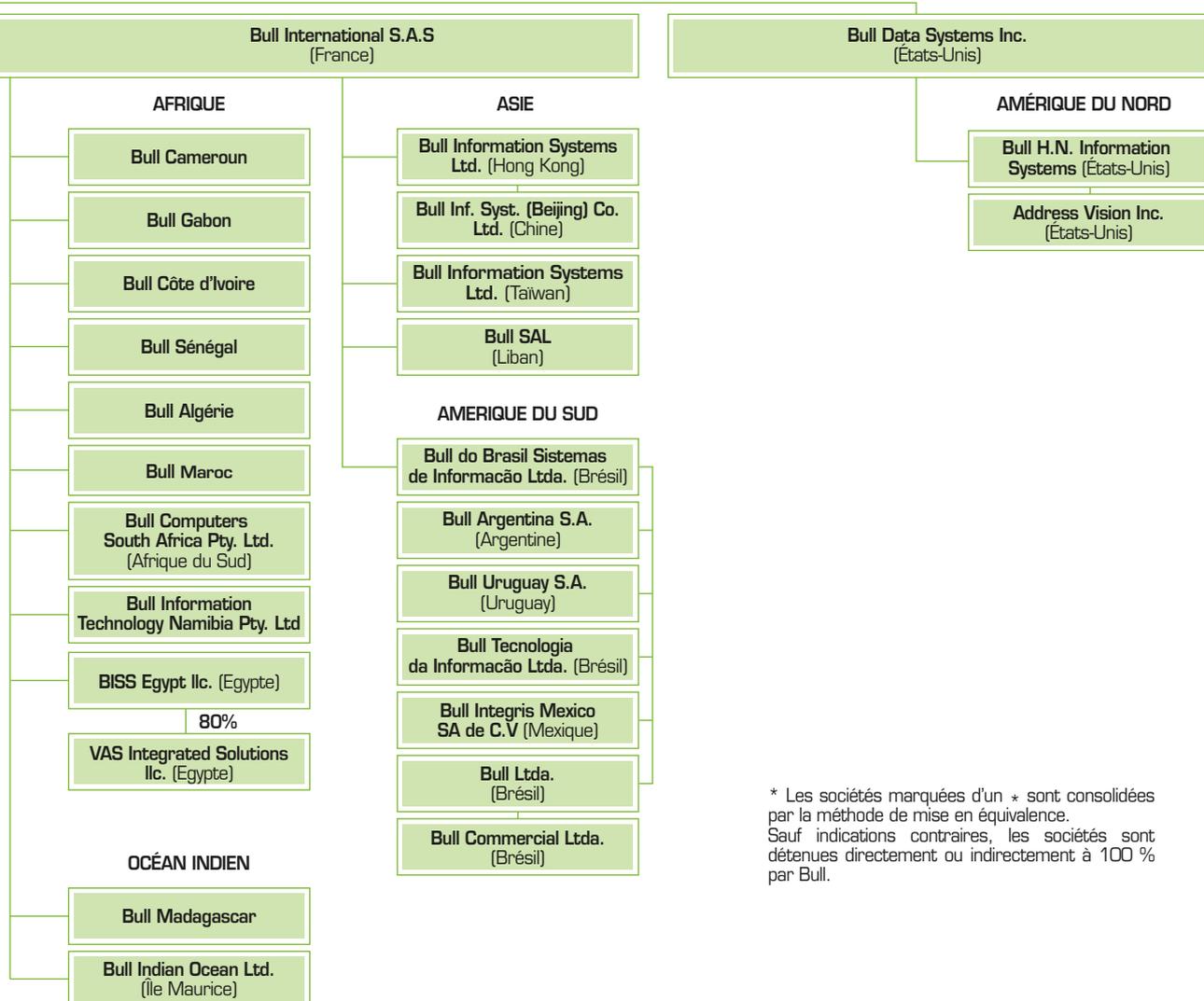
2012 (Source : Euronext)	Capitaux échangés (en milliers d'euros)		Nombre de titres échangés		Cours de la période (en euros)		
	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Cumul sur la période	Moyenne quotidienne	Le plus haut	Le plus bas	Moyen clôture
Janvier	18 720	851	6 185 086	281 140	3,37	2,66	2,975
Février	23 164	1 103	7 302 837	347 754	3,42	2,92	3,178
TOTAL OU MOYENNE	41 884	974	13 487 923	313 673	-	-	-

8.5 ORGANIGRAMME ET INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

8.5.1 ORGANIGRAMME



Bull (Société mère du Groupe)



* Les sociétés marquées d'un * sont consolidées par la méthode de mise en équivalence. Sauf indications contraires, les sociétés sont détenues directement ou indirectement à 100 % par Bull.

8.5.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

NB : toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale sauf celles marquées d'un * qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les % de participation indiqués correspondent également dans tous les cas au % des droits de vote détenus.

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
BULL SA au capital de 12 078 664,70 EUR 542 046 065 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	
A - Filiales de Bull		
Bull SAS SAS, au capital de 35 636 720 EUR 642 058 739 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
Bull International S.A.S SAS au capital de 10 260 000 EUR 389 481 466 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
Bull Data Systems Inc. Société au capital de 1 408 USD	285 Billerica Road, Suite 200 Chelmsford, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
Amesys SAS au capital de 1 372 041,16 EUR 315 067 942 RCS AIX	1030, avenue Guilibert-de-la-Lauzière 13794 AIX-EN-PROVENCE (France)	100
Amesys Conseil ⁽¹⁾ SAS au capital de 40 000 EUR (n° SIREN 432 743 698)	1030, avenue Guilibert-de-la-Lauzière 13794 AIX-EN-PROVENCE (France)	100
Amesys Conseil Montpellier SAS au capital de 37 000 EUR 443 459 631 RCS MONTPELLIER	Bâtiment Archimède – Park Eureka – 396 rue du Mas Verchant 34070 MONTPELLIER (France)	100
Elexo SA au capital de 381 122,54 EUR 722 063 534 RCS NANTERRE	20, rue de Billancourt 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (France)	100
B - Filiales de Bull SAS		
Afrique		
Bull Égypte Information System Cie Société au capital de 50 000 EGP	World Trade Center 11-13 Corniche El Nil, LE CAIRE (Égypte)	100
France		
Agarik SAS SAS au capital de 454 500 EUR 433 082 476 RCS BOBIGNY	20, rue Dieumegard 93400 SAINT-OUEN (France)	100
Evidian SA au capital de 3 391 304,37 EUR 422 689 208 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	92
* Bull Finance SA au capital de 4 400 000 EUR 321 513 335 RCS NANTERRE	57-59, avenue de Chatou 92500 RUEIL-MALMAISON (France)	48,6
HRBC SAS au capital de 37 000 EUR 442 301 875 RCS BOBIGNY	20, rue Dieumegard 93400 SAINT-OUEN (France)	100
Bull PI SAS au capital de 40 000 EUR 433 732 781 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
* SERES SA au capital de 1 013 786 EUR 343 778 163 RCS BOBIGNY	10, avenue Charles-de-Gaulle 94220 CHARENTON LE PONT (France)	34

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Serviware SAS au capital de 1 000 000 EUR 394 188 379 RCS MEAUX	13-17, allée des Vendanges 77183 CROISSY-BEAUBOURG (France)	100
SIRUS SAS au capital de 140 000 EUR 399 718 097 RCS MARSEILLE	152, avenue du Prado 13008 MARSEILLE (France)	100
Filiales d'Evidian		
Evidian GmbH Société au capital de 100 000 EUR	Von-der-Wettern-Straße, 27 51 149 COLOGNE (Allemagne)	100
Evidian Systems Inc. Société au capital de 1 000 USD	285 Billerica Road, Suite 200 Chelmsford, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
C - Filiales de Bull International S.A.S		
Afrique		
Bull Algérie Société au capital de 20 000 000 dIA Numéro d'immatriculation : 001 401 6B0 0 Lieu d'immatriculation : ALGER	16 Rue Yehia El-Mazouni, El Biar ALGER (Algérie)	100
Bull Cameroun Société au capital de 208 000 000 XAF Numéro d'immatriculation : B/6 510 Lieu d'immatriculation : DOUALA CAMEROUN	Immeuble C.N.P.S. Rue Tobbie Kouoh BP 2552 Bonanjo Ville DOUALA (Cameroun)	100
Bull Computers South Africa Pty. Ltd. Société au capital de 2 000 000 SAR Numéro d'immatriculation : 198 9/0 064 53/07	115, West Street 2199 SANDTON JOHANNESBURG (Afrique du Sud)	100
Bull Côte d'Ivoire Société au capital de 1 106 110 000 XOF Numéro d'immatriculation : CI-ABJ-19 72-B-9804 Lieu d'immatriculation : ABIDJAN	31, avenue Noguès 01 B.P. 1580 ABIDJAN 01 (Côte d'Ivoire)	100
BISS Egypt Société au capital de 100 000 EGP Numéro d'immatriculation : 782 75 Lieu d'immatriculation : CAIRE	109 El Thawra Street, Heliopolis 8th Floor LE CAIRE (Égypte)	100
Bull Gabon Société au capital de 100 000 000 XAF Numéro d'immatriculation : 104 6B Lieu d'immatriculation : LIBREVILLE	Immeuble ex-Sonagar Boulevard Bord-de-Mer B.P. 2260 LIBREVILLE (Gabon)	100
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd. Société au capital de 1 000 SAR Numéro d'immatriculation : 200 0/5 48	C/o Deloitte & Touche Namdeb Center, 10 Bulow street PO Box 47 WINDHOEK (Namibie)	100
Bull Maroc Société au capital de 6 000 000 MAD Numéro d'immatriculation : 154 91 Lieu d'immatriculation : CASABLANCA	Technopark Casablanca Rte de Nouaceur BP 16415 Casablanca 20000 CASABLANCA (Maroc)	100
Bull Sénégal Société au capital de 304 150 000 FCFA Numéro d'immatriculation : SN DKR 1979 B 78 Lieu d'immatriculation : DAKAR	Avenue Malick Sy Immeuble Batimat, 4è étage B.P. 3183 DAKAR (Sénégal)	100
Amérique du Sud		
Bull do Brasil Sistemas de Informação Ltda Société au capital de 9 408 037 BRL Numéro d'immatriculation : 352 075 128 67 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angélica, 903 1º andar – Sala 01 – Higienópolis 01227-901 SAO PAULO SP (Brésil)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Filiales de Bull do Brasil Sistemas de Informação Ltda.		
Bull Argentina SA Société au capital de 1 050 849 pesos Numéro d'immatriculation : 179 59	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 C 1107 BPA BUENOS AIRES (Argentine)	100
Bull Ltda. Société au capital de 62 197 349,50 BRL Numéro d'immatriculation : 352 160 297 82 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angelica, 903 Higienópolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Bull Integris Mexico SA de C.V Société au capital de 50 000 Pesos	Circuito Circunvalación Poniente No. 4-B, Ciudad Satélite, Naucalpan, CP. 53100, MEXICO CITY (Mexique)	100
Bull Tecnologia da Informação Ltda. Société au capital de 3 067 185 00 BRL Numéro d'immatriculation : 352 160 297 91 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angelica, 903 Higienópolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Bull Uruguay SA Société au capital de 900 000 UYP	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 1160 MONTEVIDEO (Uruguay)	100
Filiale de Bull Ltda.		
Bull Comercial Ltda. Société au capital de 8 930 415 BRL	Avenida Angelica, 903 1º andar – Sala 04 – Higienópolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Asie		
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited Société au capital de 59 940 000 HKD	Room 25, 15/F Radio City 505 Hennessy Road Causeway Bay HONG KONG SAR	100
Bull Information Systems (Taiwan) Limited Société au capital de 30 000 000 TWD	7F, no 207-3, Sec 3 Beishin Road, Shindian City TAIPEI (Taiwan 231) (ROC)	100
Bull SAL Société au capital de 160 000 000 LBP	69, Rue Jal el Dib Secteur 1 – BP 60208 12412020 METN (Liban)	100
Filiales de Bull Information Systems (Hong Kong)		
Bull Information Systems (Beijing) Co. Ltd Société au capital de 500 000 USD	11/F, Jing Guang Centre Office Building Hu Jia Lou Chao Yang District 100 020 BEIJING (PR Chine)	100
Europe		
AMG.net Société au capital de 763 166,90 PLN	29, rue de Lakowa 90554 LODZ (Pologne)	100
Bull A/O Société au capital de 17 700 000 RUR	Elecrichesky Pereulok, 3, Building 3, entr., 3 123557 MOSCOU (Russie)	100
Bull Bilgisayar Teknoloji A.S Société au capital de 751 562 TRY	Turan Gunes Bulvari 89 SOK 14/1 CANKAYA YILDIZ ANKARA (Turquie)	99,6
Bull Bulgaria Ltd. Société au capital de 100 000 BGN	29 A, Slavianska street, Floor 4, Office 17, Sredets District 1407 SOFIA (République de Bulgarie)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Bull Cyprus Ltd Société au capital de 20 000 CYP	70, Makarios III Avenue PO Box 27269 NICOSIE (Chypre)	100
Bull d.o.o. Société au capital de 2 229 000 HRK	Koturaska 69 10000 ZAGREB (Croatie)	100
Bull (España) SA Société au capital de 8 000 020 EUR	Paseo Doce Estrellas, n° 2 Campo de las Naciones 28042 MADRID (Espagne)	100
Bull GmbH (Germany) Société au capital de 23 000 000 EUR	Von-der-Wettern-Straße, 27 51 149 COLOGNE (Allemagne)	100
Bull Holdings Limited Société au capital de 105 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Bull Integrated IT Solutions A.E. Société au capital de 1 502 454,66 EUR	44, avenue Syngrou B.P. 19027 117 42 ATHÈNES (Grèce)	100
Bull Magyarország Société au capital de 300 000 000 HUF	Szépülgyi ut 43 H- 1037 BUDAPEST (Hongrie)	100
Bull Nederland N.V. Société au capital de 1 800 000 EUR	Dalsteindreef 141- 151 1112 XJ Diemen Netherlands P.O. Box 22859 1100 DJ AMSTERDAM (Pays-Bas)	100
SA Bull N.V. Société au capital de 7 200 464,06 EUR	Rue du Moulin-à-Papier, 51 1160 BRUXELLES (Belgique)	100
Bull Polska Sp. Z.O.O. Société au capital de 2 900 000 PLN	Ul. Suwak 3 02-676 VARSOVIE (Pologne)	100
Bull Romania srl Société au capital de 340 700 RON	12 A Burghelea Street, 2 nd district, 024032-BUCAREST (Roumanie)	100
Bull s.r.o. Société au capital de 15 000 000 CZK	Lazarska, 6 120 00 PRAGUE 2 (République Tchèque)	100
UAB « Bull Baltija » Société au capital de 150 000 LTL	40 Gostauto Street 01112 VILNIUS (République de Lituanie)	100
Filiale de Bull GmbH (Allemagne)		
Bull GmbH (Austria) Société au capital de 5 820 000 EUR	Am Euro Platz 2 (Euro Plaza Gebäude G) A- 1120 VIENNE (Autriche)	100
Bull (Suisse) S.A. Société. au capital de 100 000 CHF	Walliseller Strasse 116, 8152 OPFIKON (Canton de Zürich, Suisse)	100
Science+Computing AG Société au capital de 1 495 000 EUR	Hagellocher Weg 73 72070 TUBINGEN (Allemagne)	100
Filiale de Bull (España) SA		
Siconet Société au capital de 126 000 EUR	Paseo de las Doce Estrella, 2 Campo de la Naciones 28042 MADRID (Espagne)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Filiales de Bull Holdings Limited		
Bull Information Systems Limited Société au capital de 59 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Bull ND Holdings Limited Société au capital de 11 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Filiales de Bull Information Systems Limited		
Bull Financial Services Limited Société au capital de 2 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Tuscan Connects Ltd Société au capital de 1 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	80
Filiale de Bull ND Holdings Limited		
Bull Information Systems Ireland Société au capital de 278 750 EUR	29/3, South William Street DUBLIN (Irlande)	100
Filiale de SA Bull N.V.		
BULL PSF SA Société au capital de 1 500 000 EUR	CAP2 Parc d'activités de Capellen 40 L - 8308 (Luxembourg)	100
Communication-System & Business (CSB Consulting) Société au capital de 53 550 EUR	CAP2 Parc d'activités de Capellen 40 L - 8308 (Luxembourg)	100
Filiale de AMG.net		
AMG.lab Limited Société au capital de 1 000 000 PLN	11, rue de Lakowa 90562 LODZ (Pologne)	100
Océan Indien		
Bull Indian Ocean Limited Société au capital de 10 000 MUR	C&R Court, 49 rue Labourdonnais, Port-Louis (île Maurice)	100
Bull Madagascar SA Société au capital de 29 240 000 MGA	12, rue Indira Gandhi Tsaralana BP 252 ANTANANARIVO (Madagascar)	100
D - Filiale de Bull Data Systems Inc.		
Bull HN Information Systems Inc. Société au capital de 1 558 USD	285 Billerica Road, Suite 200 Chelmsford, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
Filiale de Bull HN Information Systems Inc.		
AddressVision Inc. Société au capital de 1 000 USD	285 Billerica Road, Suite 200 Chelmsford, MA 01824-4174 (États-Unis)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
E - Filiales d'Amesys		
Amesys International SAS au capital de 457 347,05 EUR (n° SIREN 412 130 486)	1030, avenue Guillaibert-de-la-Lauzière 13794 AIX-EN-PROVENCE (France)	100
Amesys Réseau Sécurité et Services SAS au capital de 5 590 515,44 EUR (n° SIREN 403 412 463)	20, rue de Billancourt 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (France)	100
P 3 Amesys ⁽²⁾ SAS au capital de 37 000 EUR (n° SIREN 533 562 690)	Technoparc 1 Basso Combo 1 Impasse Marcel Chalar 31100 TOULOUSE (France)	50
Filiales d'Amesys Conseil		
Amesys Canada Inc. Société au capital de 1 000 CAD	1, place Ville-Marie H3B 2C4 MONTREAL, Québec (Canada)	100
Bull Engineering Services GmbH Société au capital de 25 000 EUR	Von-der-Wettern-Str. 27, 51149 COLOGNE (Allemagne)	100
Amesys Switzerland SARL Société au capital de 50 000 CHF	90, avenue de France CH- 1004 LAUSANNE (Suisse)	100
Amesys Singapour PTE Ltd Société au capital de 50 000 SGD Reg : 201103490H	9 Temasek Bld 09-01 Suntec Tower Two SINGAPOUR (038989)	100
Filiale d'Amesys Réseau Sécurité & Services		
Time Reversal Communications SA au capital de 326 259 EUR (n° SIREN 504 081 233 RCS PONTOISE)	2, rue du Petit Albi 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE (France)	95
F - Filiale de BISS Egypt		
VAS Integrated Solutions LLC Société au capital de 6 250 000 EGP	111 Street n° 90 Al Tagamu' Al Khamis Helwan LE CAIRE (Égypte)	80

(1) Dont 55 % à travers sa filiale Amesys.

(2) Société liquidée au 3 janvier 2012.

8.5.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS MINORITAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2011 NON INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de participation
Participations de Bull España		
Safelayer Société anonyme au capital de 1 950 000 EUR	Edificio World Trade Center (S-4) Moll de Barcelona S/N 08039 BARCELONE (Espagne)	15,0

Cette participation n'est pas consolidée car inférieure à 19,9 %.



*De très grosses entreprises se sont équipées du Gamma 60.
Ici, le Comptoir National d'Escompte de Paris, une des quatre banques à l'origine de la création de la BNP Paribas.*



*a responsabilité du présent document est assumée par Mr Philippe Vannier,
Président-directeur général de Bull.*

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Grant Thornton

*100, rue de Courcelles, 75017 Paris, France
Représenté par Victor Amselem*

*Son mandat expire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer
sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.*

Deloitte & Associés

*185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France
Représenté par Bénédicte Sabadie-Fauré*

*Son mandat expire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer
sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.*

*Les titres Bull peuvent faire l'objet d'une inscription au nominatif auprès de l'établissement
suivant :*

*CACEIS Corporate Trust
Relations Investisseurs
14 rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
France*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9

9.1	INFORMATIONS HISTORIQUES : INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE	220
9.2	RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	221
9.3	INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS	222
9.3.1	Relations investisseurs	222
9.3.2	Information réglementée	222
9.3.3	Documents accessibles au public	222
9.3.4	Actionnaires nominatifs	223
9.4	COMMISSAIRES AUX COMPTES ET HONORAIRES	224
9.4.1	Commissaires aux comptes titulaires	224
9.4.2	Commissaires aux comptes suppléants	224
9.4.3	Honoraires des commissaires aux comptes	224
9.5	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	225
9.5.1	Communiqués de presse	225
9.5.2	Communication réglementée	227
9.5.3	Informations publiées au BALO	227
9.5.4	Annonces légales	227
9.5.5	Documents mis à disposition des actionnaires	228
9.6	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	229

9.1 INFORMATIONS HISTORIQUES : INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- informations financières 2010 : paragraphes 4.1 à 4.4 du document de référence déposé le 11 avril 2011 sous le n° D. 11-0273 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2010, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant ;

- informations financières 2009 : paragraphes 4.1 à 4.4 du document de référence déposé le 29 mars 2010 sous le n° D. 10-0181 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2009, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant.

9.2 RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social <i>(en millions d'euros)</i>	12,1	12,1	9,7	9,7	9,7
Nombre d'actions émises	120 786 647	120 786 647	96 786 647	96 786 647	96 786 647
Opérations et résultat de l'exercice <i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	15,0	2,3	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées	(10,5)	(6,8)	81,4	13,4	(533,4)
Impôts sur les bénéfices	(1,6)	(1,1)	(1,0)	(1,0)	(1,1)
Résultat après impôts et charges calculées	15,6	6,8	15,9	6,5	(6,2)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action * <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts avant charges calculées	(0,07)	(0,05)	0,85	0,14	(5,33)
Résultat après impôts et charges calculées	0,13	0,06	0,16	0,07	(0,06)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel <i>(en millions d'euros)</i>					
Nombre de salariés au 31 décembre	9	5	-	-	-
Masse salariale	2,9	1,0	-	-	-
Avantages sociaux	1,2	0,4	-	-	-

* Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

9.3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

L'objectif de Bull est de délivrer une information régulière, claire, transparente et de même niveau à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels ainsi qu'à la communauté financière.

À cet égard, Bull met à leur disposition de nombreux documents d'information tels que les communiqués, présentations ou rapports financiers, accessibles en permanence notamment *via* le site Internet.

9.3.1 RELATIONS INVESTISSEURS

Bull entretient des relations suivies avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels français et étrangers. Des réunions d'analystes sont organisées lors de la publication des résultats annuels et semestriels à Paris ou de tout autre événement significatif. Les annonces trimestrielles sur le chiffre d'affaires font l'objet de conférences téléphoniques. En parallèle, le management de Bull prend la parole tout au long de l'année lors de conférences organisées par des intermédiaires financiers spécialisés.

Des rencontres individuelles entre les investisseurs et différents interlocuteurs au sein de la Société sont également organisées tout au long de l'année notamment à l'occasion de *road-shows* en France et à l'étranger. Les investisseurs peuvent par ailleurs entrer en relation à tout moment avec le responsable des relations investisseurs :

Peter Campbell
Téléphone : +33 (0)1 58 04 04 23
Email : peter.campbell@bull.net
Site web (<http://www.bull.fr> ou <http://www.bull.com>)

La section investisseurs du site Internet de Bull est un espace spécialement conçu pour les actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, en accès libre et sans restriction. Cette section permet notamment d'obtenir le cours de l'action (en quasi-temps réel et historique) ainsi que toutes les informations publiées par la communication financière du Groupe : communiqués et publications, présentations analystes, rapports annuels ou documents de référence pour le dernier exercice en date et au moins les trois précédents, composition du conseil d'administration, règlement intérieur du conseil d'administration, charte du comité d'audit, calendrier des publications financières, liste des analystes couvrant le titre Bull.

9.3.2 INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bull a signé avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) un contrat de diffusion d'information réglementée au sens de la Réglementation Générale de cette dernière. Ce prestataire assure la diffusion de tout communiqué

relevant de l'information réglementée périodique ou permanente. L'accès et l'archivage de ces mêmes informations sont assurés par le biais d'une rubrique spécifique du site Internet de la Société : <http://www.bull.com/fr/investisseurs/reg>

9.3.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Outre les documents et informations mentionnés aux paragraphes précédents et accessibles *via* le site Internet et ceux visés par le document d'information annuel section 8.10, l'acte constitutif et les

statuts de Bull peuvent être consultés auprès de la direction juridique de Bull au siège social de la Société : rue Jean-Jaurès BP 68, Les Clayes-sous-Bois, France.

9.3.4 ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Les titres Bull peuvent faire l'objet d'une inscription au nominatif auprès de l'établissement suivant :

CACEIS Corporate Trust
Relations Investisseurs
14 rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
France

9.4 COMMISSAIRES AUX COMPTES ET HONORAIRES

9.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

GRANT THORNTON

R.C.S. Paris 632 013 843
100, rue de Courcelles, 75017 Paris
France

Représenté par Victor Amselem

Le cabinet GRANT THORNTON a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire le 12 juin 2007 pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

DELOITTE & ASSOCIÉS

R.C.S. Nanterre 572 028 041
185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
France

Représenté par Bénédicte Sabadie-Fauré

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire le 8 juin 2011 pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

9.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Institut de gestion et d'expertise comptable - IGEC

R.C.S. Paris 662 000 512
3 rue Leon-Jost, 75017 Paris
France

Représenté par Gilbert Le Pironnec

Le cabinet IGEC a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire le 12 juin 2007 pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

Cabinet BEAS

R.C.S. Nanterre 315 172 445
7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine
France

Représenté par Alain Pons

Le cabinet BEAS a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant aux termes de la dixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire le 8 juin 2011 pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

9.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en 2011 relatifs aux missions confiées aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau se trouvent note 33 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Bull.

9.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, les tableaux suivants présentent la liste de toutes les informations rendues publiques par Bull entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012, pour

satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

9.5.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site Internet de Bull (<http://www.bull.fr>).

Date	Information
29/03/2012	Axis Aerospace & Technologies et Bull signent un partenariat dans les domaines de la sécurité intérieure et de la guerre électronique
29/03/2012	Bull signe un accord-cadre de passation de commandes avec l'agence NC3A de l'OTAN
28/03/2012	Bull LiberTP met le patrimoine applicatif des entreprises à l'heure du Cloud computing
19/03/2012	Bull et Microsoft concluent un accord stratégique mondial pour les Collectivités Territoriales
19/03/2012	Bull, le CEA, F4E et JAEA inaugurent au Japon (Rokkasho), le supercalculateur Helios dédié au programme Fusion
14/03/2012	Le Crédit Agricole Belgique choisit les solutions intégrales stockage et serveurs Escala de Bull
14/03/2012	Bull nommé « Partenaire VMware EMEA de l'année »
08/03/2012	Le Groupe Bull a signé un accord d'exclusivité en vue de la cession des activités de sa filiale Amesys relatives au logiciel Eagle
20/02/2012	Wirth Research paré pour le futur grâce aux solutions HPC de Bull et aux systèmes de stockage Panasas
16/02/2012	Bull : bonne progression de la dynamique commerciale et de la rentabilité opérationnelle
15/02/2012	CURIE accélère la recherche européenne
06/02/2012	ATEME et Bull poursuivent leur partenariat pour fournir des performances optimales dans le transcodage
02/02/2012	Bull confirme sa capacité à infogérer les environnements critiques basés sur des solutions SAP®
09/12/2011	Bull s'appuie sur Nimsoft pour l'extension de ses services Vision
06/12/2011	AT Internet dope la performance de ses services grâce à la solution décisionnelle intégrée de Bull, « Bull Fast Track »
28/11/2011	Le groupe Bull poursuit son développement avec le recrutement de 1 000 collaborateurs en 2012 dont 500 en France
24/11/2011	Amesys Conseil, groupe Bull, ouvre un centre de services autour de la conception microélectronique en région SUD-EST
16/11/2011	Bull annonce la série bullx B510, la nouvelle génération de supercalculateurs petaflopiques ultra denses.
14/11/2011	Bull annonce la série bullx B700 DLC : cette nouvelle génération de supercalculateurs augmente spectaculairement l'efficacité énergétique du <i>data center</i>
10/11/2011	Industriels et centres de recherche européens unissent leurs forces pour créer la Plate-forme Technologique Européenne du Calcul haute performance
31/10/2011	Bull acquiert Time Reversal Communications
28/10/2011	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre en croissance
19/10/2011	Bull annonce bullion cloud platform pour accélérer la mise en œuvre de <i>clouds</i> privés sécurisés
17/10/2011	Bull 80 ans : du calculateur au supercalculateur
17/10/2011	Bull lance « Le cloud by Bull » : une démarche stratégique pour aller vers le <i>cloud</i> d'entreprise
05/10/2011	La Région du Languedoc-Roussillon gagne le « SAP Quality Awards 2011 »
05/10/2011	Bull et Alpinat s'associent pour la commercialisation de la suite logicielle Alpinat SmartGuide
29/09/2011	Bull renouvelle ses <i>mainframes</i> GCOS 7 en les dotant d'une nouvelle architecture issue de l' <i>Extreme Computing</i>
20/09/2011	Bull et CA Technologies forment une alliance stratégique
19/09/2011	Bull et Accelware associent leur expérience matérielle et logicielle dans le domaine de l'énergie
15/09/2011	Alexandra Soto rejoint le conseil d'administration de Bull
13/09/2011	Le Barcelona Supercomputing Center triple ses capacités de calcul
01/09/2011	Communiqué Amesys
29/07/2011	Résultats satisfaisants au premier semestre 2011, en ligne avec les objectifs à moyen terme
25/07/2011	Bull annonce OLM, une solution automatisée de migration de bases de données Oracle vers ses serveurs Bull Escala
18/07/2011	La technologie Bull au service de l'Université de Perpignan Via Domitia

Date	Information
12/07/2011	CARMAT et BULL annoncent le développement d'un équipement destiné aux porteurs du cœur artificiel de CARMAT
07/07/2011	Bull : bullion le plus rapide serveur d'entreprise X86
06/07/2011	Le nouveau supercalculateur Bull au service des recherches climatiques de l'Institut royal météorologique des Pays-Bas
30/06/2011	Le prix Bull Joseph Fourier décerné à Julien Bohbot, ingénieur de recherche à l'IFP Énergies Nouvelles
22/06/2011	BBVA fait confiance à Bull pour son nouveau supercalculateur
21/06/2011	Bull annonce la création de BUX, le groupe d'utilisateurs Bull de l' <i>Extreme Computing</i>
20/06/2011	Classement TOP500 : Tera 100 remporte à nouveau le titre de supercalculateur le plus puissant d'Europe
16/06/2011	1 000 postes à pourvoir chez Bull en 2011
14/06/2011	25 PME s'associent à Bull pour la création du Club NumInnov
08/06/2011	Assemblée générale mixte du 8 juin 2011 : Approbation de toutes les résolutions proposées
08/06/2011	globull obtient un agrément Confidential Défense
07/06/2011	Nomination : Béatrice Bacconnet rejoint Bull en tant que Directrice de la division « Security Solutions »
18/05/2011	Bull annonce avec StoreWay Virtuo NV series la librairie virtuelle la plus performante et polyvalente du marché
17/05/2011	Bull et Bee Ware signent un partenariat technologique pour la sécurisation des transactions critiques
17/05/2011	EUROCONTROL attribue un contrat de 43 millions d'euros à un consortium dirigé par Bull
06/05/2011	Le <i>data center</i> de Bull à Trélazé récompensé par la Commission européenne pour ses performances énergétiques
29/04/2011	Résultats du premier trimestre 2011
15/04/2011	Korben hébergé par Agarik
14/04/2011	Sécurisation des bases de données : le module de sécurité TrustWay box de Bull est désormais intégré avec Oracle Advanced Security pour Oracle 11g
13/04/2011	Recherche internationale sur la fusion nucléaire contrôlée (projet ITER) : Bull retenu pour fournir le supercalculateur de Rokkasho (Japon)
07/04/2011	Xerox choisit bullion pour virtualiser ses applications critiques
25/03/2011	L'Université de La Réunion acquiert un supercalculateur bullx
24/03/2011	Bull et NetApp inaugurent ensemble un centre d'expertise et de solutions de stockage à Grenoble
22/03/2011	Mainframes : Bull annonce la base de données Open Source PostgreSQL sur les serveurs novascale gcos 7
16/03/2011	Bull lance Shadow, un système de brouillage unique au monde pour contrer les attaques d'engins explosifs télécommandés
15/03/2011	La chaîne de supermarchés hollandaise C1000 consolide son infrastructure informatique grâce à novascale bullion
02/03/2011	Nominations : Philippe Duluc rejoint Bull en tant que directeur de l'offre Sécurité du Groupe
18/02/2011	bullion classé serveur VMware le plus rapide au monde
18/02/2011	Bull : résultats 2010 en progression
14/02/2011	L'Université RWTH « Aix La Chapelle » commande un supercalculateur Bull, pour la recherche scientifique, industrielle et environnementale
07/02/2011	Le Laboratoire GRETTIA de L'IFSTTAR s'appuie sur Bull pour ses recherches sur l'optimisation de la qualité de service des réseaux de transports de surface
07/02/2011	Bull et Whamcloud concluent un partenariat stratégique pour apporter leur contribution à la communauté Lustre®
02/02/2011	Bull annonce l'intégration des nouvelles gammes de produits EMC

Date	Information
24/01/2011	Une première en France : le CHU de Nancy à l'heure de l'archivage neutre des images grâce à Bull et EMC

Date	Information
13/01/2011	Bull acquiert l'intégrateur de solutions de stockage VAS, leader sur le marché égyptien
11/01/2011	L'INRIA et Bull étendent leur partenariat pour relever les défis des futurs calculateurs exaflopiques

9.5.2 COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

Les documents indiqués ci-après sont consultables dans la rubrique « Communication réglementée » de la section Relations investisseurs sur le site Internet de Bull (<http://www.bull.fr>).

Date	Intitulé
16/02/2012	Bonne progression de la dynamique commerciale et de la rentabilité opérationnelle
11/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance
28/10/2011	Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011
02/08/2011	Mise à disposition du rapport financier semestriel
29/07/2011	Résultats satisfaisants au premier semestre 2011, en ligne avec les objectifs à moyen terme
01/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance
08/06/2011	Bull : assemblée générale mixte du 8 juin 2011 : Approbation de toutes les résolutions proposées
19/05/2011	Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale du 8 juin 2011
29/04/2011	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2011
12/04/2011	Mise à disposition du document de référence 2010
18/02/2011	Bull : résultats 2010 en progression

9.5.3 INFORMATIONS PUBLIÉES AU BALO

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site Internet du BALO (<http://balo.journal-officiel.gouv.fr>).

Date	Nature	Intitulé (rubriques du BALO)
08/02/2012	Désignation de teneur de compte de titres nominatifs	Autres opérations
20/07/2011	Publication semestrielle relative à l'approbation des comptes sociaux et consolidés	Périodiques
23/05/2011	Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2011	Convocations
04/05/2011	Avis complémentaire et rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2011 publié au BALO le 20/04/2011	Avis de réunion
20/04/2011	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2011	Avis de réunion

9.5.4 ANNONCES LÉGALES

Date	Intitulé	Support
08/11/2011	Nomination de Marc Blanchet en qualité de représentant permanent de la société France Telecom au conseil d'administration de Bull en remplacement de Laurent Kocher	La Semaine de l'Ile-de-France n° 45
27/09/2011	Démission de Jean Bréchon de son mandat d'administrateur et cooptation d'Alexandra Soto en qualité de nouvel administrateur	La Semaine de l'Ile-de-France n° 39
19/07/2011	Publication du nombre total de droits de vote au 8 juin 2011, date de l'assemblée générale mixte des actionnaires	La Semaine de l'Ile-de-France n° 29
17/05/2011	Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2011	La Semaine de l'Ile-de-France n° 20

9.5.5 DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Toutes les informations publiées par la communication financière du Groupe sont publiées et archivées sur le site Internet de la Société dans un espace dédié (<http://www.bull.fr/investisseurs>). Les actionnaires peuvent consulter les communiqués et publications, présentations analystes, rapports annuels ou documents de référence ainsi que des informations relatives à la gouvernance : composition du conseil d'administration, règlement intérieur du conseil d'administration, charte du comité d'audit.

Les documents indiqués ci-après ont été ajoutés depuis le 1^{er} janvier 2011.

Date	Intitulé
16/02/2012	Présentation des résultats annuels 2011
11/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité (au 31 décembre 2011)
28/10/2011	Présentation du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2011
02/08/2011	Rapport semestriel 2011
29/07/2011	Présentation des résultats semestriels 2011
01/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité (au 30 juin 2011)
08/06/2011	Présentation du Président-directeur général à l'assemblée générale des actionnaires, résultats du scrutin
19/05/2011	Documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires : ordre du jour et présentation des résolutions proposées
29/04/2011	Présentation du chiffre d'affaires du premier trimestre 2011
12/04/2011	Document de référence 2010 (D0.11-0273)
18/02/2011	Présentation des résultats annuels 2010
05/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité (au 31 décembre 2010)

9.6 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 90 à 102 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le rapport des contrôleurs légaux relatif aux comptes consolidés 2009 figurant pages 58-59 du document de référence 2009 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe "Résumé des principes comptables essentiels" qui expose la première application de la norme IFRS 8, segments opérationnels. »

02 avril 2012

Philippe Vannier

Président-directeur général

TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe 1 du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros de la ou des pages auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques dans le présent document de référence.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement Européen n° 909/2004		Pages du document de référence
1	Personnes responsables	229
2	Contrôleurs légaux des comptes	153 ; 224
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	11
3.2	Informations intermédiaires	sans objet
4	Facteurs de risque	25 à 29 ; 140 à 144 ; 150 à 152
4.1	Risque juridique	25
4.2	Risques liés à l'activité	25
4.3	Risque de contrepartie	26
4.4	Risque de liquidité	26
4.5	Risque de taux d'intérêts et de change	27
4.6	Gestion des risque financiers	140 à 144 ; 150 à 152
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Historique et évolution de la Société	
5.1.1	Raison social et nom commercial de l'émetteur	202
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	202
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	202
5.1.4	Informations complémentaires	202 à 203
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	13
5.2	Investissements	10
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	
6.1.1	Principales activités	14 à 19
6.1.2	Nouveaux produits	90 à 94
6.2	Principaux marchés	7 à 8
6.3	Événements exceptionnels	sans objet
6.4	Dépendance éventuelle	25 à 27
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	8
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire	210 à 211
7.2	Liste des filiales importantes	212 à 217
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	10
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	95 à 100
9.2	Résultat d'exploitation	95 à 98

TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT EUROPÉEN

10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de l'émetteur	170 à 173
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	111 ; 98 à 99
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	99 ; 133 à 134
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	134
10.5	Sources de financement attendues	sans objet
11	Recherche et Développement, brevets et licences	23 à 24
12	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances	96 à 98
12.2	Tendances connues susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	100
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	100
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Membres des organes d'administration et de direction	56 à 69 ; 203
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	57
15	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature	79 à 83 ; 152 ; 182
15.2	Retraites et autres avantages	80 ; 135 à 138
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	56 à 73
16.1	Mandats des membres du conseil d'administration	57 à 69
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	203
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	72 à 73
16.4	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	72
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	11 ; 121
17.2	Participation et stock-options	82 ; 144 à 150 ; 173 à 180
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	149 à 150 ; 179 à 180
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	206 à 207
18.2	Existence de droits de vote différents	sans objet ; 204
18.3	Contrôle de l'émetteur	sans objet
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	sans objet
19	Opérations avec des apparentés	84 ; 180
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	108 à 154 ; 160 à 182 ; 220
20.2	Informations financières pro forma	sans objet
20.3	États financiers	108 à 154 ; 160 à 182
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	220
20.5	Date des dernières informations financières	exercice clos le 31 décembre 2011
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet
20.7	Politique de distribution des dividendes	101
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	152 ; 180
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	100 ; 102 ; 154 ; 182
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	132 ; 170 ; 204 à 205
21.2	Acte constitutif et statuts	202 à 203 ; 207
22	Contrats importants	203
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	sans objet
24	Documents accessibles au public	202 ; 222 à 223
25	Informations sur les participations	212 à 217

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-2 du Code monétaire et financier et 22-3 du Règlement Général de l'AMF.

Attestation du responsable du document	229
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	90 à 102 ; 202 à 207
Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	80 ; 204 ; 206 ; 207
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce)	204 ; 207
États financiers	
Comptes annuels	160 à 182
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	158 à 159
Comptes consolidés	108 à 154
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	106 à 107

GLOSSAIRE

7I (PROGRAMME) : Programme stratégique de Bull lancé en 2007. Il se compose de 7 initiatives pour aider les entreprises à tirer profit de leur système d'information dans 7 domaines clés : intégration, Calcul haute performance, décisionnel, gestion des données, infrastructure, télécommunications, sécurité.

ACCÉLÉRATEUR : Se dit généralement d'un processeur dédié permettant d'accélérer la puissance de calcul. Nécessite un type de programmation spécifique. Voir GPU.

AIX : AIX est le système d'exploitation UNIX des serveurs Escala. Il est développé par IBM en coopération avec Bull.

ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION (APA) : Une partie du prix d'acquisition allouée à des actifs incorporels amortissables.

API : Application Programming Interface. Interface fournie par un programme informatique permettant à des applications d'interagir entre elles.

APPLET : Petit programme Java destiné à être lancé à partir d'une application.

APPLIANCE : En informatique, ensemble associant étroitement des matériels (serveur, stockage, etc.) et des logiciels pour fournir un ou plusieurs services dédiés libérant clients et utilisateurs de tâches de configuration et d'exploitation, par opposition avec des systèmes généralistes. Assimilés parfois à des « boîtes noires ».

ARF : Application Roll-over Facility, solution logicielle de haute disponibilité développée par Bull pour les serveurs Escala.

B2B : *Business to Business* : relations commerciales interentreprises.

B2C : *Business to Consumer* : relations commerciales entre entreprises et consommateurs, généralement le grand public.

BI : *Business Intelligence*, voir Décisionnel.

BIG DATA : Caractérise les technologies visant à utiliser les données massives, données souvent non structurées et produites en temps réel sous Internet et dans le *cloud computing*. Face à l'accroissement exponentiel des données, savoir transformer les données en information représente un véritable enjeu.

BILAN CARBONE : Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME. Son objet est de permettre une évaluation des émissions directes ou induites par une activité (économique ou non) ou un territoire.

BIO DATA CENTER : Initiative de Bull lancée en 2007 pour concilier performance, flexibilité et développement durable.

BL : Business Line. Bull est organisé en 4 BL principales correspondant chacune à 4 domaines d'activités clés : Innovative Products, Computing Solutions, Business Integration Solutions et Security Solutions.

BOOK-TO-BILL : Le rapport entre les prises de commandes et le chiffre d'affaires de la période.

BULLION : Famille de serveurs conçus par Bull pour optimiser la virtualisation d'applications critiques des entreprises et pour bâtir des infrastructures de *cloud computing* privé.

BULLX : Famille de serveurs conçus pour l'*Extreme Computing*. Elle regroupe des solutions adaptées à chaque type de besoin, du supercalculateur pour une entreprise de taille moyenne au supercalculateur de classe mondiale.

BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS : Business Line de Bull dont l'activité principale est l'intégration et le développement d'applications critiques métiers.

CALCUL HAUTE PERFORMANCE : Ensemble des technologies visant à accélérer la vitesse de calcul. La simulation numérique fait une utilisation de plus en plus large de ces technologies.

CISC : Complex Instruction Set Computer. Caractérise une architecture de processeurs visant la vitesse de calcul en faisant appel à un jeu étendu d'instructions, par opposition au RISC (*Reduced Instruction Set Computer*) visant la vitesse de calcul en utilisant un jeu d'instructions réduit.

CLIENT/SERVEUR : Mode de communication souvent assimilé au modèle d'architecture distribuée des années 1980. Les applications s'exécutent à la fois sur des postes de travail « lourds » (côté « client ») et sur des systèmes départementaux ou centraux (côté « serveur »). Ce modèle s'oppose au modèle « grands systèmes » des années 1960 où les applications résidaient intégralement sur les serveurs centraux. Sauf dans certains domaines comme l'analyse décisionnelle, ce modèle tombe en déclin face aux architectures Internet et au *cloud computing* qui privilégient des postes de travail légers (smartphones, tablettes, ordinateurs portables) et des applications totalement hébergées sur des serveurs centraux et « en nuage ».

CLOUD COMPUTING : Le *cloud computing*, « informatique en nuage », est l'architecture clé d'aujourd'hui. Elle privilégie l'utilisation de services gratuits ou accessibles en mode « paiement à l'usage » à travers des réseaux de type Internet ou Intranet. Les services sont hébergés sur des infrastructures banalisées au sein de l'entreprise (*cloud* interne) ou chez un infogéreur (*cloud* privé), ou encore chez un fournisseur de services publics (*cloud* public). Les services sont accédés par tous types de terminaux (smartphones, terminaux Internet) à travers des portails dédiés, ou directement par d'autres systèmes (connexions dites « *machine to machine* » ou « M2M »).

CLOUD COMPUTING PRIVÉ (OU CLOUD D'ENTREPRISE) : Architecture de type *cloud* où les infrastructures et les services sont privés à l'entreprise, que les infrastructures soient hébergées au sein de l'entreprise (*cloud* privé interne) ou hébergées chez un prestataire spécialisé (*cloud* privé externe).

CLOUD COMPUTING PUBLIC : Architecture de type *cloud* où les infrastructures et services accessibles par tout public sont mutualisés et hébergés chez un prestataire spécialisé.

CLUSTER (PÔLE) : Cluster est le terme anglais pour désigner les pôles de compétitivité.

CLUSTER (SERVEURS) : Grappe de serveurs : regroupement de plusieurs serveurs (appelés nœuds, *node* en anglais), afin de permettre une gestion globale et de dépasser les limitations de puissance d'un seul serveur.

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

COMPLY OR EXPLAIN : Souvent traduit en français : appliquer ou expliquer.

COMPUTING SOLUTIONS : Business Line de Bull. Architecte, intégrateur et opérateur d'infrastructures numériques critiques, Computing Solutions a pour mission de fournir et d'opérer des solutions d'infrastructures critiques et sécurisées.

CONSOLIDATION : La consolidation vise à réduire les coûts, à améliorer le contrôle et augmenter la productivité en centralisant et en mutualisant les ressources informatiques. La consolidation peut concerner les infrastructures physiques (Sites, salles, systèmes de refroidissement), les infrastructures informatiques (serveurs, stockage, réseaux), les bases de données et les applications. La consolidation fait un usage intensif des technologies de virtualisation.

CORE/MULTI-CORE : Cœur de calcul d'un processeur. Les processeurs « *multi-core* » incluent de plus en plus de cœurs de calcul pour fournir de la puissance « parallèle ».

CRM (CUSTOMER RELATIONSHIP MANAGEMENT) : La gestion de la relation client est l'ensemble des outils et techniques destinés à capter, traiter, analyser les informations relatives aux clients et aux prospects, dans le but de les fidéliser en leur offrant le meilleur service.

CRMF : Clause de retour à meilleure fortune

CRYPT2PAY™ : Dispositif de chiffrement de haute performance, développé par Bull, conçu pour sécuriser les opérations de retrait et de paiement.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

DATA CENTER : Le centre informatique. Désigne historiquement le principal centre informatique de l'entreprise. Avec les terminaux intelligents (comme les smartphones) et les systèmes en interaction avec ceux de l'entreprise (comme les systèmes des partenaires), on parle de plus en plus de data center étendu ou de data center virtuel.

DÉCISIONNEL : L'informatique décisionnelle (en anglais *Decision Support System* ou encore BI pour *Business Intelligence*) désigne les moyens, les outils et les méthodes qui permettent de collecter, consolider, modéliser et restituer les données d'une entreprise en vue d'offrir des systèmes d'aide à la décision, au pilotage ou la gestion de la performance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : Il a été défini en 1987 par le rapport Brundtland (premier ministre norvégien, rapporteur du projet de la Commission mondiale pour l'environnement et de développement) comme « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Appliqué à l'économie, le développement durable intègre trois dimensions : la dimension économique (efficacité, rentabilité), la dimension sociale (responsabilité sociale) et la dimension environnementale (responsabilité environnementale).

DLM : *Data Leak Management*. Gestion des fuites d'information au sein des entreprises et des organisations.

DSI : Direction des systèmes d'information.

EAI (OU IAE) : *Enterprise Application Integration* : l'Intégration d'Applications d'Entreprise (ou IAE) associe solutions et services pour permettre à des applications hétérogènes de gérer leurs échanges tel que présenté au compte de résultat.

EBIT (EARNINGS BEFORE INTEREST AND TAXES) : Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des résultats des sociétés associées.

ÉDITEUR (OU ISV) : Éditeur de logiciel (ou ISV pour *Independent Software Vendor*). Entreprise qui conçoit et développe des logiciels.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE : État de fonctionnement d'un système pour lequel la consommation d'énergie est minimisée pour un service rendu identique. L'efficacité énergétique permet de réduire les coûts écologiques, économiques et sociaux liés à la production et à la consommation d'énergie. C'est un élément important de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

EICC (ELECTRONIC INDUSTRY CITIZENSHIP COALITION) : L'EICC est une initiative collective des grands acteurs de l'électronique. Elle promeut un code de conduite mondial adapté au secteur et destiné aux chaînes d'approvisionnement afin d'améliorer les conditions de travail et de respect de l'environnement chez leurs fournisseurs.

ENDETTEMENT : Financement sur cession de créances avec recours, emprunts bancaires et obligataires, crédit-bail et location, instruments dérivés passif.

ERP : Voir PGI.

ESCALA : Serveurs Bull pour les applications critiques sous UNIX. Ils garantissent un très haut niveau de disponibilité et de sécurité pour les applications critiques des entreprises.

ETP - EUROPEAN TECHNOLOGY PLATFORM : Entité pilotée par des industriels dont la mission est de définir les priorités de recherche et les plans d'actions visant à développer les technologies clés pour la croissance, la compétitivité et le développement durable de l'Europe en soutenant en particulier le développement de partenariats public privé.

EXTREME COMPUTING : Solutions de Calcul haute performance de Bull.

EXTREME FACTORY : Offre de *cloud computing* de Bull pour la simulation numérique à la demande avec paiement à l'usage, conçue en partenariat avec des éditeurs de logiciels.

FP7 : 7^e programme cadre de l'Union européenne, regroupant toutes les initiatives de l'UE ayant trait à la recherche ainsi que des initiatives pour la compétitivité et l'innovation (PCI), des programmes d'éducation et de formation.

GCOS : *General Comprehensive Operating System* : Système d'exploitation des mainframes de Bull.

GED : Gestion Électronique de Documents.

GENCI : Grand Equipement National de Calcul Intensif. GENCI est chargé de fixer les orientations stratégiques et de réaliser les investissements prioritaires de la France dans le domaine du calcul intensif. Représente la France au sein de PRACE (*Partnership for Advanced Computing in Europe*).

GPGPU : pour *General-Purpose computation on Graphics Processing Units* signifie calcul générique sur des processeurs graphiques.

GPU/GPGPU : *Graphics Processing Unit* ou processeur graphique ou aussi accélérateur (graphique). Processeur dédié à l'affichage des graphiques. De plus en plus utilisé dans le Calcul haute performance pour son ratio puissance/coût très élevé.

GREEN IT ou Informatique verte, ou Informatique éco-responsable : Ce concept désigne les progrès réalisés par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour réduire leur empreinte environnementale (baisse des consommations d'énergie et de matières premières, diminution des pollutions, amélioration du recyclage...).

GRETTIA : Laboratoire Génie des Réseaux de Transport Terrestre et Informatique Avancée de IFSTTAR.

GRI (indicateurs) : Une initiative internationale à laquelle participent des entreprises, des ONG, des cabinets de consultants, des universités pour élaborer un cadre et des règles destinées aux entreprises soucieuses de développement durable. Lancé par une ONG américaine en 1997, son objectif est d'élaborer et de diffuser des lignes directrices pour aider les entreprises à produire des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services. <http://www.globalreporting.org/Home>

GROUPE DE TRAVAIL : Caractérise le regroupement au sein d'une même entité de postes de travail et de serveurs partageant des ressources au sein d'un réseau local comme des imprimantes et des réseaux.

HA : *High Availability*, voir Haute Disponibilité.

HAUTE DISPONIBILITÉ : Se dit d'un service quand son taux de disponibilité (ratio temps durant lequel le service est opérationnel/ temps total écoulé) est supérieur à 99 %.

HIGH PERFORMANCE COMPUTING (HPC) : Voir Calcul haute performance.

HSM : *Hierarchical Storage Management*. Ensemble de technologies visant à optimiser la gestion des données et du stockage à travers une architecture hiérarchisée selon différents critères, notamment la fréquence d'utilisation des données, leur criticité, leur taille.

IAAS : *Infrastructure as a Service*. Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises une infrastructure et les intergiciels (*middleware*) directement associés, en particulier les logiciels de virtualisation.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

IFSTTAR : L'institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

INFOGÉRANCE : L'infogérance, en anglais *outsourcing*, vise à confier à un prestataire informatique tout ou partie du système d'information (SI) d'un client, dans le cadre d'un contrat précisant un niveau de services et une durée.

INNOVATIVE PRODUCTS : Business Line de Bull, concepteur et fournisseur de supercalculateurs et de serveurs hautes performances pour les systèmes critiques.

INSOURCING : L'internalisation, est une forme particulière d'infogérance où les prestataires externes interviennent au sein même de l'entreprise.

INTÉGRATION : Désigne en général l'ensemble des activités associées à la conception et à la réalisation d'un système d'information ou d'un sous-système répondant à un cahier des charges précis de l'entreprise.

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS : Acquisition d'actifs par Bull pour son propre compte ou pour le compte de clients dans le cadre de contrats *managed services*.

ISC : *International Supercomputing Conference*. Désigne la conférence internationale ayant lieu en Allemagne chaque année en juin (ISC10, ISC11). L'un des plus grands salons dédié au HPC avec Super Computing.

ISO : International Standards Organisation.

IT FOR CSR ou l'informatique au service de la RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) : Le concept « *IT for CSR* » désigne l'utilisation des TIC par les autres secteurs d'activité pour atteindre leurs propres objectifs RSE.

IT FOR GREEN ou l'Informatique au service de l'environnement : Le concept « *IT for green* » désigne l'utilisation des TIC par les autres secteurs d'activité et la Société dans son ensemble pour réduire son empreinte environnementale et sa consommation d'énergie. L'*IT for green* est un levier qui favorise l'émergence d'une croissance plus verte et d'une société « bas carbone ».

ITEA2 : Programme Européen de R&D dans les logiciels et dans les services.

ITIL : *Information Technology Infrastructure Library*. Référentiel largement utilisé par les sociétés de services et les cabinets de conseil définissant les meilleures pratiques dans la gestion des Systèmes d'Information.

J2EE OU JEE : J2EE (*Java 2 Enterprise Edition*) est une spécification pour le langage Java (développé par la société Sun), portée par un consortium de sociétés internationales, visant à définir un standard de développement d'applications d'entreprises multi-niveaux, basées sur des composants (Java Beans).

JAVA : Langage de développement créé par la société Sun permettant aux applications d'être indépendantes du système sur lequel elles s'exécutent. Très utilisé sur les smartphones et dans le monde Internet et *cloud computing*.

LAMES (SERVEURS) : Un serveur lames (*Blade Server* en anglais) est une association de serveurs (chacun sur une carte électronique indépendante nommée lame) partageant au sein d'un même tiroir (nommé châssis) plusieurs ressources mutualisées telles que les alimentations électriques, le refroidissement, l'accès au réseau ou la connectique. L'objectif d'un serveur lame est d'associer densité élevée et prix d'achat réduit.

LINUX : Au cœur du mouvement « Open Source », créé par Linus Torvalds, Linux est un des systèmes d'exploitation les plus utilisés au monde avec Microsoft Windows®. Linux est une implémentation libre du système UNIX respectant les spécifications POSIX.

LINUX FOUNDATION : Consortium à but non lucratif ayant pour mission de protéger et de standardiser Linux. Il regroupe 70 membres parmi lesquels on trouve Bull, Fujitsu, Hitachi, HP, IBM, Intel, AMD, NEC, Oracle, LG Group, Yahoo!.

LOGICIEL LIBRE : Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement, afin de garantir certaines libertés induites, dont le contrôle du programme par l'utilisateur, et la possibilité de partage entre individus.

MAINFRAME : Ordinateur central de grande puissance de traitement et de très haute disponibilité né dans les années 1960 avec le Gamma de Bull et les systèmes IBM MVS. Passé en désuétude dans les années 1980-2000 face aux architectures clients/serveurs, les mainframes sont reconsidérés principalement pour leurs caractéristiques exceptionnelles de fiabilité et de réduction des coûts. Leurs concepts, associant centralisation, fiabilité et puissance, sont au cœur des nouvelles architectures de type *cloud computing*.

MANAGED ENTERPRISE CLOUD : Se dit d'un système d'information d'entreprise (incluant notamment l'infrastructure, les serveurs, le stockage et les applications) en mode *cloud computing*, infogéré par un prestataire de services. Voir *cloud computing*.

MANAGED SERVICES : Catégorie de prestations d'hébergement ou infogérance avec la mise en place d'infrastructures par le prestataire ou chez un d'opérateur avec un engagement sur une disponibilité applicative des plates-formes.

MARGE OPÉRATIONNELLE : Pour chaque Business Line, le résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels, autres produits et charges financiers, quote-part des résultats des sociétés associées, et allocation de coûts fonctionnels et transverses.

IN MEMORY : Technologie de bases de données visant à faire des analyses performantes de données massives en utilisant de très grands volumes de mémoire - et donc limitant au maximum l'utilisation de disques classiques moins performants.

METAPKI : Solution complète de Bull pour créer des certificats électroniques et gérer leur cycle de vie.

MIDDLEWARE : On appelle le plus souvent *middleware* (ou intergiciels) les logiciels qui font interface entre les applications et les infrastructures physiques.

NOVASCALE : Famille de serveurs ouverts et standard, développée par Bull. Regroupe notamment les serveurs novascale gcos, bullion et les serveurs lames.

NOVASCALE GCOS : Famille de serveurs *mainframes* de Bull.

OBJECTWEB/OW2 : Créé en janvier 2007 à partir de la fusion des communautés ObjectWeb et OrientWare, OW2 est un consortium indépendant dédié au développement de *middleware* libres.

OEM : *Original Equipment Manufacturer*. Fournisseur d'équipements à un tiers qui intègre des produits et les distribue sous sa propre marque.

OLAP : *Online Analytical Processing*. Caractérise des applications composantes des systèmes d'aide à la décision (voir BI) et destinées à faire des analyses multidimensionnelles présentées souvent sous la forme de tableaux de bord.

OPEN SOURCE : Logiciels libres. Leur licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution, d'accès au code source et aux travaux dérivés.

OPENMASTER : Suite logicielle de Bull Evidian, pour la gestion et la supervision intelligente des systèmes d'information et de télécommunication.

ORGANIQUE (variation) : À périmètre et taux de change constants.

OUTSOURCING : On parle d'*outsourcing* ou d'externalisation quand la partie infogérée est externalisée chez le prestataire. Voir aussi infogérance.

PAAS - PLATFORM AS A SERVICE : Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises une infrastructure, les *middlewares* directement associés, en particulier les logiciels de virtualisation, et le framework permettant aux applications *cloud* de s'exécuter.

PARTIES PRENANTES : Connues en anglais sous le nom de *stakeholders*, les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, syndicats, clients, fournisseurs, actionnaires...), de ceux qui observent l'entreprise (ONG, citoyens...) et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale...).

PETAFLOPS : Unité de puissance des plus grands supercalculateurs actuels signifiant million de milliards d'opérations à virgule flottante par seconde. Avec 3 supercalculateurs petaflopiques installés sur 2 continents, Bull est dans le peloton de tête des fournisseurs mondiaux de supercalculateurs petaflopiques.

PEOPLE, PLANET, PROFIT : Les « critères RSE » sont communément appelés « critères extra-financiers » ou « critères ESG » (pour environnement, emploi, économie, social, sociétal et gouvernance). Ils sont également fréquemment synthétisés en anglais par les « 3P » de « *People, Planet, Profit* » (pour Personnes, Planète, Profit).

PGI : Proiciel de Gestion Intégrée (en anglais *Enterprise Resource Planning* ou ERP) est un logiciel qui intègre de base de nombreuses composantes fonctionnelles de l'entreprise (gestion de production, gestion commerciale, logistique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, paie).

POWER : Famille de processeurs de type RISC des serveurs Bull Escala.

PRISES DE COMMANDES : La valeur totale ferme des contrats enregistrés pendant la période. Cette valeur totale ferme des contrats correspond à l'engagement contractuel des clients, sur lequel le management peut être amené à apporter un jugement pour les contrats de longue durée ou ceux pour lesquels l'échéance n'est pas déterminée (tacite reconduction par exemple).

PROGICIEL DE GESTION : Voir PGI.

QPI : QuickPath Interconnect est un bus informatique des processeurs Intel permettant la connexion point à point.

QUALIPSO : Plate-forme dédiée au développement des logiciels libres.

RCIED : *Remote-Controlled Improvised Explosive Device*. Désigne un explosif télécommandé qui est souvent utilisé par les organisations terroristes.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL : Résultat avant impôts et produits et charges financiers. Il intègre les effets des modifications du périmètre, ainsi que les provisions de restructuration.

RISC : *Reduced Instruction Set Computer*. Caractérise une architecture de processeurs visant la vitesse de calcul en utilisant un jeu d'instructions réduit, par opposition au CISC (Complex Instruction Set Computer) qui vise la vitesse de calcul en faisant appel à un jeu étendu d'instructions.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE) - CORPORATE SOCIAL RESPONSABILITY (CSR) : Selon la Commission européenne, la RSE se définit « *comme étant la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Ces effets (ou « critères RSE ») sont regroupés en grandes thématiques (voir *People, Planet, Profit*).

ROI - RETURN ON INVESTMENT : Retour sur investissement.

SAAS : Software as a Service. Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises des applications à destination des utilisateurs finals utilisables à la demande en général sous la forme d'un abonnement et non plus d'une licence.

SAFEKIT : Solution logicielle de haute disponibilité développée par Bull intégrant l'équilibrage de la charge, la réplication et la reprise applicative. Disponible sur les systèmes standard de type X86.

SECURITY SOLUTIONS : Business Line de Bull, fournisseur de solutions spécialisées sur tout le spectre de la haute sécurité.

SMP : *Symmetric multiprocessing*. Architecture de serveurs où plusieurs processeurs sont étroitement associés et partagent une seule mémoire et des entrées-sorties. Des premiers mainframes GCOS à Tera 100, des premiers serveurs Escala sous Unix à bullion, Bull a acquis dans les architectures SMP un savoir-faire qui le place dans le peloton de tête des leaders mondiaux.

SPEC, SPECINT®_RATE2006 : SPEC (Standard Performance Evaluation Corporation) est une organisation internationale visant à standardiser les mesures permettant de comparer les performances de systèmes. Par exemple SPECint®_rate2006 est une mesure de la vitesse de calcul en nombres entiers applicable à tous les processeurs actuels.

SQL : Structured Query Language. Langage le plus utilisé pour interroger ou mettre à jour des bases de données.

SSI : Société de Services en Ingénierie Informatique.

SSO : *Single Sign-On* ou authentification unique. Permet à un utilisateur de ne procéder qu'à une seule authentification pour accéder aux applications informatiques (ou sites web sécurisés) auxquelles il a droit.

SUPER COMPUTING (SC) : Littéralement « super calcul » ou en français Calcul haute performance. Désigne également la conférence internationale ayant lieu aux États-Unis chaque année en novembre (SC10, SC11). L'un des plus grands salons dédié au HPC avec ISC.

SYSTEMATIC : Systematic Paris-Region est un pôle de compétitivité d'Île-de-France créé en 2005, consacré aux systèmes complexes et rassemblant plus de 600 acteurs innovants.

SYSTÈMES CRITIQUES : Système dont une panne peut avoir des conséquences dramatiques pour un processus stratégique de l'entreprise.

TERA 100 : Supercalculateur français conçu par les équipes de Bull et du CEA-DAM (direction des applications militaires du CEA) et fabriqué par Bull. Premier supercalculateur à avoir passé la barrière du petaflops en Europe, classé à son lancement n° 6 mondial. Classé n° 1 en Europe pendant 18 mois. Basé à Bruyères-le-Châtel.

TERAFLOPS : Unité de puissance de grands supercalculateurs signifiant milliers de milliards d'opérations à virgule flottante par seconde.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

TMA : Tierce Maintenance Applicative. Assurée par une société de service, prestation incluant le support et l'évolution des applications informatiques des clients.

TRÉSORERIE BRUTE : L'ensemble de la trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris OPCVM classés monétaire Euro par l'AMF), actifs financiers disponibles à la vente (autres OPCVM de trésorerie), dépôts et comptes de garantie.

TRÉSORERIE NETTE : La trésorerie brute moins l'endettement.

TOLÉRANCE DE PANNE : Architecture d'un système visant à ce qu'il puisse continuer à fonctionner, potentiellement de manière réduite, même en cas de défaillance de l'un de ses principaux composants.

TOP500 : Organisation publiant deux fois par an la liste des 500 plus puissants supercalculateurs du monde.

TRUSTWAY : Gamme de solutions cryptographiques matérielles à haut niveau de sécurité développées par Bull.

UMTS UNIVERSAL MOBILE TELECOMMUNICATIONS SYSTEM : L'une des technologies de téléphonie mobile de troisième génération (3G) européenne.

VESTING : Acquisition progressive de droits.

VIRTUALISATION : La virtualisation de serveurs consiste à faire fonctionner plusieurs systèmes d'exploitation sur un seul serveur, au lieu d'un seul par serveur. On peut également virtualiser du stockage ou des télécommunications. En permettant d'allouer ou de libérer dynamiquement des ressources, cette technique permet de mieux utiliser les infrastructures, et permet en particulier à des applications d'utiliser des infrastructures potentiellement réparties dans le monde entier. La virtualisation est une technique au cœur de la consolidation des infrastructures et du *cloud computing*.

WEB 2.0 : Le Web 2.0 est une évolution du Web qui fait passer l'utilisateur d'un rôle passif à un rôle actif, déterminant pour la conception de nouveaux services.

WEB ANALYTICS : Systèmes d'analyse de données utilisés par les entreprises pour analyser leurs sites web. Prend également en compte les échanges avec les smartphones, les tablettes, les réseaux sociaux etc. Devient un élément clé du système de management de l'entreprise numérique avec la généralisation du commerce électronique.

X86 : Architecture de processeur développée par Intel à la fin des années 1970 avec le processeur Intel 8086. Est devenue la référence des architectures de processeurs standards, d'abord à destination des PCs, et désormais de plus en plus utilisés dans les serveurs et les grands systèmes.

Société anonyme au capital de 12 078 664,70 euros
Siège Social : rue Jean-Jaurès BP 68
78340 Les Clayes-sous-Bois
R.C.S. Versailles B 542 046 065
www.bull.com

Relations Actionnaires et Investisseurs :
Peter Campbell
Tél. : +33 (0) 1 58 04 04 23
peter.campbell@bull.net

Ce document a été imprimé en France sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Conception Couverture : TBWA\CORPORATE

Bull
Société anonyme au capital de 12 078 664,70 €
542 046 065 R.C.S. Versailles
Siège social : rue Jean Jaurès
78340 Les Clayes-sous-Bois
France
Tél. : +33 (0)1 30 80 70 00
www.bull.fr

